

Zeitschrift:	Archiv für schweizerische Geschichte
Band:	12 (1858)
Quellentext:	Correspondenz des General Brune, Oberbefehlshaber der französischen Armee in der Schweiz, vom 5. Februar bis zum 28. März 1798 = Correspondance du Général Brune, Commandant en Chef L'armée de Suisse
Autor:	Stürler, M. v.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Correspondenz
des
General Brune, Oberbefehlshabers
der französischen Armee in der Schweiz,
vom 5. Februar bis zum 28. März 1798.

V o r b e r i c h t.

Bis jetzt waren wir für die Darstellung des Krieges der in den ersten Monaten des Jahres 1798 zuerst Bern, dann die übrige Schweiz zu Boden warf, fast ausschliesslich auf die heimischen Quellen angewiesen.

Die Gunst der Verhältnisse erlaubt heute, einen äusserst wichtigen Theil der feindlichen zur Oeffentlichkeit zu bringen.

Mögen die diplomatischen und militärischen Enthüllungen derselben allem Schweizervolke in Flammenschrift vorschweben, wenn je — was Gott verhüte — die Prüfungen sich wiederholen sollten, denen die alte Eidgenossenschaft unterlegen ist!

Im Sommer 1851 kam ein Herr L. von P. nach den Bädern von Leuk. Er las Schweizerblätter, und erfuhr so von der Bewegung, die eben im Nachbarkantone Bern herrschte. Sie knüpfte sich an die Frage, was aus dem alten Bernerschatze im Jahr 1798 geworden. Jedermann erinnert sich wohl noch, in welcher Weise damals Presse und Volksversammlungen dieselbe behandelten.

Der Franzose, ohne dass er den Grund ahnen liess, schenkte der Sache eine ganz besondere Aufmerksamkeit. Als er seine Badekur vollendet, reiste er nach Genf, und erkundigte sich da weiter über unsere Zustände. Die Aufschlüsse, welche er erhielt, bestimmten ihn, sich dahin zu eröffnen, dass er aus dem Nachlasse des Marschall's Brune Schriften besitze, die über das Schicksal des alt bernischen Schatzes Licht verbreiten dürften, und dass er bereit sei, dieselben zum Schutze von Behörden oder Privaten gegen ungerechte Angriffe einsehen zu lassen.

Diess ward nach Bern gemeldet, wo übrigens Herr L., der das Oberland besuchen wollte, bald selbst eintraf und sein Anerbieten wiederholte, welches denn auch mit Dank angenommen wurde. Es gingen nun die nöthigen Weisungen zu Durchforschung der Brune'schen Papiere ab, und nach wenigen Wochen schon erhielt die Staatskanzlei nebst andern Actenstücken, die „Correspondenz“, welche hier veröffentlicht wird.

Bevor wir weiter gehen, ist es nöthig einem Eindrucke zu begegnen, den diese Anzeige hervorrufen könnte. Ein Franzose, den es schmerzt, zu sehen, wie über dem Nationalruine von 1798 Schweizer gegen Schweizer sich in bittere Anschuldigungen ergehen, bringt aus freien Stücken französische Documente her, die solche zu nichte machen, aber andernseits auch manche, durch französische Militär- und Civilbehörden an der Schweiz verübt Unbilden urkundlich bescheinigen; ist es nicht ein Vertrauensmissbrauch, wenn nunmehr diese Documente, ihm unbewusst, zur Oeffentlichkeit gelangen? Hierauf bloss die Antwort, dass sie alle seither, mit Herrn L. Wille selbst, unbeschränktes Eigenthum eines Schweizers geworden sind.

Die erwähnte „Correspondenz“ besteht aus 286 Erlassen des Generals Brune, die mit dem 5. Hornung 1798, als dem Nachtage seiner Ankunft in Lausanne, wo er Menard im Befehle über die französische Invasionsarmee ablöste, beginnen, und mit dem 28. März darauf, als dem Tage seiner Abreise nach Italien, unter Uebergabe des Commando's an General Schauenburg enden.

Diese Erlasse sind selbstverständlich nicht Originalurkunden, sondern blosse Concepte. Es entsteht sonach die Frage, ob mit Sicherheit anzunehmen, dass sie unverändert ausgefertigt worden seien?

Soweit die Mittel der Beurtheilung hierseits reichen, scheint diess ausser Zweifel zu stehen. Die meisten der an Bern oder an Berner gerichteten Zuschriften, Befehle, Requisitionen Brune's sind noch in den Originalen vorhanden. Vergleicht man sie mit den Concepten, so stellen sie sich entweder als völlig gleichlautend dar, oder zeigen bloss ganz untergeordnete Berichtigungen, vorzugsweise orthographischer Natur.

Eine fernere Frage ist die, ob unsere Sammlung als eine vollständige angesehen werden könne, oder ob Anzeichen walten, dass sie Lücken darbiete, und, bejahenden Falls, welche?

Auch hiefür muss in erster Linie der Maasstab gelten, den die Vergleichung der übrig gebliebenen Originalerlasse Brune's mit den fraglichen Concepten dargiebt. Die sorgfältigsten Nachforschungen haben

nun bloss zwei Actenstücke entdecken lassen, die unter den Letztern fehlen, den Scheinbefehl, welchen am 7. März der Oberkriegscommis-sär Jenner zur Reise in's Oberland erhielt, und eine von der provisorischen Regierung verfasste, von Brune unterzeichnete Ansprache an das Bernervolk vom 8. März.

Dazu kommen aber nach aller Wahrscheinlichkeit noch: 1) eine Erklärung des Generals über die Sequestration des bernischen Staats-gutes in der Waadt vom 21. Februar; 2) ein Drohbrief an die Gemeinden dieses Landestheils, welche Bern treu zu bleiben gestimmt waren, ohne Datum, und 3) eine Proclamation an das dortige Volk vom 1ten März, — drei Actenstücke im offiziellen Blatte der damaligen provisorischen Regierung zu Lausanne abgedruckt.

Die „Correspondenz“ füllt ein mässiges Folioheft. Jeder Erlass trägt eine Nummer. Diese zählen von 1 bis 285. No. 67 begreift 2; daher die Gesammtzahl von 286. Ihre Aufeinanderfolge ist die chronologische. Doch findet sich dieselbe zweimal gestört. No. 235, No. 236 und No. 237 erscheinen nämlich unmittelbar nach No. 222, also um 12 Nummern zu weit vorne, No. 267 dagegen erst nach No. 276 oder um 9 Nummern zu weit hinten.

Am Rande steht bemerkt, für wen der Erlass bestimmt ist. Ueber diesem ist das Datum nach dem französischen Decimalcalender. Der selbe zählt bekanntlich die Jahre vom 22. September 1792, als dem Anfangstage der Republik, an. Zum bessern Verständnisse haben wir in Klammern die Daten nach der gewöhnlichen Zeitrechnung beigesetzt.

Auf den Text folgt ein Adressregister mit Verweisung auf Nummer, Datum und Ausstellungsort jeglichen Erlasses. Hier finden sich unter No. 286 „Adieux à la Suisse“ verzeichnet. Diesen Abschiedsgruss hat der General aber einzutragen vergessen. — Wir sagen „der General“; denn wirklich ist das ganze Conceptenheft vom ersten bis zum letzten Buchstaben ausschliesslich seine Arbeit. Er hat die 286 Documente nicht nur ohne Beihülfe eines Secretärs verfasst, sondern auch eigenhändig in das Heft geschrieben.

Seine Ausdrucksweise bietet Blössen dar. Oft möchte man zweifeln, ob er die Regeln der Muttersprache gehörig kenne. Diess lässt auf mangelhaft genossene oder angeeignete Schulbildung schliessen. Unser Abdruck gibt alle Fehler, als charakterische Merkmale, ganz getreu wieder.

Weniger Tadel verdient die Schrift. Sie ist gross, fest und mässig nach rechts geneigt, lässt die Buchstaben recht hervortreten, läuft in normalen Zeileräumen, und liest sich daher leicht. Das Einzige,

was Anstoss gibt, ist völlige Willkür, die im Gebrauche der grossen Anfangsbuchstaben wie der Unterscheidungszeichen herrscht. Die Letztern sind häufig ganz verfehlt; die Erstern scheint er ohne Rücksicht darauf, welcher Gattung Wörter es sind, allen denen zu geben, auf welche er einen besondern Accent legt.

Brune hatte von seinen Obern eine doppelte Mission erhalten: zuerst diejenigen Regierungen der Schweiz, welche nicht gutwillig sich demokratisiren lassen wollten, über den Haufen zu werfen; dann aus dem Staatencomplexe der alten Eidgenossenschaft eine Centralrepublik nach französischem Schnitte zuzurichten. Seine Erlasse sind insgesammt Ausflüsse der Thätigkeit im einen oder andern Sinne, also bald militärischer, bald politischer, bisweilen auch gemischter Natur.

Hat er den Kriegszweck zu verfolgen, so ergehen Befehle an die Commandanten der verschiedenen Corps, um strategische Operationen vorzunehmen, oder an die Chefs der Stäbe, um für die Bedürfnisse der Armee zu sorgen, wofür nach Massgabe seines Vorrückens auch die Behörden des besetzten Gebietes in Anspruch genommen werden.

Muss er dagegen mit der Neugestaltung des Landes sich befassen, so verfügt er über die Dienste der französischen Geschäftsträger Mengaud zu Basel, Desportes zu Genf, Mangourit zu Sitten und Guyot zu Cur, berichtet an das Directorium, vorlangt Instructionen, holt auch ausser demselben Räthe bei hochgestellten Männern ein, und verordnet in dieser oder jener Form, was er den Absichten der französischen Machthaber für entsprechend hält.

Da hierüber jedoch zu Paris keine Uebereinstimmung der Ansichten geherrscht, sondern bald dieser, bald jener Organisationsplan die Gunst des Tages gehabt zu haben scheint, bevor man über den Guss der einen und untheilbaren helvetischen Republik sich verständigen konnte, so begegnet man auch in Brune's Handlungsweise mehrfachen Schwankungen, denen erst die Proclamation vom 22. März ein Ziel setzt.

Am 52ten Tage nach Uebernahme des Armeecommando's zu Lausanne erachtete er die Doppelaufgabe erfüllt. Schon am 14. März hatte der Rath der Fünfhundert durch ein Gesetz verkündet, dass die französische Armee in der Schweiz sich um das Vaterland verdient gemacht, und das Directorium ihren Chef zum Befehlshaber der Armee in Italien ernannt. Am 3. April bezeugte ihm Letzteres in schwülster Sprache auch seine Zufriedenheit mit dem politischen Organisationswerke, und beschenkte ihn mit einer vollständigen Waffenausrüstung.

Nach diesem hat es nichts Auffallendes, dass in Frankreich die Erlasse des Generals Brune den Charakter amtlicher Zeugnisse beanspruchen dürfen, wie Solches im Verläumdungsprozesse geschehen, den seine Wittwe 1819 gegen die französische Zeitung „le drapeau blanc“, worin der Verstorbene schwerer Vergehen beschuldigt worden, vor dem Assisenhofe zu Paris geführt hat. In ihrer Klagschrift sind 11 Nummern unserer „Correspondenz“ als förmliche Beweisurkunden angerufen.

Für uns jedoch ist die französische Auffassung nicht massgebend. Wir haben auch Erlasse, die sich auf die französische Invasion beziehen, Erlasse, ausgegangen von unsren obersten Staatsbehörden und Armeecommandanten. Diese stellen wir den französischen gegenüber, und gelangen zu folgenden Ergebnissen:

Wo Brune als Feldherr oder als Regierungscommissär Befehle gibt, da kann im Allgemeinen — hie und da wird man eine Ausnahme nachweisen — die Richtigkeit des betreffenden Sachverhalts zugegeben werden. Wo er an Höhergestellte über seine Handlungen berichtet oder Rechenschaft ablegt, da kommen schon mehr Fälle, sei's von Entstellung, sei's von Verschweigung der Wahrheit vor. Wo er vom Gegner spricht oder mit ihm verkehrt, da trüben in der Regel Leidenschaft und Zuträgereien sein Urtheil, und verleiten ihn zu allerlei Unbill.

Hiefür Belege zu geben, ist in erster Linie der Zweck der Noten am Fusse der einen oder anderen Erlasse. Neben dem sollen sie hier eine unklare Stelle erläutern, dort eine Lücke in Form oder Sache ausfüllen. Sie dienen ferner zu Vergleichung des Wortlauts der Originalurkunden mit dem Wortlaute der Concepce. Endlich haben sie viele irrig geschriebene Personen- oder Ortsnamen herzustellen.

Mitunter tritt die Nothwendigkeit ein, durch anderweitige Actenstücke Aufklärung zu geben. Sind dieselben kurzen Inhalts, so folgen sie unmittelbar in den Noten. Haben sie dagegen eine gewisse Ausdehnung, so werden sie als urkundliche Beilagen hinten angehängt.

Mehr als einem Leser dürfte sich die Frage aufdrängen, ob die „Correspondenz“ des Generals Brune wohl schon irgendwo, sei's im Ganzen, sei's theilweise gedruckt erschienen sein möchte. Die Nachforschungen, welche desshalb Statt gefunden, geben die Gewissheit, dass ein Gesamtabdruck derselben nicht existirt, und dass von den einzelnen Stücken höchstens 30 im Zeitraume von 59 Jahren veröffentlicht worden sind.

Mit einigen geschah diess, wie der Zweck es erheischte, gleich beim Erlasse; so mit den Proclamationen, Tagesbefehlen, Organisationsbeschlüssen der Nummern 178. 201. 202. 244 und 286. Andere

fanden, ohne Zweifel mit des Generals oder des Directoriums Gutheissen, Verbreitung in den damaligen Zeitblättern, zunächst im *Moniteur universel von Paris*, dann im *Bulletin officiel von Lausanne*, in der neuesten Weltkunde von Tübingen. Zu dieser Kategorie zählen die Nummern 129. 135. 151 und 169.

Eine grössere Zahl der Erlasse veröffentlichte jedoch erst die bereits erwähnte Klagschrift vom Jahr 1819, betitelt: *Précis pour Madame la maréchale Brune contre le sieur Martainville*, und zwar direkt aus unserem Manuscrite, wie es der jeweilige Beisatz: „No. 187 etc. du registre“ beweist. Es sind die Nummern 187. 188. 224. 242. 257. 260. 262. 280. 281. 283. 285, bis an zwei (187 und 242) alle mit vollständigem Texte.

Hiezu lieferten weitere Belege: im gleichen Jahre 1819, die „*Correspondance inédite de Napoléon Bonaparte*“ mit den Nummern 13. 29. 62. 173 und 217; im Jahr 1831 die „*Mémoires tirés des papiers d'un homme d'état*“ etc., welche dem Fürsten von Hardenberg zugeschrieben werden, mit den Nummern 146 und 243, diese jedoch bloss im Auszuge; und im Jahr 1853 das Mehrheitsgutachten der vom bernischen Grossen Rathe in der Schatzgelderangelegenheit niedergesetzten Commission mit den Nummern 245 und 259. Das ist aber Alles.

Zum Schlusse mag es nicht ausser Orts sein, in Erinnerung zu bringen, dass der militärische Theil der Invasion im Jahr 1798 nach den Acten des bernischen Kriegsarchivs, die in 7 Specialbänden gesammelt sind, eine möglichst treue und umständliche Darstellung erhalten hat. Diese Monographie, von späteren Geschichtschreibern vielfältig benutzt, ist die Arbeit des Herrn Emanuel von Rodt, gewesenen Kriegssecretärs von Bern, und steht im 3. Bande seiner Geschichte des bernischen Kriegswesens pag 562 flg.

Der politische Theil der Katastrophe sieht, trotz Posselt, Tillier, Hottinger und Monnard, denen viele der wichtigsten Documente unbekannt geblieben, da sie erst seither in den Archiven entdeckt worden sind, einer abschliessenden Bearbeitung erst noch entgegen.

Bern, am 18. Oktober 1857.

M. von Stürler,

Staatsschreiber und Staatsarchivar.

Correspondance
du
Général Brune, Commandant en Chef
L'armée de Suisse¹⁾.

No. 1.

Au Citoyen Mengaud M^{re}. Français à Basle¹⁾.
(Portée par François Borgeaut à Lauzanne tanneur de métier.)

Lausanne le 17 Pluviose an 6. (Febr. 5.)

L'ardeur que vous avez montrée, Citoyen, dès les premiers momens de votre mission pour ramener certains gouvernemens de la Suisse à des principes de Liberté qu'ils avaient méconnus et qu'ils ont violé de la manière la plus atroce, me fait croire que vous ne négligerez point la nouvelle occasion qui se présente d'exercer votre zèle en me faisant part de vos Lumières. le Directoire exécutif m'a confié le commandement des troupes

¹⁾ Siehe Beilage 1. Dienstetat des Marschalls Brune, mit einigen biographischen Ergänzungen.

No. 1.

¹⁾ Mengaud, Joseph, ein Verwandter des Directors Reubel, von Béfert, im Oberelsass. Er ward Ende Septembers 1797 in die Schweiz geschickt, um die Entfernung des britischen Gesandten Wickham zu verlangen, übergab den daherigen Beschluss des Directoriums vom 15. September der Regierung Bern's am 7ten, dem Vorort Zürich am 16. October, und ersetzte dann den Theobald Bacher als Geschäftsträger der französischen Republik, mit Residenz zu Basel, am 25. December, musste jedoch ungeachtet seiner grossen Verdienste um die Revolutionierung der Schweiz schon nach 7 Monaten von dieser Stelle wieder abtreten. Am 20. Juli 1798 nahm er vom helvetischen Directorium Abschied und kehrte nach Béfert zurück. (Helvetisches Archiv.)

qui se trouvent stationnées sur la ligne de la Suisse, je suis arrivé hier au soir à Lauzanne et j'espère sous peu de jours punir une Oligarchie perfide qui a cru pouvoir intimider des français par d'insolentes menaces ou les tromper par de Basses flagorneries et des promesses sans garantie²⁾, en ce moment qui doit étre décisif, je vous prie, Citoyen, d'employer tous vos moyens de correspondance pour que je sois averti à tems des mouvemens qui doivent seconder nos efforts Communs. le Général de Division Schawenbourg a reçu des ordres pour se rendre à Bienne, il doit s'y trouver le 25 de ce mois avec le corps de Troupes dont je disposerai sur cette partie, je ne doute point de sa ponctualité et me fie en ses talens; mais s'il était possible qu'il fut arrivé avant ce terme, et que j'en fusse instruit avec promptitude, notre succès serait aussi plus prompt.

Le moyen que j'emploie pour vous faire parvenir cette lettre vous fera connaître l'état actuel de nos communications, il se-rait bien Honteux pour nous s'il avait quelque durée. Salut Républicain.

No. 2.

Au Citoyen Mangourit M^{re}. Français dans le Valais.

(Portée par J. L. Cenet fabricant de chapeaux à Lauzanne.)

Lauzanne le 17 Pluviose an 6. (Febr. 5.)

Arrivé hier soir à Lauzanne, j'y ai pris le commandement des troupes qui sont dans le pays de Vaud et j'expédie aujourd'hui des ordres relatifs aux mouvemens ultérieurs de celles qui

²⁾ Aus welcher Quelle der mit den schweizerischen Zuständen bis damals ganz unbekannte Brune diese Anschauung geschöpft, zeigt No. 38 hienach. Er folgte übrigens darin nun dem Beispiele seiner Obern, denen die gleiche Quelle den Stoff zur Botschaft lieferte, welche sie am 5. Februar 1798 beim Rathe der Fünfhundert einbrachten. Wir geben dieselbe nach dem im Moniteur vom 8. und 9. Februar 1798 enthaltenen Abdrucke in Beilage 2.

No. 2.

Mangourit, . . . von Rennes, wegen eines Verbrechens, das er 1782 als Lieutenantcriminel daselbst begangen, übel berüchtigt, kam im Januar 1798, durch seine revolutionäre Rührigkeit empfohlen, als

formaient en partie L'armée du Rhin ; je crois, citoyen Ministre, devoir vous prévenir de ces faits et je vous prie de me faire parvenir par les voies les plus promptes et les plus sûres les renseignemens que vous avez et qui pourraient m'aider à exécuter avec le plus de célérité possible les ordres du Directoire Exécutif.

Je ne doute point que votre patriotisme et vos Lumieres ne me soient d'un grand secours pour remplir les intentions du Gouvernement. Salut Républicain.

No. 3.

Au Général Pouget à Carouge.

Lauzanne 17 Pluviose an 6. (Febr. 5.)

Je vous remercie, Citoyen Général, de la Bonté que vous avez eue de m'adresser par une voie prompte la Lettre du Directoire Exécutif, je vous prie, mon cher Général, de faire parvenir la Cy incluse à Chambéry par la voie la plus prompte; elle contient un ordre au 3^{me} régiment de se mettre sur le champ en marche pour Carouge, je vous prie d'en donner avis au Commissaire des guerres; après demain je vous écrirai sur la situation de L'artillerie et de la Cavallerie.

J'autorise l'extraction que vous avez faite des effets d'artillerie des arsenaux de la République sur l'invitation du Général Menard; le Dépot de la Division en campagne doit recevoir les vivres à Carouge comme il les recevait dans le pays de

französischer Resident nach dem Wallis. Hier gewann er ohne Mühe den untern Theil für den Umsturz der bestehenden Verhältnisse und den Anschluss an die helvetische Republik. In den obern und mittlern Zehnten dagegen, konnte diess nur unter Blut und Trümmern erzwungen werden, worauf Mangourit im Junius das Land verliess. (Helvet. Archiv.)

No. 3.

Pouget befehligte die Truppen der Departemente Ain und Mont-blanc, welche einen Theil der Reserve des südlichen Invasionscorps bildeten. Ende Februars rückte er in die Waadt vor, und besetzte Nyon, Morges und Lausanne, wo er den Bataillonschef Dumoulin im Platzcommando ablöste. (Bulletin. off.)

Vaud; la lettre du Ministre n'est pas d'utout applicable aux troupes en Guerre et le Dépot se trouve dans l'exception.

Nous n'avons ici rien de nouveau qui soit intéressant, dans peu, j'espère, tout changera de face. Salut Républicain.

No. 4.

Au Citoyen Mengot Resident de la R^{ue} F^{se} à Basle.

Lauzanne le 18 Pluviose an 6. (Febr. 6.)

Je profite du Départ du Citoyen Campane pour vous assurer de mon Estime particulière et vous demander de vos Nouvelles.

No. 5.

Passeport.

Lauzanne le 18 Pluviose an 6. (Febr. 6.)

Donné un passeport au Citoyen Montagny de Lauzanne pour se rendre à Bernes, les sentimens Favorables que ce citoyen a manifestés pour le Gouvernement, font esperer de tirer de lui des renseignemens utiles.

No. 6.

Au Directoire Exécutif.

Lauzanne 18 Pluviose an 6. (Febr. 6.)

Citoyens Directeurs, je suis arrivé avant hier à Lauzanne, où le Général Menard avait établi son Quartier général¹⁾; vous avez sans doute reçu la lettre qui vous instruit que deux ordonnances de son Aide de Camp ayant été tués, cette provocation²⁾ l'a forcé d'occuper le pays de Vaud; j'ai trouvé sa ligne établie de maniere qu'elle occupe depuis Aigle jusqu'à Morat:

No. 6.

¹⁾ Menard, Philippe Romain, Brigadegeneral, Commandant der ersten Division (sonst Masséna) der Armee von Italien. Er war am 26. Januar auf den Vorfall von Thierrens hin in die Waadt eingerückt. Seinen hierüber an General Bonaparte erstatteten Bericht giebt die Beilage No. 3. Das Directorium versetzte Menard nach Corsica, die dortigen Insurgenten zu bekämpfen. Der letzte Erlass desselben an den General von Erlach ist vom 8. Februar datirt. Er reiste jedoch erst 10 Tage später ab.

²⁾ Es ist durch eine amtliche Untersuchung vollkommen hergestellt, dass hier keinerlei Provocation von bernischer, wohl aber eine sehr

Si le General Menard avait eu mes instructions il serait à Berne; je suis fâché d'être arrivé si tard ou trop tôt puisque la situation des troupes a fait prendre aux Bernois une attitude défensive.

Je prends le parti de négocier vaguement en attendant que le Général Schawenbourg occupe la position de Bienne³⁾; alors les Olygarches feront ce que vous désirez d'eux, ou mon Expédition ne sera qu'un coup de main; je crois cependant moitié crainte moitié conscience qu'ils se feront justice sans en venir aux mains; en le dernier cas, tant pis pour eux, car ils n'auront pas voulu être raisonnables.

J'ai établi ma correspondance avec le Citoyen Mengaut par la route de Pontarlier, car il est bon de vous dire que M. M. de Berne ont empêché la communication.

Je commence à avoir dans le pays des intelligences qui me promettent du succès; demain ou après je vous donnerai des détails plus satisfaisans; ce qui m'importe le plus en ce moment, c'est que Schawenbourg arrive à Bienne et que votre plan de gouvernement pour la Suisse me parvienne.

les troupes Bernoises avaient quitté le pays de Vaud avant l'arrivée de L'aide de Camp de Menard dont les ordonnances ont été tués par des paysans.

Je joins ici L'extrait d'une Lettre qui peut-être vous fera

gewaltthätige von französischer Seite statt fand. Der Wachtposten von Thierrens hatte nämlich erst auf die Begleitung des Adjutanten Feuer gegeben, nachdem ein Husar der anrufenden Schildwache „Brigand“ zugerufen, und mit dem Säbel die Nase abgehauen. Da nun kaum 24 Stunden darauf von Gex und Chablais aus der Einmarsch der Franzosen in die Waadt erfolgte, so ist man versucht anzunehmen, dass diese Provocation eine höhern Orts vorgesehene gewesen. Vergleiche hierüber Posselt's europäische Annalen, Jahrgang von 1799. II. pag. 240.

³⁾ Aus dieser Stelle in Brune's erstem Berichte an das Directorium scheint sich zu ergeben, dass er eigentlich keine Instructionen zu friedlicher Beilegung des Streites zwischen Bern und Frankreich hatte, sondern dass eine solche nur simulirt werden durfte, um die militärischen Zwecke zu fördern, wie diess noch bei den Nummern 13, 25, 34, 43, 59 und 171 sich zeigen wird.

concevoir que les Bernois font une retraite impolitique mais hors de saison si elle ne se conforme à vos instructions.

les Habitans de ce pays semblent me voir de bon Oeil.
Salut et Respect.

No. 7.

Au Chef de Brigade Commandant le 3^{me} Régiment de Dragons.

Lauzanne le 18 Pluviose an 6. (Febr. 6.)

Au Reçu de la présente vous vous mettrez en marche pour Carouge ou vous recevrez de nouveaux Ordres.

No. 8.

Au Général Muller¹⁾.

Lauzanne le 18 Pluviose an 6. (Febr. 6.)

Pour le bien des operations dont le Directoire m'a chargé, il est utile que vous fassiez porter un corps de Troupes aux Villages d'entre les fourgs et Jougnes²⁾. le but de la situation de ce Détachement qui pourrait être de 300 hommes serait d'empêcher les Habitans des Campagnes du pays de Vaud Bailleage d'Yverdon d'inquiéter ceux de la Plaine, comme par ses manoeuvres le canton de Berne croit y parvenir observant de respecter le pays de Neufchatel. je suis charmé, Citoyen Général, que le Service de la république me mette à même d'acquérir votre Estime et votre amitié.

Je vous prie de me donner avis de votre mouvement, j'espere que cette simple apparition pourra suffire.

No. 9.

Au Chef d'état Major.

Lauzanne 18 Pluviose an 6. (Febr. 6.)

Je viens d'apprendre, Citoyen, que dans toute l'étendue du pays de Vaud on ne demande point de passeports aux Voyageurs, je vous prie de donner des ordres pour que cette Negligence soit Severement reprimée.

¹⁾ General Müller war Commandant einer Division zu Besançon.

²⁾ Dorf les Fourgs und Marktflecken Jougne, nahe der französisch-waadtländischen Grenze, Iserten gegenüber.

No. 10.

Au Général Pouget.

Lauzanne 19 Pluviose an 6. (Febr. 7.)

J'ai appris, citoyen Général, que vous aviez fait arrêter le Citoyen Fabre, je vous invite à me l'envoyer escorté d'un officier, je serai bien aise de l'interroger sur des objets relatifs à la mission dont je suis chargé par le Gouvernement.

No. 11.

Au Chef d'état Major.

Lauzanne 19 Pluviose an 6. (Febr. 7.)

Vous donnerez avis aux commandans de Place et aux Autorités Civiles et Militaires que les Biens situés dans le pays de Vaud appartenant aux Gouvernemens de Berne et de Fribourg où a leurs agens sont Sequestrés jusqu'à ce que la Republique française ait des relations ultérieures avec ces deux Gouvernemens.

Vous m'instruirez sans délai des Sequestres que les autorités constituées auront fait apposer.

No. 12.

Ordre du Jour.

Lauzanne 19 Pluviose an 6. (Febr. 7.)

Aucun Soldat français n'a le droit de se faire nourrir par les Habitans de Lauzanne.

les Tables accordées aux officiers sont supprimées le Chef d'état Major donnera connaissance de ces dispositions au Gouvernement du pays de Vaud. signé Brune.

No. 13.

Au Général Bonaparte.

Lauzanne 20 Pluviose an 6. (Febr. 8.)

Mon général, je suis arrivé le 16 pluviose à Lauzanne quartier général de la 1^{re} division après son entrée dans le pays de Vaud: le directoire vous aura sans doute instruit de l'Evenement de deux Ordonnances tuées par des paysans qui ont occasionné la marche du général Menard. avant l'entrée des Français,

les Vaudois avaient arboré la cocarde verte et formé un Gouvernement provisoire¹⁾: si dans ces heureuses circonstances le Général Menard eut eu des instructions suffisantes sans aucun doute Berne serait régénérée; mais la station des Troupes a donné le tems aux Olygarches de deffendre les passages de Berne surtout ceux de Morat et de Cuminen; mais comme vous l'avez remarqué²⁾, Mon Général, les troupes qui occuperont Bienne par une Ligne presque droite pourront se porter sur

No. 13.

¹⁾ Die provisorische Versammlung der Repräsentanten zu Lausanne hatte am 24. Januar drei Abgeordnete nach Paris geschickt, um dem französischen Directorium den Dank der Waadt für seine militärische Intervention darzubringen. Die Gesandten scheinen nöthig erachtet zu haben, etwas der Art auch gegenüber dem General Bonaparte zu thun, wie aus der Adresse an denselben vom 7ten und seiner Antwort vom 24. Februar zu ersehen ist. *Beilage 4. a und b.*

²⁾ Hieraus sieht man, welchen directen Anteil General Bonaparte an der Invasion der Schweiz im Jahr 1798 gehabt hat. Fernere Belege sind die Nummern 29, 62, 173 und 217 die folgen. Dazu die Aeusserungen, die er schon am 8. December 1797 gegen den Abgeordneten Basel's in Paris, den Zunftmeister Ochs, hatte fallen lassen, sowie des Letztern drei Schreiben an den General vom 12., 17. und 21. gleichen Monats. *Beilage 5. a. b. c. d.*

Allein schon der Erste Consul dachte hierüber nicht mehr wie der General Bonaparte. Als er im Jahr 1800 den Minister Reinhard in die Schweiz entsandte, gab er ihm, auf Talleyrand's Antrag zur Instruction, Alles aufzubieten, um die Wunden zu heilen, welche die Revolution von 1798 unserm Lande geschlagen. Dabei drückte er sein Urtheil über dieselbe in folgenden merkwürdigen Worten aus:

»Il est peu utile aujourd'hui de retracer des faits connus et de reprendre les détails de la naissance, des progrès et des développemens de la révolution helvétique. On sait que c'est un des torts les plus graves du premier directoire français; on sait que quelques brouillons suisses, comme Ochs et Laharpe, vinrent à Paris suivre pendant 5 ou 6 mois un cours d'articles incendiaires dans nos journaux et en même temps une série d'intrigues et de manoeuvres de tout genre auprès des membres les plus irascibles du gouvernement français, dont l'un se trouvait précisément avoir ce qu'il appelait des injures personnelles à venger contre

Berne, et alors ces grandes précautions sont inutiles; nous occupons depuis le chateau d'Aigle jusqu'a Mora; j'ai trouvé la ligne ainsi établie et comme dans le moment, en attendant l'arrivée des troupes de Schawenbourg (l'avantage de notre entrée ayant été un Epouvantail qui a forcé la deffensive) je politique et laisse les troupes en place en attendant le moment d'agir.

Berne a fait des fanfaronades avant mon arrivée, mais depuis elle s'est occupée d'un changement dans sa Constitution³⁾, se hatant ainsi de prévenir le coup que le Directoire doit lui Porter; ces changemens constitutionnels cadrent Tellement bien avec L'epoque de mon Départ de Paris, que quoiqu'ils temoignent de la Faiblesse, ils annoncent des intelligences Etendues.

J'ai reçu une Brochure intitulée projet de Constitution Helvétique⁴⁾; elle cause ici une grande Sensation, je la crois envoyée par le Gouvernement et vais en faire accepter les Bases dans le pays qui enverra des députés aux autres pour suivre son Exemple.

» la Suisse; l'on sait aussi avec quel scandale beaucoup d'agens
 » français militaires et civils accrurent pour cet infortuné pays les
 » malheurs nécessaires d'une révolution; avec quelle impudeur on
 » trouva le secret de tout piller, de tout prendre, d'étendre les
 » brigandages presque sur la médiocrité et même presque sur la
 » misère! Ces faits ont retenti dans l'Europe et nous ont accusés
 » sous la plume de nos ennemis et même sous celle de nos amis;
 » c'est la trace encore sanglante de ces calamités qu'il faut s'effor-
 » cer d'effacer aujourd'hui; c'est par le contraste d'une conduite
 » toute opposée que le ministre de la République française doit
 » répondre aux plaintes et ramener les Helvétiens à leurs anciens
 » sentimens pour nous.“ (Jenner, Denkwürdigkeiten meines Lebens.
 Mscr. Beleg No. 57.)

³⁾ Das Decret vom 3. Februar 1798, wodurch innert Monatfrist ein Ausschuss zu Revision der Staatsverfassung niedergesetzt wurde, und diese innert Jahresfrist dem Volke zur Annahme oder Verwerfung vor-gelegt werden sollte.

⁴⁾ Der Ochs'sche Constitutionsentwurf, der wie man später sehen wird, Brune keineswegs behagte, von dem Dieser jedoch glauben konnte, dass er die Gutheissung des Generals Bonaparte erhalten habe.

Demain, j'irai jusqu'a Mora et de là, mon Général, je vous ferai part de ma situation militaire et Politique. Salut Respect et Amitié.

No. 14.

Au Directeur Barras.

Lauzanne le 20 Pluviose an 6. (Febr. 8.)

Ma dernière au directoire vous instruit de mon arrivée, et de mes premières observations; L'état du pays et des troupes est Toujours le même. J'attends avec impatience l'arrivée des troupes du Rhin à Bienne pour agir avec succès, car l'entrée du Général Menard a mis les Bernois sur le quivive et je ne me permettrai pas d'agir sans avoir la persuasion d'agir avec succès. le Canton de Vaud acceptera la Constitution en ce qui le concerne: je ne perds pas un moment pour remplir les vues du directoire et mon désir est très ardent d'etre de L'expédition d'Angleterre. Salut. Estime et Amitié.

No. 15.

Au Citoyen Florent Guyot Resident Francais à Coire.

Lauzanne 20 Pluviose an 6. (Febr. 8.)

Je crois devoir vous prévenir, Citoyen, que le Directoire Exécutif m'a confié le Commandement des Troupes qui occupent la Ligne de Suisse; le poste honorable et important que vous avez au milieu d'un peuple simple, qui par des traités d'alliance et d'association fait en quelque sorte partie intégrante du Corps helvétique, vous met aujourd'hui en état de servir notre Pays et la cause de la Liberté avec ce même zèle et ces talens qui vous ont distingué dans la convention Nationale; il importe de détruire ou au moins de Neutraliser l'influence que pouvait avoir le Gouvernement de Berne sur une nation à L'amitié de laquelle la République française attache un grand prix. j'espère donc, Citoyen, que vous saurez prémunir les ligues Grises contre toutes suggestions artificieuses, contre tous Bruits calomnieux. Vous leur offrirez au nom de la Liberté une part dans la nouvelle organisation que va se donner l'helvétie et qui s'établit en ce moment dans le canton de Basle et dans le pays

de Vaud. vous avez du recevoir plusieurs Exemplaires d'un ouvrage français italien et allemand qui renferme les Bases de cette Organisation; j'en joins un a cette Lettre dans la supposition que vous n'en ayez pas reçu encore; je vous prie, citoyen, de me communiquer par les voyes les plus sures et les plus promptes les renseignemens que vous aurez sur les mouvements actuels du patriciat helvétique; les avis que vous me donneriez à ce sujet me seraient d'un grand secours pour remplir les intentions du Directoire.

No. 16.

Au Citoyen Desportes Ministre Francais à Genève.

Lauzanne 20 Pluviose an 6. (Febr. 8.)

Les ordres dont le directoire m'a chargé semblent, Citoyen, pour leur parfaite Exécution exiger le concours de vos Lumieres et de votre zèle; l'Olygarchie Bernoise est pour ainsi dire une des plus importantes forteresses de l'intrigue Britannique¹⁾; vous savez aussi bien que moi quels maux en sont sortis pour la france, surtout pour les Départemens du Midy; j'espère, citoyen, que vous me ferez part des renseignemens qui vous seraient parvenus ou qui vous parviendraient, et qui pourraient servir à l'accomplissement des intentions du Directoire Exécutif.

No. 17.

Au Citoyen Ministre de la Guerre.

Lauzanne 20 Pluviose an 6. (Febr. 8.)

Citoyen Ministre, les Emigrés, les refractaires et les contrebandiers qui infectent le pays des environs de Carouge, nécessitent dans cette partie de la republique une surveillance à la quelle le commandant de la place ne peut suffire; le Citoyen Leroy sous lieutenant a rempli jusqu'ici les fonctions d'adjutant

No. 16.

¹⁾ Wenn diess im Ernste gesprochen ist, woran man bei den vielen geringschätzigen Aeusserungen Brune's über Bern's Machtentfaltung zweifeln möchte, so findet die abenteuerliche Furcht vor dem Einbruch eines Heeres von 60,000 Schweizern in Frankreich, wovon die Nummern 20, 25 und 36 sprechen, einigermassen ihre Entschuldigung.

Provisoire; son dévouement pour la patrie et son amour pour la chose publique m'engagent à solliciter en sa faveur la place d'adjudant de la place de Carouge; il est employé dans les armées de la République depuis 1791, il n'a pas besoin d'autres Titres près de vous.

Je vous prie, Citoyen Ministre, de me faire connaitre vos intentions à son égard.

No. 18.

Au Citoyen Patrice maison du Citoyen Pachon, m^d. de draps.

Lauzanne 20 Pluviose an 6. (Febr. 8.)

Je vous préviens, citoyen, que le comité militaire s'est plaint de manquer de vivres viandes; je vous invite à vous concerter avec lui sur cette partie du service.

No. 19.

Au Général Pouget à Carouge.

Lauzanne 21 Pluviose an 6. (Febr. 9.)

Je vous remercie, citoyen Général, des renseignemens que vous me donnez dans votre Lettre du 20, je vous prie de donner au 3^{me} régiment de Dragons l'ordre de continuer sa route et se rendre à Lauzanne.

No. 20.

Au Citoyen Sottin, Ministre de la Police Générale.

Lauzanne 23 Pluviose an 6. (Febr. 11.)

Citoyen Ministre, des avis que je peux regarder comme certains annoncent que des Emigrés et des Etrangers agens des Gouvernemens de Londre et de Berne sont actuellement dans des départemens du Doubs et du Jura, occupés d'y tramer une rébellion qui puisse donner aux troupes françaises une occupation autre que celle que le Directoire exécutif et la cause de la Liberté leur assignent; je vous prie d'employer les moyens qui sont en votre pouvoir, afin de détruire dans son germe cette guerre de diversion qui pourrait devenir très dangereuse. les émigrés dont je vous parle veulent agiter toute la partie française qui avoisine le pays de Vaud et le comté de Neufchatel:

on vient de deterrer près le village de St^e. Croix, territoire Vaudois, entre Pontarlier et Yverdon, un magasin de trois mille paires de souliers que l'on soupçonne assez naturellement appartenir aux agens de ce complot; on va donner suite aux recherches et l'on ne désespère pas de trouver quelqu'autre magasin; il faudrait pour arrêter parfaitement les machinations de ces misérables, que les autorités constitutées des deux départemens fussent entièrement dévouées aux intérêts de leur pays et surveillassent avec rigueur les hommes et les choses qui passent nos limites; les douaniers font bien peu de chose pour cette surveillance; on peut même dire qu'ils favorisent les contrebandiers et les contrarévolutionnaires; je crois devoir, citoyen Ministre, appeler votre sévère surveillance sur les individus préposés à la douane de Versoie pais de Gex département de l'Ain. Un grand nombre de rapports m'ont été faits sur cette douane et il faudrait en conclure que les douaniers ne sauraient être plus ardents à mal faire quand ils auraient été nommés par le Senat de Berne ou par Mr. Pitt. Comme les opérations dont le Directoire exécutif m'a chargé exigent dans ces circonstances le concours des fonctionnaires publics des départemens voisins, je vous aurai, citoyen Ministre, les plus grandes obligations si vous vouliez les prévenir sur la Nature des communications que j'aurai besoin d'avoir avec eux; comme j'imagine que le 18 fructidor aura au moins porté son heureuse influence sur le choix des commissaires du Directoire Exécutif, c'est à ceux de l'Ain, du Doubs et du Jura que je vais m'adresser soit pour les mettre en garde contre les manœuvres qui ont pour but de troubler ces pays, soit pour avoir d'eux les renseignemens dont je pourrais avoir besoin pour écarter le mal par les moyens qui sont à ma disposition.

No. 21.

Au Directoire Exécutif.

Lauzanne 23 Pluviose an 6. (Febr. 11.)

Citoyens directeurs, rien n'est changé dans les positions militaires, depuis ma dernière dépêche, mais des améliorations

promptes se sont manifestées dans la disposition des Esprits; les partis divers qui, ainsi que partout ailleurs, peuvent se réduire à trois, se sont accordés plus ou moins sincèrement, sur un point capital, sur l'acceptation d'un projet de constitution qui m'est parvenu de paris en grand nombre d'exemplaires, et que j'ai fait réimprimer afin de satisfaire l'impatiente curiosité d'un public assez patient d'ailleurs dans ses autres sentimens.

No. 22.

Au Directoire Exécutif.

Lauzanne 23 Pluviose an 6. (Febr. 11.)

Citoyens directeurs, je vous envoie L'acceptation de la constitution par le Pays de Vaud. J'espère que son Exemple sera bientot suivi par d'autres.

No. 23.

Aux magnifiques Seigneurs composant le magistrat suprême du Comté de Neufchatel.

Lauzanne 23 Pluviose an 6. (Febr. 11.)

Le Gouvernement Français en me confiant le commandement de L'armée sur les frontières de la Suisse, m'a donné les instructions les plus précises pour faire respecter le pays de Neufchatel appartenant à une puissance amie.

Je remplirai avec beaucoup de satisfaction cette Honorable Tâche et je ne permettrai jamais qu'aucune atteinte soit faite¹⁾ à la bonne harmonie qui lie les deux nations, mais j'attends de vous et de votre Loyauté une Egale réciprocité. Salut et Consideration.

No. 24.

Au Citoyen Mengot, résidant Français à Basle.

Lauzanne 23 Pluviose an 6. (Febr. 11.)

Votre lettre du 15 pluviose ne m'est parvenue que le 23; cela prouve que la Correspondance qui doit exister entre nous

No. 23.

¹⁾ In der vidimirten Abschrift, welche Bern von Neuenburg erhalten, ist das Wort »faite« ersetzt durch »portée«.

pour combiner la force avec la politique, n'est pas assurée; la chose est cependant d'une importance majeure; ce serait le moment d'agir de toutes mes forces, mais elles n'existeront réellement qu'au 25 de ce mois et je crains que ce moment n'ait été provoqué avant le tems par vos proclamations Energiques qui auraient eu le plus grand Effet, si j'avais pu les appuyer sur le champ par les armes. je suis de votre avis sur les additions à faire à l'adresse du Directoire touchant la sureté des individus et la destruction de l'Olygarchie; je vous prie de m'informer des mouvemens politiques et militaires des Ennemis; j'agirai en conséquence et je vous informerai de mes opérations.

No. 25.

Au Directoire Exécutif.

Lauzanne 23 Pluviose an 6. (Febr. 11.)

Citoyens directeurs, en attendant que les troupes du Général Schawenbourg soient en position, ce qui doit avoir lieu le 25, je ne néglige rien pour me donner une force morale et militaire; le pays de Vaud a accepté comme canton le projet de constitution, son voeu reçoit la plus grande publicité pour lui attirer des proselytes; quatre Bataillons seront formés dans trois jours: je recevrai demain le 3^{me} régiment de Dragons; je n'avais pas un homme à cheval; il m'arrive aussi demain deux compagnies d'artillerie à pied; je presse l'arrivée des munitions de toute Espèce, enfin je ne néglige rien pour remplir vos vues; dans quatre ou cinq jours, j'espère être en mesure.

ne sachant aucune nouvelle du Général Schawenbourg ni de l'envoyé mengaud, quoique j'eusse écrit plusieurs fois à l'un et à L'autre, je me suis déterminé à Envoyer directement à Basle par la route de Berne un officier intelligent qui a traversé le pays non sans danger: les Olygarques ont fanatisé le peuple. une lettre du Citoyen Mengaud par ses menaces les a mis sur pied; cette Lettre est affichée dans tous les Caffés de berne¹⁾;

No. 25.

¹⁾ Den in den Nummern 35 und 57 gegebenen Erläuterungen zu-folge, war diess Mengaud's Zuschrift vom 2. Februar, wodurch er Bern

il aurait été prudent de ne menacer qu'au moment de punir; quoiqu'il en soit les oligarques seront soumis, ils m'enverront des députés demain, je leur ferai accueil. s'ils ne sont pas de bonne foi, du moins me donneront-ils le tems de me concerter avec le Général Schawenbourg et de recevoir l'artillerie et la cavalerie, il ne fallait pas les menacer sans être prêt à agir, mais tout sera reparé.

Il paraît certain que vous avez prévenu les Bernois, j'aurai demain ou après une note certaine sur le projet qu'ils avaient formé de renverser notre gouvernement; il ne s'agissait de rien moins que de mettre sur pied une armée helvético-anglaise qui dans le jura ou leurs partisans paraissent être nombreux se serait élevée à 60 mille hommes; elle devait agir lorsque l'élite de nos armées se serait trouvée aux bords de l'Océan. nous venons de trouver un de leurs magasins dans les neiges des montagnes de St^e. Croix, il consiste en 3000 paires de souliers²⁾.

Dans ces montagnes, l'argent Bernois fait couler le Vin à grands flots, il faut remarquer que dans tous les tems cette position de terrain, ainsi que celle de L'Oberland leur a semblé capitale.

On m'a donné des doutes sur l'existence de Carnot en ce pays. Ce custine qui vous avait adressé une lettre m'a dit que c'était ce grand objet qu'il avait à vous communiquer; il prétend le trouver entre Fribourg et Berne: chaque jour je découvre ici de nouvelles intrigues de nos émigrés: il vont tous à Berne ou dans le pays de Neufchâtel. Vous m'avez indiqué un Boret à Lauzanne comme agent de Mr. de Blankenburg; ce boret qui, suivant votre note devait être Epicier ne s'y trouve pas; il n'est

mit plötzlichem Kriege bedrohte, wenn es die Bewegung von Aarau zu unterdrücken suchen würde. Beilage 6.

²⁾ Von einem damals auf Schweizerboden stehenden Generale vorzusetzen, dass er an solchen Unsinn geglaubt, hält sehr schwer. Sollte der schlaue Brune vielleicht damit dem ungestümen Drängen des Directoriums auf einige Zeit den Riegel haben schieben wollen? Vrgl. No. 57, 59, 60.

que trop vrai que Roussillon d'Yverdon est un grand recruteur anglo-bernois, mais il réside sur le territoire de Neufchatel; je l'ai mis au bout de ma Lorgnette; ce pays de Neufchatel n'est pas du tout de nos amis, il est pour l'aristocratie Bernoise ou pour le royalisme du jura.

le Citoyen Mangourit se comporte fort bien dans le Valais, sa politique insinuante a converti le bas Valais et neutralisé les forces du haut Valais que berne avait un peu agité.

Je n'ai rien apres ici de l'argent qu'on aurait tiré des caisses Bernoises pour mettre en sûreté dans l'Oberland; mais il est certain que le général Weiss avant son départ du pays de Vaud en avait épuisé toutes les caisses³⁾.

Je vous le dis avec peine, citoyens directeurs, la situation des troupes dans le pays de Vaud après l'arrivée du Général Menard a retardé le succès de nos opérations; il n'était plus temps d'agir quand je suis arrivé sans compromettre la division; elle n'avait ni artillerie ni cavalerie⁴⁾; l'énergie du Citoyen Mengaud qui a conquis Basle à la liberté a ouvert les trésors Bernois pour former des Bataillons; mais le 25 les troupes du Général Schawenbourg seront arrivées, et comme je l'ai déjà exprimé, ma division se trouvant alors en état d'agir, la force ou la raison vaincront vos ennemis les plus cruels. Salut et Respect.

³⁾ Diese ängstliche Sorge um die Schatzgelder von Bern, welche das Directorium schon zu Anfang Februars offenbart, lässt deutlich genug erkennen, was seinen Wünschen zunächst vorschwebte. Es findet zudem seine Bekräftigung in dem, was über die Politik des Directoriums gegen die Schweiz der gewesene Director Carnot sagt. Beilage 7.

⁴⁾ Man ist versucht anzunehmen, das Directorium habe gehofft, lediglich auf dem am 8. December 1797 von General Bonaparte dem Zunftmeister Ochs verdeuteten Wege die Schweiz in seine Gewalt zu bekommen; sonst wäre es kaum zu entschuldigen, dass man den General Menard ohne Artillerie, Cavallerie und Munition in die Waadt einzücken liess.

No. 26.

**Au Citoyen Goguet Chef de Bataillon Commandant
la Place d'Yverdon.**

Lauzanne 23 Pluviose an 6. (Febr. 11.)

Je vous remercie de L'exactitude que vous avez mise à me faire parvenir la dépêche du Général Schawenburg. indiquez moi par qui elle vous est parvenue afin que je puisse lui répondre, veuillez vous informer soigneusement si les nommés Russillon et Pilli Chots¹⁾ sont à Yverdon.

No. 27.

Au Comité Militaire.

Lauzanne 23 Pluviose an 6. (Febr. 11.)

Je désire que les cinq mille hommes que doit fournir le Comité Militaire soient rendus le 27 à Moudon.

No. 28.

Au Ministre de la Guerre.

Lauzanne 23 Pluviose an 6. (Febr. 11.)

Citoyen Ministre, je vous remercie des soins que vous donnez à mon Expédition. J'apprends que le général Schawenburg aura sa troupe réunie le 25, et moi je reçois demain un régiment de dragons et deux compagnies d'artillerie à pied; j'espère sous très peu de jours avoir l'avantage de vous annoncer que nous aurons réussi par les négociations ou par les Armes.

No. 29.

Au Général en chef Bonaparte.

Lauzanne 23 Pluviose an 6. (Febr. 11.)

Mon général, la station des troupes dans le pays de Vaud a retardé nos succès, il n'était plus temps d'agir quand je suis arrivé sans artillerie et sans Cavalerie.

No. 26.

¹⁾ Die berngetreuen François Louis Russillon, Dragonermajor, und Louis George François Pillichody, Scharfschützenmajor, die schon Anno 1794 in's Burgerrecht von Bern aufgenommen worden waren.

une lettre du Citoyen Mengot affichée dans tous les caffés de Berne a Eveillé les Olygarques ; leurs bataillons sont sur pied ; il ne faut rien moins que les 12000 hommes du rhin que vous avez demandés pour cette Expédition afin qu'elle réussisse, ce n'est pas que je ne croye tout rammener sans coup ferir ; mais la présence de la Force était indispensable.

Ils font comme dans le tems de Charles le temeraire des mouvemens dans l'Oberland et au dessus d'Yverdon, mais le tems et les hommes sont changés ; j'ai l'espoir le mieux fondé de réussir par une negociation prompte ou par les armes.

Schawenburg aura ses troupes reunies le 25 nous ne pourrons communiquer que par le pays de Neufchatel qui n'est pas pour nous. la Division est toujours votre amie et Brûle d'être aux prises avec l'anglais ; elle trouve que les Suisses ont L'habit rouge , elle fera merveille si nous sommes forcés de nous Battre. Salut et Respect.

No. 30.

Au Commissaire Ordonnateur Bourgeois.

Lauzanne 24 Pluviose an 6. (Febr. 12.)

La conference que vous avez eue aujourd'hui avec moi citoyen Ordonnateur , vous a fait connoître les circonstances particulières où se trouve l'armée par rapport à ses Subsistances.

d'une part, la maniere Liberale dont les citoyens de toutes les communes ont dispensé les Vivres aux Soldats , les instances très vives que me font aujourd'huy encor les comites de subsistances pour continuer à fournir comme par le passé, ne me permettent pas de recevoir Brusquement un mode regulier de fournitures prescrit par les Règlemens.

d'un autre côté , les memes comités qui dans la circonstance cédent plutot à leur zèle et au voeu populaire qu'ils ne consultent leurs moyens me demandent au moins de leur procurer des denrées , se chargeant toujours de les munitionner. et j'ai la certitude en effet que leurs magasins et le pays ne présentent pas les ressources nécessaires pour continuer ce service.

des motifs politiques me font sentir la nécessité d'obtempérer

à leur demande afin d'oter aux agens de la malveillance Bernoise les pretextes dont ils se servent journellement pour insinuer que les français loin d'être les amis et les protecteurs du pays de Vaud dévorent la subsistance de ses habitans.

En conséquence je vous requiere de faire extraire de la france sans nul délai les Grains et les Bestiaux en quantité suffisante pour assurer les subsistances de L'armée et mettre les communes en Etat de continuer les fournitures; et comme la voie des marchés me paraît préférable aux requisitions sur les départemens voisins, vous avez tout pouvoir de traiter à cet effet d'après des Bases que vous soumettrez à mon approbation.

Je vous déclare qu'aucun des moyens que le Gouvernement a mis à ma disposition ne vous manquera pour faciliter et accélérer vos operations dans une occasion si importante pour L'armée et pour nos frères du pays de Vaud. Salut etc.

No. 31.

Au Commissaire des guerres Duval.

Lauzanne 24 Pluviose an 6. (Febr. 12.)

On vient de me communiquer, Citoyen Commissaire, une lettre que vous avez adressée au Citoyen francillion d'appeln; je ne connais rien à la mesure que vous lui proposez; vous devez continuer de viser et totaliser les bons jusqu'à ce qu'un ordre supérieur ne vous desaisisse de cette partie de Votre Service.

No. 32.

Aux Administrat^{rs}. du Dpt^t. du Doubs.

Lauzanne 24 Pluviose an 6. (Febr. 12.)

Citoyens Administrateurs, le Commissaire Ordonnateur près cette Armée a d'après mes ordres, expédié une ordonnance de 60,000 livres sur le payeur Général de votre département.

L'éloignement où je me trouve des Caisses publiques, les

No. 32.

Durch die ganze Correspondenz sind die Geldsummen in französischen Pfunden (Livres tournois, ls. ts.) ausgesetzt, welche sich zu den heutigen französischen und Schweizer-Franken wie 81 zu 80 verhalten.

instructions formelles que j'ai reçues du Ministre de la Guerre m'ont déterminé à cette mesure d'urgence pour la quelle je reclame votre intervention, si elle est nécessaire.

Je me repose avec confiance à cet Egard sur votre zèle pour le Service important des Subsistances de L'armée que je commande.

No. 33.

Au Command^t. de la 6^{me} Division à Bezancourt.

Lauzanne 24 Pluviose an 6. (Febr. 12.)

Je vous préviens, Citoyen Général, que j'ai fait expédier pour le service des subsistances de L'armée que je Commande, une Ordonnance de 60,000 livres sur le payeur Général du département du Doubs.

les circonstances ou je me trouve m'ont déterminé à cette mesure d'urgence qui se rapporte d'ailleurs aux instructions que j'ai reçues du Ministre de la Guerre et que je vous prie de seconder de tous les moyens qui sont en votre pouvoir.

No. 34.

Au Général Schawenburg.

Lauzanne 23 Pluviose an 6. (Febr. 12.)

Citoyen Général, j'ai reçu votre Lettre à la date du 20 par laquelle vous m'annoncez que toutes les troupes à vos ordres seront arrivées le 25 dans la position que vous m'indiquez; votre Lettre contient un rapport de L'état de l'esprit du pays qui vous avoisine; il est conforme à ce que j'en sais par moi même. je n'ai pas trouvé dans votre paquet la lettre du Commandant des troupes de Soleure et votre reponse à ce Commandant.

Ce pays vient d'accepter pour son compte le projet de Constitution qui lui est envoyé de Paris, je ne dissimule pourtant pas que les Bernois ne sont pas détesté ici autant qu'ils devraient l'être¹⁾.

No. 34.

¹⁾ Dieses Zeugniss Brune's ist sehr beachtenswerth. Er wiederholt es, zum Theil noch bestimmter, in den Nummern 35, 38, 43, 57, 59, 69 und 112. Kann es nach diesem verwundern, dass, sowie der Rausch

Il me semble que les Olygarques effrayés des menaces qu'on leur a faites ont pris des mesures pour se défendre ou du moins pour avoir une Composition honorable.

Les Bernois doivent m'envoyer aujourd'hui deux députés. Je profiterai du tems de ces conférences pour avoir le prétexte de vous inviter par un officier de ne faire aucun mouvement; ils m'ont promis leur sauve conduit; par ce moyen très simple nous serons à même d'agir de concert et à la minute, s'ils ne sont pas de bonne foi résolus à exécuter la volonté du Directoire.

J'ai laissé mes troupes dans la position où elles se trouvent et dont les cantonnemens sont ci-joints; comme je ne recevais aucune nouvelle du Citoyen Mengot ni de vous, j'avais cru prudent de ne donner aucun ombrage, j'aurais bien désiré de ne faire aucune menace avant que de pouvoir agir, mais tout cela est reparé.

Je suis charmé que le directoire m'ait donné pour compagnon d'arme un aussi bon militaire que vous.

P. S. il est indispensable que nous Etablissions une correspondance réglée par le pays de Neufchatel.

No. 35.

Au Général Pouget.

Lauzanne 25 Pluviose an 6. (Febr. 13.)

Je vous remercie, mon cher Général, des soins vraiment fraternels que vous prenez de seconder mes opérations, soyez persuadé qu'ils consolident L'amitié que je vous ai vouée.

verflogen war, Bern in der Waadt nicht bloss eine mildere Beurtheilung, sondern selbst wieder einen Anhang fand! Am 22. Junius 1801 erschien ein Druckanschlag, worin 13 angesehene Männer, im Namen einer grossen Zahl von Waadtländern gegen die gewaltsame Abtrennung ihrer Landschaft vom Kanton Bern Protest einlegten, und im Januar 1802 richteten die Nämlichen sogar aus Auftrag von 17,596 Petenten eine darauf bezügliche Vorstellung an den helvetischen Senat. (Beiträge zur Geschichte des Tages, Bd. I. Heft 2. p. 77 u. 95, und Gemeinnützige helvetica Nachrichten von 1801. XV. 13, 59, 63, 65, 69. XXXII. 103 u. 1802. XI. p. 41.)

J'ai été jusqu'à présent dans un tel dédale, que comptant parfaitement sur vous, j'ai négligé de vous donner des détails.

L'esprit public n'est pas ici aussi avancé que nous avions droit de le penser; c'est l'arrêté du directoire qui a fait la révolution mais non les Vaudois en général: fort peu y ont pris part; tout prendra pourtant de la consistance mais par cette raison seule que les choses sont trop avancées pour reculer.

Je vous avais dit que j'attendais que Schawenbourg fut en position et que mon artillerie et ma cavalerie fussent arrivées et m'eussent joints pour pouvoir agir efficacement; de ma part sans Examiner si la position de mes troupes était Bonne, je les avais laissé dans l'état où elles se trouvaient pour ne pas augmenter l'ombrage que les Bernois en prendraient.

Il est bon que vous sachiez que si Menard eut poursuivi sa pointe, tout serait fini; mais lorsque je suis arrivé il n'était plus tems avant l'arrivée de Schawenbourg. Il paraît qu'une proclamation de Mengaud, que je vous envoie, les avait mis sur pied, elle est à la date du 14; il est bien facheux que ce qui n'aurait été qu'un coup de main devienne peut-être une affaire sérieuse.

mes communications avec Schawenbourg ne peuvent avoir lieu que par Neufchâtel dont vous connaissez l'esprit.

Je vais me mettre en mesure d'agir au premier jour, je désire, mon cher général, que vous fassiez filer sur Lauzanne le plus grand nombre de Rations de pain que vous pourrez tirer de vos derrières.

Venez me voir le plutot que vous pourrez. Je n'écris pas à notre cher Doppe, persuadé que vous ferez pour moi.

No. 36.

Au Résident Français Desportes à Genève.

Lauzanne 25 Pluviose an 6. (Febr. 13.)

Je vous ai adressé, citoyen résident, deux Lettres des quelles je n'ai reçu aucune réponse, L'une datée de Lauzanne il y a près de huit jours, L'autre de Moudon il y a trois ou quatre jours; dans la première je vous fais part de mon arrivée

et vous priais de me donner des renseignemens qui pourraient concourir au succès des opérations dont j'ai été chargé par le directoire Exécutif; je vous invitais dans l'autre à me procurer cinq cent mille cartouches. votre zèle pour les interets de la République et l'urgence des Besoins que je vous Exposais, me faisaient croire que j'obtiendrais de vous une prompte réponse; je renouvelle mes instances et je vous prie de vous rappeler que vous avez promis à mon camarade le Général Menard de faire arriver dix mille paires de souliers, objet dont les troupes ont grand Besoin: je me persuade, citoyen resident, que vous ne me priverez pas de l'avantage de votre correspondance et que l'armée profitera des ressources que m'offrent votre zèle et vos Lumieres.

J'ai reçu avis, il y a trois jours, que des agens du Gouvernement Bernois, des Emigrés, travaillaient avec activité dans la principauté de Neuf-chatel, dans la partie du pays de Vaud qui avoisine le Jura et dans les Départemens de France lym-trophes, a creer une sorte de Vendée qui peut faire diversion aux entreprises du directoire Exécutif contre l'Angleterre. cette diversion d'après plusieurs avis ne devait pas se borner à ce seul point de nos frontières, un débarquement d'aventuriers de toutes nations est médité pour les Côtes du Cidevant Roussillon; j'ai pris, quant à ce qui me concerne, des précautions telles que ce projet ne pourra pas s'exécuter impunément dans le voisinage des Troupes que je Commande. je vous ferai part, citoyen résident, des mesures que j'ai prises et dont L'exécution prompte débarassera la République française d'un ennemi d'autant plus dangereux qu'il couvre tous ses attentats sous le Voile perfide de la Neutralité et même de l'Amitié.

des Bataillons Vaudois s'Organisent, il m'arrive de l'artillerie et de la Cavalerie. sous peu de jours je serai en etat d'agir et de vous annoncer des succès.

No. 37.

Au Citoyen Goguet Command^t. de la Place à Yverdon.

Lauzanne 25 Pluviose an 6. (Febr. 13.)

Employez, je vous prie, tous vos moyens pour attirer et

arrêter les deux Individus que je vous ai désignés; le Directoire y met le plus vif intérêt.

No. 38.

Au Colonel Laharpe.

Lauzanne 25 Pluviose an 6. (Febr. 13.)

J'ai lu Citoyen, avec beaucoup d'attention votre réponse aux Calomnies du Gouvernement de Berne et cette Serie de Griefs qui doit Ecraser le Patriciat helvétique; le plaisir que m'a procuré cette Lecture m'a fait un devoir de vous en adresser mes remercimens; je suis convaincu que ce sont vos Ecrits et L'arrêté du Directoire du 8 Nivose dernier qui ont opéré l'affranchissement du pays de Vaud votre Patrie; privés de ces vifs stimulans, les Vaudois malgré leur bonne volonté n'eussent recouvré la Liberté; j'ai mis à profit vos Lumieres, j'ai senti vos bonnes idées et j'ai la satisfaction de les voir prosperer.

les habitans du pays de Vaud ne sont pas généralement patriotes; ils détestent les Olygarques, mais n'ont pas assez d'energie et de Courage pour se ranger en ligne contre le Despotisme.

Si le general Menard avait eu les instructions nécessaires, il serait actuellement à Berne, mais lorsque je suis arrivé il n'était plus tems d'agir; la station des troupes avait fait prendre aux Bernois une attitude imposante, mais le Général Schawenburg qui doit étre ici le 25 me mettra à même d'agir avec certitude.

le Resident Mengaud par ses menaces a mis les bernois sur pied. sa lettre est affichée dans tous les caffés et sert de texte à tous leurs Libelles insidieux.

Sous peu de jours je vous donnerai des détails plus satisfaisans. je vous prie de continuer à ranimer par vos Ecrits

No. 38.

Es ist das Manifest Laharpe's an seine Mitbürger der Waadt, vom 4ten Pluviose an VI. (23. Januar 1798) aus Paris datirt, das den Charakter seines Verfassers so sehr bezeichnet. Beilage 8.

l'esprit de republicanisme que vos bons compatriotes Laisseraient éteindre.

No. 39.

Lauzanne 26 Pluviose an 6. (Febr. 14.)

donné un Passeport à Mr. Jean Louis Ausset se rendant à Berne pour ses Affaires.

No. 40.

A Mr. le Général Derlach Command^t. les troupes bernoises.

(Original gleichlautend).

Lauzanne 26 Pluviose an 6. (Febr. 14.)

Mr. le Général, je serai demain 27 pluviose à Payerne et je recevrai avec plaisir les deux députés nommés par votre Gouvernement; je vous adresse un passeport dont je pense cependant qu'ils n'auroient pas eu Besoin pour arriver jusqu'à nous, je ne sais ce que vous entendez par un Quartier convenable. Salut et Consideration.

No. 41.

Aux Magnifiques et Illustres Seigneurs composant le Conseil de la Republique de Berne.

Lauzanne 26 Pluviose an 6. (Febr. 14.)

J'accepte avec plaisir la proposition que vous me faites d'envoyer à Payerne deux députés; je me trouverai dans cette Ville demain 27 pluviose. j'envoye à Mr. le Général Derlach un passeport pour M.M^{rs}. le colonel Tscharner et le trésorier de Frisching. Salut et haute considération.

No. 42.

Au Général de Brigade Rampon.

Lauzanne 26 Pluviose an 6. (Febr. 14.)

Brave Camarade, j'irai demain te voir à Payerne; je te prie de faire retenir trois logemens, un pour moi, et les deux autres pour deux députés de Berne.

P. S. il faut renvoyer toutes demandes et reclamations de Sequestre au Gouvernement. tu as fort bien fait d'arrêter Custinis. je te prie de faire examiner les passeports et les Voitures

allant sur le Territoire Bernois; on m'assure qu'il est parti de Lauzanne un fourgon qui est destiné pour Berne; il serait utile de savoir ce que c'est que ce fourgon.

No. 43.

Au Général Pouget.

Lauzanne 26 Pluviose an 6. (Febr. 14.)

Vous serait-il possible, mon cher General, de reunir tout ce que vous avez de disponible dans les troupes qui sont sous vos Ordres et de venir Occuper dans peu de jours une partie du pays de Vaud, en plaçant votre Quartier Général à Lauzanne; je désirerais bien que vous pussiez placer [quatre à cinq cens hommes dans cette Ville, 80 à Nyon, et 50 à morges; je n'ai pas besoin, cher camarade, de vous Expliquer ce que cela veut dire.

Je vois ici beaucoup d'intrigues et d'ipochrisie qui seront en pure perte, quoique j'en profite. je désirerais bien causer avec vous sur les circonstances de notre situation, et j'espere que vous voudrez bien me faire le plaisir de venir à Lauzanne; je pars demain pour aller a payerne entendre des députés Bernois; je compte etre de retour après demain; l'intriguant Custines a été arrêté de nouveau par le Général Rampon; il faudra voir ce qu'on en fera définitivement s'il ne déclare pas les choses importantes qu'il nous avait promises.

Je vous remercie des mesures que vous avez prises, elles sont Bonnes et utiles, je vous prie d'y donner suite.

No. 44.

Au Général Muller Commandant la 6^e Division à Besançon.

Lauzanne 26 Pluviose an 6. (Febr. 14.)

Mon Camarade Menard m'a communiqué, Citoyen General, deux lettres que vous lui avez adressées, et dans les quelles vous lui faites des Offres qui prouvent votre zèle pour les intérêts de la Republique et pour la Gloire de ses armes. j'accepte ces offres avec reconnaissance et je désirerais, puisque vous voulez bien concourir au succès des opérations qui me sont confiées, qu'il vous fut possible de faire partir un Bataillon

Entier sur Yverdon dans le pays de Vaud: ce Bataillon dirigerait sa marche par St.^e Croix, Village où les Olygarques de Berne avaient semé quelques fermens d'insurrection et où il serait utile de faire sejourner au moins trois compagnies pendant quelque tems, le reste du Bataillon serait très bien accueilli et nourri à Yverdon. le poste de fourges devient beaucoup moins important, neanmoins si vous pouviez, citoyen Général, y conserver des troupes sans gener vos dispositions, je crois que leur sejour n'y serait pas inutile puisqu'il tendra à les rapprocher d'avantage du corps d'armée disposé à agir en cas de Besoin.

Je vous prie, citoyen General, de donner des Ordres pour que l'envoy des Cartouches se fasse avec le plus de promptitude et en aussi grande quantité possible.

des postes seront Etablis, comme vous l'indiquez, pour assurer la communication de Lauzanne à pontarlier, ce moyen me donnera, citoyen Général, l'avantage de multiplier mes relations avec vous et de solliciter votre zèle et vos Talens; je suis persuadé que votre Courage s'applaudit d'avoir à concourrir avec les phalanges d'italie à de nouveaux Triomphes.

No. 45.

Aux membre du comité des subsistances.

Lauzanne 26 Pluviose an 6. (Febr. 14.)

Je vous autorise, Citoyens, à correspondre directement avec le Commissaire Ordonnateur Bourgeois pour tous les objets relatifs aux subsistances; je l'ai chargé particulièrement de surveiller cette partie; vous pouvez vous concerter avec lui.

P. S. je reçois à l'instant votre Lettre, je ferai mettre à L'ordre du jour l'état de service que vous m'envoyez.

No. 46.

Au Commissaire Ordonnateur Bourgeois.

Lauzanne 27 Pluviose an 6. (Febr. 15.)

Vous prendrez, Citoyen Ordonnateur, les mesures les plus promptes pour assurer le service; vous vous concerterez avec le Comité de cette Ville pour en tirer le meilleur parti possible,

et vous requererez enfin les fournisseurs commissionnés par le Gouvernement de s'occuper serieusement des besoins de mes troupes et de l'Exécution des Ordres que vous croierez indispensables de donner pour assurer au moins huit jours à L'avance les Vivres de 13000 hommes et 1200 chevaux.

No. 47.

Au Comite Militaire de Lauzanne.

Moudon 27 Pluviose an 6. (Febr. 15.)

Je vous previens que les quatre mille Vaudois seront passés en revue par les Officiers Généraux français, dans trois jours, à Lauzanne, Moudon et Payerne je donne avis de la présente disposition au General Debons. Cet ordre est de rigueur pour être exécuté le 30 pluviose présent mois vous me donnerez avis de la reception de la présente.

No. 48.

Au General Debons.

Moudon 27 Pluviose an 6. (Febr. 15.)

Je donne l'ordre très-précis de prendre toutes les mesures Necessaires pour que le 30 du présent mois, les 4 mille hommes de troupes Vaudoises soient en état d'être passées en revue, le même jour, par les Officiers Généraux français, dans les villes de Lauzanne, Moudon et Payerne. vous m'accuserez la reception du présent.

P. S. le Comité Militaire de Lauzanne est prévenu par le même Courier.

No. 49.

- A l'adj.^t Général Sornet.

Moudon 27 Pluviose an 6. (Fébr. 15.)

Lettre qui le prévient de L'Ordre donné au Général Debons pour la revue du 30 pluviose.

No. 50.

Au Chef d'état Major.

Payerne 28 Pluviose an 6. (Febr. 16.)

Je vous prie, Citoyen, de faire mettre à L'ordre du jour

l'arrivée du Citoyen Bourgeois commissaire ordonnateur: les Citoyens Duval et Chaigues commissaire des guerres demeurent Chargés du détail du service.

il serait utile de faire Etablir des postes d'ordonnance de Lauzanne à St. Maurice pour correspondre avec le résident Mangourit.

No. 51.

Au Chef d'Etat Major.

Payerne 29 Pluviose an 6. (Febr. 17.)

Je vous préviens, Citoyen, qu'il arrive de Geneve par la voie du Lac 25 mille cartouches et 30 mille pierres à fusil; je vous prie de les faire filer aux differens corps de la division.

No. 52.

Au Citoyen Bourgeois.

Payerne 29 Pluviose an 6. (Febr. 17.)

donné avis de l'arrivée par le Lac de 11 tonneaux de souliers avec Invitation de les reunir avec les Objets qu'il a reçu de Nyon et d'en faire la Répartition.

No. 53.

Au Citoyen Sornet Chef de l'Etat Major.

Payerne 29 Pluviose an 6. (Febr. 17.)

J'ai reçu avis du Général de vous inviter à faire filer sans retard sur Lucens: Parc d'Artillerie les 2 pieces de 12 et leurs quatre caissons que le Général Pouget a fait expedier en poste. Veuillez bien donner l'ordre en conséquence; je préviens par une ordonnance le Général Brune de leur prochain départ.

No. 54.

Au Général Schawenburg.

Payerne 29 Pluviose an 6. (Febr. 17.)

Citoyen Général, des députés de Berne me demandent une

No. 53.

Dieser Brief scheint nicht von Brune, sondern ein in seinem Namen von irgend einem höheren Offizier ausgegangener Befehl zu sein.

Conference et pendant sa durée désirent toute cessation de mesures hostiles; vous voudrez bien, Citoyen Général, observer de votre part et en user comme feront les Generaux Bernois.

J'aurai l'honneur de vous prévenir du résultat de mes Conférences.

Vous voudrez bien me rendre compte de votre Position, pour lever des difficultés dont se plaignent M.^{rs} de Berne.

No. 55.

Au Général Schawenbourg.

Payerne 29 Pluviose an 6. (Febr. 17.)

Je ne puis trop vous dire, Citoyen general, combien je suis content de vos dispositions et de vos relations avec moi; un si bon accord annonce un succès certain. Je vous écrirai sous peu pour en finir avec M.M.^{rs} de berne. vos deux attaques Telles que me les a décrites le Capitaine Campane entraient dans mon plan; il m'est bien Agréable que nous soyons d'accord¹⁾; le porteur de la présente vous parlera de deux Lettres de ma part qui se Combinent avec les Votres.

Veuillez bien instruire le résident Mengaud de l'esprit de notre Position.

No. 56.

Aux Generaux Rampon et Pigeon.

Payerne 29 Pluviose an 6. (Febr. 17.)

Je vous previens, Citoyens Generaux, que demain 30 Plu-

No. 55.

¹⁾ Während Brune im Cabinet den Angriff auf Bern mit Schauenburg verabredete, gab er im Saale den bernischen Abgeordneten Frischling und Tscharner erheuchelte Friedenszusicherungen. Am 19. Februar schrieb hierüber Statthalter Hans Konrad Wyss, eidgenössischer Repräsentant, nach Zürich: »Wirft man einen Blick auf Mengaud und Brune, so bemüht sich Ersterer seine Absichten auf und gegen uns mit empörender Grobheit, Letzterer mit Anstand und Höflichkeit sobald als möglich zu erreichen, nämlich unsere Unabhängigkeit zu zerstören, und uns durch eine schwere Kette an das Interesse der französischen Republik anzuschmieden.“ (Amtliche Sammlung eidgenössischer Abscheiden. Tom. VIII. pag. 709.)

viose, la milice Vaudoise sera passée en revue par les Generaux français, à Lauzanne, Moudon et Payerne. je vous invite à Casser dans leurs Corps que vous inspecterez les choix que vous jugerez nuisibles et à nommer en remplacement. vous rectifierez aussi dans le choix des volontaires, tout ce qui vous paraîtra peu propre au But que l'on se propose; vous voudrez bien former dans votre arrondissement une Compagnie d'Artillerie et faire choix de ses Officiers.

No. 57.

Au Ministre de la Guerre.

Payerne 29 Pluviose an 6. (Febr. 17.)

Citoyen Ministre, le General Menard avait requis dans le pays de Vaud 700 mille livres: 210 ou 13 mille livres ont seulement été payées, et comme les habitans murmuraient tout haut et qu'obligés de nous nourrir ils se croyaient ruinés et commençaient à Changer de dispositions à notre Egard, je n'ai donné aucune suite à la requisition du general Menard, ce qui n'a pas peu contribué à rammer les Esprits. le Commissaire Ordonnateur Bourgeois pour soulager le pays a passé un marché dont il vous a sans-doute instruit.

A paris, vous vous êtes fait une fausse idée de la situation des choses. on n'a cru qu'il ne s'agissait que de vouloir marcher sur Berne pour y arriver, on l'a dit avec une assurance qui a persuadé.

sans doute si le général Schawenbourg de concert avec moi eut attaqué comme cela était convenu à Paris, c'est à dire avant que Berne fut en etat de se deffendre, tout serait terminé.

mais qu'est-il arrivé. Menard entre le 9 ou le 10 dans le pays de Vaud et s'arrête aux Confins du canton de Berne. le resident Mengaud écrit le 14 à Berne au sujet d'Arau une lettre qui est prise pour une declaration de Guerre et qui met tout le pays en armes.

J'arrive le 17, je m'informe et personne ne croit que par un mouvement d'audace une Seule division puisse vaincre tous les obstacles.

Je croyais tous les Vaudois en armes et j'ai même encore toutes les peines possibles à organiser 4000 hommes.

Je n'ai reçu de la Cavalerie qu'avant hier et aujourd'hui des artilleurs à cheval: j'attends des cartouches, je n'en ai pas assez pour une Entreprise ou les Tirailleurs feront Baucoup.

les troupes da General Schawenbourg sont en position depuis le 25. je ne puis avoir avec ce brave général que des communications longues et difficiles.

Voila l'etat des choses. nous n'avons donc pas perdu de tems; mais j'ai bien du chagrin qu'on puisse imaginer que je néglige quelque chose les donneurs de nouvelles ont une imagination Complaisante, mais leurs paroles font bien du mal aux braves gens. une Course est couverte d'eloges et mes Travaux sont couverts de désagremens. mais je supporte tout, et la Gloire de ma patrie et Celle du directoire me rendront tout possible.

P. S. aucun département n'envoye d'argent. le payeur de l'ain en a fait venir et retourner. je ne conçois rien à ce menage.

j'ai invité le General Muller de m'envoyer un Bataillon pour occuper Yverdun et les hauteurs de S.^{te} Croix.

No. 58.

Notes ajoutées aux propositions faites par les députés Bernois.

Payerne 29 Pluviose an 6. (Febr. 17.)

1. les députés m'ont promis de faire operer à Berne, sur le champ, dans le delai de trois heures, le Changement democratique dont je leur parlais et que leur conseil ne promet que dans L'intervalle d'un an. ils m'ont fait observer d'ailleurs que les représentans additionnels avaient été nommés par le peuple dans des Assemblées ou nul magistrat n'avait assisté.

2. sur la retraite des troupes françaises du pays de Vaud j'ai écarté ce point par un sentiment de Supériorité nationale au quel ils n'ont rien Opposé.

3. Sur un arrangement de Berne avec le pays de Vaud j'ai déclaré que le pays de Vaud ne pouvait, à tout Evenement,

faire partie du Canton de Berne et formerait à lui seul un Canton sous le nom de Leman.

4. reprimer les Journaux, — j'ai opposé à M.M. de Berne, les manufactures de Libelles, qu'ils ont constamment, non seulement tollérées, mais encouragées: je leur ai parlé de la Protection donnée aux Emigrés, des secours fournis aux Conspirateurs des départemens Méridionaux.

5. je n'ai remis à M.M. de Berne aucune note et je n'ai pas cru devoir Exiger qu'ils signassent la Leur.

No. 59.

Au Directoire Executif.

Payerne 29 Pluviose an 6. (Febr. 17.)

Citoyens directeurs, j'ai reçu hier une dépêche par la quelle vous me pressez de faire un rapport sur les opérations dont vous m'avez chargé, et vous m'ordonnez d'agir sans retard contre Berne, laissant néanmoins à ma prudence le soin de juger quelles mesures sont le plus convenables. Il est aisément d'apercevoir dans cette dépêche un mécontentement que je ne puis guères attribuer qu'aux mensonges débités à Paris par des députés Vaudois. Ces hommes animés par je ne sais quel intérêt, ont proclamé partout que les Troupes françaises étaient à Berne, que leur présence devenait presqu'inutile dans le pays de Vaud, que les Vaudois avaient de nombreux bataillons, et que cette milice nationale suffisait actuellement à la défense du territoire qui vient d'être affranchi de la tyrannie de Berne. Il résulte de cette opinion formée à Paris qu'il ne me resterait qu'à cueillir des roses, à consommer la gloire d'autrui, à profiter de ce qui a été fait par les Vaudois et le général Menard. La vérité est que les Vaudois n'ont rien fait, que le général Menard n'a pu rien faire, et que peut-être mes travaux, mes peines, le courage même de l'armée ne seront contés pour rien. Je l'affirme et vous le comprendrez aisement, il eut été plus facile et plus prompt d'aller de Chambéry à Berne, que d'y aller de Payerne où je me trouve actuellement et qui n'en est éloigné que de dix lieues. alors rien n'était prévu par les Ber-

nois, ils n'avaient fait aucun préparatif. le premier Evénement qui leur a donné de grandes allarmes, c'est l'affaire des hussards: ils prirent dès ce moment toutes les précautions qui pouvaient les garantir d'une invasion subite, les augmentant chaque jour pour rendre leur défensive plus imposante

En même tems que ces Evénemens se passaient, le Citoyen Mengaud, chargé d'affaires à Basle, remuait toute la partie de la Suisse voisine du Rhin et la remuait avant Terme. il déclamait contre L'olygarchie avec si peu de mesure que les suisses rougirent des Outrages faits à Leurs Gouvernemens, et que ceux-ci purent facilement persuader aux Gouvernés que ces outrages leur Etaient personnels. il est certain que les Lettres du Citoyen Mengaud à L'état de Soleure ont été affichées dans les caffés de Berne, comme Excitatives à la défense de l'olygarchie; il n'est pas moins certain que, dans ce même Etat de Soleure l'effervescence a été poussée au point que des femmes se sont Enrolées dans les milices.

C'est dans cet Etat des choses que je suis arrivé: olygaresques en armes, peuples des Cantons Exaspérés, Vaudois divisés et sans moyens de force, troupes stationnées sans Artillerie ni Cavallerie et sans munitions de Guerre. quelles étaient mes instructions? je devais attendre que les Corps aux Ordres du General Schawenbourg fussent arrivés au point de Bienne, afin d'agir de Concert avec Celles que je commande: elles devaient y arriver le 25 de ce mois. le pays que mes Courriers avaient à Traverser, était Ennemi ou mal intentionné: les habitans de la Principauté de Neufchatel et de quelques villages du pays de Vaud frontières de cette principauté, étaient soulevés ou Egareés par quelques aventuriers Vaudois partisans de Berne: j'ai restabli L'ordre dans cette partie; j'ai Exigé de Neufchâtel qu'il fit respecter sa Neutralité, l'officier que j'avais chargé de parler aux neufchatelois est allé jusqu'à Schawenbourg: après cinq jours de Voyage, il m'a rapporté la nuit dernière toutes les dispositions faites par ce Général qui a des Troupes nombreuses, bien payées, bien nourries, et de toute sorte d'armes. quant à moi je ne reçois qu'en ce moment de l'artillerie à che-

val et elle est sans Canons; on a été à Besançon pour en chercher, le 3^e de dragons est arrivé d'avant hier; le 15^e arrive aujourd'hui, j'attends des cartouches à Balle; le citoyen Desportes résident à Genève, au zèle duquel je dois les plus grands Eloges, m'en Expédie 500 mille par envois successifs: le premier Envoi doit Etre aujourd'hui à Lauzanne.

un fait qu'il est important que vous connaissiez, citoyens directeurs, c'est que le Général Menard avait parlé aux Vaudois d'un Emprunt de 700 mille Livres pour la subsistance des Troupes; il a été reçu de cet Emprunt 210 ou 213 mille Livres, cette mesure avait indisposé les habitans; et L'obligation où ils se trouvaient de fournir à la nourriture des Generaux, Officiers et Soldats ajoutait à la vivacité des Plaintes: les partisans des Bernois profitaient de cette disposition des Esprits et cherchaient à L'envenimer. les autorités provisoires du pays, composées en grande partie d'hommes qui possedaient des Emplois sous le régime de Berne, n'étaient guères propres à opposer au mal une influence sincere, il fallait détruire la Cause pour ramener tous les Esprits¹⁾, j'ai pensé que le pays de Vaud ayant appellé l'armée Française, il ne convenait pas d'y vivre à discrétion et de le traiter en quelque sorte comme pays Ennemi; que le directoire Exécutif ayant un grand but, un But généreux dans l'entreprise qu'il m'a confiée, il serait inpolitique de s'en Ecartier par quelques vues de petite Economie; et que d'ailleurs la résidence des Troupes sur ce Territoire devant être de Courte durée, il ne fallait pas risquer de perdre beaucoup quand on pourrait beaucoup gagner par une légère dépense. j'ai donc supprimé dès le lendemain de mon arrivée les tables des Generaux, Officiers et soldats. cet acte, joint à la bonne opinion qui s'était repandue, a ramené tout le monde; il m'a investi d'une grande Confiance, et je scais que les Soldats ne cessent pas de recevoir la Nourriture chez leurs hôtes: ceux ci ont gagné le plaisir de la donner, les autres ne manquent pas de

¹⁾ Wer die Suspension dieses Zwangsdarleihens bewirkt, und durch welche Motive, das zeigen die zwei Briefe der Beilage 9.

reconnaissance, et il s'établit par ce moyen une Fraternité touchante que nul désordre n'a encore troublée. les hommes qui ont publié à paris que la troupe était indisciplinée, l'ont calomniée. je vous assure, citoyens directeurs, que le pays ne m'en porte aucune plainte. comme les Ennemis des armées sont aussi les Votres, vous vous Tenez en garde contre les bruits qu'ils répandent. ils ne manqueront pas de vous Exagerer un delit qui a été Commis à payerne, dont les auteurs seront punis des qu'ils seront connus et qui consiste dans le vol de Onze montres partie à Boëtes de Cuivre: l'horloger victime de ce délit, evalue le Total de sa perte à 336 francs. voila, je crois, la seule mauvaise action, que l'on ait à imputer, et jusqu'à ce moment sans preuves à quelques individus pris dans une masse de neuf a dix mille hommes. il est dû actuellement deux décades à la troupe et l'arriérée en supplément de solde. il ne s'eleve sur cette dette aucune reclamation. ce sont les meilleurs hommes et les plus braves Soldats de l'Univers.

On n'organise qu'en ce moment les Bataillons Vaudois qui formeront près de quatre mille hommes. la revue en sera passée demain par les Generaux français. j'ai trouvé dans le Comite Militaire et en général dans toutes les autorités provisoires, une opposition déguisée sous mille formes contre cette mesure indispensable: ne pouvant l'obtenir, je l'ai arrachée par un ordre précis. l'homme que le Comité Militaire voulait mettre à la Tête de cette milice, est parent d'un Officier de Cobourg et a servi lui-même contre les Français. il y avait du scandale dans cette nomination, je l'ai rejettée et j'ai maintenu le Citoyen Debons qui, dès les premiers momens de la Revolution Vaudoise, a donné des preuves de son dévouement à la Liberté. j'ai autorisé les officiers Generaux à casser, dans leurs arrondissemens, les choix de même nature qui auraient pu être faits par ce comité. il importe que l'armée française n'ait aucune inquiétude relativement à la direction de la nouvelle milice. je dois rendre justice à la masse des Volontaires vaudois, ils ont été les Premiers à se récrier Contre les choix dangereux et m'ont fait partager leurs Apprehensions.

A peine echappé de ce désordre d'opinions et de faits, au moment ou je vois se deblayer le Terrain sur le quel je dois agir, je me vois aussi en danger de recueillir les plus vifs désagrémens par les fausses Assertions que l'on a répandues. certes, personne n'est plus que moi jaloux de l'honneur du directoire Exécutif, qui est aussi celui de ma patrie: s'il ne s'agissait que de ma Gloire personnelle, je serais sans inquiétude, les moyens ici ne me manqueraient pas: mais si les intérêts de la France se trouvaient lesés, si l'expédition d'Angleterre eprouvait quelque retard par une ardeur Trop précipitée, pourrais je me flatter de recueillir une véritable Gloire?

Vous pouvez vous rappeller, Citoyens directeurs, qu'on me dit en plein Conseil, lorsqu'il s'agit de me Confier cette Expedition que tout ce que je pourrois faire par la Persuasion serait plus Agréable au Directoire que ce que j'obtiendrais par des combats. il me reste une pleine Espérance de réussir par l'une ou l'autre voie. les délais que la nécessité oppose à L'exécution de votre Volonté, bien loin d'accroître la force de L'ennemi, la relachent par L'ennui, la fatigue et le raisonnement de ses milices variées. au contraire la force française s'accroit chaque jour. soyez certains, Citoyens Directeurs, que je ne manquerai ni de prudence ni d'audace, mais que par dessus tout l'honneur du directoire m'est sacré. devenez vous mêmes mes deffenseurs contre les propos vagues ou calomnieux. le 8 du mois prochain²⁾, pour tout delai, et peut etre avant ce terme, si Berne n'est pas à la raison, j'attaquerai.

Comme je faisais il y a huit jours, la visite de la Ligne, je trouvai à Moudon un M. herrenschwand, de Morat, homme fort agé, qui m'adressa des paroles de paix. voulant tirer parti de cet incident pour me donner le tems et les moyens d'assurer mes communications, j'invitai ce particulier à venir a Pay-erne où j'aurai le Loisir de conférer avec lui. il s'y rendit. je lui demandai s'il etait autorisé; il me repondit qu'il n'avait pas

²⁾ Also am 26. Februar, das heisst, fünf Tage vor Auslauf des mit Bern übereingekommenen Waffenstillstandes.

d'Autorisation formelle, mais qu'il était muni d'un passeport de M. d'erlack, general bernois. notre conversation roula sur des généralités sur les quelles il me donnait toujours raison, et se termina par la demande, de sa part, d'une conférence avec deux députés Bernois qui seraient envoyés à Payerne par le magnifique Conseil. ce Conseil et M. d'Erlach m'ont fait la demande d'un passeport pour M. M. le Colonel Tscharner et l'ancien Tresorier Frisching: je l'ai accordé. ils sont arrivés avant hier soir à Payerne avec M. haller comme secretaire et M. herrenschwand comme médiateur; et j'ai conféré hier matin avec eux, ils m'accordent L'abolition de l'olygarchie et l'établissement de la Liberté et de l'égalité, sur le champ; ils disputent sur le sens du mot unité et s'obstinent à y lier une idée de Fédération: (o-ils rejettent le plan de Constitution: leur résistance sur ce point tient à L'amour propre national et s'appuie aussi sur la disposition des Esprits dans les petits cantons auxquels on ne sçaurait donner plus de Liberté qu'ils en ont:) ils imaginent un congrès ou corps central qui aurait plus de force que la diette et qui selon eux Equivaudrait au directoire indiqué dans le plan de constitution: ils perdent le pays de Vaud et ne voudraient pas perdre l'Argovine; ils desireraient enfin que Berne fut le chef-lieu de cette république une à leur maniere. il y a dans cette negociation assez de points consentis pour la faire durer, et assez de demandes refusables pour la rompre à Volonté.

en attendant les Soldats sont dans les meilleures dispositions: ils manifestent hautement le désir de se Battre; et ce soir M. M. de Berne ont pu L'entendre sous leurs croisées des Caporaux qui se plaignaient de la cherté des comestibles, s'ecriaient: allons à Berne, nous en trouverons à bon marché. Salut et Respect.

No. 60.

Au Directoire Executif.

Lauzanne 30 Pluviose an 6. (Febr. 18.)

Citoyens directeurs, j'ai eu hier matin une seconde et der-

niere conference avec les députés bernois, ils m'ont présenté une note dont je vous Envoie copie sous le No. 1.

il m'est arrivé cette nuit une dépêche du Citoyen Mengaud qui m'annonce qu'il est en negociation avec des députés de Berne, il m'avertit de ne point Entreprendre d'hostilités jusqu'à nouveaux renseignemens. vous verrez que tout ce qu'il demande à Berne m'est offert par M. M. Tscharner et Frisching à l'exception de la renonciation de tous les olygarques aux emplois de la nouvelle République. vous pourrez aussi observer que le Citoyen Mengaud ne parle point du projet de constitution aux pays qu'il veut revolutionner: Gène qui semble m'avoir été imposée et sans la quelle j'aurais pu tout terminer. la Lettre de Mengaud est du 25 pluviose; je vous en Adresse copie sous le No. 2, et vous trouverez sous le No. 3 copie de la note présentée par le chargé d'affaires à la députation Bernoise avec la quelle il a conferé.

les N.^{os} 4, 5 et 6 vous donneront une idée de la situation politique et militaire du pays.

le Général Muller à Besançon ne s'est pas cru autorisé à me délivrer les canons que je lui avais demandé, quoique je lui eusse fait connaitre votre autorisation et celle du Ministre de la Guerre. (voyez No. 7.)

Trois députés de Fribourg, parmi les quels est un Mr. d'Affry sont venus me trouver à Lauzanne et à Payerne: ils m'ont assuré que la revolution etait faite dans leur pays; qu'ils s'étaient volontairement démocratisés, qu'ils s'occuperaient dans quelque temps d'une Constitution, mais qu'ils n'accepteraient pas un acte constitutionnel imposé par une puissance Etrangère: le Citoyen Mengaud dans une précédente dépêche m'avait annoncé une revolution à peu près semblable dans le Canton de Lucerne, mais il Joignait à sa lettre une pièce Justificative de la quelle il resulte que les Lucernois ont envoyé un contingent à Berne et à Fribourg pour la deffense de la constitution helvétique. je ne m'arrête point à ces Escobarderies et je suis parvenu à créer un nouveau canton de Fribourg auquel il ne manque que son cheflieu: un grand nombre de

communes de ce canton ont accepté le plan constitutionnel et vont s'organiser au nom de tout le Pays.

le plan de Constitution a été aussi accepté à L'unanimité par un Très grand nombre de communes du pays de Vaud, quelques resistances qui voulaient se montrer ont été détruites par la seule persuasion: j'ai conféré avec les plus vigoureux opposans et je leur ai montré le Salut de leur pays, leur propre Salut et la Gloire de l'helvétie dans une promte adhésion à un plan qui tout imparfait qu'ils puissent le Trouver contenait des principes purs de Liberté. je vous prie, Citoyens directeurs, de me dire ce que vous voulez sur le projet constitutionnel, s'il faut l'exiger des Cantons comme règle indispensable, où s'il faut seulement le présenter comme ou a peu près, commune base de Conduite. je dois vous faire remarquer que la partie Topographique du projet contient une erreur assez grave; le chef-lieu d'un nouveau canton a été placé hors et même assez loing des Limites de ce même Canton.

le Citoyen Perdonnet vaudois qui m'a apporté votre Dépêche avant hier ne m'ayant pas Trouvé à Lauzanne s'est rendu à Payerne ou je l'ai reçu avec beaucoup d'Egards, d'après une Lettre de recommandation du Colonel Laharpe, ses propos, son Envie de dominer dans un pays dont il est eloigné depuis longtems et qui le connaît à peine me l'avaient fait juger d'une maniere peu favorable. de retour cette nuit à Lauzanne, j'apprends qu'il a repandu que mes lenteurs indisposaient le directoire, qu'il m'apportait l'ordre d'attaquer sans delai et qu'il serait près de moi pour donner plus d'activité aux mesures. cet individu a cherché à me discréditer par tous les moyens, j'espère qu'il ne réussira pas et je suis convaincu que le directoire executif ne lui a rien Temoigné de désobligeant à mon Egard. (voyez No. 8.)

P. S. le Bruit s'est repandu à Lauzanne qu'un régiment suisse, celui de Stettler, au service du Roi de Sardaigne, venait d'être renvoyé par ce monarque ou rappelé par les cantons et qu'il allait Traverser la Suisse et peut-être le Pays de Vaud, pour regagner ses foyers. ce Bruit a jetté quelques allarmes

qui cependant ne me font rien apprehender: s'il avait quelque fondement, je ne conçois guères comme le Ministre de la République à Turin l'aurait laissé ignorer: il est aussi difficile de s'imaginer que S. M. Sarde se prête à une démarche qui blesserait la république française. le Citoyen Mangourit, résident dans le Valais, m'écrit, qu'il ne sait rien de la marche de ce régiment.

Comme d'ici au 8 Ventose je puis recevoir de vous, Citoyens Directeurs, une réponse qui mette moins d'incertitude dans ma marche et qui me serve de règle de conduite: j'attendrai prêt à négocier ou à Battre.

No. 61.

Au Directeur Barras.

Lauzanne 30 Pluviose an 6. (Febr. 18.)

Il me semble t'endendre, mon cher Barras, dire que fait Brune? que n'est-il à Berne? il perd le tems, Menard avait mieux fait: que n'a-t-il profité de L'ardeur des Vaudois; ces paroles et tant d'autres sont dans mon oreille et me causent un chagrin mortel.

le 9 Menard entre dans le pays de Vaud; le 14 Mengaud Ecrit la fameuse lettre sur Arau qu'on prend à Berne pour une déclaration de Guerre; ils levent leurs Bataillons pour les opposer aux Colonnes dont Mengaud les menace; j'arrive le 17 et ne Trouve personne d'avis que la seule division puisse aller à Berne. on eut pu le Faire dès le 1^{er} Jour.

mais sans munitions, canons, Cavalerie et artillerie qu'auriez vous dit de moi si j'avais marché, je vous Trahissais et me deshonorais. les Vaudois n'avaient pas de forces actives; j'ai été obligé de donner de la direction à leur Esprit public; aujourd'hui je passe en revue leurs Bataillons; on ne pouvait compter sur la Levée ordinaire, les Bernois ayant ici beaucoup de Partisans. j'ai formé 4000 hommes d'élite; la Constitution qui Trouvait dès le Commencement de grands Contradicteurs a été successivement adoptée par les autorités et par le peuple; Toutes ces choses se sont faites en attendant les munitions.

l'artillerie et la Cavalerie. dans deux jours je serai en mesure. il ne me restait plus qu'a communiquer avec Schawenbourg d'une maniere prompte. à cet Effet j'ai accepté une Conférence avec deux députés de Berne qui m'ont accordé un sauf conduit pour un officier qui a été prendre Langue avec Schawenbourg¹⁾.

J'envoie la conférence au Directoire; je n'ai parlé que vaguement, pour ne rien conclure; mais si vous voulez seulement un changement dans L'Etat helvétique, et L'indépendance du Pays de Vaud, vous n'aurez pas besoin de verser une Goutte de Sang, et je me rappelle qu'au Directoire vous me commandes de faire la présence des Armes. ce que vous désiriez²⁾ . . En Effet.

1. des Troupes seront disponibles.
2. la Suisse Agitée dans son sein hors d'Etat de vous quire.
3. les puissances n'auront aucun pretexte de s'immissionner dans le nouvel Ordre de Choses.
4. une longue guerre et de longues haines seront Eteintes dès leur naissance.

en tout état de choses, du 7 au 8, je ferai mon attaque combinée avec celle de Schawenbourg pour marcher sur Berne à moins que vous ne me donnez de nouveaux Ordres; je serai très Satisfait si ma Conduite vous paraît régulière et sensée.

Je t'Embrasse.

Je vous envoie une lettre de Mengaud qui me dit de ne rien Entreprendre jusqu'à nouvel Ordre.

No. 62.

Au Général Bonaparte.

Lauzanne 30 Pluviose an 6. (Febr. 18.)

mon General, dans ma dernière je vous disais quelle Etait

No. 61.

¹⁾ Der Bedeckungsoffizier des Hauptmanns Campane, (No. 4, 55 und 106) Major Effinger, wurde — wie um zum Verrathe noch den Hohn zu gesellen — in Basel auf Mengaud's Anstiften arretirt. (Amtliche Sammlung eidgenössischer Abscheide. Tom. VIII. pag. 708.)

²⁾ Hier ist ein Wort ausgelassen, etwa: s'obtiendrait, oder: aurait lieu.

ma situation politique et militaire, il n'y a rien de changé si non que je viens de recevoir le 3^e et le 15^e de dragons, ce dernier très foible et mal monté, de plus deux compagnies d'artillerie à pied et une à cheval. le 25 Schawenbourg a eu toutes ses troupes reunies, sa droite à St. imier et sa gauche à Menester¹⁾ menaçant Soleure; nous ne pouvons communiquer que très difficilement, ce qui retarde le moment de L'attaque, que je combine par quatre points, Soleure par la Gauche de Schawenbourg, Fribourg par ma droite, le Pont de Burne²⁾ par la droite de Schawenbourg en Longeant sur Arberge, Morat par ma droite et Tournant Gummine par Laupan avec un corps d'Elite.

Les paysans fribourgeois parlant français et les Vaudois Guidés et Soutenus par deux Bataillons d'Infanterie Légère peuvent faire le coup de main de Fribourg; le Général Pigeon en est chargé.

Les Paysans Allemands sont tous en armes et fanatisés, ils sont fort disposés pour la defense de leur pays, leur imagination ne leur offre que des Français qui veulent les faire obeir.

le Gouvernement de Berne consent a declarer que dès a présent il est democratique et tous les citoyens Egaux en droits, à Laisser son independance au pays de Vaud et travailler de suite à L'unité du Gouvernement helvetique.

Je crois que c'est en partie ce que désirait le directoire et sans coup férir; je lui Ecris que j'attends ses Ordres et que le huit j'attaquerai s'il le désire.

Mengaud d'autre part m'écrivit de ne pas Agir jusqu'à nouvel Ordre.

Vous connaissez tous mes sentimens pour vous.

No. 62.

¹⁾ Münster. Moutier.

²⁾ Büren.

No. 63.

Au Général Massol.

Lausanne le 30 Pluviose an 6. (Febr. 18.)

J'ai besoin pour un Coup de main de 3 mille hommes et de quelques Guides, je vous prie de me les Envoyer, et je serai très reconnaissant de cette Condescendance de votre part et dont le Gouvernement vous saura bon gré.

No. 64.

Au Comité Militaire.

Lauzanne 30 Pluviose an 6. (Febr. 18.)

Il est ordonné au Comité Militaire de laisser la Compagnie d'artillerie des mandements d'aigle formée jusqu'a nouvel Ordre.

No. 65.

Au Ministre de la Guerre.

Lauzanne le 30 Pluviose an 6. (Febr. 18.)

Je vous transmets cy après le détail de L'arrivée des corps que vous avez mis à ma disposition, de L'artillerie et des Muni-tions qui me sont parvenues jusqu'a ce jour

Le General Menard avait demandé des Fonds au Payeur du Departement de Lain et il lui fut Expédié une somme de 90 mille livres et promesse d'en fournir pareille toutes les décades, sur les entrefaites les troupes sont entrées dans le pays de Vaud et ce payeur s'est cru non seulement autorisé à ne faire aucun Versement mais encore à retenir la 1^{re} somme arrivée jusques sur la Frontiere; il se Targue d'arrêtés et de loix et en attendant la Troupe murmure et souffre de ce retard. je n'ai pas un sou en caisse et il est dû considerablement à cette Division et je suis moi-même sans Argent. il est impossible d'en Espérer du pays sans augmenter les inquiétudes et occasioner des plaintes. je vous invite donc, Citoyen Ministre, à vouloir bien donner des Ordres pour que cette disette cesse et que les Payeurs me fassent de Prompts Versements.

Je donne Ordre au General Pouget de se porter à Lauzanne avec quelques troupes, n'ayant que deux Generaux de Brigade

avec moi. je crois cette mesure indispensable pour assurer mes derrières.

No. 66.

Au Général Rampon.

Lauzanne 1^{er} Ventose an 6. (Febr. 19.)

La nomination des Chefs de Bataillon etc. doit se faire par les Officiers réunis de chaque Bataillon sous votre approbation. je suis fort aise que vous ayez formé la Compagnie des Canonniers de Payerne.

Montagny, Romant et quelques autres Villages de votre flanc droit peuvent vous servir au cantonnement des Bataillons vaudois. Activez la formation de ce qui manque dans le Contingent en Volontaires du pays qui vous environne. Jusques à reclamation les Prises d'Avanches doivent rester déposées. sous peu je profiterai de votre homme de confiance pour un voyage à Bienne. je vais aujourd'hui à Vévai.

No. 67.

Au Chef de Brigade Goguet.

Lauzanne 1^{er} Ventose an 6. (Febr. 19.)

On me dit que les individus que je vous ai recommandé d'arrêter sont à Yverdon. veuillez me les Envoyer.

No. 67.

Au Président de L'assemblée Provisoire.

Lauzanne 1^{er} Ventose an 6. (Febr. 19.)

Citoyen, les Lenteurs inséparables d'un travail dont l'organisation n'a été faite qu'à la hâte ont surtout pour principe que les hommes instruits dans différentes parties se trouvent souvent déplacés dans leurs administrations, quoique généralement ils sont instruits et bien intentionnés; ces lenteurs dis-je se sont surtout fait sentir dans les opérations Militaires. je ne puis vous dissimuler que j'ai vu avec déplaisir que la Formation de quatre mille hommes dont l'organisation était prevue dès l'arrivée du Général Menard n'aye pas encore son accomplissement parfait: comme il est de mon devoir de vous donner les preuves de L'amitié du directoire, non seulement par la force

des armes mais encore par les Conseils je pense que si vous appellez au Comité Militaire, des guerriers connus par leur Bravoure, leur intelligence et leur patriotisme, leur adjonction aux citoyens qui le composent, réparerait les fautes passées et mettrait plus d'ensemble et d'accord dans les Operations des troupes françaises et vaudoises; c'est sous ce rapport que j'ai l'honneur de vous désigner le Citoyen Desmartines major des grenadiers et antoine Curchod Cidevant major en prusse.

No. 68.

Au Citoyen Badoud député du Baillage de Romont.

Lauzanne 1^{er} Ventose an 6. (Febr. 19.)

Je vous remercie, Citoyen, au nom de la Liberté et de l'humanité des efforts que vous dirigez contre les ennemis de tout ordre et de toute justice: entretenez le zèle et la confiance de vos dignes amis. non certainement, la france ne veut pas vous enlever vos jeunes Citoyens pour les trainer en Angleterre, elle veut seulement vous les armer pour deffendre leur propre liberté; ce Bruit est injurieux à la République française qui ne manque pas de Bras pour deffendre ses amis et pour punir ses ennemis.

des agens du despotisme, des partisans de L'oppression des peuples, crient, dites vous, que nous voulons détruire la religion et spécialement la religion Catholique. L'italie dont nous sortons estimons les moeurs et les principes et dont nous respectons les usages¹⁾; je dois vous faire part que plusieurs pretres catholiques du canton de Fribourg m'ont écrit ou sont venus eux mêmes m'exposer les craintes qu'on leur avait inspirées, je les ai détrompés, je les ai laissé pleins de Confiance, si la religion catholique a été respectée en Italie ou le despotisme l'avait souillée en la pliant à ses vues, je vous de-

No. 68.

¹⁾ Entweder ist hier ein ganzer Folgesatz in der Feder geblieben, oder Brûne hat vergessen die Worte „L'Italie“ bis „usages“ zu streichen, nachdem er sie einige Zeilen weiter unten in etwas veränderter Form wiederholt hat. Letzteres ist wohl das Wahrscheinlichere.

mande si elle sera respectée dans vos pays ou depuis longtems elle s'est alliée à la Liberté; publiez partout, Brave Citoyen, Excitez vos amis à Publier que les ministres des Cultes catholiques de même que les ministres des cultes Protestans, non seulement ne recevront des Français aucun outrage, mais qu'ils seront protégés et respectés; je vous prie de me continuer les avis qui pourraient être utiles à la Liberté et à la Prospérité des bons habitans de l'helvetie.

No. 69.

Au Président de l'assemblée provisoire.

Lauzanne 2 Ventose an 6. (Febr. 20.)

Citoyen président, je suis instruit que les agens de vos Ennemis se glissent en foule dans le pays de Vaud; les uns prennent le rôle qui leur a été Assigné à Berne, repandent de fausses nouvelles, inquiètent les campagnes, les autres agitent les Villes, se dirigent tous cependant vers le but d'empêcher l'organisation des autorites constituées et de rendre la Police nulle. il y en a même (jugez de la Perfidie et du Machiavelisme de vos anciens maîtres) qui sont chargés de jouer le rôle de patriote ardent qui ne doivent vouloir ni des autorités anciennes ni des autorités nouvelles (tant ils ont de Gout pour la Perfection) mais le soir ils se réunissent à leurs complices qui sont chargés de jouer le rôle de fiéfés aristocrates et de prêcher que hors le Gouvernement des Bailliifs point de salut.

L'assemblée connue sous le nom de comité de reunion et dont beaucoup de membres de la Representation provisoire ont fait partie a comme vous le savez rendu les plus grands services à la Liberté de votre pays; energique et sage à la fois elle savait instruire et indiquer les mesures Vigoureuses qui pouvaient servir votre république. c'est ce Modèle que se sont proposé de suivre des Citoyens qui dans plusieurs villes du pays de Vaud se sont reunis en assemblées philanthropiques. ces institutions sages sont bien propres à propager les Lumières et à reunir tous les citoyens vers la connaissance de l'intérêt commun qui est la République democratique et le Bonheur,

mais les tirans et les ambitieux leur Confrères, tournent à leur profit tous les moyens que les républicains emploient pour les démasquer: je sais que des hommes salariés doivent surtout persuader à ces sociétés de se mêler du Gouvernement et de la police; comme vos Concitoyens sont simples vertueux et sans défiance et qu'il leur suffit d'entendre parler un homme de République et de patriotisme pour le croire sincère, il est très possible qu'ils se laissent surprendre par les discours de ces Evangelistes hypocrites qui ont la république sur les Levres et le Royalisme dans le Coeur, avertissez-les du piège qu'on leur tend, qui les entraînerait dans l'anarchie et la privation de la Liberté qu'ils se sont donnée. appellé pour la soutenir, il est de mon devoir de vous faire connoître tout ce qui peut Compromettre votre sûreté.

Reunissez vos Efforts pour donner une grande activité à votre Comité de police; qu'il découvre les machinations et en arrête les auteurs. ils sont de trois Espèces; les Enroleurs, les porteurs de Complaintes et de regrets pour le Gouvernement des Baillifs et les espions ou les intriguans qui, pour avoir des places se mêlent de tout, veulent mettre la confusion et le désordre partout et se feront également les chevaliers des Olygarques, de l'anarchie pour favoriser les clameurs des Bernois en jettant l'allarme dans L'esprit des citoyens timides et Vertueux mais attachés à l'indépendance du pays de Vaud.

Citoyen président, voici les marques certaines qui me font connaître à moi les bons patriotes. l'ardeur qu'on Temoigne pour entrer dans les rangs des défenseurs de la patrie, l'amour du Travail, une conduite modeste, un courage tranquille et la résignation sincère de Vivre pour la Liberté ou de mourir pour elle. je vous avoue que lorsque je ne trouve pas dans les hommes quelques uns de ces signes remarquables, je suis tenté de les croire Vagabonds mauvais sujets ou Espions surtout dans un tems où l'union des Volontés est nécessaire pour établir un Gouvernement solide et durable; vous me trouverez disposé à seconder de tous mes Efforts le grand oeuvre de

votre liberté et à reprimer les Abus autant que possible; je serai accessible à tous les avis, car un bon conseil souvent évite bien des maux, les républicains n'ont pas d'ami plus sincère et qui veuille plus que moi les affranchir des malheurs inséparables d'une revolution.

Tenons nous reciprocquement en garde contre les aristocrates, ne vous dissimulez pas que les hommes attachés à l'ancien Gouvernement olygarchique lui sont encor fort affectionnés, eloignez les des emplois en attendant que vous ayez la certitude qu'ils se sont corrigés, s'il est possible que des aristocrates se corrigent; vos Bataillons ne sont pas encore formés, ne perdez pas un moment pour qu'ils le soient; qu'ils aient des Chefs désignés par l'estime Generale, que votre comité d'instruction publique fasse des circulaires pour instruire vos campagnes et les allemands eux memes qu'on jette et qu'on a jetté dans l'egarement; donnez de l'activité à vos Tribunaux; fondez une police sous la sauve garde de la quelle Tous les Citoyens puissent vivre tranquilles; alors, vos moeurs respectables, votre religion et votre commerce annonceront à L'europe que votre revolution est véritablement l'ouvrage de l'intrépidité et de la Philosophie.

No. 70.

Au Directoire Executif.

Lauzanne 3 Ventose. (Febr. 21.)

J'avais fait arrêter, comme je vous l'ai précédemment marqué le nommé Custines qui se dit le neveu du Général; après l'avoir interrogé, j'ai cru m'appercevoir que sa tête était un peu dereglée; que sa conduite ici n'offrait rien de bon, mais sur les promesses qu'il me fit de me découvrir la retraite de Carnot et de me le Livrer, je me décidai à le mettre en liberté en faisant cependant surveiller ses actions; au lieu de me tenir ses promesses il a continué à parcourir les campagnes et à prêcher l'insurrection et le désordre: je l'ai donc de nouveau fait arrêter, et je l'envoye à Paris avec les différentes interrogations qu'il a subi, peut-être pourra-t-on en tirer des renseigne-

mens utiles que son caractere de folie donne de la peine à démêler.

L'officier qui conduira Custines à paris jouit de la confiance du Général Pouget; il est employé dans la Légion polonaise, mais désire Baucooup l'être dans les troupes françaises.

No. 71.

Au Citoyen Mengaud M.^{re} français à Basle.

Lauzanne 3 Ventose. (Febr. 21.)

Je n'ai reçu, Citoyen Ministre, que dans la nuit du 30 pluviose au 1^{er} Ventose, votre dépêche en date du 25 et comme je partis dans la matinée pour visiter plusieurs postes, j'ai été forcé de différer de vous répondre jusqu'à mon retour. les propositions que vous faites aux Gouvernans de Berne me paraissent fort raisonnables et je ne doute pas d'après celles qu'ils m'ont faites qu'ils ne les acceptent plutôt qu'une défaite qui ruinerait leurs propriétés et ferait courir de gros risques à leurs magnifiques personnes.

en même tems que vous offriez la paix aux Bernois ils faisaient près de moi des Démarches pour éviter la Guerre. je vous adresse copie de la note qu'ils m'ont présentée à Payerne le 29 pluviose à la suite de deux conférences. leurs négociateurs étaient le Colonel Tscharner et l'ancien trésorier Frisching. Ces messieurs avaient pour secrétaire un jeune homme Haller. aucun point n'a été arrêté ni convenu entre nous, et je n'ai point signé leur note, de manière que je n'ai point exigé qu'ils la signassent eux mêmes. le Directoire Exécutif auquel j'ai envoyé la soumission de Berne en lui faisant part de quelques observations verbales jetées de part et d'autre Durant les conférences jugera du degré d'artifice qu'elles peuvent contenir, et j'attends ses Ordres pour commencer les Hostilités.

je crois que la marche que vous avez prise est meilleure que celle que les circonstances vous avaient peut-être forcé de suivre par rapport à L'état de Soleure. sans doute vous savez que vos Lettres au gouvernement de ce Canton avaient été affichées dans les Cafés de Berne.

le Général Schawenburg me donne connaissance de propos de Trahison qu'on a osé lui faire et dont ils voudrait faire tomber les auteurs dans leur propre piège. je suis fâché qu'on ait méconnu son caractère au point de le croire capable de Trahir et qu'il n'ait pas fait arrêter de prime abord les misérables juifs qui etaient les agens de la Corruption¹⁾. ce Général me fait dire qu'il evalue de 36 a 40 mille hommes, les forces des Bernois.

Quoique les propositions d'accomodement suspendent toute hostilité, je suis disposé néanmoins à²⁾ Entreprendre contre l'ennemi dans le cas où j'apercevrais de sa part quelque mouvement qui manifesterait de la mauvaise foi. je regrette fort que la difficulté de nos communications entraîne des détails qui peuvent nuire à nos Efforts communs: vous sentez que si les Bernois ne m'eussent pas montré des Vues pacifiques, j'aurais pu agir dans l'intervalle du 25 pluviose, date de votre lettre, au 1^{er} Ventose date de sa réception. je crois même que si les Olygarques etaient sincères et attachaient quelque prix au changement dont la paix doit dépendre, ils se seraient empesés de me communiquer eux mêmes les démarches qu'ils faisaient près de vous antérieurement au 25. je suis persuadé qu'ils nous isolent pour avoir du Tems et que cette conduite Diplomatique Coincide avec les tentatives de Corruption faites près du Général Schawenburg.

Cette Dépêche vous parviendra par une voie assez prompte, je vous prie, Citoyen Ministre, de me faire part de la réponse que les Bernois auront faite à vos propositions, et comme les ordres que j'attends du directoire arriveront presque en même tems que les renseignemens que j'attends de vous, si les Ber-

No. 71.

¹⁾ Mit Brune darf man sich allerdings verwundern, dass Schauenburg die Juden, welche ihn zum Verrath verleiten wollten, nicht ohne weiters hat verhaften und processieren lassen. Dadurch wird die Sache, die zudem in keiner andern Quelle sich wiederfindet, unglaublich.

²⁾ Hier ist wohl „en“ ausgelassen.

nois ne se rengent pas ils ne tarderont pas d'éprouver la force des Armes françaises.

No. 72.

Au Président de l'assemblée Prov.^{re}

Lauzanne 3 Ventose an 6. (Febr. 21.)

Citoyen Président, je vous renvoie la proclamation que vous adressez aux Habitans du pays de Vaud¹⁾; j'y ai apposé avec plaisir ma signature, puisse-t-elle concourir à détromper vos trop Crédules habitans.

Je vous fais passer copie de L'ordre que j'ai donné le 1^{er} du mois²⁾; donnez y toute la publicité que vous voudrez, il suffira n'en doutez pas à faire finir vos inquiétudes à cet Egard.

No. 73.

Au Général Schawenburg.

Lauzanne 3 Ventose an 6. (Febr. 21.)

Citoyen Général, L'heure décisive est sur le point de sonner, reunissez vos Troupes, serrez votre Ligne de Maniere à pouvoir donner de Vives inquiétudes à Soleure, si vous ne Croyez pas pouvoir L'emporter par un Coup de main: car Soleure n'est qu'accessoire dans le plan voulu par le directoire. C'est à Berne qu'il faut marcher, et si l'attaque de Soleure peut vous arrêter plusieurs jours, l'expédition seroit manquée, il faut Briller comme l'éclair et frapper comme la Foudre.

que vos troupes soient disposées de maniere à pouvoir former deux Colonnes et une réserve.

une Colonne dirigée vers Soleure.

No. 72.

¹⁾ Ohne Zweifel die Erklärung der Repräsentanten in Lausanne, dass die Waadtländer zu keinen Kriegsdiensten ausserhalb der Schweiz verwendet werden sollen. (Bulletin officiel No. 21. pag. 112.)

²⁾ Wahrscheinlich der Drohbrief Brune's an die bernisch-gesinnten Waadtländergemeinden ohne Datum; vielleicht aber auch seine Declaration betreffend den Sequester auf bernisches Staatsgut, vom 21. Februar. Beilage 10. a. u. b.

une Colonne à la hauteur de Buren pouvant attaquer ce passage de l'Aar ou forcer le pont de Nidau.

Votre réserve placée où vous le jugerez convenable..

Veuillez bien m'instruire si vous avez des équipages de pont et quel jour vos troupes seront en état d'attaquer, pour que je vous en donne L'ordre.

il me tarde beaucoup de voir le moment où les soldats de l'armée d'Italie seront réunis à leurs braves frères de l'Armée du Rbin.

Quant à moi Général, je serai charmé de vous serrer dans mes Bras au champ d'honneur.

No. 74.

A M.^r Béville, Gouverneur pour S. M. prussienne, des Villes et principauté de Neufchatel.

Lauzanne 3 Ventose an 6. (Febr. 21.)

M.^r le G.^r, je vous remercie, des marques de Bienveillance que vous avez donnée à l'officier français que j'avais envoyé il y a quelques jours dans votre ville: il m'a rapporté que le Gouvernement neufchâtelois non seulement ne ferait rien qui put alterer sa neutralité et le bon voisinage avec la France, mais qu'il employerait les moyens qui sont à sa disposition pour réprimer et punir les individus, étrangers ou citoyens, qui se permettraient d'insulter ou de provoquer des insultes contre les agents français traversant le Territoire ou y ayant quelques affaires. Je vous préviens, monsieur le Gouverneur, que j'envoye à Basle un officier qui doit passer à Neufchatel; j'attends de votre complaisance que vous voudrez bien donner les ordres qui pourraient être nécessaires pour que sa route ne soit retardée en aucune manière. Je vous prie, M.^r le G.^r, d'agréer de ma part l'expression de la considération la plus distinguée.

No. 75.

A l'administration Centrale du Dep.^t de la haute-Saône.

Lauzanne 3 Ventose an 6. (Febr. 21.)

Citoyens Administrateurs, le Commissaire Ordonnateur Bourgeois Vient de m'instruire que vous avez cru devoir suspendre

le payement d'une Ordonnance de 40,000 livres expediée par l'ordonnateur de la 6^e Division , et servant de Complement à celle de 60,000 livres délivrée au profit du Citoyen Desmaret agent en chef des vivres par le Citoyen Bourgeois et d'après mes ordres , sur la quelle L'administration du doubs lui a fait donner un acompte de 20,000 livres.

le motif qui vous a determiné d'après ce que me mande L'ord.^r Bourgeois est que n'ayant point reçu de moi une invitation particulière à ce sujet vous pouviez douter si la Caisse de votre payeur était au nombre de Celles sur les quelles je suis autorisé par le Ministre de la Guerre à ordonner par urgence des dispositions de fonds.

Je vous declare , Citoyens administrateurs , que mes instructions à cet egard ne sont pas circonscrites et que le Ministre de la Guerre fera couvrir Exactement votre payeur des avances qu'il aura faites en cette circonstance sur vos Ordres et à l'acquit de l'ordonnance du Citoyen Lyantey.

Je vous invite donc à vouloir bien procurer sans nul délai le payement de cette Ordonnance. votre zèle pour le service me donne l'assurance que vous vous empresserez dans cette Occasion de seconder les efforts que je fais pour assurer la subsistance de L'armée que je commande.

No. 76.

Au Général Pigeon.

Lauzanne 4 Ventose an 6. (Febr. 22.)

Mon cher Général, je vous remercie des détails que vous me donnez sur Yverdon.

Je vous prie de vous presser de prendre des renseignemens sur Fribourg et de me donner quelques détails sur votre plan.

avez vous formée une Compagnie de Canoniers?

les Corps vaudois de votre arrondissement¹⁾ mais ils doivent envoyer les situations au Général Debons.

No. 76.

¹⁾ Dieser Satz dürfte zu ergänzen sein „sont sous vos ordres“. Siehe No. 77.

No. 77.

Au Général Rampon.

Lauzanne 4 Ventose an 6. (Febr. 22.)

Point de doute, mon cher Général, que les Vaudois de votre arrondissement sont sous vos ordres, mais ils doivent envoyer leur situation à leur Général Debons. les artilleurs excédens, doivent former une escouade de Réserve.

J'envoye Allemand à Schawenbourg.

le canton de Zurik n'est pas tranquille. j'ai arrêté ici un fameux espion.

Vous devez avoir reçu des artilleurs à pied, j'attends avec impatience des nouvelles de Fribourg.

No. 78.

Au Comité Militaire de Lauzanne.

Lauzanne 4 Ventose an 6. (Febr. 22.)

Citoyens, il est urgent que vous vous occupiez de l'organisation de votre Garde Sédentaire et qu'elle cadre avec l'organisation de vos Troupes de ligne

Compagnies de 100 hommes

Bataillon de 500 id.

Brigade de 2000 id.

Division de 4000 id.

renouveler les officiers suivant le mode adopté sera un bien infini.

Vous pourriez ordonner cette organisation pour le 6 Ventose. un discours républicain envoyé aux divers Comités et lû à L'assemblée des Citoyens sera fait à propos; vous pouvez même y mêler une idée de fête républicaine qui charmera les patriotes qui vous en sauront bon gré.

L'organisation se ferait par la médiation d'un président de Comité.

No. 79.

A M.^r le Général Derlac¹⁾.

Lauzanne 4 Ventose an 6. (Febr. 22.)

Monsieur le Général, instruit que vous avez fait occuper les Villages de Chavannes et gléresse et que cette Occupation n'a d'autre but qu'une espèce de réciprocité par rapport à diesse dont je ne Connais pas les devoirs, par rapport aux deux puissances, j'envoye un officier qui a déjà porté un ordre à Schawenburg pour regler définitivement ces petites difficultés à L'amiable.

No. 80.

Au Général Schawenburg.

Lauzanne 4 Ventose an 6. (Febr. 22.)

Citoyen Général, je vous prie de régler de gré à gré, ce qui concerne Diesse et Chavannes et Glérosse. s'il s'élevait quelqu'autre difficulté envoyez moi un officier pour m'en instruire. si vous jugez qu'il soit nécessaire que celui que je vous envoie prenne des renseignemens plus étendus il m'en rendrait un compte détaillé de votre part: j'ai beaucoup de confiance dans son Exactitude et son honneur, je vous prie de lui donner la votre.

No. 81.

Au Président du Comité de Morges.

Lauzanne 4 Ventose an 6. (Febr. 22.)

Le Citoyen Mallet Geographe qui a fait la Carte du pays de Vaud a fait aussi celle d'une grande partie de la Suisse que l'on m'assure Exacte et très détaillée; comme il vient de la retirer des mains du graveur Vexelberg avec une Epreuve non entierement terminée que l'on a imprimée ici et qu'il habite maintenant à Morges, je vous invite, Citoyen, à Employer vos

No. 79.

¹⁾ Generalmajor Carl Ludwig von Erlach, Oberbefehlshaber der bernischen Truppen, geboren am 2. November 1746, ermordet zu Nieder-Wichtrach am 5. März 1798.

Bons offices près le Citoyen Mallet pour obtenir et me faire passer de suite, ou la carte qu'il a faite ou l'épreuve imprimée qu'il a retirée de Lauzanne. elle m'est absolument nécessaire, il doit être convaincu que Penétré des Egards que l'on doit à ses Talens, on n'abusera pas de sa Confiance.

No. 82.

Au Comité de surveillance.

Lauzanne 4 Ventose an 6. (Febr. 22.)

Je vous invite, Citoyens, à faire lever les scellés apposés sur les papiers du Citoyen Creux afin qu'il soit permis d'en distraire ceux relatifs à des intérêts de Famille. tous ceux regardant le Gouvernement de Berne et des Objets Generaux doivent rester sous le scellé.

No. 83.

Aux Citoyens composant le Comité de Morges.

Lauzanne 4 Ventose an 6. (Febr. 22.)

les Quatre individus, Citoyens, que l'on dit être détenus dans les prisons de Morges, peuvent être rendus à leurs familles et gardés à vue dans leur domicile, je désire que vous Examiniez au plus vite leurs papiers et que vous me rendiez compte de leur contenu.

No. 84.

Au Comité de Morges.

Lauzanne 5 Ventose an 6. (Febr. 23.)

On ne peut rien ajouter à l'activité et à la surveillance que vous avez Exercée pour le Bien de la patrie; je pense que vous pouvez sans inconveniant relâcher en donnant caution ceux des détenus qui n'ont pas chez eux ou dans leur conduite des preuves de complicité avec l'ennemi.

Je pense que vous feriez bien de faire sur les circonstances actuelles un petit imprimé pour Eclairer les campagnes sur leur véritable intérêt.

No. 85. Lauzanne 5 Ventose an 6. (Febr. 23.)
Au Comité de Bex.

Lauzanne 5 Ventose an 6. (Febr. 23.)

Vous voudrez bien, Citoyens, faire arrêter et mettre les scellés sur les papiers de la nommée de Provere ¹⁾ résidente au chateau de Bex; vous me rendrez compte de l'exécution de cette Mesure.

No. 86. Lauzanne 5 Ventose an 6. (Febr. 23.)

Au Commandant Militaire de la Place d'Aigle.

Lauzanne 5 Ventose an 6. (Febr. 23.)

Vous ferez arrêter, Citoyen, et mettre les Scellés en présence d'un ou deux membres du Comité, sur les papiers du nommé d'Alves ¹⁾ Chatelain, à Aigle, vous prendrez les precautions nécessaires pour que cet ordre soit executé sur le champ et vous me rendrez compte de la réussite.

No. 87.

Au Commandant de la place d'Yverdon.

Lauzanne 5 Ventose an 6. (Febr. 23.)

Il existe, Citoyen Commandant, trois cent fusils dans la place que vous Commandez; vous en ferez parvenir cent à Payerne qui seront à la disposition du Général Rampon, cent sur moudon à la disposition du Général Pigeon et enfin les cent restants, à Lauzanne, au Comité Militaire, vous me préviendrez de leurs Envois.

No. 88.

Au Comité Militaire.

Lauzanne 5 Ventose an 6. (Febr. 23.)

Vous pouvez, Citoyens, renvoyer à leurs postes les sous-officiers de dragons qui sont commandés par un service quel

No. 85.

¹⁾ Fräulein von Roverea.

No. 86.

¹⁾ Castlan Desloës von Aelen.

qu'il soit en vous assurant au préalable qu'ils aient été inscrits sur les nouveaux roles de formation.

No. 89.

Au Chef de la 2^e 1/2 Brigade Légère.

Lauzanne 5 Ventose an 6. (Febr. 23.)

Je renvoie à la Brigade que vous commandez le Capitaine S.^t jean après lui avoir fait connaître l'inconséquence de sa conduite, je le condamne à 24 heures d'arrêts à son arrivée et je vous autorise à le mettre à L'ordre du jour. je désire que ce moyen retrablisse entre des officier estimables L'union qui doit en faire le Bonheur et ecarte le nuage des dissentions qui n'auraient jamais dû Exister dans une demi Brigade aussi recommandable.

No. 90.

Au Général Rampon.

Lauzanne 5 Ventose an 6. (Febr. 23.)

En réponse à votre lettre du 4, je vous préviens que le Bataillon Vaudois que vous avez organisé, devant dès sa formation obeir aux lois militaires, le Capitaine ayant été nommé Chef de Bataillon, doit être remplacé par le plus ancien Lieutenant du Corps et s'ils sont plusieurs à prouver la même ancienneté, celui qui a le plus de service dans le grade immédiatement inférieur doit être préféré.

Quant à la demande des Grenadiers de la 75^e 1/2 Brigade, applaudissant aux sentimens d'honneur qui les conduit dans cette démarche, je les autorise à chasser ces Cinq hommes de leurs rangs; puisse cet exemple arrêter ces scélérats qui ne commettent des Crimes qu'avec la Certitude d'echapper à la severité des loix.

No. 91.

Au Commandant de la Place d'Yverdun.

Lauzanne 5 Ventose an 6. (Febr. 23.)

Vous ferez arrêter et conduire à Lauzanne, Citoyen, le nommé Pilliverge ¹⁾, fils cadet, agé de 20 ans environ se disant

No. 91.

¹⁾ François Pilwit von Iferten, der sich als Adjutant zuerst des Gene-

mon aide de camp et qui a passé hier à Neufchatel. je desire que vous fassiez des recherches pour trouver cet Etourdi.

No. 92.

Au Chef d'Etat Major.

Lauzanne 5 Ventose an 6. (Febr. 23.)

Au même sujet et aux mêmes fins.

No. 93.

Au Commandant de la Place Dumoulin.

Lauzanne 5 Ventose an 6. (Febr. 23.)

Vous ferez consigner, citoyen Commandant, dans les Prisons de la Ville l'espion arrêté avant hier et ordonnerez qu'il soit severement surveillé et sous la Garde spéciale du Concierge.

No. 94.

Au Commandant du Convoi d'artillerie venant de Besançon, à Orbe.

Lauzanne 5 Ventose an 6. (Febr. 23.)

Je désire, citoyen Commandant, qu'au lieu de diriger votre route sur Lauzanne, vous preniez celle d'Yverdun qui est beaucoup plus belle et de là que vous vous rendiez à Lucens où est établi le parc d'artillerie.

No. 95.

Aux Generaux Rampon, Pigeon et Debons.

Lauzanne 5 Ventose an 6. (Febr. 23.)

Je vous prie, Citoyen Général, de donner l'ordre aux Ba-

rals Menard, dann des Generals Brune ausgab, am 23. Februar aber zu Kalnach dem Standorte der romanischen Legion erschien, und auf eine Empfehlung des Obersten von Wattenwyl gestützt Dienst verlangte, von Roverea, dem Chef derselben, eine Offiziersstelle erhielt, obschon er ihm selbst kein Zutrauen einflösste, noch am gleichen Tage dem Feldprediger Chuard eine Summe von Fr. 200, die er für ihn erhoben, unterschlug, desshalb am 2. März zu Nant vor ein Kriegsgericht gestellt, als infam cassirt und vom Corps gejagt wurde. (Revolutionssachen des Kriegsarchivs. Tom. VII, pag. 135.)

taillons Vaudois de votre arrondissement de fournir des hommes de bonne volonté pour entrer dans un Corps de Chasseurs qui se formera le 8 à Moudon sous les ordres du Citoyen Duvela.

No. 96.

Au Chef d'Etat Major, Sornet.

Lauzanne 5 Ventose an 6. (Febr. 23.)

Vous ferez partir, Citoyen, les dépôts qui pourraient se trouver à Lauzanne et vous les dirigerez tous sur Versois comme il a précédemment été Ordonné. je vous préviens que je viens de donner Ordre que l'artillerie Venant de Besançon soit dirigée sur le parc d'artillerie de Lucens.

No. 97.

Au Même.

Lauzanne 5 Ventose an 6. (Febr. 23.)

Je vous donne avis, Citoyen, que je viens de donner Ordre aux Généraux Debons et aux Generaux français de tirer des Bataillons Vaudois des hommes de bonne volonté pour former un corps de Chasseurs, dont le nombre n'excédera pas 350 à 400 hommes. cette Organisation aura lieu le 8 courant à moudon. je leur ai désigné pour commandant le Citoyen Duvela cidevant major.

No. 98.

Au Commissaire Ordonnateur.

Lauzanne 6 Ventose an 6. (Febr. 24.)

Il est tems que, comme nous en sommes convenus, vous recommenciez vos approvisionnemens extraordinaires et que vous mettiez la plus grande Célérité à en reunir baucoup sur payerne et avanches.

Je désire que vous Etablissiez des Magasins conséquens de fourages à Avanches et Payerne.

Tous les comités sont prévenus de se concerter avec vous pour tous les services, et j'écris au comité militaire pour qu'il ne fasse plus à l'avenir de réponse Evasive.

Vous pouvez dès ce moment faire filer sur moudon votre Ambulance si toutefois elle est complètement en mesure.

dites moi si vous possédez beaucoup de Brancards et si vous en avez fait apporter de Carouge.

Je vous envoie les Etats des bouchers et boulangers. vous voudrez bien les faire passer au Ministre de la Guerre par le Courrier Extraordinaire que j'envoie aujourd'hui. vous pouvez leur faire fournir les subsistances jusqu'à nouvel Ordre.

No. 99.

Au Comité Militaire.

Lauzanne 6 Ventose an 6. (Febr. 24.)

Je desire, Citoyens, que vous me fassiez passer dans le jour l'Etat de situation et de formation de tous les Bataillons que vous avez formés ainsi que l'emplacement qu'ils occupent.

J'ai demandé aussi la situation de votre artillerie et ses positions, veuillez bien me les faire parvenir dans la journée.

P. S. le Commissaire Ord.^r m'a instruit que vous hesitez de vous concerter avec lui pour les mesures administratives: je vous previens qu'il est chargé en Chef de cette partie et que je desire que vous le secondiez dans toutes ses demandes.

No. 100.

Au Chef d'Etat Major.

Lauzanne 6 Ventose an 6. (Febr. 24.)

Je vous previens que je viens de donner Ordre aux Generaux Pigeon et Rampon de faire désigner sur le champ les hommes propres à former les compagnies d'Eclaireurs. mes intentions ne sont pas que cette mesure parvienne par L'ordre du jour.

No. 101.

Aux Generaux Pigeon et Rampon.

Lauzanne 6 Ventose an 6. (Febr. 24.)

Vous ordonnerez que sur le champ les hommes nécessaires à la Composition des Compagnies d'Eclaireurs soient désignés dans les Corps de vos demi Brigades. ces compagnies seront formées sur le même pied qu'en italie, c'est à dire 60 hommes et 3 officiers, les controles en seront dressés et les Braves se tiendront prêts à se réunir et à se former en Bataillons au 1^{er} signal.

No. 102.

Au Comité Militaire.

Lauzanne 6 Ventose an 6. (Febr. 24.)

J'accepte le projet d'organisation que vous venez de me présenter pour l'artillerie. Je desire que vous portiez le plus grand Empressement à reunir ces compagnies et à les mettre en état de passer incessamment la revue. Vous m'avez témoigné l'intention de vous désigner un chef digne et capable de commander L'Artillerie, les talents et le Civisme du Citoyen d'Oxat me mettent dans le cas de vous le présenter comme bien fait pour occuper ce poste honorable.

No. 103.

Au Général Muller Commandant la 6^e Division M.

Lauzanne 6 Ventose an 6. (Febr. 24.)

Recevez mes remerciemens de L'Empressement que vous mettez à seconder mes Operations. Je viens de recevoir d'Artillerie et les quatre cent mille cartouches dont vous vous êtes dépouillé en ma faveur, je vais écrire au Commandant du fort de Joug de faire porter sur S^{te} Croix les trois cens hommes que vous avez mis à ma disposition pour contenir ces Contrées; vous mettriez le Comble à ma reconnaissance, si en faisant un dernier effort vous pouviez me faire passer le Bataillon que je vous ai demandé à Yverdun, je vous promets de ne pas l'occuper et de vous le renvoyer très incessamment.

Aussitot que mes operations prendront un nouveau Caractère je vous tiendrai informé de leurs progrès.

No. 104.

Au Comité de surveillance.

Lauzanne 6 Ventose an 6. (Febr. 24.)

Je vous invite, Citoyens, à faire lever les scellés de sur les papiers du Citoyen Crud et les examiner de près et m'en faire un rapport dans la journée, s'il vous est possible.

No. 105.

Au Directeur Barras.

Lauzanne 6 Ventose an 6. (Febr. 24.)

Mon cher Barras, je ne conçois en vérité rien à la Baroquerie de ma situation. envoyé par vous pour détruire l'Olygarchie Bernoise par la persuasion ou par les armes, j'organise, j'imprime le respect et je provoque l'amour pour le directoire. mais on vient au travers et je ne sais ce que je suis. Bonaparte n'a fait de si grandes choses que parcequ'il dirigeait ses operations ou parceque nul ne les entravait, en effet Lorsqu'on est si séparé par le pays ou par les vues, on ne fait rien de bon. je ne demande pas mieux que de correspondre avec les résidens et de profiter de leurs démarches et de leurs observations, mais en dépendre me semble absolument contraire à votre autorité et à la Gloire des armes de la république.

Tu connais mon caractère et ma conduite. elle se réduit à ces trois mots: Prudence, fermeté et Gloire.

la Prudence me défend d'être indiscret et de vous compromettre. la Fermeté veut que je ne cède pas à des craintes pueriles, et la Gloire que je fasse louer et réussir vos Entreprises.

mais pour le dire vrai, je ne vois dans ces politiques que Jactance, indiscretion et Conduite sans mesure.

ma dernière au Directoire lui a fait connaître ma situation, je devais attaquer le 8 mais la Grande abondance des neiges me fait retarder de deux jours.

Je vous envoie la preuve materielle que Mengaud a répandu le Bruit à Basle et de là à Berne que vous m'aviez donné l'ordre d'attaquer¹⁾. il sait les cantonnemens de Schawenbourg qui de Basle s'étendent à Bienne et veulent deux jours et demi de tems pour se reunir. Judges si l'ennemi se tiendra pour averti.

No. 105.

¹⁾ Die Nachschrift zeigt, dass Tillier wissentlich oder unwissentlich Mengaud's Werkzeug gewesen, um dieses Gerücht zu verbreiten. Vrgl. auch No. 106.

Cette petite demangeaison de parler Empêchera sans doute une surprise et coutera la vie à bien des Braves.

Je n'entre pas dans de plus grands détails, mais je Gemis. honoré de votre confiance il m'aurait été bien doux de l'avoir entiere.

L'officier que Mengaud dénonce est un militaire plein de merite qui devant passer et repasser par Berne ne devait se charger d'aucune lettre de peur d'être fouillé et passer pour Espion. il est timide en société et Begaye, voila les Symptômes qui l'ont desservi. c'est un des Braves de la division, il se nomme Campane, et Massena vient de nous en priver en l'appellant près de lui pour lui servir d'aide de camp. il nous a donné des détails précieux sur la position de l'ennemi.

tout me contrarie, mais je Vaincrai tout.

Je t'embrasse de tout mon coeur.

P. S. j'oubliais de dire que du moins ces grands Génies avant de menacer et d'ordonner des marches de colonnes devraient connaitre la situation des troupes et consulter ceux qui les dirigent²⁾. je suis rempli de chagrins; je te le repète, parce que j'avais droit de n'en pas Essuier de cette nature, alors que tout le monde commande personne ne commande et les choses en vont mal. mais je commanderai et reussirai parceque je sens que je le dois et que vous le voulez.

Votre lettre m'arrive aujourd'hui seulement.

Copie Exacte d'une lettre timbrée Suisse, adressée au Citoyen j. j. Schmidt, au Chêne à Lauzanne, et datée de Berne, le 22 Février 1798. (L'original a été communiqué le 5 Ventose et Expédié le lendemain au Directoire.)

p. p.

Je me réfère au contenu de la Lettre que j'ai eu le Plaisir de t'adresser hier par Neufchatel. la présente se reduit uniquement à te remettre ci-joint une copie d'une lettre qu'a Ecrit un de nos députés à Basle près Mengaud, à quelqu'un de ses

²⁾ Ausfall, der Mengaud gilt.

Amis. je te réitère l'assurance de mon devouement et suis =
Zwischenangen. » dans ce moment à dix Heures du Matin 20 février (1798) arrive l'ordre du Directoire d'attaquer si l'ancien Gouvernement ne se demet et qu'on en Crée un provisoire. quelle suite d'horreurs si on se roidit.

»donnez en part à toute la Ville: je prends tout sur moi.
signé Tillier: Basle le 20 fevrier 98«.

No. 106.

Au Directoire Executif.

Lauzanne 6 Ventose an 6. (Febr. 24.)

Citoyens Directeurs, l'attaque au lieu d'Etre faite le huit de ce mois comme je vous l'avais annoncé par un Courrier Extraordinaire, ne pourra se faire que le 10, parceque la difficulté des communications est devenue plus grande par l'abondance des neiges. j'ai averti le Général Schawenbourg de mes dispositions et je lui ai donné des ordres pour celles qu'il doit prendre. les Villages de Chavannes et de Glairesse, sur le lac de Bienne, ont été occupés par les bernois. cet incident gêne les communications entre les postes de Bienne et de Neuville, les troupes aux ordres de Schawenbourg sont tellement dispersées depuis ce dernier endroit jusqu'à Basle, qu'il serait impossible de les rassembler en moins de trois jours, même par marches forcées.

L'officier sur le quel le Citoyen Mengaud vous a donné des inquiétudes, est Capitaine dans le 18^e 1/2 Brigade. il s'appelle Campane. le Général Menard l'a employé en plusieurs missions; je l'ai employé moi-même avec succès, il m'a fait d'excellens rapports sur les positions de Schawenbourg, sur le terrain qu'il a parcouru, sur les postes ennemis qu'il a pu voir; je regrette beaucoup que le General Massena qui avait mis ses talens et son patriotisme à L'épreuve, l'ait appellé en italie pour être son aide de camp. il est parti de Payerne le 28 pluviose, comme il revenait de Bienne pour la seconde fois. s'il n'a pas voulu se charger des Lettres du Citoyen Mengaud, c'est

qu'il devait traverser un pays Bernois où partisan des Bernois et qu'il courait risque d'être fouillé et pris pour Espion. le jeune Campane est timide, il parle peu et toujours avec retenue, c'est ce que le Citoyen Mengaud aura pris pour un Balbutiement Equivoque. quant au refus du diner avec le chargé d'affaires, je ne sais pas quel a été son motif, mais il est probable qu'il n'en avait pas le tems.

Vous n'exigerez pas, Citoyens directeurs, que je réponde à ce que la Lettre que vous avez adressée à Mengaud et dont vous m'envoyez Copie, contient de désobligeant pour moi: je vous ferai seulement observer que si ma négociation a fourni des armes à L'olygarchie Bernoise, celle de Mengaud a du en fournir aussi et davantage, car elle a été antérieure à la mienne et a duré plus longtems. quant à la validité de mes pouvoirs pour négocier, elle resulte de vos instructions comme de toutes vos dépêches: et le Citoyen Merlin, directeur, peut se rappeler ce qu'il m'a dit à cet Egard en Général, et relativement à M. Weiss, en particulier.

Je dois sans doute recevoir avec Empressement et profiter pour l'intérêt de la république des renseignemens que me donnerait le Citoyen Mengaud; mais jusqu'à ce moment je n'ai rien reçu de lui qui pût m'être utile; je ne sais rien de la Force militaire, politique et morale de l'état de Basle et des autres parties revolutionnées de la Suisse qui se trouvent sous sa main: au lieu d'avis, il m'adressa des invitations politiques et mêmes militaires qui portent presque le caractère d'injonctions.

la dépêche que vous m'adressez et dont il a reçu copie m'était connue avant que je ne la receusse: on m'a communiqué, ce matin, une lettre de Berne qui prouve que Mengaud l'avait fait connaître aux députés Bernois, qui, en la défigurant, l'ont transmise à plusieurs de leur amis, magistrats et autres. si c'est là de la Politique, il paraît que j'en devrais être le Jouet, et je ne mérite pas ce degré d'humiliation. je joins ici l'original de la Lettre de Berne avec la copie de celle de Basle, tels qu'ils m'ont été communiqués.

dans les deux conférences que j'ai eues avec les députés

Bernois, j'ai sans cesse mis en avant ce projet de Constitution que les Cantons démocratiques semblent réprouver; je l'ai toujours établi comme Condition Nécessaire, malgré les objections dont les envoyés prétendaient m'accabler. j'ignore s'il a servi de Base à la révolution de Basle: je lis dans un papier public une liste de vingt députés nommés par ce Canton, ce qui serait contraire au projet, attendu qu'il ne faut que douze députés par canton, huit pour le grand Conseil et quatre pour le Sénat.

Si mes relations avec le Citoyen Mengaud sont aussi désagrémentables qu'inutiles, celles que j'entretiens avec les Citoyens Mangourit et Desportes me profitent beaucoup: ces deux résiliens me donnent leurs Lumieres, leurs avis, leurs observations, leur crédit même avec un zèle qui n'a sa source que dans le plus pur patriotisme, car je n'avais pas eu jusqu'à ce moment l'avantage d'être en communication avec eux. ils me disent tout ce qu'ils savent, et par le soin que j'ai d'en tirer parti, j'obtiens qu'ils me confient aussi ce qu'ils pensent. cette confiance intime que j'ai vainement provoquée de la part du Citoyen Mengaud, rend facile ce qu'une réserve presque Ennemie rendrait fort Epineux.

Plus l'expédition que vous m'avez confiée est importante, plus je dois être débarassé de liens Etrangers. Soumis à vos Ordres seuls je suis persuadé que je remplis vos intentions en écouant tout joug qui blesserait votre dignité et la dignité des armes de la république.

P. S. j'ai formé hier quatre belles compagnies d'artillerie audioise. demain les Assemblées primaires ont lieu; les opérations Electorales seront promptement terminées et aussitôt que les députés et les membres de l'administration auront été élus, publierai le témoignage de satisfaction que vous donnez au peuple du pays de Vaud: je crois que ces félicitations solennelles produiront alors le plus grand bien. l'encouragement que vous voulez bien me donner efface tous mes chagrins, et je marcherai plus Content, mais non plus ferme et plus prompt L'exécution de vos ordres. les nommés Pillichodi et Rous-

sillon que vous me dénoncez, se trouvent sur le territoire de Neufchatel: s'ils mettent les pieds dans le pays de Vaud ils seront arrêtés. je vous ai envoyé Custines. je n'ai reçu que 25 mille Cartouches de Genève. le Général Muller m'en promet 400 mille. je joins à cette dépêche vingt huit lettres adressées à des Emigrés; deux ont été décachetées.

No. 107.

Au Général Pouget.

Lauzanne 6 Ventose an 6. (Febr. 24.)

Mon cher Général, je donne avis au Ministre de la Guerre, que je vous donne l'ordre de venir de suite occuper Lauzanne avec les troupes dont vous pouvez disposer. en conséquence, vous voudrez bien Exécuter ce mouvement dans le délai de trois jours. Salut et Amitié.

P. S. je ne reçois pas de réponse du Général Massol, en avez-vous?

No. 108.

Au Ministre de la Guerre.

Lauzanne 6 Ventose an 6. (Febr. 24.)

Citoyen Ministre, le General Muller vient de m'écrire qu'il m'enverrait les Munitions que je lui demandais. je l'avais prié de faire Etablir trois Cents hommes à Jougues et entre les fourges, pour maintenir ces montagnes qui remuaient un peu. il l'a fait: mais il n'a pu accorder un Bataillon que je lui demandais pour occuper Yverdun.

J'ai écrit au Général Massol pour l'inviter de me prêter de sa division Trois mille hommes pour un coup de main: il ne m'a pas répondu encore.

J'écris aujourd'hui au Général Pouget de venir occuper Lauzanne avec les troupes dont il pourra disposer.

la grande tombée des neiges tarde mes opérations de deux jours.

ne recevant que des réponses négatives des Payeurs de départemens par l'intermédiaire du payeur de cette division, et

comme il m'est indispensable d'avoir des fonds à ma disposition, je profiterai de l'offre que vous m'avez faite à Paris: si je ne reçois pas des fonds sous deux jours je tirerai sur vous une traite de vingt mille Livres.

nous avons établi deux cantons de la nouvelle constitution helvétique, l'un composé de l'ancien pays de Vaud chef lieu Lauzanne l'autre d'une partie du Canton de Fribourg chef lieu Payerne.

P. S. j'ai près de moi l'un des fils du Général Laharpe: s'il se distingue je vous demanderai une souslieutenance pour lui.

le résident Desportes m'a envoyé 25 mille Cartouches.

No. 109.

Au Général Rampon.

Lauzanne 7 Ventose an 6. (Febr. 25.)

Je viens de donner des ordres, citoyen Général, pour qu'il soit pourvu à l'attelage des pièces dont peut se servir la demi-compagnie d'artillerie Vaudoise que vous avez sous vos ordres.

Je vous renvoie ci joint la pétition que vous m'avez adressée, s'y joins mon visa au votre, et je présume qu'ils lui seront favorables pour le résultat de sa demande.

Vous pouvez autoriser le Chef de la 75^e à faire commander le dépôt par un officier blessé et hors d'Etat de faire le service, car aujourd'hui les dépôts ne doivent plus être aussi conséquents qu'en Italie.

No. 110.

Au Général Pigeon.

Lauzanne 7 Ventose an 6. (Febr. 25.)

Le Citoyen Louis Busigny recommandable par ses anciens services dans une légion célèbre et par la Connaissance du pays, demande à être Employé dans l'armée, j'ai pensé, Citoyen Général, que vous pouviez l'appeler près de vous en qualité d'aide de Camp avec Grade et uniforme de Chef de Bataillon Vaudois, il pourra vous être de quelqu'utilité et je crois que ce poste lui conviendra mieux que tout autre.

No. 111.

Au Général Rampon.

Lauzanne 7 Ventose an 6. (Febr. 25.)

Je vais faire passer au Ministre de la Guerre, Citoyen Général, les papiers relatifs à la demande du Citoyen Montendre et j'espère qu'il obtiendra ce qu'il désire.

No. 112.

Au Chef de Brigade Chastel.

Lauzanne 7 Ventose an 6. (Feb. 25.)

je vous donne avis, Citoyen, que j'ai fait choix de vous pour commander le poste d'Aigle et tout le Bassin à recouvre. vos talens militaires et vos vertus Civiques me sont de surs garans que si l'ennemi se présente vous le Batterez et que ces braves Vaudois que la politique Bernoise fait trembler comme un troupeau, prendront L'energie que donne la Liberté et dociles à votre voix meriteront les Eloges des republicains. vous aurez sous vos Ordres un Bataillon de la 2^e 1/2 Brigade d'infanterie légère, toute la milice du pays et son artillerie. je désire être Exactement instruit des Mouvemens qui pourraient avoir lieu.

Propagez l'amour de l'Indépendance dans ces Contrées que l'avarice Bernoise voudrait remettre sous sa Griffe tirannique. les services que vous rendrez dans ce Commandement secondront toutes mes operations.

No. 113.

Au Chef de Bataillon de 2^e 1/2 Brigade Légère à Aigle.

Lauzanne 7 Ventose an 6. (Febr. 25.)

Vous vous informerez, Citoyen Commandant, de ce qui s'est passé du Côté de la Commune de Leisin ¹⁾ et m'en rendrez

No. 113.

¹⁾ Am 24. Februar nämlich hatten die Bewohner von Leysin sich erhoben, ihren waadtländischen Commandanten Barraud vertrieben, die

Compte le plus promptement possible. en attendant vous continuerez de vous garder militairement. d'Exercer la plus grande surveillance et de (dé)tromper le peuple que les intrigans agitent. nous sommes là et s'il le faut nous leur donnerons une Leçon qui servira d'Exemple aux autres. les inquiétudes ont pour but d'empêcher les Elections. soyez ferme et que l'Ordre regne.

No. 114.

Au Chef de la 2^e Légère.

Lauzanne 7 Ventose an 6. (Febr. 25.)

Il m'est parvenu par voie indirecte que pour porter du Trouble dans le pays des quatre Mandemens, les habitans de Sepey ont engagé ceux de Leisin à prendre la cocarde Bernoise ce qui a Excité un grand mouvement à Aigle et dans les Environs. C'est la Montagne en Travail qui accouche une sourris. Les habitans d'Aigle ont prétendu que c'était le signal d'une Attaque Générale de la part des Bernois, je sais à quoi m'en tenir à cet Egard. après demain j'ai une Conférence avec les députés de Berne, cependant comme pour rendre la Tranquillité aux Citoyens il ne faut rien négliger, vous voudrez bien de ma part ordonner au Comité Militaire de Vevey d'envoyer un poste de leur milice à la dent de Jamant jusqu'à nouvel ordre. quant à vous, Citoyen Commandant, vous continuerez de vous garder militairement et donnerez ordre au Chef de Bataillon qui est à Aigle, si les postes étaient attaqués de repousser la force par la force.

Zugangspässe Sous-Veiges und Pontine besetzt, und den Obersten Tschanner, Befehlshaber der Berner in den Ormonds, um Unterstützung ange sucht. (Revol.-Akten im Kriegsarchiv Bern. VI. 820. 823.)

Brune legte dieser Begebenheit mehrere Tage lang nicht die geringste Wichtigkeit bei; auf den 2. März aber fand er darin den gesuchten Vorwand zur sofortigen Eröffnung der Feindseligkeiten. Vergl. die Nummern 136, 137, 150, 151, 210.

No. 115.

Au résident Mengaud.

Lauzanne 7 Ventose an 6. (Febr. 25.)

Citoyen résident, je vous informe que j'aurai une Conference le 9 du présent mois avec deux députés de Berne pour traiter définitivement avec eux suivant les instructions que j'ai du directoire. je vous donnerai avis de tous les résultats, je vous prie de me Communiquer toutes les Lumières que vous Croirez pouvoir m'Etre utile dans ces Circonstances.

No. 116.

A MM. Frisching et Tscharner.

Lauzanne 7 Ventose an 6. (Febr. 25.)

La bonne volonté que vous me Témoignez pour renouer avec la France l'ancienne amitié qui vous Liait à Elle, exige que je vous engage à vous rendre le neuf du courant (ventose) 27 février à Payerne.

Comme je suis muni de Pleins Pouvoirs, il est indispensable que vous en soyez munis aussi.

la Présente vous servira de sauf conduit.

Vous voudrez bien en accorder un au porteur du Présent qui se rend à Basle près du résident Mengaud.

No. 117.

Au Général Schauenburg.

Lauzanne le 7 Ventose an 6. (Febr. 25.)

Après avoir murement réfléchi sur L'ensemble de nos attaques j'ai vu qu'en Marchant sur Berne nous ne devons pas laisser Fribourg et Soleure derrière nous.

Je vous donne L'ordre d'attaquer Soleure le onze du courant.¹⁾

No. 116 u. 117.

¹⁾ Also in der gleichen Minute eine Einladung an die Berner-Bevollmächtigten, das Friedenswerk in Peterlingen wieder aufzunehmen, und ein Befehl an Schauenburg, am 1. März Solothurn anzugreifen und gegen Bern vorzurücken.

S'il vous est possible de passer l'Aar à Buren ou la tiele à Nidau en attaquant Soleure, ce serait un coup de Maitre. ne perdez pas de vue que mon Corps d'armée doit se reunir au votre et le plutot possible, emportez tous les Postes intermédiaires de votre Ligne afin qu'elle soit débarassée depuis la Neuville jusqu'à Soleure.

les Magistrats de Soleure vous répondront du Sang Versé, vou ferez Elargir les Patriotes et désarmer les Satellites des Olygarques. Soleure Emporté ne perdez pas un instant pour marcher sur Berne. tenez moi instruit de tous vos mouvemens, je ne manquerai pas de vous donner avis des miens.

demandez par une sommation le passage de Soleure etc.

No. 118.

Au Général Rampon.

Lauzanne 7 Ventose an 6. (Febr. 25.)

Faites reconnaître avec soin, Citoyen Général, les dispositions des troupes et sonder l'Opinion des habitans sur la Gauche du Lac de Morat, savoir comment est gardé le pont de L'extremité du lac sur la Broye; la chaussée qui est au bout de ce pont sur les marais et qui joint la roue qui va a Morat, est-elle Practicable?

Sachez si sur votre flanc droit il y a une Chaine de postes Bernois et surtout depuis Montagny, montagne Veluz¹⁾ L'echelle, Chaudon le Creux (ce post doit étre important à cause d'un Chemin qui va à Belle faux, pour joindre la route de Morat a Fribourg) de Chaudon le Creux sur la petite rivière de Chaudon²⁾ à Chaudon, Courtevon³⁾ Courgevaux près de Faoux et surtout Villards,⁴⁾ l'en-

No. 113.

¹⁾ Montagny la ville.

²⁾ Chendon, ein Bach, der bei Echelle entspringt und sich in den Murtensee ergiesst.

³⁾ Courlevon.

⁴⁾ Münchenwyler.

n'esi garde-t-il une petite riviere entre Faoux et la Chapelle des os et y a-t-il un pont? peut-on passer à Guai?

le Citoyen Duranteau Commandera le Bataillon des Eclaireurs de votre Brigade, le Bataillon des grenadiers sera commandé par le chef de Bataillon Mugues arrivé d'hier à Lauzanne.

Vous aurez les chevaux d'Artillerie nécessaires, j'en donne l'ordre. avez-vous des Bateaux à votre disposition sur le lac de Morat?

lorsque vous recevrez ordre d'agir, la milice du pays devra être toute sous les Armes.

Je vous adresse une lettre pour le Citoyen Léden.

le corps des déserteurs Vaudois sous les ordres de Roverea doit être à Keuznak¹⁾ près Morat, il est de 500 hommes.

No. 119.

Au Général Pouget.

Lauzanne 7 Ventose an 6. (Febr. 25.)

Hâtez-vous, mon cher Général, de venir Occuper Lauzanne avec vos Troupes. je n'entends pas parler de celles que j'ai demandées au Général Massol.

No. 120.

Au Général Pigeon.

Lauzanne 7 Ventose an 6. (Febr. 25.)

Je vous prie, Citoyen Général, de me donner des détails sur vos découvertes relatives à Fribourg; lorsque vous recevrez l'ordre de Marcher, la Milice du pays recevra de vous celui de se tenir prête au 1^{er} Ordre.

Vous pouvez employer près de vous, si vous le jugez convenable le Citoyen Busigny comme Aide de camp chef de Bataillon.

No. 121.

Au résident Mengaud.

Lauzanne 8 Ventose an 6. (Febr. 26.)

Je viens de prendre les mesures qui sont en mon pouvoir

¹⁾ Kerzers bei Murten.

pour remplir les vues du directoire. je dois vous donner avis que ceux qui vous Approchent à Basle ont répandu le Bruit que j'allais attaquer Berne; j'en ai les preuves matérielles par une lettrē ecrite à Berne, comme le secret est l'âme des opérations politiques et militaires, je ne vous céle pas que ce contretems m'a causé baucoup de Peine.

ne croyez pas, Citoyen résident, que j'aie jamais voulu contrarier vos operations; républicain par caractère, je ne peux vouloir que ce qui est utile à mon pays; je sais les services que vous avez rendus et tous ceux que vous allez rendre; mais j'obéis à mes instructions comme vous aux votres.

Je suis sur le point de terminer par la persuasion ou par la force. je vous prie de me faire passer tous les avis que vous croirez pouvoir m'ètre utile pour remplir notre but commun, j'y serai fort sensible.

Je vous Envoye un Député chargé de féliciter le canton de Basle d'avoir accepté la Constitution et L'inviter à faire cause commune.

No. 122.

Au Général Pouget.

Lauzanne 8 Ventose an 7. (Febr. 26.)

Laissez à Carouge les ordres nécessaires pour les chasseurs de la 23^e au nombre de 60 les guides au nombre de 80 pour qu'à leur arrivée ils marchent de suite sur Avanches. vous m'amènerez votre Compagnie de hussards, rassemblez vos troupes et quelles Viennent. dirigez trois cents hommes sur Yverdun ou vous nommerez un Commandant de Place, ces trois cents hommes passeront par Orbes et Cossonaix. le reste de vos troupes tiendra Garnison à Lauzanne. je vous attends avec impatience. Pierre Chastel commandera à Aigle sous vos ordres.

No. 123.

Au Ministre de la Guerre.

Lauzanne 8 Ventose an 6. (Febr. 26.)

le Citoyen Thérèse Thonain chef d'Escadron du 15^e régiment

dragons se rend auprès de vous. les services qu'il a rendus à l'armée d'italie, les blessures qu'il a reçues et dont l'une le prive de l'usage de sa main droite; ses vertus Civiques et ces talens militaires lui ont acquis l'estime de tous ces compagnons d'armes, c'est avec le plus vif intérêt que je vous engage à le dédommager en le plaçant, eu égard à ces honorables infirmités de maniere à servir encore son pays dont il ne veut cesser d'etre le deffenseur.

No. 124.

Au même.

Lauzanne 8 Ventose an 6. (Febr. 26.)

Citoyen Ministre, un ancien militaire vaudois au service de la France possédait encore la Croix et les brevets que je vous transmets: il en aurait fait hommage plutôt, si la tirannie Bernoise ne lui avait défendu de s'en désaisir sous peine d'emprisonnement de sa personne et de confiscation de ses biens. C'est ainsi que ce Gouvernement Perfide feignait d'être ami de la Liberté en persecutant ceux qu'il croiait d'Elle.

No. 125.

Au Ministre de la Guerre.

Lauzanne 8 Ventose an 6. (Febr. 26.)

Le Comité des finances du Gouvernement de Lauzanne m'ayant Prété la somme de vingt cinq mille livres tournois, vous voudrez bien la faire acquitter à la datte de quinzaine de la Présentation du Présent.

No. 126.

Au Général Rampon.

Payerne 10 Ventose an 6. (Febr. 28.)

Ordre de faire conduire sous sure et bonne Escorte les nommés Pillichody et roussillon.¹⁾

No. 126.

¹⁾ Sie waren von Neuenburg, wohin sie sich als Getreue Berns geflüchtet, gegen Zusage persönlicher Sicherheit nach Iserlen zurück-

No. 127.

Au Général Pigeon.

Payerne 10 Ventose an 6. (Febr. 28.)

Ordre de faire fournir des chevaux de recharge aux dragons et surveiller les nommés Pillichody et Roussillon qui sont conduits à Lauzanne.

No. 128.

Au Général Pouget.

Payerne 10 Ventose an 6. (Febr. 28.)

Je vous envoie, mon cher General, les deux fameux Pillichody et Roussillon, veuillez bien donner Ordre qu'ils soient transférés à Carouge sous sure et bonne Escorte où ils resteront jusqu'a ce que nous soyons à même de les faire conduire à Paris.

P. S. il convient, Général, de faire Garder à vue tous les Vatevilles du pays de Vaud,¹⁾ donnez les Ordres en Conséquence.

No. 129.

Ultimatum proposé à MM. Tscharner et Frisching députés du canton de Berne¹⁾.

Payerne 10 Ventose an 6. (Febr. 28.)

1. Etablir sur le champ un Gouvernement Provisoire et prendre des mesures pour l'établissement d'une Constitution helvétique qui garantisse l'égalité des droits politiques.
- 2) Elargir les Citoyens détenus par cause d'opinions politiques.
- 3) Eloigner les troupes et retirer des autres cantons celles qui s'y trouvent.

gekehrt. Brune liess sie verhaften und nach Paris führen, wo sie sechs Monate im Temple eingesperrt blieben.

No. 128.

¹⁾ Alle in der Waadt gesessenen Mitglieder der Familie von Wat- tenwyl, was theilweise zur Vollziehung kam.

No. 129.

¹⁾ Ist im Originale völlig gleichlautend.

- 4) Abdiquer le Pouvoir actuel entre les mains du Gouvernement Provisoire.
- 5) ces Conditions Exécutés, les troupes françaises non seulement n'entreront point sur le territoire helvétique, mais elles Eloigneront les postes qui pourraient inquieter la Liberté du nouveau Gouvernement, elles n'entreront jamais en Suisse que dans le cas où elles y seraient appelées par le Gouvernement.

No. 130.

Au Général Schawenbourg.

Payerne 10 Ventose an 6. (Febr. 28.)
à 4 heures du soir.

Citoyen Général, J'ai une conférence avec les députés de Berne qui durera Trente heures: durant ce tems, il ne sera faite aucune hostilité sur la Ligne: mais si à la 30^e heure, vous n'avez pas de nouveaux ordres vous continuerez vos mouvements.

P. S. la présente vous est envoyée par un Exprès des Plénipotentiaires.

No. 131.

Au Général Pigeon.

Payerne 11 Ventose an 6. (März 1.)

Il est important que vous ne laissiez pas sur vos derrières en allant à Fribourg, Estavayer, le Gibloux et Farvagny: on va de Romont par deux routes à Stavayer, celle de Chavannes et celle de Berlens; on va à Farvagny par la route en venant de Stavayer et par celle qui vient d'Avri à Vuisternons. ces routes aboutissent à celle de Bulle à Fribourg, au village d'Escuvilens. dans toutes vos marches servez vous de Bons Guides. n'oubliez pas que vous devez vous emparer préliminairement du poste de la fourche qui domine fribourg. vous avez deux colonnes celle de Bulle et celle de Romont, celle de Bulle ne doit qu'Eclairer fortement. je vous envoie des proclamations. vous sommerez fribourg; les magistrats et les principaux habitans patriciens et surtout le Conseil secret doivent vous répondre de

tout et principalement de la Sureté des Patriotes, vous devez être rendu à trois heures du matin, demain 12, sur les hauteurs qui dominent fribourg. vous sommerez au nom de la Grande Nation et du canton de Fribourg, les Magistrats etc. de Livrer passage et de reconnaître la Republique Suisse. Quand vous serez entré vous recevrez des ordres ultérieurs et me donnerez avis par Ordonnances de vos Mouvemens. je désire que vous vous empariez des troupes en avant de fribourg plutot par menaces et promesses que par les armes, mais vous les employerez au Besoin. Romont et Avri ou Bulle sont vos points de retraite. vous prendrez des otages parmi les premiers habitans.

P. S. les Opposans à farvagny sont le Lieutenant Magnan et le Banneret Magnan.

No. 132.

Au Général Pigeon.

Payerne 11 Ventose an 6. (März 1.)

Mon cher Général, vous avez du voir par mon instruction de ce matin que j'avais prévu la marche des Localités, vous ne devez pas laisser Farvagny et Stavayer derrière vous sans vous en être assuré; les deux Bataillons d'infanterie légère peuvent faire ce coup de main tandis que de Bulle et d'Avri les milices rassemblées se porteront sur Ecuilan où les deux Bataillons de la 2^e les rejoindront; alors ces deux troupes reunies ne formeront qu'une colonne sous les ordres du chef de Brigade Desnoyer qui se portera sur Fribourg; vous, dans l'ordre que vous jugerez convenable, avec la 25^{eme} et 18^{eme} vous vous porterez par la route de Romont sur Fribourg.

vous prendrez les moyens nécessaires pour vous emparer du Poste des potences sur votre Gauche ainsi que de la redoute que l'on dit y être Etablie.

Vous sommerez Fribourg de vous livrer Passage comme je vous l'ai déjà dit; vous formerez un Gouvernement provisoire, mais sans perdre de tems; dès que vous vous serez emparé de la Ville, vous enverrez un Bataillon de la 2^{eme} avec deux pieces

de 4 à Newnek sur la saune,¹⁾ route de Fribourg à Berne, ce Bataillon sera soutenu par votre Artillerie Légère, de la Cavalerie et un Bataillon de ligne; si Newnek ne peut être emporté d'un coup de main, la troupe Gardera le pont de ce lieu et tâchera d'y prendre position en attendant de nouveaux Ordres.

Soyez tranquille pour votre flanc gauche, il sera bien Gardé, pour retraite, je vous rappelle mon instruction.

Le désarmement des habitans de Fribourg est indispensable. la réserve des munitions et ces deux pieces du 12 peuvent rester à Lucens jusqu'a nouvel Ordre, prenez des pieces de 4 de Moudon si vous en avez Besoin.

deux pieces de 4 françaises une de 8 et un obusier de 6 p. servi par l'Artillerie Légère sont à votre disposition.

je changerai le Quartier Général d'après l'avis que vous me donnerez de votre Mouvement à Minuit.

je vous l'indiquerai par le retour de votre Ordonnance.

les prisonniers pourront-être conduits à Moudon escortés par des Vaudois et quelques français; vous pouvez donner de la publicité aux proclamations que je vous ai envoyées.

No. 133.

Au General de Brigade Rampon.

Payerne 11 Ventose an 6. (März 1.)
Citoyen Général, vous ferez mettre la 75^e 1/2 Brigade sous les Armes, elle se portera entierement sur Foux¹⁾ à l'exception de deux compagnies qui resteront à Avanches et un demi Bataillon qui gardera Salavaux et ses Environs. le pont de Salavaux sera Gardé par deux pieces de canon de 4.
Votre Artillerie Légère composée d'une piece de huit et d'un obuzier soutenue par un escadron du 3^e régiment de Dragons occuperont les derrières de Foux en deça du Bois.

No. 132.

¹⁾ Neueneck an der Sense, nicht an der Saane.

No. 133.

¹⁾ Pfauen und Pfauenholz.

les escadrons détachés du 3^e régiment se porteront à Don-pierre; vous réglerez le nombre de leur grande Garde qui correspondra avec les postes d'infanterie de votre droite.

vous donnerez ordre à un Escadron de se porter à Montagny, vous ferez porter également sur Montagny quatres pièces de 4 et un Bataillon et demi de la 32^e 1/2 Brigade, et un demi Bataillon restera à Payerne sous les ordres du chef de Bataillon Vauquet; ce demi Bataillon fournira une Garde au parc d'artillerie qui se trouve à Payerne, porte de Moudon.

les deux Bataillons Vaudois commandés par le Général Dubois se porteront l'un à l'échelle et l'autre à Pontaux.

la compagnie de Sapeurs et la compagnie des Eclaireurs de la 23^e arrivées aujourd'hui se porteront à Pontaux.

deux caissons de Cartouches d'infanterie iront à Pontaux et deux autres à l'échelle.

la réserve de votre cavalerie restera à Donpierre vous donnerez ordre à la Garde d'Elite du pays de se mettre en Activité de service sous les Ordres du Commandant Vauquet.

à Minuit vous vous tiendrez de votre personne prêt à Marcher et recevrez de moi de nouveaux ordres.

le Général L'escale se portera à Avanches avec 25 dragons du 3^e régiment pour veiller à la sûreté de cette place qui restera garnie de L'artillerie vaudoise qui s'y trouve.

la réserve de Cavalerie aura une grande Garde sur les derrières de Donpierre qui fera des découvertes sur la Gauche à saint taubin et delay.²⁾

le chef de l'Etat major donnera ces différents Ordres, et vous les expédierez par double.

le Bataillon de la 32^e qui est à Corcelle³⁾ restera jusqu'à nouveaux ordres et se tiendra prêt à marcher.

la position de Foux et environs est défensive jusqu'à nouvel ordre.

²⁾ St. Aubin und Della, im obern Wistelach.

³⁾ Corcelles, zwischen Peterlingen und Wiflisburg.

la retraite de fous et environs se fera sur Avanches, celle de Pontaux et l'échelle sur montagny⁴⁾.

No. 134.

Au Général de Brigade Rampon.

Payerne 12 Ventose an 6, 9 h. du soir. (März 2.)
mon cher Général, vous voudrez bien vous rendre à Pontaux pour vous assurer par des reconnaissances poussées jusqu'à la route de Morat à Fribourg si les troupes Bernoises vont de Morat à Fribourg, et dans ce cas vous vous y opposerez de vive force. par votre droite vous tacherez d'Etablir des Communications avec la route de Romont à Fribourg.

No. 135.

Note explicative donné à M.M. Tscharner et Wys, députés, l'un par le canton de Berne et l'autre par le canton de Zurich.¹⁾

Payerne 12 Ventose an 6. 1 h. 1/2. (März 2.)

1. rappeller les troupes qui ont été envoyées par le canton de Berne dans les autres cantons, et licencier les milices qui forment l'armée Bernoise.

2. Créer à l'instant un Gouvernement provisoire qui soit autre par sa forme et sa Composition que le Gouvernement actuel.

3. Convoquer les assemblées primaires pour le terme du mois à dater de L'Etablissement du Gouvernement provisoire.

4. adopter le principe de la Liberté politique et de l'égalité des droits comme base de la Constitution à Etablir.

5. adopter le principe de L'unité par la république Lelv-

⁴⁾ Am gleichen Tage erliess Brune, dem Bulletin officiel von Lausanne No. 28 pag. 160 zufolge, an die Bewohner der Waadt diejenige Proklamation, welche enthalten ist in der Beilage 10 unter c.

No. 135.

¹⁾ Der Bericht des eidgenössischen Repräsentanten, Hans Conrad Wyss von Zürich, über diese Mission ist abgedruckt in der amtlichen Sammlung eidg. Abscheide Tom. VIII. S. 714 Zeile 16 von oben bis Seite 716 Zeile 3 von oben.

tique d'après le mode et les formes sur les quelles les Cantons et états alliés conviendront Librement entre eux.

6. mettre en Liberté les citoyens détenus pour cause d'opinions politiques.

7. résigner les pouvoirs entre les mains du Gouvernement provisoire.

8. aussitot que l'état de Berne aura donné connaissance de la retraite et du licenciement de ses troupes, les troupes françaises cesseront d'avancer; elles ne conserveront dans les pays où elles se trouvent que des postes d'observation: elles se retireront entierement du Territoire Suisse dès que la Constitution nouvelle sera en activité.

la présente note est applicable aux cantons de Fribourg et de Soleure.

No. 136.

Aux membres composant le Gouvernement de Berne.

Payerne¹⁾ le

la Guerre sourde que vous faites au peuple français et à la république depuis les premiers momens de sa revolution a eclaté depuis quelque tems par des levées et des marches extraordinaires de troupes que vous n'avez pas dissimulé etre armées contre la France, et dans cet instant même elle prend un caractère si manifeste qu'il n'est plus permis à la grande nation de comprimer son juste ressentiment.

deja un crime exécutable avait été commis par vos agens. les troupes Françaises revenaient d'Italie. stationnées sur les

No. 136.

¹⁾ Von dieser Zuschrift findet sich keine Spur in den hiesigen Archiven, was vier Alternativen zulässt:

entweder ist sie durch Zufall nicht an ihre Bestimmung gelangt; oder der Empfänger hat sie der Regierung nicht mitgetheilt; oder Brune hat sie nicht als Missive, sondern als Flugschrift erlassen; oder sie ist weder in der einen noch in der andern Form je abgegangen.

Wegen Mangels an Indicien kann keine dieser Alternativen als die wahrscheinliche bezeichnet werden.

frontières elles respectaient religieusement le territoire helvétique et observaient tout les règles du bon voisinage. les habitans du pays de Vaud opprimés par vous imploraient le secours de la France garante de leurs droits. le Général Mesnard vous envoie un aide de camp pour vous demander de faire cesser l'oppression. la marche de cet envoyé vous était connue; il a été lachement assassiné: deux hussards français qui lui servaient d'escorte sont tombés sous les coups de vos satellites. un dragon vaudois a été blessé.

pour faire oublier cet attentat, vous avez affecté une apprante popularité; vous avez publié des promesses fallacieuses: vous avez déclaré au peuple que vous lui donneriez la Liberté dans un an. en même tems vous payez des Seditieux pour crier contre toute réforme, louer la tirannie, intimider et massacrer les bons citoyens. les Villes d'Arau et de Soleure sont en proie aux fureurs de vos agens; un grand nombre d'habitans de ces villes gemissent dans les fers. la ville et une partie du canton de Fribourg sont désolés par vos bandes fanatiques. le Secrétaire du Citoyen Mengaud, chargé d'affaires de la république a été assailli par des Brigands. un Officier de L'armée que je commande passant sur le territoire Bernois a été accablé d'outrages.

Vous sentez la loyauté de plusieurs Gouvernemens amis et alliés de la république française, vous recrutez de toutes parts des Satellites; vous appelez de nouveau les Emigrés; enfin vous établissez le Grand atelier de Crimes, de Complots, de guerres Civiles d'où sont sorties tant de Calamités pour notre pays.

Au milieu de ces attentats, impatient de les Venger, J'attendais encor quelque retour à la raison, quelques signes de remords. quelle a été ma Surprise, lorsque j'ai appris que le 7 et le 8 de ce mois, les troupes Bernoises avaient poussé la haine délirante que vous leur avez inspirée contre la france jusqu'a oser attaquer celles que j'ai l'honneur de commander.

Usant du droit naturel de repousser la force par la force et remplissant, au nom du Directoire Executif, le devoir qui lui est imposé par la Constitution dans le cas d'hostilités commen-

cées; je vais pousuivre les agresseurs et entrer dans ce pays que vous tenez dans l'asservissement au mépris de ses droits et de sa Liberté.

N'allez pas feindre de croire que la république française saisisse cette occasion pour agrandir son territoire aux dépends de la Suisse. vous connaissez déjà ses intentions; déjà le Directoire Exécutif vous les a manifestées en vous faisant notifier l'arrêté par le quel il a sévi contre un Ecrivain qui, par la plus Lache et la plus insigne calomnie, lui avait supposé de pareilles vues d'agrandissement.

non: la république française ne veut rien s'approprier de tout ce qui tient à la Confédération helvétique, ni l'ambition ni la Cupidité ne deshonoreront la démarche que je viens de faire en son nom; et ce n'est pas en conquerant ce n'est qu'en ami des dignes descendants de Guillaume Tell, ce n'est que pour punir en vous leurs coupables Oppresseurs, que je suis entré sur le territoire dont vous tenez les habitans asservis.

Trop long temps les Outrages dont vous vous etes faits une habitude envers la Republique française sont demeurés impunis, vous venez d'y mettre le Comble; L'heure de la vengeance Nationale a sonné, il vous reste cependant un moyen d'Arrêter la foudre prête à vous atteindre. la République française toujours grande, toujours généreuse, alors même qu'elle est forcée de sevir contre ses Ennemis ne m'a chargé de votre punition que pour vous mettre dans L'impuissance de lui nuire désormais. placez vous vous mêmes dans cette position qui est son unique But, abdiquez sur le champ le pouvoir Olygarchique que vous avez usurpé; rendez aux peuples du Canton de Berne tous droits naturels et politiques; laissez-les se donner librement une constitution qui garantisse à jamais leur souveraineté. à ce prix je me rends garant de votre sûreté individuelle ainsi que de la conservation de vos propriétés.

Mais le tems presse: point de détours, point de Tergiversations. Si vous ne me faites (re)mettre sans delai l'acte de votre Abdication entière et sans réserve quelconque, la France sera vengée et la Suisse sera Libre malgré vous.

Si vous faites la moindre résistance, si une goutte de sang français est versée, vous en répondrez sur vos Têtes et sur vos Biens. la Justice la plus inexorable et la plus Eclatante s'ap-
pesentira sur Vous.

No. 137.

Au Président de l'Assemblée Nationale de Basle.

Payerne 12 Ventose an 6. (März 2.)

Citoyen Président, je suis très sensible aux démarches que l'assemblée Nationale de Basle fait en ce moment pour éviter à la Suisse les malheurs de la Guerre. personne plus que moi n'était disposé à écouter ce que les intérêts de la république française permettent de Concilier avec quelques restes de pré-jugés, mais j'ai épuisé tous les moyens de Conciliation et les hostilités ont commencé ce matin dans la nuit. peut-être L'intervention de l'assemblée que vous présidez eut elle été suivie de succès si elle avait été accompagnée de remontrances très vives aux patriciens Bernois qui s'obstinent à Eluder leur promesses qui résistent à leur propre conscience et se trouvent seuls chargés de l'odieux des calamités de la Guerre, puisqu'in-dépendamment des griefs que la République française a à leur reprocher il est constant que ce sont leurs troupes qui ont commis l'aggression. des députés bernois sont venus depuis me faire des propositions qui se rapprochent un peu de ce que le Directoire Exécutif exige. mais elles sont si vagues et d'ailleurs le passé donne si peu de gage pour l'avenir, que je n'ai pas cru devoir m'y arrêter. J'ai demandé la cessation des hostilités et le Licenciement de leurs troupes.

faites agréer, Citoyen President, à l'assemblée Nationale de Basle mes félicitations les plus sincères sur la sagesse de ses Travaux. les Balois ont abattu leur Olygarchie et repris leurs droits; ils ont avec les habitans du pays de Vaud donné à la Suisse un nouveau signal de Liberté, ils méritent la reconnaissance de L'helvétie et L'estime des pays Libres. Si j'en juge par les députés qui ont été envoyés près de moi, l'assemblée Baloise doit former un beau faisceau de Lumière et de Vertus

et je ne doute pas qu'elle ne contribue beaucoup à hater l'organisation d'une constitution helvetique une et indivisible.

No. 138.

Au Gouvernement de Berne.

Payerne 13 Ventose an 6. (März 3.)

Le Général Brune voit dans la Lettre qui lui a été adressée le 2 mars que les hostilités ont été commencées par les troupes françaises avant l'expiration même de l'armistice: cette phrase est contre toute vérité. j'ai donné trente heures de délai pour n'être plus en proie aux Lenteurs des Négociations; les députés sont arrivés à la Trente deuxième heure; il n'était plus en mon pouvoir d'arrêter les hostilités, et les députés qui devaient m'apporter le oui ou le non à mes propositions n'étaient pas munis de pleins pouvoirs, ni d'acceptation ou refutation officielle. plein¹⁾ de bonne volonté pour accéder à une paix stable; j'ai fait une seconde note sur les principes de la 1^{re}, elles m'arrivent comme copie et sans L'acceptation du Gouvernement provisoire, ni aucune formule approbative.

Je ne desire que l'union des deux Nations, mais je la desire sans équivoque. il consent volontiers à s'entendre avec un plenipotentiaire pour retablir l'ancienne harmonie et L'amitié des deux Nations; mais ses mouvements Militaires ne se dirigent pas contre les Suisses, mais contre un Gouvernement qui s'est montré l'ennemi déclaré des deux Nations; il continuera ses mouvements jusqu'à un traité définitif avec un plenipotentiaire, observant qu'il a toujours traité avec des députés porteurs de Négociations, mais n'ayant aucun pouvoir pour traiter définitivement.

No. 139.

Au Général Pigeon.

Payerne 13 Ventose an 6. (März 3.)

faire rendre compte des Munitions de L'Arsenal, de la caisse

No. 138.

¹⁾ Im Original beginnt mit „plein de bonne volonté etc.“ ein neues Alinea.

Militaire, et autres de L'ancien Gouvernement¹⁾, Etablir le Gouvernement provisoire.

No. 140.

Au Général Pigeon.

Fribourg 13 Ventose an 6. (März 3.)

Mon cher Général, vous occuperez Belfaux route d'Avanches par un poste de deux cent hommes.

Les deux Bataillons d'Eclaireurs et Grenadiers et deux pieces de 4 partiront à sept heures du matin pour se rendre maître du chateau de Pensier (route de Morat sur la Gauche) dans le cas où le général Rampon occuperait ce poste, les deux Bataillons seront sous ses ordres momentanément, le plus ancien des deux chefs commandera, a moins d'un choix de votre part.

toute la troupe sous vos ordres prendra les Vivres pour deux jours, l'eau de vie sera délivrée et s'il en manque le Soldat aura double Ration de vin.

No. 141.

Au General Rampon.

(Voyez au No. 154 une lettre du 15 Ventose au Commandant Camus.)

Fribourg 13 Ventose an 6. (März 3.)

Mon cher Général, vous ne laisserez à Montagni qu'un poste d'observation de cent Vaudois, à Pontaux idem.

un Bataillon Vaudois à Chaudon les Creux ce Bataillon fournira deux détachements de cent hommes l'un à Courtion et l'autre à donatire; le reste des Vaudois sous vos Ordres occupera Grolay.

Il est important d'occuper le chateau de Pensier si vous y êtes, votre Bataillon et demi de la 32^e pourra y prendre poste, vous jetterez à cette hauteur votre Cavalerie sur la route de Morat à Fribourg, vos chasseurs à pied les soutiendront, vous ferez de votre artillerie l'usage qui vous conviendra le mieux,

No. 139.

¹⁾ Das heisst: von Freiburg.

je donne ordre que les guides à pied et deux pieces de 4 se rendent à Grosey à votre disposition, l'officier qui vous remettra la presente est porteur de L'ordre pour les canons.

le General Pigeon occupera Belfaux ses eclairieurs et grenadiers se rendront à Pensier sous vos ordres.

les 4 compagnies de la 32^e restées à Payerne reçoivent L'ordre de se rendre à Leur Bataillon.

Vous designerez un Commandant de place à Payerne a moins que vous ne voulez y laisser le Commandant Vauquet.

No. 142.

Au Général Schawenburg.

Morat 14 Ventose an 6. (März 4.)

L'adjoint Bougerel accompagnera M^{rs}. Tillier et Ducoütet¹⁾ à Berne et poursuivra sa route vers le General Schawenburg, le présent est visé par les députés Tillier et ducoütet. visé par eux.

No. 143.

Au General Pigeon.

Morat 14 Ventose an 6. (März 4.)

à onze heures vous ferez une fausse attaque sur Laupen, on tirera du Canon et quelques coups de fusils, l'attaque sera faite par votre arriere garde qui se retirera après avoir allumé des feux, il n'y aura aucune affaire engagée.

Vous combinerez vos mouvemens de Maniere a vous mettre en suite en Colonne sur Nuwnek. si une attaque Legere et d'escaramouche ne peut emporter le pont, sans cesser d'amuser L'ennemi sur ce point, vous ferez filer votre Brigade sur la droite de la route de Fribourg à Berne, dans le chemin de Vuinenvilliers à Ueberdorf¹⁾; vous passerez la Sarine et

No. 142.

¹⁾ Die letzten bernischen Unterhändler, Oberstlieutenant Tillier und Castlan Desculaye.

No. 143.

¹⁾ Wunnewyl und Ueberstorf im Canton Freiburg.

vous rendrez à Oberbalm et de là à Wangen point qui coupe la route de Fribourg à Berne, alors vous ferez vos dispositions suivant celles de L'ennemi. le Citoyen Leduc où ses amis vous serviront de Guides et vous diront ce qu'il faut faire pour passer la Sarine. à Bumplitz vous recevrez de nouveaux ordres. mille Vaudois et un Bataillon de ligne Garderont Fribourg et Bivouqueront.

toute votre artillerie de division vous suivra ; faites en sorte d'avoir deux pieces fribourgeoises.

Informez vous s'il y a des moyens de Passer l'Aar audessus ou au-dessous de Berne.

No. 144.

Au Comité Militaire de Lauzanne.

Morat 14 Ventose an 6. (März 4.)

la Perfidie des Bernois se montre dans tout son jour par le soulèvement de St^e. Croix ; Envoyez dans ce pays 1500 hommes d'Elites et j'apprendrai à Berne que les Satellites des Olygarches ont été punis avec Eclat. vous sentez que la Celerité de l'exécution de mes ordres vous est particulièrement confiée et que Vous en êtes personnellement responsables en ce qui vous concerne.

No. 145.

Au General Pigeon.

Morat 14 Ventose an 6. 8^h du soir. (März 4.)

Contentez vous, mon cher General, de vous tenir prêt à agir; prenez des renseignemens sur mes instructions, je crains qu'elles ne soient pas exécutées; dites moi ce que vous savez de L'ennemi. ici il a coupé le pont de Gumines, une compagnie d'Eclaireurs allant à la découverte a engagé une fusillade, le canon s'en est mêlé mal à propos et sans ordres. il n'y a pas un seul Blessé, ne faites rien jusqu'à nouvel Ordre.

No. 146.

Au Général Pouget.

Morat 14 Ventose an 6. (März 4.)

Je viens de donner ordre, Citoyen General, au Comité

Militaire de Lauzanne de faire partir sur les points d'Yverdun et S^{te}. Croix 1500 hommes de troupes d'Elites, ils seront à votre disposition desqu'ils seront rendus à leur destination. Soleure, Fribourg et Morat sont pris, Berne le sera demain, j'espere, General, que vous m'y ecrirez que les troubles de S^{te}. Croix n'existent plus.

Vous pouvez disposer des troupes d'Elites des 4 Mandemens et de Vevay pour se porter sur Aigle, d'après les craintes que me témoigne le Chef de Brigade Chastel, cela ne peut faire qu'un bon effet.

No. 147.

Au Commandant d'Artillerie.

Payerne le 14 Ventose an 6. (März 4.)

Ordonne au Commandant d'Artillerie de partir de suite avec le parc pour se rendre à Morat, il Bivouaquera et parquera en arriere de cette place.

il fera filer sur Fribourg un Caisson d'Obus qui sera escorté par les 4 compagnies de la 25^e 1/2 Brigade.

No. 148.

Au Chef de Bataillon Vaudois, Vanefald.

Payerne 14 Ventose an 6. (März 4.)

Ordonne au Chef de Bataillon Vanefald de partir au reçu du présent pour se rendre avec le corps qu'il commande à S^{te}. Croix, en passant par Yverdun, il recevra de nouveaux ordres du General Pouget ou du Chef de Brigade Commandant.

No. 149.

Au Commandant de la place de Payerne.

Payerne 14 Ventose an 6. (März 4.)

Vous donnerez ordre, Citoyen Commandant, au chef des 4 compagnies de la 25^e 1/2 Brigade de partir de suite pour se rendre à Fribourg et rejoindre leur demi Brigade. il escortera dans sa route un caisson d'Obus.

No. 150.

Au Général Schawenbourg.

Morat 14 Ventose, une heure du matin. (März 4.)

Citoyen General, agreez mes felicitations sur la maniere distinguée, sur les talens militaires et le patriotisme qui vous ont dirigé dans l'attaque et la prise de Soleure. L'aggression etait formelle de la part des Bernois, l'honneur du Directoire et de la republique demandait Vengeance. il m'est bien doux de voir, Citoyen General, que Fribourg et Soleure attaqués à la fois aient à la fois recouvré l'égalité des droits et la Liberté democratique qui leur avaient été ravies par le despotisme des Olygarques. l'humanité, le désir d'epargner des victimes qui defendaient la tyrannie et d'obtenir une juste réparation des injures faites à la grande Nation, m'avaient déterminé à offrir plusieurs fois au Gouvernement de Berne des moyens de conciliation: mais ses réponses incertaines et Evasives m'ont forcé à user du droit que donne la Constitution au Directoire executif, m'ont obligé à repousser la force par la force; et puisque nos premiers efforts sont des succès pour la republique helvétique, portons a Berne les principes d'Egalité qui longtems y furent méconnus, faisons renaitre la patrie de guillaume Tell: ce sont là les reparations qui conviennent à la republique française. poursuivez aujourd'huy votre marche sur Berne: entrez dans cette Ville aux mêmes Conditions que dans Soleure. de mon coté, je seconderai vos efforts, soit par la route de Fribourg, soit par celle de Guminen, suivant que L'exigeront les circonstances. je n'ai pris que Trente canons dans Fribourg, L'assaut a été donné à cette ville, mais elle n'a pas été pillée et un gouvernement Libre y est Etabli. l'ennemi a perdu 400 hommes: il a evacué Morat dans la crainte d'Etre coupé et pour défendre les passages de Berne. nos republicains ont Brûlé la fameuse chapelle remplie d'ossemens de Bourguignons, ils se proposent d'y planter des arbres de Liberté.

No. 151.

Au Directoire Exécutif.

Morat 14 Ventose an 6. (März 4.)

Citoyens Dr^s., les Bernois a tant d'actes d'hostilités commis envers nous, enfin en ajoutèrent le sept de ce mois un qui ne m'a plus permis de laisser cette aggression sans Vengeance, ils s'emparerent du village de Lessui¹⁾ reuni au canton de Vaud. de nombreuses députations de M.M. de Berne m'annonçaient une réparation, mais tandis qu'ils pourparlaient, leurs troupes s'avançaient, les patriotes de Soleure étaient emprisonnés, ceux de fribourg en fuite, et ces deux villes occupées par des troupes Bernoises, ils méditaient de m'attaquer moi-même. les injures étaient prodiguées par leurs avant postes, des Libelles armaient et fanatisaient les Suisses et les excitaient au massacre des français.

dans une position si critique je me suis mis à même de repousser la force par la force, et ne doutant plus de l'intention d'attaque, il ne m'a plus resté qu'à la prévenir; j'ai donné trente heures pour réparer les injures reçues, on n'y a eu aucun égard et j'ai attaqué. Soleure et Fribourg ont été soumis à la même heure. Soleure a capitulé, Fribourg a été pris d'assaut, mais aucun excès n'a été commis; le peuple s'est nommé un Gouvernement provisoire et a Béni le directoire d'avoir brisé ses chaînes, les troupes sont en marche sur Berne d'où je vous donnerai de nouveaux détails.

P. S. ils avaient retranché la fameuse Chapelle de Morat espérant d'y renouveler la scène des bourguignons, les français républicains ont donné les honneurs du bûcher aux ossements de ce mélange d'étrangers et de Bourguignons conduits en Suisse il y a 300 ans par Charles le temeraire. l'arbre de la Liberté a été planté sur leur tombeau le jour de l'anniversaire de l'ancienne Bataille de Morat²⁾. Ci-joint les proclamations.

No. 151.

¹⁾ Leysin. Vergl. die Nummern 113, 114, 136, 137 und 150.²⁾ Die Murtenschlacht fand nicht am 4. März, sondern am 22. Ju-nius 1476 statt.

No. 152.

Au Général Pigeon.

Morat 14 Ventose an 6. (März 4.)

Je vous prie, Citoyen Général, d'inviter les patriotes de Fribourg à adresser au Directoire Exécutif des remerciemens pour la protection qu'il leur a accordée contre L'olygarchie. il est juste qu'ils fassent L'éloge de la conduite des Soldats républicains dans une circonstance où ils avaient peut-être le droit de commettre des Excès. vous presserez l'organisation du Gouvernement provisoire. Continuez à vous bien garder militairement. je vous écrirai ce soir:

No. 153.

Au Général Rampon.

Morat 14 Ventose an 6. (März 4.)

Mon cher General, vous porterez votre quartier-général à Morat et occuperez Villars, Cresier et les villages avancés à leur hauteur, vous laisserez un poste de communication à Pensier de trois cents Vaudois. quatre cents Vaudois occuperont Avanches le poste de Salavaux et ceux du derrière du lac de Morat seront occupés par un Bataillon de la 32^e une Compagnie d'Eclaireurs à Cudrefin, vous ferez du reste avec votre Brigade entière les dispositions que vous jugerez convenables dans le terrain que vous devez occuper pour que votre troupe puisse être réunie au besoin dans une heure et demie; vous ferez suivre l'artillerie que vous avez à Avanches, elle pourra occuper favoug; vous rendrez au General Pigeon ses bataillons de Grenadiers.

faites suivre vos vivres d'Avanches à Grosley. la Grosse Artillerie et la réserve de Cavalerie restent en place.

Portée par Grenolette dragon du 15^e de dragons.

No. 154.

Au Commandant Camus.

15 Ventose an 6. (März 5.)

Vous ferez partir sur le champ, Citoyen Commandant, ce

qui reste du 3^e Bataillon de la 1/2 Brigade que vous commandez ainsi que la Cavalerie qui est en votre disposition pour se rendre à Morat.

No. 155.

Au Même.

les quatre compagnies de Salavaux seront relevées par quatre compagnies du 2^e Bataillon de votre demi Brigade; le reste de la demi Brigade, les dragons et une pièce de 4 se rendront de suite à Morat; arrivés à Morat, quatre compagnies seront campées en avant de la Ville, et le reste de la troupe, les dragons et L'artillerie se porteront à Gumines et en occuperont les hauteurs si elles ne sont pas gardées, si elles sont gardées le commandant de la Brigade prendra un poste en arrière du passage et isolé autant que possible sur une Calotte en pain de Sucre.

No. 156.

Au Général Rampon.

Morat 15 Ventose an 6. (März 5.)

Vous mettrez en mouvement, Citoyen Général, la 32^e de maniere qu'elle puisse se reunir: ce qui est du coté de Morat prendra la route de pêncier, les troupes de Salavo¹⁾ et d'Avanches se porteront par Courtillon sur Belfaud et joindront fribourg ainsi que celles de pêncier. cette demi Brigade se formera en avant de fribourg sur le chemin de Berne, elle observera la plus grande discipline possible en passant dans la ville. le Bataillon de la 75^e qui est à Champigny se rendra à Morat, les deux autres Bataillons de la 75^e qui sont à Gumine se rendront à Champigny, les Eclaireurs et les grenadiers de la 75^e resteront toujours à Gumine, les deux escadrons à l'exception d'un piquet de 25 hommes se rendront à Champigny, l'artillerie Legere aussi. la compagnie des Guides à pied et la Compagnie des tirailleurs des alpes resteront avec les Eclaireurs de la 75^e.

No. 156.

¹⁾ Salavaux im Wistelach, wo eine steinerne Brücke über die Broye führte.

L'artillerie de 4 et de 12, enfin L'artillerie attachée à votre Brigade à l'exception de l'artillerie Legère qui restera à la position indiquée, suivra le mouvement de la 32^e.

le Bataillon de Bulle qui est à Payerne se portera sur Fribourg, le Bataillon qui est à Avanches y restera et fera un détachement de cent hommes au pont de Salava; les deux pièces de 6 du pont de Salavo seront retirées, il n'y en sera laissé qu'une de 4, cette pièce sera servie par des canoniers Vaudois.

le Bataillon Comte se portera sur Belfaud et y restera, il fera un détachement de 50 hommes à Courtion.

en cas de retraite après avoir évacué Avanches, la troupe d'Avanches se portera sur Payerne, alors celle de Belfaud se porterait sur Montagni par la route de Grolet et des Echelles. ce premier Mouvement commencera son exécution à une heure d'après midi. à cinq heures à moins de contrordre la 75^e, les éclaireurs, les tirailleurs, les guides à pied et L'artillerie Legère marcheront sur Morat, Avanches, Belfaud et Fribourg.

la troupe se portera entièrement hors de la ville sur la route de Berne et elle recevra de nouveaux ordres. instruisez votre commissaire des Guerres qu'il faut que la troupe reçoive ses Vivres pour deux jours autant que possible.

No. 157.

Au Commandant de la Cavalerie chef de Brigade Bron.

Morat 15 Ventose an 6. (März 5.)

Vous enverrez à Fribourg vos dragons à pied, vous partirez vous même avec vos deux escadrons non détachés pour Fribourg; de Foux vous passerez par Clavaler, Courlebon Courtepain¹⁾, Grange et Fribourg et vous bivouaquerez en avant de cette ville où il vous sera adressé de nouveaux ordres.

No. 157.

¹⁾ Clavaleyre, Courlevon, Courtepoin.

No. 158.

Au Général Rampon.

Morat 15 Ventose an 6. (März 5.)

Les Eclaireurs et les Grenadiers suivront le mouvement de la 32^e à son arrière Garde.

No. 159.

Au Général Rampon.

Morat 15 Ventose an 6. (März 5.)

Mon cher Général, avec la 75^e et vos deux compagnies d'Eclaireurs toute votre artillerie y compris les 4 pièces des Vaudois qui se trouvent à Morat, 2 Escadrons du 3^e et un escadron Vaudois, vous vous porterez au passage de Gumines; si L'ennemi n'oppose pas une forte resistance vous vous en emparez, le passage de Gumines emporté vous ferez faire halte à votre troupe une heure en arriere du Village de Toutvent¹⁾; sur la droite vous devez trouver un chemin qui mène à Lopen²⁾; vous ferez reconnaître Lopen si L'ennemi est en force; s'il n'y est pas en force, vous vous en emparez et en donnerez avis à fribourg par la route de Bossiguen³⁾ la quelle va a Fribourg; si Lopen est occupé mais que vous jugiez que sa force ne peut vous resister, vous L'emporterez de vive force; dans ce cas vous en donnerez avis à fribourg et vous vous porterez sur la Ligne directe qui va de Leopen à Neuveneck. dans le cas ou la force de L'ennemi serait Supérieure vous prendrez position sur les hauteurs de Gumine et si vous n'y pouvez tenir vous ferez votre retraite sur Fribourg par Morat, vous prendrez sur votre Route toutes les troupes Vaudoises que vous rencontrerez pour Grossir votre Colonne.

P. S. si Leopen est occupé par les Français, vous Marchez sur Berne, vous sentez qu'il faut vous Eclairer avec le plus

No. 159.

1) Allenlüsten, auf der Gümmenenhöhe.

2) Laupen.

3) Bösingen oder Bisingen im Canton Freiburg.

grand Soin; comme il est utile que je reçoive de vous des nouvelles Certaines, vous m'enverrez des Ordonnances qui passeront par vos derrières prenant la route de Morat et Courtepin; si vous ne pouvez forcer Gumine vous vous porterez sur Fribourg.

No. 160.

Au Citoyen Sornet Général chef d'Etat Major.

Morat 15 Ventose an 6. (März 5.)

Le Bataillon d'Avanches se portera sur Morat lorsqu'il aura été relevé par le Bataillon qui est à payerne le quel Bataillon relevra les 100 hommes qui sont à Salavo, la pièce de 4 y restera et celles de 6 y resteront aussi.

No. 161.

Aux Députés de Lucerne.

Berne¹⁾ 16 Ventose an 6. (März 6.)

D'après l'assurance que les Citoyens de Lucerne m'ont donnée de vouloir continuer de vivre en bonne intelligence avec la République Française.

Je leur ai promis de la part du Directoire de la Grande Nation que rien ne pouvait troubler L'ancienne amitié et que les troupes françaises n'entreraient pas sur le territoire du canton de Lucerne.

No. 162.

Au Commandant de la place de Berne.

Berne 16 Ventose an 6. (März 6.)

Les officiers de l'Etat major et ceux de la Garnison pourront seuls loger en ville.

No. 163.

Ordre du jour.

Berne 16 Ventose an 6. (März 6.)

Le Directoire exécutif de la Grande Nation indigné de la

No. 164.

¹⁾ Brune traf mit seiner zu Neueneck geschlagenen Division erst am 6. März in Bern ein. Während der ersten 24 Stunden commandirte sonach in der eroberten Stadt der General Schauenburg. Beilage 11 a und b.

Guerre sourde et machiavelique que lui faisait L'oligarchie helvétique lorsque toutes les puissances Coalisées s'armaient contre la Republique Naissante, convaincu que celle Olygarchie tramait avec L'angleterre de nouveaux complots et voulant protéger la Liberté Vaudoise dont il était garant par les anciens traités, a demandé les reparations justes au Canton de Berne dont les armemens etaient hostiles contre la france même; il n'a répondu que par des aggressions et une offensive insultante.

No. 164.

Au Général Schawenburg.

Berne 17 Ventose an 6. (März 7.)

On se plaint de Baucoup de désordres commis dans les Environs de Berne, on dit même que les routes ne sont pas sures; veuillez bien en ce qui vous concerne retablir L'ordre et déployer une juste Sévérité pour reprimer le Brigandage qui deshonorerait l'Armée française¹⁾.

No. 165.

Au Général Schawenburg.

Berne 17 Ventose an 6. (März 7.)

La ligne que vous tracez pour vos cantonnements, mon cher Général, formant à la riviere d'Aar un arc dont la fléche se dirige sur Berne est parfaitement bien combinéé. c'est un plan au quel je n'ai rien à changer, que je vous invite d'exécuter après demain comme vous le désirez.

No. 164.

¹⁾ Nach der amtlichen Schatzung, welche die Verwaltungskammer des Cantons Bern vornehmen liess, erlitten die Ortschaften dieses 4ten Theiles der alten Republik durch Plünderung und Zerstörung einen Schaden von Kronen 1,124,274. bz. 16. Kr. 1 oder neuen Schweizerfranken 4,073,457. Cent. 69.

Und noch ist das betreffende Tableau nicht ganz vollständig, denn es fehlen auf demselben die Angaben aus den Municipalitäten Bleienbach, Dürrenroth, Gampelen, Worb, theilweise auch Krauchthal und Mühleberg, sowie aus den oberamtlichen Schlössern. (Plünderungsacten im Staatsarchiv.)

No. 166.

Arrêté.

Berne 17 Ventose an 6. (März 7.)

Sur ce qu'il m'a été représenté par les députés du canton de Payerne qu'il n'y aurait pas d'Ensemble dans les travaux des Electeurs de Fribourg et ceux de Payerne déjà nommés.

J'ai décidé

1. que les Electeurs de Payerne attendront les Electeurs de Fribourg, mais huit jours pour tout délai,
2. que les électeurs seront payés par l'ancien Gouvernement à raison de 12 par livres jour pour chaque électeur,
3. les Députés nommés par les Electeurs réunis à Payerne tiendront leurs assemblées à Fribourg.

No. 167.

Au Général Schawenbourg.

Berne 17 Ventose an 6. (März 7.)

Mon cher Général, Je vous prie de vouloir bien nommer un chef d'Escadron chargé de faire des patrouilles avec une colonne mobile dans tous les environs de Berne afin d'arrêter les pillages, et reunir les chevaux épars et volés; d'après les rapports qui me sont faits on ne peut mettre trop de promptitude à arrêter ces Excès; vous les faire connaître c'est s'assurer qu'ils seront réprimés.

No. 168.

Aux Citoyens de l'Oberland.

Berne 17 Ventose an 6. (März 7.)

J'invite les Citoyens de l'Oberland à venir fraterniser avec moi par leurs députés; les assurant que l'intention du Directoire de la grande Nation n'est pas de Nuire à leurs Moeurs, à leurs propriétés ni à leur religion, mais de favoriser leur Re-

No. 168.

¹⁾ Hier ist die im Vorberichte (S. 228, 229 oben) angedeutete Lücke. Am gleichen 7. März nämlich erhielt der bernische Oberkriegscommis-sär Abraham Gottlieb Jenner von General Brune folgenden Befehl.

publique démocratique affranchie des Oligarques et unie à la république helvétique.

J'ai toute l'estime et l'amitié d'un vrai républicain pour les descendants de Guillaume Tell et je n'enverrai pas de troupes sur le territoire de l'Oberland dès que je saurai qu'ils ont des sentiments d'Amitié et de confiance pour la grande Nation qui les regarde comme des frères et qui n'a fait la guerre qu'à leurs Tirans.

Liberté. Egalité.

Le général Brune, commandant en Chef l'armée française en Helvétie.

Au citoyen Jenner, commissaire général des guerres.

Vous vous rendrez dans l'Oberland, pour assurer les habitans de mes intentions pacifiques et les engager à m'envoyer des Députés.

(L. S.) Brune.

Welche Bewandtniss es mit diesem Befehle hatte, enthüllt nun Jenner also:

»Der Oberkriegscommisär wurde von Amtswegen gezwungen in
»einem beständigen Umgange mit den französischen Behörden zu
»sein; er musste trachten mit ihnen auf einem Fuss sich zu befin-
»den, der seinen Vorstellungen oder Vorschlägen einiges Gehör
»verschaffen konnte; durch dieses Benehmen allein konnte er sei-
»nen Mitbürgern nützlich werden. Allein Gott weiss, welche Bürde,
»welchen Grad von Unannehmlichkeiten er übernommen hatte!

»Täglich befand ich mich also bei Brüne, dem ich, wie andere
»mehr, durch diese oder jene Gefälligkeit angenehm wurde. Nun,
»und zwar bald nach der Eroberung; trat Junod zu dem General,
»in meiner Gegenwart, ihm aber unbekannt*), und zeigte ihm an,
»dass durch mich grosse Summen Geld nach dem Oberland ge-
»flüchtet worden seien. Er sagte ihm in Antwort, er wolle unter-
»suchen u. s. w. Diese Gelegenheit suchte zu benutzen und stellte
»dem Brune vor, welches Unglück über Bern ergangen und bat
»ihn, er möchte mir bewilligen, die Summe Geld, so im Oberland
»sich befindet, durch Deutschland zu führen, und versprach ihm
»mit Vorwissen Hgh. Herrn Seckelmeisters Frisching und Herrn
»Fürsprech Bay, beide Glieder der provisorischen Regierung, ein
»Geschenk von 200,000 Franken, für diese Gefälligkeit. Er willigte
»ein, (es versteht sich, dass er nicht wusste, wie viel Geld sich

*) Jenner will sagen: „Ich, Jenner, war ihm, dem Junod, unbekannt“.

No. 169.

Au Directoire Exécutif.

Berne 17 Ventose an 6. (März 7.)

Citoyens Directoires, Berne est soumise. Les troupes de la république y sont entrées avant hier a une heure apres midi. Le General Schawenburg a devancé d'une heure la colonne

» da befand), mit dem Vorbehalt jedoch, dass solches so geheim „ als möglich, und unter dem Vorwand, Getreid für die Franken „ aufzukaufen, geschehen müsse; auch begehrte er, dass man die „ von fränkischen Truppen besetzten Gegenden vermeiden solle, „ damit er nicht selbst compromittirt werde; worauf hin er mir dazu „ einen Pass ertheilte. Nun reiseten die Herren Zeerleder und Wur- „ stemberger von Interlaken, zu Ausführung dieses Auftrages ab, „ den Pass in ihren Händen. Wäre dieser Streich gelungen, so „ würden alle fremden Titel mit dem Geld in Sicherheit gekommen „ sein. Diese beiden Herren schiffsten nun zu Interlaken dieses „ Geld sammt Titeln mit grosser Gefahr, von den zum Plündern „ geneigten Oberländern beraubt zu werden, ein, kamen damit „ glücklich in Thun an, und wollten diese zu rettenden wichtigen „ Objecte auf mehreren Wagen über Diessbach, durch das damals „ noch nicht von Franken besetzte Emmenthal, Luzern und kleinen „ Cantone, in Sicherheit bringen; allein auch hier musste die Sache, „ wegen der Gährung unter den Landleuten, unterbleiben. Das „ Geld blieb in Thun zurück, die Titel wurden durch Herrn Zeer- „ ledet auf Bern gebracht.

» Da ich dieses vernahm, so begehrte von Brune Mittel meinen „ Zweck durchzusetzen. Er verwilligte mir darauf hin einen Schein- „ Befehl nach dem Oberland zu reisen, um die dortigen Einwoh- „ ner zu Absendung von Deputirten zu Brune nach Bern aufzufor- „ dern, in der That aber um von dem Geld zu retten, was in mei- „ nen Kräften sein möchte. In Begleit einer Schwadron Husaren „ reisete ich ab. Unterwegs hörte ich aber von meinem Begleite „ Sachen, die es mir lästig und gefährlich machten; ich trachtete „ also ihm los zu werden, welches mir auch zu Münsingen gelun- „ gen.« (G. von Jenner, Memorial an die Standescommission vom Jahr 1802, im Staatsarchiv.)

Die Ursachen, welche die Sache scheitern machten, sind im gedruckten Mehrheitsgutachten der sogenannten Schatzcommission vom 12. November 1852, aus der nämlichen Quelle angegeben. Der Kürze halb wird einfach auf dieses Actenstück pag 51 flg. verwiesen.

aux ordres du General Pigeon¹⁾, qui après avoir remporté à Neuneck sur la Sanson une victoire signalée, a poursuivi Jusqu'aux Portes de Berne les restes des Bandes Fanatiques de l'oligarchie.

Le 11. j'avais fait toutes les dispositions d'attaque, et le General Schawenbourg avait reçu L'ordre de diriger son mouvement par Soleure sur Berne. Soleure s'est rendue le 12 au matin sur une sommation. le même Jour, dès les trois heures du matin les environs de Fribourg étaient occupés. la ville fut sommée, elle répondit par ses Magistrats qu'elle était disposée a se rendre, mais qu'elle avait besoin de quelques heures pour que l'Evacuation de la part des Bernois et des paysans armés s'operat sans désordre. le General Pigeon accorda deux heures: mais Bientot après L'on entend sonner le tocsin dans plusieurs villages, et l'on voit entrer dans la ville, par une porte opposée aux points d'attaque, une multitude de paysans qui venaient en renforcer la garnison. une sommation nouvelle fut envoyée. quelques Bourgeois et Magistrats vinrent dire qu'ils étaient dominés par les paysans et qu'ils n'avaient plus de Liberté dans leurs délibérations. Les Soldats Républicains pleins d'ardeur demandent l'assaut a grand cris. on jette quelques obus dans la ville, de legeres Breches sont faites, dix à douze Soldats intrépides à la tête des quels se trouvait le Citoyen Barbe Sergeant dans la 18^e 1/2 Brigade grimpent au haut des Remparts et se précipitent dans la ville en même tems que d'autres penetraient par une porte a moitié Brisée.

Les quinze cents Bernois et quatre a cinq mille paysans qui composaient la force fribourgeoise s'étaient retirés precipi-

No. 169.

¹⁾ Der Brigadegeneral Jean Pijon (so schrieb er seinen Namen) befehlte das Hauptcorps Brune's bei Neueneck, war also zur Stunde, da Schauenburg in Bern einrückte, geschlagen und bis hinter die Sense zurückgetrieben. Um 3 Uhr Nachmittags kam der Befehl zur Einstellung der Feindseligkeiten, und erst am folgenden Tage, den 6. März, trafen Brune, Rampon und Pijon mit einem Theile ihrer Truppen in Bern ein. (Revolutionsakten im Kriegsarchiv Tom VII. pag. 551—554.)

tament avec les canons et les fusils de l'arsenal, les canons ont été repris dans la poursuite et l'on recueille beaucoup de fusils dans les champs et sur les routes; j'ai fait Sous lieutenant le Brave Sergent Barbe; aucun excès n'a été commis. La discipline a été observée avec autant d'Exactitude que si la ville n'eut été prise que par capitulation. Le Gouvernement Aristocratique de Fribourg a été detruit et remplacé par un Gouvernement Provisoire composé d'hommes Elus par les Bannieres ou Sections. L'affaire de Fribourg a couté à l'Ennemi plus de quatre cents hommes et un grand nombre de Blessés, j'ai renvoyé les prisonniers, ces malheureux pleuraient de joie²⁾.

Pour faciliter la prise de Fribourg et seconder la colonne aux ordres du General Pigeon je faisais donner des inquietudes a Morat. Les Bernois evacuerent cette Ville le 12 au Soir.

La Journée du 13 se passa en observations et en marches.

Le 14 au soir la colonne du General Rampon se montra vers Gumine comme pour attaquer ce fameux passage que l'Ennemi avait herissé de Batteries, un autre corps menaçait vers Laupen. en meme tems la colonne de Pigeon attaquait sur la Sanson le passage de Neueneck. Le 15 à quatre heures du matin ce passage fut forcé et le camp Ennemi Emporté après une action qui dura près de cinq heures et dans la quelle L'Ennemi montra le plus grand acharnement. La 18^e 1/2 Brigade d'infanterie de Bataille et la 2^e d'infanterie Legere se sont distinguées. L'Ennemi compte plus de 800 Tués et trois mille prisonniers, on lui a pris sept Drapeaux, et vingt pieces de canon

²⁾ Dieser Rapport über die Einnahme Freiburgs erheischt Berichtigungen. In der Stadt lagen aktengemäss bloss 1000 Berner in 2 Bataillonen (Stettler und May), 800 deutsche Freiburger und 400 Schwarzenburger. Dieses Häuslein, nachdem es sich geweigert, in die Kapitulation eingeschlossen zu werden, verliess die Stadt und zog auf Neueneck. Da es nicht verfolgt wurde, so blieben ihm die 15 Geschütze, die es mitgenommen, bis zur Auflösung vom 5. März. Der sogenannte Sturm auf Freiburg hatte der Besatzung keine 10 Todte und Verwundete gekostet. (Ebendaselbst pag. 257 u. 323.)

ont été enlevées à la Bayonnette³⁾, cette Victoire nous couté un assez grand nombre de Blessés et quelques tués au nombre desquels se trouve le Citoyen Barbe que J'avais fait Souslieutenant. ce Brave jeune homme s'est présenté le premier sur le pont de Neueneck, il a été coupé par un Boulet; le chef de Brigade Feugiere, le chef de Bataillon Dumoulin. Les capitaines Lorgier et Charlet, le Sergent Tioche et plusieurs autres se sont signalés dans cette Journée.

L'ennemi pour défendre Bern que sa défaite à Neueneck laissait à découvert, avait diminué ses forces à Gummene. Le General Rampon a profité fort habilement de cette circonstance, sa colonne a occupé le pont et s'est emparée des premières Batteries, Les autres ont été abandonnées par l'Ennemi que la nouvelle de l'occupation de Berne venait de jeter dans le découragement⁴⁾. Les Fuyards ont été vivement poussés, la route est couverte de fusils la plus part brisés, de canons, de Mor-

³⁾ Hier geht die Entstellung der Wahrheit noch weiter. Brune wirft beide Gefechte von Neueneck zusammen, macht daraus eine grosse Schlacht, gleich der von Lodi, lässt nach fünfstündigem Wüthen dieselbe mit einer völligen Niederlage der Berner enden. Es war nahezu umgekehrt. Beim nächtlichen Uebersall, um 1½ Uhr früh, wurden die Berner zwar nach kurzem Widerstande geworfen und zersprengt, wobei sie 9 Kanonen und einige Gefangene einbüsstens. Bei ihrem Wiedervorrücken, um 9 Uhr Morgens, schlugen sie aber nicht nur die Franzosen theilweise mit Bajonet und Kolben wieder über die Sense zurück, sondern nahmen ihnen auch unter Wiedergewinn der eigenen Kanonen mehrere der ihrigen weg. Beide Gefechte kosteten ihnen nicht mehr als 135 Mann an Todten, während der Verlust der Franzosen ungleich grösser war. Die 3000 Gefangenen und 7 eroberten Fahnen sind vollends bare Erfindung des Berichterstatters. (Ebendaselbst pag. 547 Bericht des Obersten von Graffenried, auch abgedruckt in allen damaligen Zeitblättern.)

⁴⁾ In Gummene fand gar kein Zusammenstoss statt. Die Berner behaupteten den Platz bis zum Eintreffen der Nachricht, dass Bern kapitulirt habe und sonach die Feindseligkeiten einzustellen seien, was am 5. März, um 4 Uhr Nachmittags, geschah. Auf dem Rückmarsch, der nicht beunruhigt wurde, zerstreuten sie sich und kehrten einzeln heim. (Ebendaselbst pag. 933 und 965.)

tiers, d'obusiers de caissons en très bon état. on trouve aussi des provisions en grains et en fourages.

Pendant qu'on se battait à Neueneck, une rébellion éclatait à l'extrémité du pays de Vaud près d'Yverdon. des officiers Bernois et des Emigrés commandaient les rebelles auxquels on avait fait passer deux pièces de canon par le lac de Neufchatel. ces auxiliaires de l'oligarchie ont été battus par un détachement composé en partie de Volontaires vaudois, on leur a pris les deux pièces.

Les Milices dispersées commettent encore quelques ravages dans les campagnes, le pays D'auberland et les environs d'Aarberg ont donné retraite à des obstinés qui parlent encore de résistance. je pense qu'il suffira de les envoyer reconnaître pour les faire rentrer dans la Soumission⁵⁾.

Je ne vous donne aucun détail sur les opérations du General Schauenburg, vous les trouverez dans le rapport⁶⁾ qu'il

5) Diess war das Corps unter Oberst von Roverea, bestehend aus der romanischen Legion, den Bataillonen Manuel und Tscharner (dieses bloss seit dem 4. März), der Jägercompagnie Steiger, der Dragoner-abtheilung Fischer und 6 Geschützen. Es kam zweimal in's Gefecht mit den Franzosen, am 3. März vor Aarberg und am 5. bei St. Niclaus. Nach der Uebergabe Bern's löste es sich auf. Die Mannschaft des Bataillons Manuel, aus der Umgegend, ging sofort heim. Das Bataillon Tscharner aus dem Aargau erhielt gegen Abgabe der Waffen und Fahnen am 6. März von Schauenburg eine Capitulation zu freiem Abzuge. Die romanische Legion wandte sich nach der Zihlbrücke, und nachdem sie am 7. März von Brune gleichfalls eine Capitulation erwirkt, über Neuenburg in die Waadt zurück. (Beilage 14 und précis du colonel de Roverea 1798, pag. 149 u. folg.)

6) Diesen Bericht Schauenburgs, dem es auch nicht an Ausschmückung fehlt, giebt die Beilage 12 unter c. Dass er sich etwas »gloire« abmarkten lassen dürfte, ist aus den zwei Depeschen zu schließen, die er, weniger vorbereitet, am 2. und 5. März dem Geschäftsträger Mengaud zugeschickt hat. (Gleiche Beilage a und b.) Und dennoch verlangt die Wahrheit ferner Ausschnitte, namentlich in Betreff der Geschütze, die er auf dem Kampfplatze gewonnen haben will. Zu Lengnau standen nie mehr als 2 Vier- und 2 Zweipfünder; diese nahm Schauenburg am 2. März. Bei Fraubrunnen hatten die Berner 1 Sechs-

vous envoie par le Chef de Brigade Ruby. cet officier s'est distingué à la tête de la 89^e 1/2 Brigade de Bataille, La légion des Francs actuellement 14^e d'infanterie légère a montré aussi dans le corps de Schauenburg beaucoup d'ardeur et d'audace dans l'attaque et la poursuite des Milices Bernoises.

Les Etats Majors des armées du Rhin et d'Italie se sont reunis hier dans un repas civique, on a porté des toasts, au Directoire Executif, à la Gloire des armées républicaines, à la Liberté helvétique, à la ruine de l'Angleterre, à la paix du monde, on s'est donné le Baiser fraternel.

Le General Schauenbourg en Entrant dans Berne a donné des ordres pour la Sureté des propriétés publiques et pour le desarmement des habitans; le desarmement a produit quelques desordres, les armes, a lieu d'être arrivées au depot, ont circulé des mains du Soldat dans celles de l'acheteur. L'arsenal même n'a pas été respecté comme il aurait dû L'être⁷⁾, des

und 4 Vierpfunder; diese wurden nach dem unglücklichen Ausgang des Gefechtes vernagelt und in eine Griengrube geworfen. Im Grauholz dann bestand die ganze Artillerie aus 3 Sechs- und 2 Vierpfündern, wovon die Erstern gerettet werden konnten, die Letztern verloren gingen. Es hat also Schauenburg eigentlich bloss 11 Geschütze kämpfend erbeutet, wogegen ihm nach der Capitulation mit Bern (Beilage 13.) allerdings noch die paar auf dem Breitfeld gestandenen, sowie die Geschütze der von Laupen und Aarberg gleichfalls mit Capitulation heimkehrenden Corps in die Hände fielen. (Ebendaselbst pag. 175, 178, 727, 905 und Rodts Kriegswesen. Tom. III. pag. 664, 666 u. 668.)

7) Auf den 1. Januar 1798 waren im Zeughause von Bern 307 Canonen, darunter 6 Sechszehn-, 38 Zwölf-, 91 Sechs-, 134 Vierpfunder; ferner 63 Haubitzen zu 25 und 16 Pfund, 61 Mörser, 705 Musqueten, 22,649 Flinten, 10,063 Carabiner und alles Uebrige an Waffen, Geräthe und Munition im entsprechenden Verhältnisse. Am 22. November 1798 besass es nur noch 35 Canonen und 13 Haubitzen, 380 Musqueten, 5805 Flinten, darunter 5013 nahezu unbrauchbare, 223 Carabiner und den Rest wieder im gleichen Verhältnisse.

Ausser diesem Hauptdeficit gab es noch kleinere, von der Plünderung der Zeughäuser zu Aarburg und Morse, sowie der Waffendepots auf den oberamtlichen Schlössern herrührend. Die Schuld fällt weniger auf die beutelustigen Soldaten, von denen Brune redet, als

particuliers ont été vexés dans les rues et dans leurs maisons. les Soldats de la division d'Italie se tiennent au milieu de ces Excès dans une sage réserve que Je ne saurais trop louer. je ne suis occupé en ce moment que des mesures propres à détruire ce mal qui est fort contagieux de sa nature et qui ne peut être imputé qu'aux officiers qui n'ont pas su et qui n'ont pas voulu le reprimer dès sa naissance.

des Entrepreneurs, Fournisseurs, commissaires etc. avaient déjà mis la main sur quelques caisses publiques: des mon arrivée j'ai fait mettre les scellés, j'ignore encore ce qu'elles contiennent, mais on me dit qu'il peut y avoir pres de 4 millions⁸⁾; voulés vous que je vous les Envoie, voulés vous que je fasse des contributions et a combien doivent elles se monter, que ferés vous des créances Bernoises sur l'angleterre que l'on dit se monter a près de 18 Millions tournois⁹⁾.

Je vous prie, Citoyens Directeurs, de m'aider de vos instructions dans les circonstances penibles et delicates ou je me trouve placé. Salut et Respect.

auf diejenigen, welche sie geschickt, um, wie Carnot sich ausdrückt, „Bern zu bestrafen, weil es sich unterfangen, 30 Millionen und ein herrliches Arsenal zu besitzen.“ (Amtliches Inventar im helvetischen Archive.)

⁸⁾ Brune scheint hier unter „Caisse publiques“ nicht nur die verschiedenen obrigkeitlichen Cassen, sondern auch die Gelder des Schatzes zu begreifen. Auf Letztern wenigstens bezieht sich die Anzeige der Versiegelung, die eben am 7. März Statt fand. Aber nach den eigenen Angaben schöpften die Franzosen einzig aus dem Schatzgewölbe 5,471,301 liv. tourn. Die viel zu niedrige Schatzung der Beute an Staatsgeld scheint daher kein unabsichtliches Versehen gewesen zu sein. Diess wird sich noch deutlicher bei Nummer 260 herausstellen. (Rouhières Bordereau der zu Bern gefundenen Gelder im précis der Marschallin Brune, pièce justificat. No. 20.)

⁹⁾ Die Titel auf England repräsentirten am 5. März 1798 bloss noch ein Capital von 5,417,855 liv. tourn. Dagegen stieg der Gesammtbetrag der sogenannten äussern Gelder auf 17,906,676½ liv. ts. an. Mit den ausstehenden Zinsen machte es über 18 Millionen, so dass Brune hier das Richtige trifft. (Aussergelder-Rechnungen im Staatsarchiv.)

P. S. Le Citoyen Suchet Chef de Brigade, de la 18^e part avec le Citoyen Ruby pour vous porter vingt cinq drapeaux pris à Fribourg, à la Bataille de Neueneck et Gumine et dans la marche du Général Schauenburg de Bienne à Berne¹⁰⁾. Le Citoyen Suchet a montré dans toute cette expédition un zèle, une Bravoure et des talens auxquels je dois les plus grands Eloges.

Je vous demande le Grade de Général de Brigade pour les chefs de Brigade Fugieres et Ruby, celui de chef de Brigade, pour le chef de Bataillon Dumoulin, celui de capitaine pour le lieutenant pigeon, frère et aide de camp du Général, et celui de maréchal des logis pour le Brigadier Reynier du 15 de dragons.

No. 170.

Au Directeur Barras.

Berne 17 Ventose an 6. (März 7.)

Le douze Fribourg fut emporté et Soleure capitula, le 15 le pont de Neuwenek fut emporté comme Lodi¹⁾ et Berne capi-

¹⁰⁾ Es ist von keiner einzigen Bernerfahne constatirt, dass sie auf dem Kampfplatze den Franzosen in die Hände gefallen. Diejenigen, welche man als Trophäen nach Paris schickte, waren theils aus dem Zeughause und aus oberamtlichen Schlössern weggenommene, theils solche, welche Schauenburg in Folge von Capitulationen sich hatte aussiefern lassen. Selbst am 5. März, nachdem die Uebergabe der Stadt bereits beschlossen war, sah ein fremder Augenzeuge noch neun Fahnen zurückkehren. (Mémoires tirés des papiers d'un homme d'état, Tom. V, pag. 404 und Revolutionsacten im Kriegsarchiv, Tom. VII, pag. 609, 933 u. 965.)

No. 170.

¹⁾ Eine hyperbolische Vergleichung! Denn zu Lodi hatten 6000 französische Grenadiere, unter dem Feuer von 20 Geschützen über die lange Addabrücke stürmend, ein Heer von mehr als 20,000 Mann angreifen und mit dem Bajonete aus seinen Stellungen werfen müssen. Zu Neueneck waren den ober- und unterhalb durch den Fluss gewachten Franzosen an der Brücke bloss drei schwache Compagnien, etwa 200 Mann, und auf den herwärtigen Höhen nicht über 1600 Mann und 12 Geschütze gegenüber gestanden, während sie selbst um das Vierfache stärker gewesen.

tula²⁾). enfin la campagne de l'helvetie a eu lieu comme je l'avais annoncé au Général Bonaparte par ma Lettre du 30 Pluviose.

Quoique la guerre ait fait de grands ravages et que le pillage ait été à son Comble, j'espere rammener les Esprits. dites-moi ce que vous désirez que je fasse. Je t'embrasse.

No. 171.

Au Ministre des Relations Extérieures.

Berne 17 Ventose an 6. (März 7.)

Citoyen Ministre, L'expédition de suisse est terminée. elle a duré cinq jours. les mouvemens ont commencé le 11, Berne a été pris le 15. deux affaires sérieuses ont eu lieu; l'une a Fribourg, l'autre au pont de Neuweneck sur la Sansen. messieurs de Berne espéraient que leurs négociateurs arrêteraient mes mouvemens, et me jetteraien dans des incertitudes par des propositions astucieuses¹⁾, j'ai profité des délais qui resultaient naturellement de leurs sollicitations pour me donner tous les moyens de force propres à les reduire. Cependant, leurs fréquentes allées et venues, et le bon accueil²⁾ que je leur faisais repandaient des soupçons dans le parti olygarchique. les plus fanatiques du parti prononcerent le mot de trahison, et ce mot fit germer dans la masse des idées terribles. les milices se défièrent de plusieurs de leurs chefs: deux colonels furent tués à Coups de fusils³⁾. on vint me presser, je me tins

²⁾ Nach dieser Wortstellung erscheint die Capitulation von Bern, als durch die Gefechte von Neueneck herbeigeführt, so dass der Haupterfolg des Krieges der Rheindivision unter Schauenburg entzogen und der italischen unter Brune zuerkannt wird. Bekanntlich steht es damit gerade umgekehrt.

No. 171.

¹⁾ Solches ernten Regierungen, die sich selbst aufgeben. Möge es auf alle Zeiten uns zur Warnung dienen!

²⁾ Es macht diess leider den Eindruck, als ob ein planmässiges Fördern des Argwohns, dass man im Rathssaal Verrath am Vaterland geübt, einen nicht unwesentlichen Theil der fränkischen Strategie ausgemacht habe.

³⁾ Die Obersten Stettler und Ryhiner, erschossen von meuterischen Soldaten in der Nähe von Bern am 4. März.

avec fermeté à mes premières propositions, vous en trouverez le précis dans la note que je joins à cette Lettre. Enfin les hostilités étant commencées, les parlementaires et les députés se succéderent rapidement les uns aux autres. Je devais être plus exigeant: je demandais que le Gouvernement provisoire, formé sur le champ, m'envoyat prier d'entrer dans la Ville. Vous sentez quel embarras, quelle confusion devait jeter une pareille demande dans un pouvoir exécutif composé de plus de 200 personnes. La force a fait le reste. La veille de la prise de Berne, les deux Généraux Bernois Wateville et derlack ont été fusillés par leurs propres Soldats: L'avoyer Steiger a péri, dit-on, de la même manière⁴⁾. Hier matin, un membre du conseil, échappé à un semblable péril, a perdu la raison et s'est brûlé la cervelle⁵⁾. nos Soldats commettent bien quelques excès, mais ces paisans Bernois débandés sont épouvantables. Ils tuent, ils pillent leurs concitoyens; ils infestent les routes, et tous mes soins actuellement (se)dirigent vers la destruction de ce fléau. — quelle Liberté aura maintenant l'Helvétie, qui puisse convenir à la France⁶⁾? Vous seriez bien bon, si vous vouliez là-dessus me fournir quelques unes de ces idées créatrices qui vous sont familières.

4) Einen General von Wattenwyl gab es nicht, wohl aber zwei Obersten dieses Namens, Ludwig und Friedrich, beide Commandanten zu Gümminen, der Erstere bis zum 4. März, der Letztere nach ihm. Um's Leben kam keiner. — Dagegen fielen, ebenfalls von den eigenen Leuten ermordet, am 5. März Vormittags die Obersten von Gommöens und von Crousaz bei Allenlüsten, und am Nachmittag der Generalmajor von Erlach, der im Grauholz befahligt hatte.

Der greise Schultheiss von Steiger entging dem gleichen Schicksale nur durch die Klugheit und Treue seiner Begleiter.

5) Rathsherr Albrecht Herbort gab sich den Tod aus Gram über das Unglück Bern's, und weil man ihm fälschlich hinterbracht, dass sein ältester Sohn zu Gümminen erschossen worden.

6) Die Freiheit, als Planet um die Centralsonne Frankreich kreisen dürfen!

J'ai envoyé, il y a quelques jours, au Directoire des exemplaires de mes proclamations.

les nommés Pillichody et Roussillon, chefs de rebelles Vaudois, ont été arrêtés, il y a huit jours; on les transfère en France, parcequ'ils ont joué un rôle dans nos derniers troubles.

L'officier qui vous remettra cette Lettre, est chef de Brigade de la 18^e d'infanterie de Bataille: il se nomme Suchet. ses talents et son courage bien éprouvés à l'armée d'Italie, ne se sont pas démentis dans cette dernière expédition. il porte au Directoire une pacotille de drapeaux.

No. 172.

Au Ministre de la Guerre.

Berne 17 Ventose an 6. (März 7.)

Citoyen Ministre, Berne est en notre pouvoir: cette ville s'est rendue le 15, à une heure après midi, au Général Schawenbourg sur une simple sommation. nous avons eu des affaires assez vives que la division de l'armée d'Italie a soutenues avec sa bravoure accoutumée à L'attaque de Fribourg qui a été pris d'assaut, quelques officiers ont été tués. le passage de la Sangan à Neuwenek a été disputé par l'ennemi avec un acharnement extraordinaire. nous lui avons tué plus de 800 hommes, fait trois mille prisonniers, enlevé 5 drapeaux et emporté à la Bayonnette deux Batteries placées, l'une au dessus de l'autre sur des hauteurs assez considérables. l'une de ces Batteries était de huit canons et l'autre de douze. le passage de Gumine a été forcé avec moins de résistance, parceque l'ennemi inquiété vers Laupen, battu et poursuivi au de la de Neuwenek, se trouvait déconcerté. ce passage néanmoins ne s'est pas opéré sans gloire pour l'armée; la Colonne du Général Rampon y a fait prisonniers beaucoup d'artilleurs et s'est emparée de plus de cinquante pieces toutes neuves, mortiers, obusiers et canons¹⁾.

No. 172.

¹⁾ Der Kampf bei Gümminen ist wie schon bemerkt, (No. 169. Anm. 4.) ein Traumgebilde. Unser Bataillon Wurtemberger, die Jägercompagnie Stürler und eine Abtheilung Artillerie behaupteten diesen Platz

le corps aux ordres de Schawenbourg, quoiqu'il n'ait pas trouvé d'obstacles bien rudes, a concouru puissamment par son nombre et par la regularité de ses marches au succès de l'expédition. il a jeté des allarmes Salutaires, divisé les forces de l'ennemi et poursuivi ses fuyards. dans ce corps la 14^e d'infanterie Legère, ci-devant Legion des francs s'est distinguée par son ardeur et son audace. quelques restes de milices Bernoises restent armés dans des endroits écartés, on va les reduire.

les entrepreneurs et fournisseurs sont venus comme des nuées de Corbeaux: on dit qu'ils ont déjà visité quelques caisses. je ferai punir les coupables.

le Citoyen Suchet chef de Brigade qui vous remettra cette lettre, s'est distingué dans cette expédition: il a eu la plus grande part à la prise des batteries de Gumines²⁾.

No. 173.

Au Général Bonaparte.

Berne 17 Ventose an 6. (März 7.)

Mon Général Bonaparte, dès que je me suis vu en Etat d'agir, j'ai réuni mes moyens pour frapper comme la foudre; car la Suisse étant une pépinière de Soldats et ses habitations une vaste Caserne, j'avais tout à redouter des affaires de postes. je les ai éloignées par des négociations que je savais n'être pas sincères de la part des Bernois, et enfin prenant ma résolution, je l'ai exécutée avec une celerité qui m'a assuré le succès.

J'ai suivi le plan que je vous avais tracé par ma Lettre du 30 pluviose, je vous épargne les détails, me réservant de vous

noch bis in die fünfte Stunde nach dem Falle Bern's, und lösten sich dann unverfolgt auf. Es wurden sonach keine Artilleristen hier gefangen und noch weniger 50 Mörser (!) Haubitzen und Canonen erbeutet. Diese „gloire“ holte sich General Rampon lediglich aus dem Zeughause von Bern. (Revolut.-Acten, Tom. VIII. pag. 933 u. 965.)

²⁾ Der von Brune, selbst auf Kosten der Wahrheit, gerühmte und empfohlene Brigadechef Suchet, ist kein Anderer als der spätere Reichsmarschall und Herzog von Albufera.

les donner quand vous les désirerez, il me semblait toujours que vous me regardiez agir et commander.

Soleure fut obligé de capituler le 12 a 10 heures du matin, fribourg fut emporté à 11 heures.

le passage de Neueneck sous le feu de vingt pièces de Canon se fit comme à Lodi et eut lieu à 5 heures du matin le 15, à Midi, Berne capitula et le passage de Gumines fut forcé: cinquante pieces de canons furent abandonnés par l'ennemi.

J'ai détruit la chapelle de Morat¹⁾; L'arbre de la Liberté est élevé sur ses décombres.

No. 174.

Au Directoire Exécutif.

Berne 17 Ventose an 6. (März 7.)

Citoyens Directeurs, le Gouvernement provisoirement établi à Berne vous envoie un député pour vous feliciter de la protection que vous avés accordée au canton de Berne pour rompre les fers que l'olygarchie avait forgés pour enchaîner la Démocratie helvétique, je vous prie de le recevoir avec Bonté¹⁾.

No. 175.

Au Général Schawenbourg.

Berne le 18 Ventose an 6. (März 8.)

J'aurais désiré, mon cher Général, que le Brave chef de Brigade Muller continuat de commander la place de Berne, mais puisqu'il vous parait utile dans le cantonnement designé à la 14^e Légère, le chef Taubin le remplacera dans le commandement de Berne.

No. 176.

Au President du gouvernement provisoire.

Berne 18 Ventose an 6. (März 8.)

Vous previendrez, Citoyen president, toutes les Autorités

No. 173.

¹⁾ Es klingt diess fast wie der Bericht über Vollziehung eines erhaltenen Befehls.

No. 174.

¹⁾ Dr. Samuel Friedrich Lüthardt, Advocat, war dieser Abgeordnete der provisorischen Regierung von Bern nach Paris.

de votre canton de n'obeir à aucune Requisition qui ne serait pas signée de moi ou que j'aurais autorisée¹⁾.

No. 177.

Au Gouvernement Provisoire de Berne.

(Original gleichlautend.)

Berne 18 Ventose an 6. (März 8.)

Citoyens, d'après le desir que me temoignent toutes les communes du canton de Berne d'opérer leur régénération avec promptitude et par mon intermediaire, je vous invite de leur faire savoir que de deux en deux jours, ils peuvent m'envoyer des Députés avec autorisation écrite et signée, et que je les recevrai comme un ami qui desire cooperer au Bonheur commun. Le nombre des députés sera de deux par chaque commune.

No. 176.

¹⁾ Half nicht viel; denn laut amtlichen Erhebungen erpressten französische Offiziere und Soldaten, in Umgehung der Befehle des Generals, vom 2. März bis 1. Mai 1798.

Mit selbtausgestellten Gutscheinen:

99,916½	Rationen Brod.
157,849½	„ Fleisch.
8,383	„ Wein.
32,791½	„ Heu.
6,943	„ Stroh.
24,605½	„ Haber.
390	„ Krüschi.
302	Klafter Holz.
25	Pfund Kerzen.

Ohne jeden Gutschein:

211,211	Rationen Brod.
230,761	„ Fleisch.
136,660½	„ Wein.
34,252½	„ Heu.
25,649½	„ Haber.
4,201	Pferde.

10,061 Kronen, 10 Batzen, 3½ Kreuzer an baarem Gelde, meist zu Bezahlung von Wirthshausschulden. (Plünderungsacten von 1798 im Staatsarchive.)

No. 178.

Ordre du jour¹⁾.

Berne le 18 Ventose an 6. (März 8.)

Le Général Brune commandant en chef l'armée française en Helvétie, sensiblement affecté des désordres aux quels se sont livrés quelques Militaires Français, et qui tendraient par leur conduite à déshonorer la Victoire elle-même, inébranlablement attaché à la Discipline Militaire, et voulant remédier promptement aux désordres ordonne ce qui suit:

La plus rigoureuse discipline sera observée dans toutes les places camps et cantonnemens, tant par la Surveillance des officiers que par des appels fréquens aux quels ils assisteront.

Les rapports des appels des différents corps et de la tranquillité du pays qu'ils habitent, seront envoyés tous les jours au général chef de l'Etat major, qui m'en rendra compte jusqu'au parfait rétablissement de l'ordre désiré.

Les commandants des camps places et cantonnemens fixeront sur le champ des limites qu'aucun Militaire, sans permission signée deux, ne pourra dépasser sous peine d'être traité comme marodeur et puni comme tel.

Il rend ces commandants personnellement responsables et sous peine de destitution, de tous les désordres qui pourraient encore avoir lieu dans les pays qu'ils occupent, a cet effet ils dénonceront sans délai les auteurs des Vols et autres crimes Militaires qui pourraient se commettre, et les Généraux commandans les divisions de l'armée les feront traduire aux conseils des guerres, qui les jugeront, toutes affaires cessantes. Ces tribunaux sont en permanance. Les commandants des différents camps, places et cantonnemens recevront les reclamations des Citoyens Lézés par l'indiscipline Militaire et après avoir mis leurs observations au Bas de ces plaintes, ils me les adresseront pour y statuer ce que de droit.

No. 178.

¹⁾ Gleichzeitig erliess Brune die von der provisorischen Regierung Bern's entworfene und ihm zur Unterzeichnung vorgelegte Ausprache der Beilage 15.

Les Commandans des places de Berne, Fribourg, Soleure et autres lieux, feront arrêter tous les chevaux et bestiaux que des militaires voudraient vendre, et m'en rendront compte.

Les Généraux et officiers supérieurs tiendront la main à la stricte exécution du présent ordre, qui sera lu pendant 4 Jours aux appels des compagnies, imprimé et publie par ordre des comités de surveillance.

Les Généraux me feront connaitre les noms et les actions des Braves qui se sont distingués, pour demander de l'avancement pour eux au Directoire de la grande Nation.

No. 179.

Aux habitans de la Commune de Frutzizen¹⁾.

Berne le 19 Ventose an 6. (März 9.)

D'après le bon ordre qui règne dans votre commune et le desir que vous avés de vous regenerer je n'y enverrai pas de troupes.

No. 180.

Aux habitans de Kratzen Oeschi¹⁾.

Berne le 19 Ventose an 6. (März 9.)

D'après le Bon ordre qui regne dans Votre commune et le desir que Vous avez de vous regenerer je n'y enverrai pas de troupes.

No. 181.

Aux habitans des communes de Rumlingen, Stuhletursen, Soumiswald, Bourgistein, Kaufdorff, Volka, Lohnstorf, Kirchthurmen, Toffen¹⁾.

Berne le 19 Ventose an 6. (März 9.)

D'après le Bon ordre qui regne dans votre commune et le

No. 179.

¹⁾ Frutigen.

No. 180.

¹⁾ Krattigen und Aeschi.

No. 181.

¹⁾ Rümlingen, Mühlethurnen, Sumiswald, Burgistein, Kaufdorf, Lohnstorf, Kirchenthurnen, Toffen. Was „Volka“ bedeutet, bleibt dahin gestellt, denn einen ähnlichen Namen führt keine unserer Gemeinden.

desir que vous temoignez de vous regenerer, je n'y enverrai pas de troupes, et je vous invite a planter l'arbre de Liberté et a meriter par votre amour pour la Liberté le nom de descendants de Guillaume Tell.

No. 182.

Au Gouverneur de Neufchatel.

Berne le 19 Ventose an 6. (März 9.)

En même tems, Mr. le Gouverneur, que je suis très sensible aux procedés de neutralité que vous vous êtes efforcé de maintenir envers la France, j'apprends avec beaucoup de peine qu'un petit détachement français ait porté l'alarme dans un Village de votre territoire. il parait que ce detachment a été induit en erreur par des habitans du pays qui lui ont servi de guides, et l'époque à la quelle cette erreur a été commise la rend encore plus excusable. vous savés que des Vaudois avaient formé une rebellion près d'yverden aux portes de l'Etat que vous gouvernez, que ces rebelles s'étaient procurés des armes, des canons et des munitions, et qu'il a fallu employer la force pour les réduire: cette action de guerre n'a pu avoir lieu sans qu'il en soit résulté quelque desordre, et même il semble assés naturel que ces vaudois revoltés, se refugiant en armes sur les terres de Neufchatel, aient pu être poursuivis audela des limites. quoiqu'il en soit, Mr. le gouverneur, Soyés persuadé qu'il est dans mon dessein de reparer autant qu'il est en moi le desordre dont vous vous pleignez. vous avez joint à votre lettre un procès verbal contenant l'état des pertes éprouvées. elles consistent en 10 Louis 4 cuillières a caffé quelques moichoirs et Bas enlevés a Mesdames de vairenarcus et Buren¹⁾, 5 Louis a Mr. Jarneret, 7 Livres a Mr. Cristophe Lindor, et 4 Jambons, 2 Bayones et 1 saucisse a Mr. David Junod. — Je m'engage à rendre la valeur de ces objets, et je vous prie d'exprimer à Mesdames de Buren et vairenarcus combien je suis

No. 182.

¹⁾ Die Frauen von Büren von Vauxmarcus.

faché en les indemnisan de leurs pertes de ne pouvoir réparer les frayeurs aux quelles elles ont été Livrées.

quant aux armes et aux canons que vous avez fait deposer aux vaudois rebelles²⁾, qui battus sous Berne voulaient traverser votre territoire, je ne puis en ce moment vous indiquer la disposition qui doit en être faite, voulant connaitre leur véritable proprietaire.

Agréez, M^r. le Gouverneur, l'expression de la considération la plus distinguée.

No. 183.

Au Commandant d'Avanches.

Berne 19 Ventose an 6. (März 9.)

Je vous approuve d'avoir arrêté les chevaux à vendre et je vous engage à continuer de faire arrêter ceux qui seraient soupçonnés avoir été volés et ceux que l'on voudrait vendre et de m'en rendre compte.

No. 184.

Au Commandant à Morat.

Berne 19 Ventose an 6. (März 9.)

C'est à tord que l'on vous a dit de désarmer le Pays de Morat, les troupes Françaises y étant c'est une mesure inutile.

Vous voudrez bien faire arrêter tous les chevaux que vous soupçonnerez avoir été volés et tous ceux que l'on voudrait vendre et m'en rendrez compte.

No. 185.

A l'Adjutant Général Lescale.¹⁾

Berne 19 Ventose an 6. (März 9.)

Le Général en chef me charge, Citoyen Général, de vous inviter à faire arrêter tous les chevaux de traits qui passeront à Gumine, ces chevaux étant la plupart volés, vous voudrez bien donner un pareil ordre aux commandants militaires qui sont sous vos ordres.

²⁾ Die romanische Legion. Siehe No. 169. Anm. 5.

No. 185.

¹⁾ Diess ist ein im Auftrage von Brune durch einen seiner Offiziere erlassenes Schreiben.

No. 186.

Au Gouvernement Provisoire de Berne.

Berne 19 Ventose an 6. (März 9.)

Il appartient au Gouvernement provisoire dirigé vers les principes démocratiques de reparer les maux faits par l'ancienne Olygarchie. je vous invite à rappeler par un acte formel les refugiés d'Arau et d'Arbourg retirés à Basle sauf à statuer dans la suite sur L'indemnité qui leur reviendrait justement¹⁾.

Je n'ai pas voulu faire moi-même cet acte voulant vous en laisser tout le mérite: deux de ces refugiés assisteront aujourd'hui à la plantation de L'arbre de la Liberté²⁾.

No. 187.

Ordre au Commissaire Ordonnateur en chef.

Berne 19 Ventose an 6. (März 9.)

Le commissaire ordonnateur en chef¹⁾ fera ouvrir la caisse

No. 186.

¹⁾ Der zweite Satz bildet im Original ein neues Alinea. In demselben steht übrigens: „les indemnités qui leur reviendront justement“.

²⁾ Hierüber ist der Bericht des Generals Debons vom 9. März nachzusehen. Bulletin officiel No. 36, pag. 220.

No. 187.

¹⁾ Der commissaire ordonnateur en chef hiess Benoît Rouhière. Er hatte in allen Geldmanipulationen die Hauptrolle. Jenner zeichnet ihn also: „Rouhière. . aus der Franche-Comté gebürtig, klein von Gestalt, „auch an Gesicht und Bildung unter dem Gewöhnlichen, hatte zu seiner Haupteigenschaft eine grosse Thätigkeit, und wusste geschickt „genug die Taschen seiner damaligen Obern zu speisen. Daher war „er auch ohne Maass und Ziel auf Geld erpicht, und ich darf wohl „sagen, dass er am Meisten für seine Rechnung aus der Schweiz fortgeschafft. Wohlbewusst, dass ich ihn durchblickt hatte, und seinen „Gang kannte, schmeichelte er mir, und schob seine abschlägigen „Antworten auf Rapinat . . .“ (Denkwürdigkeiten m. L. pag. 60.) Damit vergleiche man des gewesenen Directors Barthelemy Urtheil auf Seite 121 seiner Mémoires: „Les actes de Rapinat sont les actes d'un „aigrefin, qui a des lingots à saisir, et des vases sacrés à piller . . . „Il était secondé par un nommé Rouhière, son fidèle compagnon de „pillage, qui a fait comme Rapinat la plus étrange fortune en Suisse. . .“

du Trésor et en extraira la somme de 500 mille Livres que recevra le payeur félician. son reçu sera mis dans la caisse du trésor de Berne et les scellés seront de suite réapposés en présence du chef de l'état major général. moitié des clefs seront laissées au caissier²⁾, l'autre partie déposée chez moi. il sera dressé procès verbal de la Livraison de cette somme de 500^m Liv. pour qu'elle soit prise en recette par le dit payeur pour le compte de la Republique. le payeur sera présent.

No. 188.

Au payeur de l'Armée.

Berne 20 Ventose an 6. (März 10.)

Vous voudrez bien, Citoyen, vous rendre incessamment au trésor public accompagné du Commissaire Ordonnateur pour y recevoir cinq cent mille Livres sur un bon signé de vous que vous laisserez en caisse, cela fait vous réapposerez les scellés et porterez chez moi la moitié des clefs, l'autre moitié restera entre les mains du trésorier¹⁾. vous n'en laisserez extraire aucune somme sous quelque prétexte que ce puisse être, cette opération, ainsi que l'apposition des scellés sera faite en présence du chef d'état major et du Commissaire Ordonnateur.

No. 189.

Au canton de Lucerne.

Berne 20 Ventose an 6. (März 10.)

Citoyens, L'intention du Directoire de la grande Nation étant de vivre en bonne intelligence et amitié avec le canton de Lucerne; je vous promets, citoyens, de ne rien négliger pour maintenir la bonne harmonie qui regne entre nous.

²⁾ Sollte heissen: „au commissaire des guerres“; denn Jenner hatte die eine Hälfte der Schlüssel.

No. 188.

¹⁾ Das heisst: „du commissaire des guerres“. Siehe Anm. 2 zu No. 187.

No. 190.

Au canton d'Underwalden.

Berne 20 Ventose an 6. (März 10.)

la grande Nation n'a cessé de tenir comme précieux les Liens qui l'unissent au Canton d'Underwalden: elle n'a donné aucun ordre d'hostilité contre ce canton. la grande Nation desire au Contraire de Conserver ses Liaisons anciennes avec le Canton d'Underwalden. c'est pourquoy j'ai signé le présent.

No. 191.

Au Général Schawenbourg.

Berne 21 Ventose an 7. (März 11.)

J'ai reçu votre lettre du 20 Ventose et les pieces qui y etaient jointes. Les mesures que vous prenez pour faire vivre vos troupes sont fort Bonnes: cependant il sera utile d'avoir un Systeme uniforme pour tous les pays afin que nous ne consomions pas dans huit jours les Subsistances d'un mois, il est indispensable que vous donniez vos ordres pour que les magasins du pays soient soigneusement gardés. il sera utile d'établir trois dépôts généraux de grains à Soleure, Berne et Fribourg, pour les Bleds du pays, et de continuer pourtant d'en tirer de l'extérieur. il doit y avoir a ce qu'on me dit un magasin considerable à Arberg.

d'icy a deux jours j'espere avoir fait un reglement pour les subsistances, utile au pays et a la troupe, pour ce qui concerne les fournisseurs nous ne nous en servirons que ne pouvant faire autrement.

L'esprit de soumission gagne tous les Cantons. j'attends avec impatience les nouveaux ordres du Directoire pour terminer.

P. S. Je desire, Général, savoir si les scellés ont été apposés sur les caisses publiques du canton de Soleure.

No. 192.

Au Directoire Exécutif.

Berne le 21 Ventose an 6. (März 11.)

Je reçois en ce moment votre lettre du 17 de ce mois,

'aussitot la prise de Berne, je me suis occupé de rallier les Esprits, et je vois avec satisfaction que les montagnards viennent me demander l'amitié de la France. je mature le plan de trois republiques dont vous desirez la formation, et je crois pouvoir vous assurer de sa réussite¹⁾.

vous Epargnant les details de ma situation je dois vous dire qu'il est indispensable que vous me fassiez parvenir la nomination formelle de Général en chef et des pleins pouvoirs pour Agir, et que vous en donnez connoissance au Général Schawenbourg et aux Residens.

Plus je suis animé de l'ardeur d'acquérir votre Estime, plus je desire les moyens qui peuvent me la faire obtenir. Je ne suis commandant en chef qu'en apparence. S'il n'existe pas un point central Bien reconnu, il n'y aura pas d'ensemble. pour que votre volonté soit executée, il ne faut pas qu'il y ait deux corps d'armée, deux Généraux en chef et plusieurs négociateurs.

Je crois que deux Généraux de Division seraient utiles dans le corps d'armée de Schawenbourg.

J'attends vos ordres pour ma conduite ultérieure, sans cesser d'agir d'après votre nouveau plan.

L'olygarchie expire à Zurich au milieu des dissensions in-

No. 192.

¹⁾ Hieraus ist ersichtlich, dass eine Zeit lang das Directorium selbst mit dem Plane umging, aus dem schweizerischen Gebiete nicht eine, sondern drei Eidgenossenschaften zu bilden. Es war diess vom Standpunkte der französischen Interessen nicht übel ausgedacht. Denn entweder gedieh die neue Schöpfung; in dem Falle würden die 3 Stäätchen ohne Mühe von Paris aus regiert, und man behielt dort für anderweitige Convenienzen freie Hand. Oder sie gedieh nicht; dann gaben trostlose Zustände plausibeln Grund, Rhodanien, Helvetien und Tellgau der „grossen Nation“ zu incorporieren. Doch Laharpe und Ochs wussten den gefährlichen Streich abzuwenden, das Directorium auf eine andere Meinung zu bringen. Nach dem Vorgange in Batavien, Cisalpinien und Rom, wurde der Guss der einen und untheilbaren helvetischen Republik beschlossen. (Vergl. die Nummern 199, 226, 232, 234, 242 und 243.)

testines. je ne crois pas qu'il devienne nécessaire d'employer la force des Armes pour l'anéantir.

No. 193.

Au Directeur Barras.

Berne 21 Ventose an 6. (März 11.)

Mon cher Barras, les choses ici iraient à Merveille, si mon Commandement en chef etait sans equivoque, mais on m'obeit et on ne m'obeit pas. il faut que vous m'envoyez une nomination de Général en chef, ou que vous vous resolviez a bien des incertitudes, enfin ayez quelqu'un qui commande seul. il se rrait bien, ou de mettre deux généraux de division dans la Division Schawenburg ou un autre. je lui rends pourtant toute la justice que je dois a l'Execution de ses mouvements, mais il y a une Rivalité de commandement et il faut s'en affranchir; car d'une part ou de l'autre le Directoire serait mal servi, et je préférerais sacrifier ma gloire personnelle a ce cahos qui nuirait à la votre. Je t'embrasse comme je t'aime.

P. S. je ne vous écris pas souvent mais j'agis Beaucoup.

No. 194.

Au Commandant Loustoinereux.

Berne 21 Ventose an 6. (März 11.)

Le Général en chef approuve, Citoyen Commandant, les mesures que vous prenez concernant l'arrestation des chevaux, vous garderés en subsistance ceux que vous avez jusqu'a nouvel ordre, mais il vous engage a mettre un peu plus de circonspection dans Votre Conduite, car vous lui avez été dénoncé comme ayant vendu des chevaux que vous aviez fait arrêter. Le Général en chef traite ces calomnies comme elles le meritent, mais faites en sorte que de pareilles denonciations ne lui parviennent plus, il vous estime assez pour se persuader que votre conduite sera a l'abri de ses reproches.

No. 195.

Au Général Schawenburg.

Berne 21 Ventose an 6. (März 11.)

J'ai reçu votre lettre du 20 Ventose.

No. 196.

Au Payeur Felician.

Berne le 22 Ventose an 6. (März 12.)

Le Payeur Felicia rendra compte au payeur Général des sommes de sa caisse et lui en donnera le procès-verbal dressé, mais les dits Fonds resteront dans Sa Caisse.

No. 197.

Au Général Schawenbourg.

Berne le 22 et 23 Ventose an 6. (März 12 u. 13.)

J'apprens avec beaucoup de peine, Citoyen Général, que vous soyés persécuté par le zèle inquiet du chargé d'affaire Mangaud, et que le Ministre se permette de censurer les actes et les operations d'un homme qui ne Lui est point soumis, et qui est recommandable par de longs et signalés services. Votre conduite envers lui est simple et franche et je suis persuadé que le Directoire exécutif, bien loin de vous adresser aucun reproche sur ce qui a été fait par vous dans l'expédition de Suisse, s'empressera au contraire de vous donner des marques éclatantes d'approbation. Si la plus parfaite estime de ma part peut vous dédomager des chagrins que vous donne une envie embolieuse, agréez en le temoignage le plus complet.

Les difficultés élevées par le conseil provisoire de Soleure, sur la fourniture des rations de vin aux Soldats, ne sont point insurmontables, votre fermeté et votre Justice sauront les rendre vaines. Si le pays de Sauleure n'a pas de vin, il a des moyens pour sen procurer. Les raisons tirées des loix qui dans les pays voisins en défendent l'Exportation, prouvent tout au plus la mauvaise volonté du Gouvernement. S'il se refuse a subvenir a ce Besoin des troupes, ordonnez vous même des Marchés, réglés en les conditions et il en payera le prix.

Je reçois du Directoire une lettre dont je vous transmet copie afin que vous exécutiez les ordres qu'elle contient. il s'agit de saisir les Moines de l'abbaye de notre Dame de la pierre dite Maria Stein de les faire transporter dans l'intérieur de la Suisse et de leur declarer qu'ils seront traités

comme espions s'ils rentrent dans Leur Abbaye ou s'ils sont trouvés sur le territoire français.

du 23. je suis fort content que nos troupes occupent la forteresse d'Aarbourg: je vous remercie de la nouvelle que vous m'en donnez.

Je vous adresse une dépêche que je viens de recevoir du Directoire exécutif et qui doit contenir des choses dont je crois avoir été instruit par le même Courier.

No. 198.

à Roguin.

Berne 23 Ventose an 6. (März 13.)

L'affaire de Thierens regarde les tribunaux du pays de Vaud.

No. 199.

Au Directoire Exécutif.

Berne 25 Ventose an 6. (März 15.)

Citoyens Directeurs, Vous avez voulu changer le Gouvernement de la Suisse, il dépend de vous maintenant d'en organiser de nouveaux selon vos désirs: le terrain se trouve à peu près Applani pour fonder trois républiques: je crois qu'il serait plus difficile d'en former une seule. il est arrivé, ce soir, des députations des Cantons, avec les quelles je dois conferer demain. tout doit être décidé à la première conférence, et je vous ferai part aussitot du parti que j'aurai du prendre.

désormais la présence des armes suffira au Negociateur qui surveillera la formation d'un nouvel ordre dans l'helvetie. Berne est entierement soumis; Soleure ne veut plus résister; l'opinatréte de Basle cede aux insinuations du grand Tribun Ochs; Zurich, en proie aux dissentions intestines se rendra bientot aux principes democratiques, les autres confédérés ont des Sujets qui aspirent à devenir Libres et à exercer leurs droits de souveraineté. au midi, le canton de Fribourg, agrandi des pays de Morat et de Nidau, accepte la constitution Vaudoise; le bas Valais, par les soins du résident Mangourit, se trouve confondu avec le haut; les habitans de L'Oberland m'ont en-

voyé des députés pour jurer fidélité à la République française, à la grande Nation. à l'est, on ne voit rien qui puisse donner des inquiétudes; votre intention n'est pas d'oter aux petits cantons leur démocratie pure, et vous voulez attendre du tems qu'ils connaissent de nouveaux intérêts et des relations nouvelles.

si j'avais continué la mission dont vous m'aviez chargé, j'aurais convoqué une assemblée de députés de chaque Canton, afin de terminer promptement les négociations qui, sans ce moyen, traineront en Longueur, puisqu'il ne faut se servir des armes qu'au Besoin. mon Successeur pourra, je crois, tirer parti de cette idée, le train des événemens lui fera sentir que jaloux de leurs moeurs, de leurs religions, et de leurs loix particulières, malgré leur bonne volonté où le désir apparent de plaire à la grande Nation, les Cantons délibèrent Lentement, agissent de même, et qu'enfin tout y allant de pièces et de morceaux, il est instant d'avoir une assemblée de députés pour regler un Ensemble.

Je crois que le Général Schawenbourg, aidé de l'esprit de conciliation et éclairé des résidens Mangourit et Desportes, aura tout fini sous un mois. ce Général est arrivé ici aujourd'hui de Soleure. je lui avais expédié hier L'arrêté par le quel vous le nommez Général en chef.

J'avais laissé dans le Gouvernement provisoire de Berne, avec les députés nommés par le peuple, il y a près d'un mois, plusieurs membres de L'olygarchie. mon intention était d'avoir des renseignemens toujours très difficiles à obtenir par la passage trop Brusque d'une administration ancienne à une administration nouvelle. je me sentais assez fort pour ne rien craindre d'une reprise d'intrigues et pour briser ces vieux vases à volonté¹⁾. je ne veux point laisser cette tache à mon Successeur.

No. 199.

¹⁾ Schneidender kann ein Sieger die Verachtung für den Gegner, der aus Furcht, oder um der Selbsterhaltung willen, hoch vor dem Kampfe sich allen an ihn gestellten Forderungen unterworfen, nicht ausdrücken.

en conséquence je forme un gouvernement entièrement neuf et du choix du peuple.

le fameux Steiguer, avoyer regnant, qui passait pour avoir été massacré, ainsi que les généraux de Wateville et Derlach, par des milices mutinées, s'est sauvé, à la faveur d'un déguisement, au de là du Lac de Thun. on le croit dans le pays d'Underwalden.

la forteresse d'Arburg a été évacuée, il y a trois ou quatre jours, par un reste de troupes Bernoises: on y a trouvé quelque artillerie.

Je pense, Citoyens directeurs, ques des-a-présent, les Troupes du Rhin, aux ordres du Général Schawenburg, sont suffisantes pour tenir la Suisse dans le respect. ce General a d'ailleurs des Bataillons Vaudois à ses ordres et peut tirer au besoin quelques renforts des frontières.

il ne me reste plus, Citoyens Directeurs, en vous remerciant de l'éclatant témoignage de confiance que vous m'avez donné en me nommant Général en chef de L'armée d'Italie, que de vous prier d'ordonner le départ des troupes venues de l'Italie en Suisse, et de permettre que je les y reconduise moi même.

No. 200.

Aux Administrateurs du pays de Vaud.

Berne 26 Ventose an 6. (März 16.)

On m'apprend, Citoyens, que vous êtes instalés. je vous envoie par le Citoyen Roguin-laharpe votre compatriote, un arrêté tendant à la formation d'une République¹⁾, dont votre pays fera la plus Belle partie. vous le ferez aussitot publier par affiches et autres voies et vous ne negligerez aucun des moyens qui peuvent en assurer la prompte exécution. vous me donnez connaissance de la réception de cet arrêté ainsi que des mesures que vous devez prendre.

No. 200.

¹⁾ Den Beschluss nämlich betreffend die Republik Rhodanien.

No. 201.

Aux habitans du Canton de Berne.

Berne le 26 Ventose an 6. (März 16.)

Citoyens, une tyrannie d'autant plus insuportable qu'elle avait pris quelques formes de la Liberté, pesait sur vous depuis longtems. — quelques hommes se disant Libres et Sages vous avaient asservis et vous ont égarés. armés par eux pour assurer leur usurpation, ils vous avaient trompés au point de vous faire considerer comme Ennemis, les Français dont vous recherchiez autre fois l'amitié et dont vous partageates les triomphes, et qui, par des outrages et des Aggressions criminelles se sont vu reduits a prouver contre vous leur invincible valeur.

Vous avés vu de quelle maniere les Français¹⁾ ont usé de la Victoire. pour prix de leur sang versé, ils vous débarassent de vos tyrans et vous ramenent cette Liberté qui fut votre idole et que vos conseillers olygarchiques avaient toute mutilée. Citoyens, votre erreur s'est dissipée: vous ne voyez plus en nous que des freres qui veulent Reparer tous vos maux et qui aspirent a etablir invariablement votre Bonheur et votre indépendance.

L'un des moyens que j'ai cru les plus propres a consacrer vos droits est de vous appeler a choisir vous mêmes les hommes qui doivent Gouverner votre pays, jusqu'au Moment tres prochain ou vous aurez adopté un plan de constitution qui reglera definitivement les conditions de votre Bonheur. en conséquence il est réglé ce qui suit:

Art. 1^{er}.

Les habitans de la ville de Berne (commune den haut et commune d'enbas) et ceux de toutes les Bannieres dépendantes du canton de Berne, en exceptant les pays qui forment l'Oberland, l'Argovie et les territoires de Morat et de Nidau, s'assembleront le 30 Ventose (19 mars présent) en comices primaires à l'effet de nommer un Electeur par cent individus.

No. 201.

Der Druckanschlag hat:

¹⁾ Français républicains ont usé, etc.

tout habitant âgé de vingt ans et au dessus, domicilié depuis cinq années, aura le droit de voter dans la commune de son domicile seulement.

Art. 2.

Les Comices Primaires nommeront en même tems pour veiller à la conservation des Biens communaux a la Sureté et a la police de chaque commune cinq officiers Municipaux.

Art. 3.

Les Electeurs se rassembleront a Berne le 3 Germinal prochain (23 Mars) et nommeront aussitot quinze Citoyens recommandables par leurs Lumieres, leur Sagesse et leur patriotisme, pour composer l'administration du Canton. Les Electeurs devront terminer cette nomination dans la journée du 4 Germinal (24 Mars) ils se separeront sur le champ et se reuniront de nouveau après que le peuple aura adopté le projet de constitution qui ne tardera pas a lui etre soumis, et ils nommeront alors les membres du corps legislatif de la république Helvétique.

Art. 4.

Les places et titres de Baillijs, Barons²⁾, qui Blessent l'Egalité des Citoyens sont abolis: on fera disparaître tous signes et Enblèmes qui en rappelleraient le souvenir.

Art. 5.

Les droits seigneuriaux, fiefs, dimes et autres de même nature sont suprimés: le corps legislatif de la république helvétique reglera le mode de cette suppression, de maniere qu'il ne soit portée aucune atteinte a la propriété.

Art. 6.

Les 299 individus formant le conseil dit deux cents, sont exclus pour une année des toutes fonctions publiques.

Art. 7.

Le Gouvernement Provisoire actuel du Canton de Berne cessera toutes fonctions aussitot que le corps Administratif qui doit etre nommé le 4 Germinal, aura été instalé. ce Gouvernement fera publier dans les 24 heures, le présent Réglement dans tou-

²⁾ barons et tous autres, qui blessent, etc.

tes les communes, villes, Bourgs et Villages du territoire désigné à l'art. 1^{er}, et ces membres sont collectivement et individuellement responsables de sa prompte et entière exécution.

No. 202.

Reglement pour L'organisation de la Rodanie.

Berne le 26 Ventose an 6. (März 16.)

Un Grand nombre de citoyens de divers cantons de l'Helvétie m'ayant témoignés le desir de voir se former une République une, indivisible, Démocratique et représentative dont le territoire serait composé du pays de Vaud et des quatre Mandemens; — du valais (haut et Bas) des Baillages Italiens, de l'Oberland et du Gessiny, du canton de Fribourg et des pays de Morat et de Nidau; j'ai pris en consideration les motifs de leur voeu, et j'ai reconnu que ce voeu est conforme aux principes de Liberté, comme aux Besoins des Localités diverses; et qu'une République composée de tous les territoires désignés pourrait se gouverner Librement d'après ses propres Lois et jouir facilement des avantages d'une Alliance avec la République française. en conséquence il est réglé ce qui suit:

Art. 1.

Les Représentans des haut et bas Valais, des Baillages Italiens, de l'Oberland et du Gessiney, du canton de Fribourg et des pays de Morat et de Nidau, se reuniront sans délai dans la Ville de Lausanne, aux Representans du pays de Vaud, afin de concourir par la Legislation au gouvernement de la république Rodanienne¹⁾. Les pays en retard pour la nomination des Electeurs ou des représentans, y procéderont sans délai dans les formes qui ont eu lieu pour le pays de Vaud.

Art. 2.

Il y a dans la Rhodanie cinq cantons. 1. Le Leman, ci-devant le pays de Vaud, et les quatre Mandemens; chef-lieu

No. 202.

¹⁾ République rhodanique (im officiellen Abdrucke).

Lauzanne. 2. Sarine et Broye cidevant canton de Fribourg et pays de Morat et de Nidau; chefieu Payerne²⁾; 3. L'Oberland chefieu Thun. 4. Le Valais chefieu Sion. 5. Le Tesin cidevant Baillages Italiens, chefieu Locarno.

Art. 3.

Il y a un corps legislatif de 72 députés divisés en deux conseils: Le Senat de 24 membres, et le grand conseil de 48.

Le Leman nommera 18 députés, Sarine et Broye 18, L'auberland 12, le Valais 12, et le Tesin 12.

Art. 4.

Il y a un Directoire exécutif composé de cinq membres.

Art. 5.

Le corps legislatif et le Directoire résideront à Lauzanne: ils pourront dans six mois fixer définitivement le lieu de leur Résidence.

Art. 6.

Le corps législatif sera rassemblé le 5 Germinal prochain. il pourra tenir Séance dès qu'il y aura vingt cinq membres au grand conseil et treize au Senat. Chaque conseil sera renouvelé par moitié tous les deux ans, savoir le grand conseil chaque année paire et le Senat chaque année impaire.

Art. 7.

Le Directoire sera en activité le 10 Germinal prochain. la condition d'être marié ou veuf pour être membre n'est pas nécessaire.

Art. 8.

il y aura dans chaque ville ou commune principale une municipalité dont le Souspréfet sera président. Les municipalités veilleront à la conservation des Biens communaux.

Art. 9.

Les indemnités des autorités constituées seront supportées par le trésor public comme dépenses Générales.

Art. 10.

Le projet de constitution adopté dans le canton de Léman, cy devant pays de Vaud, sera suivi en tout ce qui n'est pas

²⁾ provisoirement Payerne (im officiellen Abdrucke).

contraire aux presentes dispositions: neanmoins le pouvoir d'aprehension donné aux préfets nationaux sera réglé et limité incessamment par le corps legislatif.

Art. 11.

Le corps legislatif placera dans la procedure criminelle l'institution des Jurés. il pourra dans deux ans reviser la constitution, à la charge d'en soumettre les changemens à la sanction des assemblées primaires.

Les usages et coutumes³⁾ favorables aux moeurs et a la Liberté, les opinions et cultes religieux seront Respectés; le corps legislatif donnera l'exemple de ce Respect.

No. 203.

A L'assemblée Electorale à Payerne.

Berne 26 Ventose an 6. (März 16.)

Les republicains etant dans l'usage sublime de servir la liberté par elle même et sans intérêt, si les electeurs de fribourg se sont rendus a payerne au Terme fixé par ma dernière, l'indemnité n'aura pas lieu.

No. 204.

Au Général Schawenburg.

Berne 26 Ventose an 6. (März 16.)

Je vous remercie, mon cher Général, de la communication que vous me donnez de la Lettre du resident Mengaud. le canton d'Argovie s'est formé d'après mon invitation ou pour mieux dire il demande sa formation¹⁾.

J'approuve fort l'exemple de Justice que vous donnerez demain aux Brigands pour les quels rien n'est sacré.

³⁾ les coutumes et les usages (im officiellen Abdrucke).

No. 204.

¹⁾ Die Idee eines Cantons Aargau ging von Ochs aus. An ihrer Verwirklichung arbeitete hauptsächlich Mengaud. Erst als diesem der Erfolg zuwinkte, rief sie Brune rasch in's Leben.

Die provisorische Regierung von Bern, welche 10 Aargauer in ihrer Mitte zählte, suchte, während die Sache noch im zweiten Stadium sich bewegte, den General gegen die Lostrennung zu stimmen. Beilage 16.

Allein der Schritt verfehlte ganz seinen Zweck, wie No. 205 zeigt.

No. 205.

Aux députés de L'argovie.

Berne 27 Ventose an 6. (März 17.)*

Votre Pays, Citoyens, formera un canton de la republique helvétique; je vous autorise comme vous le désirez, à en donner l'assurance à tous vos commettans pour ne plus Laisser aucune esperance à L'olygarchie Bernoise qui voudrait encore vous troubler par des suggestions calomnieuses ne pouvant vous accabler de son Joug cruel, je vous invite d'adopter le plus promptement possible le projet de Constitution au quel vos frères de Basle ont déjà attaché leur bonheur. quant aux troupes francaises dont vous craignez que la résidence sur votre territoire devienne ruineuse pour le pays, le General Schawenburg qui en a réglé les cantonnemens dans cette partie de la Suisse, fera droit à vos reclamations; le désarmement de vos communes ne s'operera qu'autant qu'elles seraient Egarées par quelques Séditieux, agens des Olygarques; ainsi il dépend d'elles de conserver leur armes; je ne doute pas que leur bonne Conduite et leur Franchise ne les mettent à L'abri d'encourir la disgrace de la Grande Nation.

No. 206.

Aux députés du canton de Zug.

Berne 27 Ventose an 6. (März 17.)

dès que les députés des Bailliages communs devenus democrates et ceux des anciens Bailliages Libres m'auront exprimé leur voeu démocratique et amical pour la republique française je m'empresserai de leur répondre favorablement.

No. 207.

Au General de Brigade du Genie, Vaillier lapeyrouze,
à Embrun.

Berne 27 Ventose an 6. (März 17.)

Le Citoyen Guignard Vaudois, capitaine du Génie, attaché à votre direction, se trouvant à Carouge, je l'ai retenu à la 1^{re} division de L'armée d'Italie entrant en Suisse. la connois-

sance qu'il a du pays, ayant rendu nécessaire cette disposition, de la quelle j'avais donné ordre de vous rendre compte dans le tems. nos mouvemens militaires ayant été cause de l'omission qui a eu lieu à ce sujet, j'ai le plaisir de vous en prévenir.

des que le Citoyen Guignard ne sera plus nécessaire ici, je lui donnerai l'ordre de rentrer dans la direction à la quelle il est attaché.

No. 208.

Au cantons démocratiques.

Berne 27 Ventose an 6. (März 17.)

J'assure les représentans des cantons démocratiques de Vre, Schwitz, underwalden, le bas Zug¹⁾ et Gleris et les provinces supérieures et inferieures²⁾, que dans les evenements qui ont attiré l'armée française en Suisse par les provocations des Olygarques de Berne, les cantons démocratiques n'ont cessé de conserver l'amitié de la republique française et qu'il n'est pas entré dans ses desseins de porter ses armes sur leur Territoire.

No. 209.

Au pays de Gesney.

Berne 27 Ventose an 6. (März 17.)

Le pays de Gesney aura pour point central de sa republique Lausanne dans le canton de Leman. il peut compter sur l'amitié de la grande Nation.

No. 210.

Au Directoire Exécutif.

Berne 27 Ventose an 6. (März 17.)

Citoyens Directeurs, j'ai vu hier les députés des cantons

No. 208.

¹⁾ Was Brune hier und in No. 210 unter „Bas-Zug“ versteht, ist nicht klar, vielleicht das „äussere Amt“, im Gegensatze zur Stadt, oder auch nur einen Theil desselben.

²⁾- Ebensowenig lässt sich für die „provinces supérieures et inférieures“ eine sichere Erklärung geben. Am ehesten dürfte sich der Ausdruck auf das obere und untere Freiamt beziehen.

démocratiques d'ury, d'underwalden, Schwitz, Glaris et Bas-Zug: vous trouverez dans L'adresse qu'ils m'ont présentée l'expression de L'amitié de leurs Commettans envers la republique française. à cette adresse No. 1, je joins copie de ma réponse No. 2.

Vingt députés de L'argovie sont venus en même tems pour me demander l'autorisation de former un Canton particulier. elle leur a été accordée sur le champ, et ils m'ont promis de travailler avec activité à former des autorités nouvelles, à instruire le peuple, à presser la détermination des pays voisins, et à organiser la constitution redigée par M. Ochs: j'ai vu dans ces députés beaucoup d'ardeur, de zèle et de franchise. je vous envoie leur adresse sous No. 3 elle contient des remerciemens relatifs aux invitations que je leur avais faites.

Le Canton de Zurich, livré aux partis n'a pas encore marqué une décision: néanmoins les partisans de la nouvelle constitution y sont très nombreux, et l'emportent sans qu'il soit besoin d'employer les armes pour assurer leur triomphe.

d'abord, Citoyens Directeurs, vous désiriez pour la Suisse une Seule République une et indivisible, mais en considerant quelques difficultés de la Constitution qui en jettoit les bases, et peut-être en reflechissant sur les effets du voisinage d'une grande Machine politique dont les mouvements seraient prompts et uniformes et dont nous aurons toujours plus à nous preserver qu'a nous servir, vous avez pensé que la totalité de l'helvétie pouvait former trois republiques indépendantes; l'execution de ce plan s'opere aujourd'hui.

L'une des trois republiques composée de toute la partie de la Suisse qui parle français¹⁾ est presque entierement formée. vous en trouverez la Composition et la demarcation dans le règlement dont je vous envoie copie sous No. 4. le Canton de

No. 210.

¹⁾ Mit Ausnahme doch des Berner-Oberlandes, des deutschen Theiles von Freiburg, der Bezirke Nidau, Erlach, Murten, Saanen und des obern Wallis, sowie der italienischen Vogteien.

Berne déjà dépouillé du pays de Vaud et de l'Argovie y perd tout L'oberland qui commence au lac de Thun et finit au de là du mont Grimsel, il perd encore le pays qui est entre le lac de Bienne, la Saane et l'Aar jusqu'a Buren. il fallait quelque largeur au territoire de la nouvelle republique, assurer à la France de belles communications avec L'Italie; rendre ces communications plus penibles pour la partie Septentrionale de la Suisse, toujours révèche et mal disposée et nous donner aux deux extrémités du lac de Neufchatel des points de Contact qui puissent Faciliter notre influence²⁾; comme le Rhône parcourt une grande partie de cette republique et alimente du moins s'il ne traverse pas le beau lac Leman, J'ai appellé ce pays la Rhôdanie, ainsi l'on pourra dire les Rhodaniens, la Republique Rhodanienne.

Comme il n'est point dans votre intention d'inquieter les petits cantons, savoir: Ury, Schwitz, underwald, Zug et Glaris, leur forme féderative ne sera point troublée, ils composeront entre eux une fédération qui aura un corps Central et représentatif pour la sûreté et les relations extérieures et à la quelle les Grisons pourront s'associer, rien ne s'opposerait à ce qu'on appelle ce pays le Tellgau en français la Tellegovie ou pays de Tell (guillaume) on dirait les tellegovites; la Capitale serait Selwitz ou Altore dans le Canton D'uri.

la Troisième Republique, la plus importante par son Etendue, son Commerce et sa population aura douze Cantons ou départements, la Capitale pourrait être Lucerne ou Zurich, on appellerait ce pays L'helvétie, il sera facile d'après ce que j'ai fait pour préparer les Esprits d'y Etablir le projet de Constitution de Mr. Ochs, en y faisant quelques Modifications, peut-être Celles que j'ai cru nécessaires pour la Rhodanie.

Je dois vous dire pourquoi je ne place point Appenzel au nombre des Cantons qui restent avec leur democratie pure; Appenzel touche aux Etats héréditaires de L'autriche par plu-

²⁾ Enthüllung, wie das Geschenk der Freiheit von Seite Frankreichs gemeint war. Time Danaos dona ferentes!

sieurs points³⁾, en le plaçant dans la tellegovie on permet à L'autriche de porter sur cette republique une influence de Contact qu'elle aurait d'ailleurs encore sur l'helvetie, il ne faut pas négliger l'écart des dangers quelques Eloignés ou minces qu'ils paraissent. la Republique helvétique renfermant Appenzel et nous touchant d'ailleurs en plusieurs points nous laisse sentir les divers mouvemens de l'Autriche vers cette partie la plus essentielle, car il faut compter pour rien ce que L'ennemi pourrait tenter par le pays des grisons qui donne à la tellegovie un derriere de montagnes horribles.

Vous paraissez craindre, Citoyens Directeurs, que je ne vous aie pas mis à portée de remplir envers le corps legislatif, l'obligation que vous impose L'art. 328 de la constitution, cependant par le courrier qui est arrivé à paris le 17 au soir, vous avez du recevoir une Lettre dans la quelle je vous annonçais que le village de Leysin avait été Envahi par les troupes Bernoises au mépris de L'indépendance proclamée par les habitans, que les postes D'Aigle avaient été attaqués, qu'un corps de rebelles vaudois avec deux pieces de canons s'était montré vers St^e. Croix et avait commis une aggression contre une détachement de troupes républicaines, que les avant-postes du General Schawenbourg avaient été attaqués à Nidau⁴⁾. je vous

³⁾ Da Appenzell von den St. Gallischen Landschaften ganz umschlossen ist, so hätte von einem Angrenzen desselben an Oesterreich auf der einen und an die Kantone des Tellgau's auf der andern Seite keine Rede sein können.

⁴⁾ Der Art. 328 der französischen Constitution vom August und September 1795 lautete also:

„Artikel 328. En cas d'hostilités imminentes ou commencées,
de menaces ou de préparatifs de guerre contre la République
française, le Directoire exécutif est tenu d'employer pour la dé-
fense de l'Etat les moyens mis à sa disposition, à la charge d'en
prévenir sans délai le corps législatif.“

Aber diesem Art. 328 gingen voraus:

„Artikel 326. La guerre ne peut être décidée que par
un décret du corps législatif, sur la proposition formelle et
nécessaire du Directoire exécutif.“

disais dans les mêmes dépêches qu'avant les hostilités, j'avais donné aux négociateurs Scharner, Wiss et Haller une note explicative dans laquelle je demandais pour réparation des outrages L'abolition de toute Olygarchie et l'appel des troupes françaises par un gouvernement provisoire; j'ai su depuis et je n'ai pu vous le mander alors que le Capitaine Bougeret que j'avais envoyé comme parlementaire⁵⁾ avec les soi-disants négociateurs, avait été retenu et même détenu à Berne et qu'il n'avait du sa Conservation qu'à la Sollicitude de Mr. Tiller qui le préserva des fureurs d'une multitude égarée. certes, cet officier aurait infailliblement péri s'il eut présenté la Sommation dont les Termes pouvaient bien épouvanter, mais pouvaient aussi irriter la rage

„Artikel 327. Les deux conseils législatifs concourent dans „les formes ordinaires au décret par lequel la guerre est déclarée.“ Das Directorium, welches über diese zwei Verfassungsbestimmungen sich gänzlich hinweggesetzt, mochte nun besorgen, dass die Invasion der Schweiz in den gesetzgebenden Räthen auf Missbilligung stossen werde. Daher das Begehren an Brune, möglichst überzeugend nachzuweisen, wie nicht er, sondern die Berner den Krieg eröffnet, und daher dessen Bemühung, neben dem Aufstand von Leysin (No. 113, 136, 137, 150, 151) noch zwei andere, bis dahin ganz unberührt gebliebene Vorläufe zu Friedensbruchhandlungen zu stempeln. Es hätte indess einer solchen Vorsichtsmassregel nicht bedurft, wie es die Sitzung des Rethes der 500 vom 14. März zeigte. Nachdem das Directorium seine Botschaft über Bern's Fall eingebracht, wurde im Rausche der neuen „ gloire“ auf Cheniers Antrag erkannt: „Die französische Armee in der „Schweiz habe sich um das Vaterland verdient gemacht!“ Erst 18 Monate später, als die Nemesis von den 5 Directoren des Jahres 1798 bereits 4 weggefegt hatte, wagte man im Schoosse des gesetzgebenden Körpers ihnen folgende Beschuldigung nachzuschleudern: „on a beau „chercher à répondre à des faits par des divagations; il n'est pas vrai „que le corps législatif ait été consulté, ainsi que le veut impérieusement la constitution, sur la guerre intentée à la Suisse et à la „Turquie. Jamais les législateurs de la France n'eussent sanctionné „ces désastreuses opérations!“ (Choix de rapports, opinions et discours prononcés à la tribune nationale Tom. XVI. pag. 463.)

⁵⁾ Unrichtig. Die Mission des Hauptmann Bougeret bestand nicht darin, als Parlamentär nach Bern, sondern als Ueberbringer von Be-

des force-nés partisans de l'olygarchie. cette rage étais telle que les députés envoyés près de moi faillirent en être Victimes. les milices croyaient sur la route à la trahison, et des coups de fusils ont été tirés sur leurs voitures. je vous adresse cette Sommation telle que je l'avais expédiée, elle est numérotée 5.

Je croyais qu'indépendamment des détails que contenait ma dépêche, la proclamation et les autres imprimés que je vous adressais en même tems, auraient suffi pour motiver un message au corps Légitif, l'aggression de la part des Bernois est parfaitement Caractérisée par tous ces détails, le crime des hostilités est tout entier à L'olygarchie de Berne; non seulement par des motifs antérieurs assez positifs mais encore par des faits matériels présents et de toute evidence, vous avez du repousser la force par la force et venger d'insolentes aggressions.

le Général Schauenburg m'apprend que le résident Mengaud a chassé les moines de mariastein.

Je casse aujourd'huy le Gouvernement provisoire de Berne

fehlen, wohl auch als Auskundschafter der Situation, zu Schauenburg zu gehen. Diess erhellt aus dem Geleitbriefe, der also lautete:

»Vorweiser diess: citoyen Bougeret, Officier de l'état major du général Brune und Herr Schuhmacher von Bern, sammt einem Trompeter und Kutscher, so sich nach Solothurn zu General Schauenburg zu begeben Willens ist, desswegen ihnen aller Orten freier Durchgang gestattet werden soll.

»Geben den 5. März 1798.

»L. S. Canzlei der Stadt und Republik Bern.

»Dieser Passeport soll den Ob bemeldten dienen, um von Solothurn zurück über Aarberg zum General zurückzukehren.

»Bern den 5. Merz 1798.

»Mutach,

»Secretär des Comité militaire.«

(Revolutionsakten im Kriegsarchiv Tom. VII. pag. 501.)

Wo Bougeret, ohne Zweifel von wütenden Soldaten, beschimpft und gepackt wurde, ist nicht mehr zu ermitteln. Dass es aber geschah, kann bei der Lage der Dinge am 5. März nicht verwundern.

et je donne au Canton un mouvement qui doit assurer l'acception de la Constitution, vous trouverez mon arrêté sous Nr. 6⁶⁾. je joins une copie de la Lettre que j'ecris à L'oberland pour lui faire part de son établissement en Canton de la Rhodanie No. 7.

Mr. de Beville gouverneur de Neufchatel m'adresse une plainte en violation du Territoire Nos. 8 et 9 d'apres le procès-Verbal les dégats Commis à Vauxmarcus par un de nos détachements consistant dans l'enlevement de quinze pièces d'or cinq a six cuillieres a Caffé, quatre jambons et une saucisse; j'ai attribué ce fait, dans le cas où il serait reconnu vrai aux irregularités inséparables de la guerre que des rebelles vaudois avaient attiré de ce coté; j'ai promis d'ailleurs de faire punir les coupables s'il y en avait, et de payer la Valeur du dégat, mais en même tems j'ai élevé des doutés qui peuvent devenir certitude sur la tollerance du passage des rebelles en armes, par le territoire de Neufchatel, de cette maniere on pourra répondre ou même se plaindre en cas de Besoin, c'est pour ne pas deranger vos intentions à cet Egard que je n'ai pas voulu prendre de détermination sur les armes et les six pièces de Canons deposées au chateau de Thielle (piece Nr. 10) par un corps de rebelles Vaudois qui revenait d'Arberg⁷⁾. salut et respect.

P. S. Je vous envoie L'original de la Lettre qui m'a été présentée par les députés des petits Cantons No. 1 elle renferme une promesse de ne jamais porter les armes contre la République Française.

les Epouses des nommés Pillichody et Rousillon m'ont remis une petition qui vous est adressé et que je vous transmets No. 11.

No. 211.

Au Gouvernement Provisoire de Berne.

Berne 27 Ventose an 6. (März 17.)

Je vous envoie, Citoyens, L'arrêté que Je viens de prendre

⁶⁾ Den Aufnahmsbeschluss über die Organisation des Cantons Bern.
(No. 201 hievor.)

⁷⁾ Die schon mehrmals genannte romanische Legion unter Roverea
(Siehe Anm. 5 zu No. 169.)

pour assurer au canton de Berne l'exercice de Ses Droits. vous le ferez imprimer et afficher, en Allemand et en Français, dans toutes les communes qui doivent Former le nouveau Canton. ceux d'entre Vous qui, dans ces dernieres tems de crise, ont donné au peuple des preuves de Sagesse et de Bonne Volonté, Sont près d'en recevoir la recompense la plus Flatteuse, puisqu'il les honorera sans doute plus spécialement de sa confiance. vous accuserez la reception des pieces et vous me rendrez compte des mesures d'execution que vous devez Prendre.

No. 212.

Aux habitans de L'Oberland.

Berne le 27 Ventose an 6. (März 17.)

Citoyens, depuis longtems opprimés par le Gouvernement de Berne, vous m'avez fait connaitre par diverses députations combien Son Joug vous etait odieux, et vous avez remercié la république Française de vous en avoir affranchis¹⁾. vous etes libres, vous ne verrez plus des Baillifs insolens deployer l'orgueil et la cupidité, insulter à votre Simplicité, à votre Franchise, à vos Vertus. votre pays sera a lui seul un canton qui fera partie d'une République indépendante dont la Formation est Réglée par l'arrêté cy Joint.

No. 213.

Aux Autorités de Tunn.

Berne le 27 Ventose an 6. (März 17.)

Citoyens, je vous adresse deux Pieces dont vous m'accu-

No. 212.

¹⁾ Kaum 8 Wochen zuvor hatten sämmtliche Gemeinden des Oberlandes im engern Sinne, d. h. der Landschaften Unterseen, Interlachen und Hasle, diejenige Adresse an die Regierung von Bern erlassen, welche die Beilage 17 enthält.

Aehnliche waren aus den Aemtern Thun, Frutigen, Saanen, Ober- und Nider-Simmenthal eingelangt. (Geheimrathsakten im Staatsarchiv, Tom. XXXVIII.)

Ueber den Zweck, der Brune bei Abtretung des Oberlandes von Bern leitete, giebt die Nummer 285 Auskunft.

serez la reception sur le champ, et que vous ferez Publier aussitot dans toutes les communes du Pays, en Allemand et en Français. la premiere est une proclamation aux habitans, l'autre est un arrêté qui a pour objet de former une République indépendante dont l'Oberland fera partie comme Canton¹⁾. Si vous n'avés pas d'imprimerie à Tunn, vous ferez faire de ces deux Pièces des copies Manuscrites en Caractères bien Lisibles, et que vous ferez afficher dans tout l'Oberland. pendant ce tems, vous les ferez imprimer a Berne, afin qu'elle puissent etre Repandues partout, et lues par la plus grande partie des Citoyens.

No. 214.

Au Général Pouget.

Berne le 27. Ventose an 6. (März 17.)

Mon cher General, je vous suis obligé de m'avoir envoyé les drapeaux pris dans les Montagnes des quatre Mendemens: Je donnerai les deux Brevets dont je vous ai parlé.

Je donne l'ordre que demain le Bataillon de la 2^{me} Legere, qui est à Aigle reçoive celui de partir après demain pour Jverdun, en conséquence vous pouvez mettre a la disposition du General Massol la Garnison d'Jverdun; dans peu Je lui rendrai le reste de sa troupe, mais vous, mon cher General, vous m'etes fort utile à Lausanne, ainsi qu'a la republique.

Les caisses D'Aigle dont vous me parlez doivent rester sous le scellé jusqu'a nouvel ordre; si vous les avez faites conduire a Lausanne tant mieux.

Je donne ordre au chef de l'Etat Major de Vous envoyer les mots dordres.

P. S. ma confiance étant établie en vous, Citoyen General, je ne vous écris que pour les objets importants, mais je vous prie de m'écrire avec Exactitude comme par le passé.

No. 213.

¹⁾ Es sind diess die zwei Erlasse der Nummern 201 und 202.

No. 215.

Instruction au Citoyen Caselli¹⁾.

Berne 27 Ventose an 6. (März 17.)

Le Citoyen Caselli, Negotiant habitant a Berne, est chargé de se transporter dans l'Oberland : il y examinera la disposition des Esprits et Surveillera les manoeuvres qui pourraient étre entreprises de nouveau par l'Olygarchie Bernoise, pour troubler le repos et La Liberté de ce Bon peuple qui est uni a la Republique Française, et dont il faut assurer le Bonheur et L'indépendance. le Citoyen Caselli me rendra compte de ce qu'il auru vu et m'indiquera les Fonctionnaires publics ou membres des autorités, qui se rendraient indignes de gouverner en calomniant La Liberté et la grande Nation, et secondant des projets infâmes de l'olygarchie qui vient d'etre détruite.

Le Citoyen Caselli entretiendra les Braves habitans de l'Oberland de leur ancienne amitié pour la France, il leur montrera les avantages d'une constitution qui les affranchit du Joug de Berne et leur donne une grande influence comme partie essentielle de la Republique de Rhodanie.

Le Citoyen Caselli est autorisé a requérir des autorités l'exécution des mesures qui doivent accélérer l'envoi de douze représentans dans la Ville de lauzanne²⁾. il n'oubliera pas de

No. 215.

¹⁾ Jean Caselli, Postcommis in Bern, seit dem 20. Januar 1790 zu Echichens im Amte Morse eingebürgert. Was ihm das ganz besondere Vertrauen Brune's erwarb, lässt sich mehr ahnen als beweisen.

²⁾ Dieser Autorisation gemäss verfuhr er schon folgenden Tages in Thun so, wie es der Bericht des Venners Deci an den dasigen Schultheiss ausdrückt, nämlich :

» . . . Gestern Mittags (18. März) seie Bürger Caselli nach Thun gekommen, mit dem Begehrn, die Gemeinde sogleich versammeln zu lassen. Wie dieses geschehen, so habe er eine Vollmacht, vom Ober-General Brune unterschrieben und besiegelt, vorgewiesen, wodurch der Stadt Thun der Antrag gethan wird, sich zu der leemannischen Republik zu schlagen, wozu das Pays de Vaud, Wallis, das ganze Oberland und die italiänischen Vogteien gehören sollen. Die Stadt glaubte sich in die Zeitumstände fügen, und, so

dire aux habitans que la ville de Tunnen sera le centre de leur Administration et qu'ils y trouveront la justice a moins de Frais et avec promptitude.

il détruira les Faux Bruits qu'on a Répendus sur la haine des Français contre les Religions. il rendra visite aux pasteurs et leur promettra une amélioration de leur sort; ces hommes précieux par leur Sagesse et leurs Lumieres etaient misérablement entretenus par le Gouvernement Bernois. un traitement honnette³⁾ leur sera assuré en même tems qu'ils seront honorés; tout ce qui n'est pas vertu et talent ne merite aucun Respect: — ainsi les titres de noblesse, les Baillis, les Barons etc. n'ont plus de Valeur, les droits Seigneuriaux, autres que ceux qui sont une Véritable propriété ne peuvent plus etre exigés.

No. 216.

Au Directeur Barras.

Berne le 27 Ventose an 6. (März 17.)

Mon cher Barras, le Directoire par Sa derniere, accuse ma lenteur: ce n'est pas La le reproche que me font les Bernois, mais Sans doute Le Chef de Brigade Suchet sera arrivé trop tard par quelqu'accident arrivé en route.

J'ai Rempli Dignement les Volontés du Directoire et je crois avoir allié à la force la dignité qu'exige le Caractere d'un général de la grande Nation. Je ne me Livre pas aux minuties: Le Directoire ne doit attendre de moi que des résultats puisqu'il me donne sa confiance.

Mais, mon cher ami, je te demande que les rapporteurs de Minuties, les Brouilleurs d'affaires, des demi Braves et des casscou politiques ne m'entravent pas. je sais que ces gens sont

» viel an ihr, dieses annehmen zu müssen, dem Bürger Caselli über-
» lassend, das übrige Oberland dazu zu bereden; welches auch ge-
» schehen wird, indem er heute dahin soll verreiset sein. (Acten
» der provisorischen Regierung. 279.)

³⁾ Dass Brune bis zum Aufstacheln der Geistlichen durch Zusicherung materieller Vortheile sich anliess, zeigt leider, wie ihm alle Mittel gut waren, die alte Anhänglichkeit des Oberlandes an Bern zu untergraben.

utiles: ce sont des Eclaireurs précieux: designez leurs la place qu'ils se destinent eux mêmes; quant a moi, comme Je l'ai Déja exprimé, les resultats sont mon affaire.

il faut que je vous fasse aimer et craindre à la fois et je me Sers des moyens qui me conduisent a ce But.

ici Les Messieurs abondent et un capitaine de mon etat Major qui n'a vu de MM.¹⁾ depuis Sept ans, que dans les officiers Autrichiens, a fait l'Etourderie de Bâtonner un commissaire, je l'ai puni sur le champ: mais sans la Bâtonnade le Commissaire eut été destitué.

Les corbeaux suivent les camps pour dévorer les cadavres; et les fournisseurs pour dévorer les subsistances de la troupe, et gaspiller l'argent des vaincus²⁾. je tiens Ferme pour que vous profitiez de mon Expedition. cette Gent vorace crierà; mais elle ne m'intimidera pas — c'est une horde de procureurs, agio-teurs qui par les Formes veulent vous voler; mais cette fois la Forme n'emportera pas Le Fond.

J'attens vos Ordres pour les Contributions.

No. 217.

Au general Bonaparte.

Berne le 27 Ventose an 6. (März 17.)

Mon General, égares par leur avoyer Steiger les Suisses prenaient réellement un attitude hostile, je le savais, et leur fanatisme contre nous leur fit commettre l'imprudence de nous attaquer sur differents petits points. d'après votre avis je n'avais negligé aucun moyen consiliaire, mais aussi Je prenais tout ce qui était nécessaire pour agir avec force au Besoin, et le genie de la liberté a secondé mes entreprises.

No. 216.

¹⁾ MM. ist wohl die Abkürzung von „Messieurs“. Der Fall betraf einen albernen Streit zwischen Armencommissären, die das verpönte „Monsieur“ auffrischten, und Offizieren, die für das gebotene »citoyen« den Prügel schwangen. Natürlich blieb dieser Beweis Meister.

²⁾ Das Gut der Besiegten ward nicht bloss von den Commissären und Lieferanten »gaspillirt.« Diess werden die Erläuterungen zu den Nummern 220, 245 und 259 nachzuweisen versuchen.

Je vous ai observé dans Votre conduite négociatrice en Italie; je suis vos traces de mon mieux. Comme vous je suis entouré de Friponts Astucieux aux quels comme vous je rogne les ongles et je ferme les caisses: ils se plaindront, J'en suis sûr; mais comme je l'écris à Barras, je ferai ensorte que la Forme n'emporte pas les Fonds.

Un capitaine de mon Etat Major a Bâtonné un commissaire qui l'appelait Monsieur avec une insolence sans pareille; j'ai puni le capitaine, peut-être ne l'eussiez vous pas fait.

ici je Vois tous les Esprits se rallier. de la dignité et de la Bonne foi tiendraient place d'une Armée, et les intrigues minutieuses y sont si désagréables que malgré ma Bonne volonté, si je n'ai pas un pouvoir utile, le Bien que Je ferai sera détruit par la gauche ambition de mauvais Esprits. appellés moi près de Vous: une division sous vos ordres est l'ambition que Forme mon amour pour la patrie et mon amitié pour Vous.

No. 218.

Aux communes de Thoun La ville, Steffisburg, Thieracheren, Blumenstein, Amsoldingen, Zimmerwald, Wimmis, Diemtigen, Erlembach, Därstetten, Oberril, Boltiguen, Zwyssimmen, St. Etienne¹⁾, Lengg, Gessenay, Chatenay²⁾, Lentzbourg, Melchnau, Berthoud, Granouyl, Lotzwyl, Heimitzwyl, Oberbourg, Hasly, Ruxau, Lutregluh³⁾, Winiguen, Diesbach, Vichträcht, Belp, Belp-Berg, Kehrsatz, Spiez, Faulensee, Hohndreich, Wyler, Einigue.

Berne le

Citoyens, d'après le Bon ordre qui Regne dans votre commune et le desir que Vous temoignez de Vous régénérer, La Grande Nation, dont je suis Représentant dans ce pays, vous reconnaît avec plaisir pour ses Freres et vous assure de son amitié et de sa protection au cas que par la suite des Ennemis de Votre Liberté voulussent L'usurper.

No. 218.

¹⁾ St. Stephan im Lenkthale.

²⁾ Gsteig bei Saanen, französisch Châtelet.

³⁾ Lüzelflüh im Emmenthale.

Ensuite de votre demande je n'enverrai pas de troupes en guerre dans votre commune, mais je vous invite à planter l'arbre de Liberté, et à redevenir par votre amour pour la Liberté de Véritables descendants de Guillaume Tell.

No. 219.

Au commissaire ordonnateur en chef.

Berne 28 Ventose an 6. (März 18.)

Vous verrez, Citoyen ordonnateur, par les dépêches que Je vous communique que la place d'Iverdun n'était pas Fournie de Fourages comme nous L'ont assuré avant hier les Agens de la compagnie Ami quelle confiance puis je donc établir sur les Fournisseurs.

P. S. vous me ferez repasser ces pieces.

No. 220.

Au Commissaire General des Guerres.

Berne 29 Ventose an 6. (März 19.)

Citoyen Commissaire, sous vingt quatre heures les sommes qui auraient été distraites du Trésor public pour être déposées ailleurs seront réunies dans le Caveau [des Sels ou se trouve déjà un dépôt d'argent sous le scellé¹].

No. 220.

¹⁾ Unter den aus dem Schatze erhobenen, anderswo verwahrten Summen verstand Brune die Gelder, welche am 3. März ins Oberland geflüchtet, seitdem aber mit des Generals Wissen nach Bern zurückgebracht und in das Magazin des Banquierhauses Zeerleider deponirt worden.

Der Betrag derselben stieg dem Rechtfertigungsmemoriale zufolge, welches der gewesene Oberstkriegscommissär Jenner im Jahr 1802 der Standescommission, d. h. der damaligen provisorischen Regierung einreichte, bei ihrer Verpackung auf ungefähr 2,200,000 Ls. ts. an.

Im Mehrheitsberichte der Specialcommission, die der Grosse Rath 1851 zu Untersuchung der Schatzangelegenheit niedergesetzt (d. d. 12. Nov. 1852, gedruckt 1853) ist dieser Betrag aus amtlichen Actenstücken des Jahres 1798 für die Summe von Ls. ts. 2,073,787. 10. vollständig, und für den Rest der Ls. ts. 126,212. 14. zureichend nachgewiesen (pag. 90 und flg.)

Das Nämliche ist der Fall mit dem Schicksale dieser Gelder bis zur Auslieferung des Hauptdepots an die Franzosen, welche mit dem 24. März vollendet war. Man sehe im gleichen Berichte die Tabelle zu pag. 102.

Vous me donnerez connaissance des Caisse publiques particulières, ainsi que des magasins publics de cuirs et d'habillement²⁾ de l'état de Berne. le tout sous votre responsabilité³⁾.

Vous vous entendrez avec le Trésorier de l'état pour me rendre également compte sous vingt quatre heures des Créances de Berne sur L'angleterre ou tout autre Etat de L'europe⁴⁾ sous sa responsabilité individuelle.

Les titres de Crédit seront sur le champ portés chez moi.

No. 221.

Au Gouvernement provisoire de Fribourg.

Berne 29. Ventose an 6. (März 19.)

Toutes Contributions d'argent sont suspendues.

Le Gouvernement provisoire sous sa responsabilité me rendra Compte de l'état du Trésor public, des Titres de Creances et des Caisse particulières appartenant à L'état dans les vingt quatre heures de la reception de la présente. je dois connaitre les Magasins d'habillement et de Cuirs¹⁾.

No. 222.

A la Municipalité d'Iverdun.

Berne 29 Ventose an 6. (März 19.)

Citoyens Administrateurs, la pénurie dont vous me parlez

²⁾ und ⁴⁾ Jenner kam diesen Befehlen so nach, dass er Brune noch am gleichen Tage zwei umständliche Berichte eingab, die man im »précis de la maréchale Brune« unter Ziffer IV. und XII. der »pièces justificatives«, und im Mehrheitsgutachten der Schatzcommission vom 12. November 1852 als Litt. A und C der Beilagen abgedruckt findet. Auf diese, für den Bestand des Schatzes und der Oberländergelder, sowie deren Schicksal äusserst wichtigen Actenstücke wird hier ausdrücklich verwiesen.

³⁾ Das Original hat: »appartenant à l'état de Berne, le tout sous votre « ohne »responsabilité«, das in der Feder geblieben.

No. 221.

¹⁾ Die Antwort Freiburgs ist uns nicht bekannt. In der Schlussrechnung Rouhières vom 16. November 1798 sind als Einnahmen aus diesem Canton ausgeführt: Ls. ts. 283,297. 2. in baarem Geld und Ls. ts. 1,096,967. 13 in Schuldsschriften. Das Original liegt im helveticischen Archive.

pour la nourriture des Chevaux renvoyés dans votre commune m'engage à Ordonner à la compagnie Ami de Fournir concurremment avec Vous les fourrages et avoine qu'elle a réunis sur votre Territoire: le Chef d'Etat major fera en Outre des Cantonements sur d'autres point que le Votre.

No. 223.

Ordre.

Berne 30 Ventose an 6. (März 20.)

Tous les postes Militaires français sur la route de Basle fourniront un escorte de deux chasseurs ou dragons au Citoyen Huber député par l'assemblée nationale de Basle près le General en chef: on laissera passer le Citoyen haber chasseur Balois qui accompagne le Citoyen huber.

No. 224.

Ordre au commissaire Ordonnateur et au chef d'Etat Major.

Berne 30 Ventose an 6. (März 20.)

Il est ordonné au commissaire Ordonnateur et au Chef de l'Etat Major d'Etre présents a la Verification que le payeur General de L'Armée fera du Trésor de Berne¹⁾.

No. 224.

¹⁾ Ueber diese Operation drückt sich Jenner also aus:

» Elf Tage später begab sich Rouhière wieder mit mir in's Schatzgewölbe. Ich wurde angefragt, wie viel Geld in demselben sei. Ich konnte es nicht wissen, gab also hierauf eine unbestimmte Antwort. Ich musste dann die Säcke schätzen, wodurch eine Art von Verbalprocess entstand, welchen Rouhière, der Chef des Generalstabes Sornés und ich unterschrieben.

Auf diesem Verzeichniss des Schatzinhaltes erschienen 2091½ » Unzen in Goldstangen. Das Uebrige ist alles Silber, wie man aus der Beilage ersehen kann, und doch beläuft sich der Gesamtbetrag auf 4,971,301 franz. livres.«

Jedermann wird hieraus leicht einleuchten, dass es den französischen Angestellten nicht darum zu thun war, den Betrag genau herauszubringen.

Tags darauf musste ich wieder mit Rouhière in das Schatzgewölbe. Dieses Mal nahmen die Franzosen Liv. 600,000 daraus. Bei dieser Gelegenheit war es denn, dass sie die eisernen Stöcke

ce trésor sera sur le champ apres la Verification mis dans des tonneaux pour être Transporté ailleurs d'après l'ordre ultérieur que j'en donnerai.

No. 225.

Au Général Schawenbourg.

Berne 30 Ventose an 6. (März 20.)

Mon cher Général, je ne trouve pas dans votre Correspondance la dénonciation des deux Communes contre le Baillif d'Arauen¹⁾: mais il vous sera facile d'en avoir le double par ces deux Communes.

Je me rappelle fort bien que vous m'avez parlé de cette affaire et que j'ai fort approuvé l'arrestation de ce Baillif.

J'ai donné ordre que le chef de Brigade Fualtier se rendit près de vous.

il est instant, Citoyen Général, que vous vous rendiez à Berne pour que de Concert nous prenions des mesures décisives. recevez l'assurance de mon attachement.

No. 226.

A l'assemblée Nationale du Canton de Basle.

Berne 30 Ventose an 6. (März 20.)

Citoyens, vous allez faire partie d'une république helvétique dont vous trouverez le plan dans le règlement que vous trans-

»aufmachten, welche mit Goldmünzen angefüllt waren, und die »nicht auf dem Verbalprocess figurieren. (Denkwürdigkeiten meines Lebens. MSS. und etwas kürzer auch im Memorial von 1802.)

No. 225.

¹⁾ Landvogt Müller von Aarwangen, der auf eine Denunciation éthicher Amtsangehörigen, über welche General Schauenburg nie beslimmt sich erklären wollte, von einer Compagnie Franzosen am 10. März um 2 Uhr Morgens aus dem Bette gehoben und nach Solothurn abgeführt wurde, wobei seine Amtscasse mit einer Summe von 11,200 Schweizerfranken verschwand. (Acten der provisorischen Regierung 58. u. 101. und helvet. Archiv, Directorialbeschluss vom 19. u. 29. Januar 1799.)

mettra le Citoyen hubert¹⁾ l'un de vos membres. j'aurais bien désiré faire de toutes les parties de la Suisse, autrefois divisée par près de Vingt Souverainetés particulières, une souveraineté unique; mais des intérêts puissants dont le mobile est dans ce pays même, le Besoin d'arracher promptement la Suisse aux spéculations de L'anarchie aux intrigues de L'ancienne Olygarchie et à l'ambition des Etrangers, m'ont déterminé à faire trois demarcations. les Constitutions des petits Cantons, Appenzell excepté, ne doivent pas être troublées. deux anciens Cantons et quelques pays alliés ou cidevant sujets forment une republique particulière sous le nom de Rhodanie tout le reste de la Suisse formera sous le nom d'helvetie une autre republique plus grande et plus puissante. cette division qui assure à la Suisse sa Liberté pourra disparaître quand cette Liberté sera bien affirmée: et j'entrevois avec plaisir un tems peu Eloigné où les trois grandes parties du Corps helvétique confondront ensemble leurs intérêts et leur constitution. Agréez mes remercimens et mes felicitations pour les secours que plusieurs de vos membres m'ont donné dans ce grand Ouvrage qui doit fonder votre Bonheur et votre indépendance.

No. 227.

Au chargé d'affaires Mengaud à Basle.

Berne 30 Ventose an 6. (März 20.)

Il y a beaucoup à faire, Citoyen, pour que L'ancienne Suisse se rallie à des principes uniformes. le centre des mouvements paraît devoir être ici pour quelque temps encore et je pense que votre présence y serait bien utile. L'activité et le patriottisme qui vous caractérisent, trouveront de quoi s'exercer. il est juste que de derniers efforts de votre part achevent un Ouvrage que vous avez heureusement commencé.

No. 226.

¹⁾ Bernhard Huber von Basel, den Brune, wie es scheint, für das Project einer Dreiheilung der Schweiz gewonnen hatte. Vergl. No. 223 u. 228. Er ward später Mitglied des helvetischen grossen Rathes.

No. 228.

Passeport pour le Citoyen hubert.

Berne 30 Ventose an 6. (März 20.)

Les autorités civiles et Militaires sont requises de laisser passer Librement le Citoyen hubert député par L'assemblée nationale de Bâle, près du General en chef, qui retourne à Basle. on lui fournira des Chevaux de requisition et en cas de besoin, tout autre moyen nécessaire pour accelerer son Voyage.

le Citoyen hubert est chargé par le General en chef d'expédier aux Cantons de Soleure, d'Argovie, de Baden, Schafouse, Lucerne et autres, le projet de Constitution adopté à Basle ainsi que le reglement du General en chef. il invitera les habitans de ces Cantons à ne choisir pour Electeurs et députés que des hommes recommandables par leurs Vertus et leur patriotisme.

No. 229.

Aux Autorités actuelles du Canton de Zurich.

Berne 30 Ventose an 6. (März 20.)

Citoyens , plus les habitans de votre pays ont rencontré de résistance à recouvrer leur Liberté, plus il importe qu'ils soient surs de n'être plus opprimés à L'avenir. les députés que vous m'avez envoyés, m'ont donné l'assurance que l'Olygarchie avait été détruite, mais il faut l'empêcher de resaisir son pouvoir tirannique, et l'écartier pendant longtems encore, dans la personne des membres qui la Composaient, de toutes fonctions publiques et même des assemblées primaires. il faut que ces membres avant de redevenir Citoyens se soient régénérés et aient donné des preuves de leur amour pour la Liberté et Legalité. vous ferez imprimer et afficher sans delai, en allemand et en français le reglement¹⁾ qui vous sera transmis par vos députés, et vous le communiquerez à vos assemblées primaires, ainsi que le projet de Constitution déjà adopté à Basle le 15 mars. la prompte acceptation de ce projet peut seule vous sauver des maux de l'anarchie et vous débarasser en même tems du pouvoir Olygarchique. que le prix de mes efforts soit votre Liberté et votre Bonheur, et je serai bien récompensé.

No. 229.

¹⁾ Den Organisationsbeschluss der Nummer 237 hienach.

No. 230.

Aux Autorités actuelles du pays de Turgovie.

Berne 30 Ventose an 6. (März 20.)

Citoyens, votre pays va jouir pleinement de ses droits politiques : il formera un Canton de la République helvétique. vous ferez imprimer et afficher en français et en allemand le règlement que je vous adresse et vous communiquerez aux assemblées primaires le projet de Constitution déjà adopté à Basle le 25 ventose (15 mars). j'espere que la republique helvétique forte de son union et de L'amitié de la france, reparaitra sous des formes Libres plus prospere et plus puissante qu'elle n'a jamais été à ses époques les plus remarquables et que tous les maux que lui a fait L'olygarchie seront bientot effacés par la paix et par la Sagesse de ses législateurs. Agréez, Citoyens, les voeux que je fais pour la Stabilité de votre indépendance.

No. 231.

Aux Citoyens Electeurs des Cantons de Sarine et Broye.

Berne 30 Ventose an 6. (März 20.)

Citoyens, je vous adresse plusieurs exemplaires du règlement qui organise la République de Rhodanie. votre Canton agrandi de tout le territoire qui est entre la Sane, l'Aar, la Thièle et le Lac de Bienna fera partie de cette republique. vous ferez convoquer les assemblées primaires dans tout le Canton ; elles prononceront sur le projet de Constitution modifiée par le règlement et celles qui n'ont pas nommé d'electeurs procéderont à cette nomination. vous Elirez ensuite six députés en sus du nombre qui était Fixé. ces operations devront se faire avec assez de promptitude pour que vos dixhuit députés puissent être rendus à Lauzanne le 5 Germinal. votre activité sera une preuve de votre patriotisme et doit assurer la Liberté de votre patrie. l'exclusion prononcée dans le règlement pour la republique d'helvetie, contre les membres des Olygarchies Bernoise, Fribourgeoise, Zurichoise et Soleuroise, est recommandée à votre Vigilance. je vous adresse un exemplaire de règlement pour l'helvetie, vous le ferez ponctuellement exécuter.

No. 232.

Au Citoyen Mangourit résidant dans le Valais.

Berne 30 Ventose an 6. (März 20.)

Chaque jour je vous attends et chaque jour vous manquez à mon impatience et peut-être à ma tranquilité. j'ai été obligé de jeter seul les trois republiques de l'helvetie. les cinq petits cantons et les grisons restent tels quels et s'arrangeront pour un corps central avec lequel la france puisse traiter. la Suisse septentrionale sera l'helvetie et la meridionale la Rhodanie toutes deux avec la constitution Ochs, un peu amendée par moi et par son auteur. il en arrivera ce qui pourra: j'ai du prendre un partie et celui de l'unité qui peut devenir bon dans quelque tems n'était pas tenable pour le moment présent. les aristocrates qui attendaient une décision quelconque pour la denigrer, jettent feu et flammes et Mr. Ochs veut profiter de ces Bouffées pour amener une opinion factice ou reelle qui le mette à cheval sur L'intégrité de la suisse. Je m'en Lave les mains. quant à notre pays; son intérêt paraît être dans cette division, et je ne suis pas représentant du peuple helvétique, cependant je ne puis m'empêcher de plaindre votre pauvre petit Valais qui animé par vous s'épanouissait à une petite democratie: comment va-t-il prendre tout cela? J'ai fait ce que j'ai pu pour le Consoler, c'est lui qui donne le nom à la rhodanie, par le Rhône qui la traverse. faites gouter cela comme vous pourrez: ou plutot, venez que je vous embrasse avant de partir: ce sera sous peu de jours.

P. S. J'envois les reglemens aux autorités du Valais.

No. 233.

Au Gouvernement actuel de Berne.

Berne 30 Ventose an 6. (März 20.)

Citoyens, Je vous adresse un nouveau reglement qui vous enjoint¹⁾ de soumettre aux assemblées primaires Convoquées pour après demain, le projet de Constitution déjà adopté à Bâle

No. 233.

¹⁾ Im Artikel 3 der Nummer 237 die folgt.

le 15 mars. ce reglement qui en modifie quelques articles sera pareillement soumis aux mêmes assemblées. vous m'accuserez la reception de cette Lettre et du Reglement et vous me ferez parvenir plusieurs Exemplaires de Celui que vous avez fait imprimer, ainsi que de L'instruction²⁾ que vous m'avez présentée Hier et que j'ai approuvée.

No. 234.

Au Résident Desportes à Genève.

Berne 30 Ventose an 6. (März 20.)

Je regrette bien, Citoyen Résident, que des occupations multipliées m'ayent arraché au plaisir de vous écrire. j'ai fait bien des choses depuis votre départ, que deviendront-elles? ce qu'elles pourront. on voulait plusieurs républiques, on les a, peut-être n'en veut-on plus qu'une. les aristocrates qui ne veulent point de république crient tant qu'ils peuvent pour l'unité¹⁾. M. Ochs et ses partisans font chorus. le Concert ne m'étonnerait pas si je travaillais sur un plan de volonté ferme. vous devez Connaitre mes Obstacles. Venez ici, aimable résident, j'ai grand Besoin de conferer avec Vous, avant de partir. Le pays d'ailleurs a besoin de votre Esprit conciliant. J'invite Mangourit que vous aimerez Baucoup, et Mengaud que vous aimerez comme vous pourrez. en attendant, je vous envoie des paperasses qui peut-être hateront votre arrivée: quand il n'en resulterait que ce plaisir pour moi, encore aurai-je lieu de m'en applaudir. je vous remercie bien de la belle Satyre de Chenier: il y a cinq a six Vers qui deviendront proverbes.

²⁾ Das Decret »über Zusammenberufung der Urversammlungen und der Wahlversammlung für die Ernennung einer provisorischen Regierung« vom 28. März. (Berner Tagebuch Jahrgang 1798. No. 3. pag. 20.)

No. 234.

¹⁾ Ohne Zweifel, weil sie mit der grossen Mehrheit der Schweizer, das endliche Schicksal einer gedreitheilten Schweiz voraussahen. Sagt doch Brune offen genug: »quant à notre pays, son intérêt paraît être dans cette division, et je ne suis pas représentant du peuple helvétique.« (No. 232 oben.)

No. 235.

Aux autorités actuelles du haut et bas Valais.

Berne 29 Ventose an 6. (März 19.)

Citoyens, vous donnez à l'helvetie et à L'europe le Spectacle le plus beau que puisse présenter un peuple, un exemple d'union, vous avez abjuré les uns des haines, les autres des priviléges. je vous en remercie au nom de la grande Nation. les habitans du Valais, séparés de la Suisse septentriionale par des Montagnes longuement Entassées, ne pouvaient arriver au Centre politique de l'helvetie qu'après les avoir péniblement et dispendieusement Traversées. un nouveau Centre leur est offert. le fleuve qui creuse leurs Vallées les y conduit par une pente Naturelle, et un large et superbe lac leur offre ses eaux pour faciliter leurs Communications. le Valais, jusqu'à ce jour isolé, va devenir, par la formation de la Nouvelle république, le passage le plus frequenté pour l'Italie: de nouvelles branches de Commerce donneront au pays plus de prospérité, en même tems que la democratie représentative lui assurera une Consistance politique digne du beau Caractère de ses habitans. puissé je m'applaudir, Citoyens, d'avoir tracé les premiers Linéamens du projet qui vous appelle à de nouvelles destinées.

Je vous adresse le reglement qui a été fait pour la Rhodanie et celui pour L'helvetie avec L'instruction particulière à Berne. je vous invite à donner au premier toute la publicité possible afin que l'exécution en soit accéléré.

No. 236.

Aux autorités de St. Maurice.

Berne 29 Ventose an 6. (März 19.)

Citoyens, Je vous envois le [reglement pour la rhodanie, avec une adresse a toutes les Autorités du Valais. j'attends de votre zèle et de votre amour pour la Liberté que vous leur donnerez toute la publicité possible. vous enverrez l'adresse et des exemplaires du règlement aux autorités de Sion.

No. 237.

Reglement.

Berne 29 Ventose an 6. (März 19.)

L'oligarchie qui pesait sur la Suisse, avait, par ses outrages et ses Crimes excité L'indignation de L'europe, et provoqué la Vengeance de la Grande Nation. elle n'existe plus.

la Victoire fidèle à La Liberté a préparé de nouveaux Liens d'amitié entre la république française et l'helvetie.

Le Canton de Bale a accepté le 25 Ventose (15 mars) un projet de Constitution que les Cantons de Soleure, Berne , Zurich, Schafouse, la Turgovie, l'Argovie, le pays de St. Gall, le toggonburg etc. desirent prendre comme regle commune de Gouvernement.

les bons habitans des Cantons accourent en foule et demandent une democratie représentative qui assure leur Bonheur en les préservant de la Tyrannie et de L'anarchie. leurs Voeux ne seront pas vains, leurs vives inquiétudes doivent être promptement dissipées.

une partie de la Suisse forme déjà sous le nom de Rhodanie, une Republique amie de la France. une autre republique va s'elever, toutes deux rivales de vertus et d'amitié, assimilées par leurs institutions, fraterniseront par la Conformité des loix, et n'offriront à la republique française que des motifs d'attachement et de bienveillance reciproques.

Cedant avec plaisir aux instances réitérées des divers pays de L'helvetie, je publie le reglement qui suit:

1. la Republique helvétique
est composée de 12 cantons
savoir:

Basle (chef lieu Basle).

Argovie (chef lieu Arau) ce Canton est terminé au Sud-Ouest par la Wigger dans son cours de Zoffingen à Arbourg.

Baden (chef lieu Baden) il comprend outre le pays de Baden celui connu sous le nom de Bailliages Libres.

Schaffouse (chef lieu Schaffouse).

Zurich (chef lieu Zurich).

Turgovie (chef lieu Frauenfeld).

St. Gall (chef lieu St. Gall) il comprend le Toggenburg.

Appenzel (chef lieu Appenzel).

Sargans (chef lieu Sargans) il comprend le Rheinthal, *Sargans*¹⁾, Verdenburg, Gasterin, Vitznach, Rapperschweil et la Marche.

Lucerne (chef lieu Lucerne).

Berne (chef lieu Berne) non compris l'Argovie, L'oberland, le pays de Vaud et les territoires de Morat et de Nidau.

Soleure (chef lieu Soleure).

2. les habitans de Chaque Commune, dans tous ces Cantons se reuniront en assemblée primaire, savoir: le 2 Germinal (22 Mars présent) dans le canton de Berne; le 3 Germinal (23 Mars) dans les Cantons de Basle, Soleure, Argovie, Baden, Schaffouse, Zurich, Turgovie et Lucerne, et le plutot possible dans les autres Cantons.

3. il sera donné Connaissance du présent reglement ainsi que du projet de Constitution, a chaque assemblée primaire, qui après avoir emis son Voeu, nommera un Electeur par Cent individus, présens ou absens ayant droit de Voter, cette operation sera terminée dans la Journée.

4. deux jours après, les Electeurs de chaque Canton se reuniront dans le Chef lieu, pour procéder à la nomination de douze députés au Corps legislatif dans les formes déterminées par le projet de Constitution. les operations des Electeurs devront étre terminées le lendemain de leur rassemblement.

5. les Citoyens elus députés, se reuniront trois jours après leur nomination dans la Ville d'Arau, ou le Corps legislatif et le Directoire de la Republique helvetienne siegeront provisoirement.

6. le 10 Germinal prochain (30 Mars présent) au plus tard, les députés reunis à Arau se Constitueront en Corps legislatif pro-

No. 237.

¹⁾ Der officielle Abdruck hat statt »Sargans« irrthümlich »Sax, Gams,« was zwei Dörfer im Bezirk Werdenberg sind.

clameront la République helvétique et son indépendance et en donneront avis au General en chef.

7. le Directoire exécutif sera en activité le 13 Germinal. la Condition d'être Marié ou Veuf pour en être membre n'est pas nécessaire. le directoire nomme de plein choix le Commissaire de chaque Canton, mais il le choisit parmi les Citoyens domiciliés dans le Canton. les exdirecteurs ont le droit de sieger dans le Senat sauf les exceptions énoncées dans le projet de Constitution.

8. le pouvoir d'apprehension donné aux Commissaires du Directoire dans les Cantons, sera réglé et limité incessamment par le Corps Légitif.

9. les individus qui Composaient les Conseils aristocratiques et Olygarchiques de Berne, Fribourg, Soleure et Zurich sont exclus pour une année de toutes fonctions publiques.

Le projet de Constitution adopté à Basle le 25 Ventose (15 Mars présent) sera suivi en tout ce qui n'est pas Contraire aux présentes dispositions.

No. 238.

Au Corps Electoral de Sarine et Broye seant a Payerne.

Berne 30 Ventose an 6. (März 20.)

Sur les représentations qui m'ont été faites par les Citoyens Gappen¹⁾ de Vinppens et Daniel Detrey de Payerne députés de l'assemblée Electorale de Sarine et Broye, j'ai décidé définitivement que L'ancien Gouvernement de Fribourg payerait la somme de trois livres et dix batz pièce par jour à chaqu'un des Cent dix membres de l'Assemblée Electorale de Sarine et Broye qui s'étaient réunis à Payerne pour y procéder à leurs nominations qu'ils ont été forcés de suspendre huit jours jusqu'au moment où les députés de la Commune de Fribourg sont arrivés. Cette Somme doit être Considerée non pas comme un Salaire, mais comme une juste indemnité accordée en faveur de la ma-

No. 238.

¹⁾ R. M. Gapani von Marsens, später freiburgisches Mitglied des helvetischen grossen Rethes.

jeure partie des reclamants qui sont absolument hors d'état de supporter une dépense aussi Considerable.

No. 239.

Au Resident Desportes à Genève.

Berne 1^{er} Germinal an 6. (März 21.)

Le Directoire exécutif dans toute sa Correspondance ne me dit rien qui puisse faire Croire, même soupçonner qu'il Veuillez accepter la reunion de Geneve¹⁾. je vois même dans son avant dernière depêche des Considerations appliquables à L'helvetie en général qui partent d'un désinteressement bien marqué. si votre correspondance vous dit autrement, je vous serai obligé de me le mander afin que nous puissions prendre un parti. tout le bien que vous me dites du Brave général Gérard — di vieux, je le sens depuis que j'ai eu le plaisir de Connaitre ce Militaire. Venez, c'est mon refrain.

No. 240.

Ordre.

Berne 1^{er} Germinal an 6. (März 21.)

Il ne sera fait aucune retenue sur l'arriéré de solde jusques a l'arrêté du Ministre de la Guerre provoqué par les Conseils d'Administration de la 1^{re} Division.

No. 241.

Au Général Schawenbourg.

Berne 1^{er} Germinal an 6. (März 21.)

Les membres privilégiés par L'olyarchie s'ils ont souffert pour la democratie, doivent recevoir une honorable exception et vous pouvez les prononcer¹⁾.

No. 239.

¹⁾ Die Vereinigung Genfs mit Frankreich möchte allerdings beschlossen sein, da sie schon am 15. April wirklich erfolgte. Vergl. No. 242 unten.

No. 240.

¹⁾ Die übel redigte Depesche ermächtigt den General Schauenburg, auf democratisch gesinnte Glieder des Patriciats von Solothurn den Art. 9 des Beschlusses unter 237 nicht anzuwenden.

No. 242.

Au Directoire Exécutif.

Berne 1^{er} Germinal an 6. (März 21.)

Citoyens Directeurs, j'ai reçu le 28 votre dépêche du 24 Ventose, dans laquelle vous ordonnez une prompte Verification du Trésor de Berne. j'avais pris, dès mon arrivée, toutes les mesures qui Tendent à assurer à la republique de justes indemnités: ces mesures ont été parfaitement exécutées. la Verification se termine aujourd'huy¹⁾). Je me conformerai à vos instructions sur l'emploi des sommes, et vous en aurez un Compte Exact.

J'ai pris des renseignemens sur les diverses Créances des Bernois, je me suis procuré un grand nombre de titres; je vous les Enverrai par le prochain Courrier. quelques personnes m'ont assuré que les Creances sur l'Angleterre pouvaient être négociées en les déguisant, mais les moyens qu'elles proposent ne démontrent pas la sûreté de l'opération.

No. 242.

1) Wie bei dieser Verification des Schatzes verfahren wurde, ist in der Note zu No. 224 gesagt. Das Ergebniss aber war Folgendes: Das Schatzgewölbe hatte auf den 5. März noch enthalten Liv. ts. 6,776,118. Das officielle Borderau vom 21. März verzeigte nun bloss „ „ 5,471,300. Es fand sonach eine Minderangabe statt von Liv. ts. 1,304,818.

Andererseits wurden sachwidrig als Theile des Schatzes verbalisirt:

- | | | |
|---|----------|------------|
| 1) Die Salzcassa (richtiger die Korncassa) mit . | Liv. ts. | 122,687. |
| 2) Das von Thun und Interlachen zurückgekommene
Geld mit | „ „ | 219,000. |
| 3) Der Münzfonds | „ „ | 600,000. |
| Die vorerwähnten | „ „ | 5,471,300. |
| dazugeschlagen, ergab sich somit nach französi- | | |

scher Rechnung ein Schatzbestand von Liv. ts. 6,412,987.

Allein das Directorium bekam Anzeige von den Unterschlagungen, welche in Bern geschehen, und die Einsicht der inzwischen nach Paris gelangten Schatzkontrolle brachte den Verdacht zur Gewissheit. Das Directorium ordnete daher eine Untersuchung an, die (wahrscheinlich von dem in die Schweiz gesandten Lecarlier geführt) nicht ohne Folge blieb, wie die Note zu No. 259 zeigen wird.

Comme vous avez pu le voir dans ma dernière Dépêche, tout ce que vous m'ordonnez dans votre Lettre du 26, était fait. les Scellés sont sur les Archives. j'ai invité les trois residents Mengaud, Mangourit et Desportes, à venir ici pour se concerter sur les mesures les plus propres à Servir promptement les intérêts de la Republique: ils pourront faire ou ordonner tous les dépouillemens qu'ils croiront nécessaires.

L'organisation de la Suisse en trois republiques était publiée et en partie exécutée, quand j'ai reçu, hier, votre dépêche qui rend faveur à la premiere idée d'Etablir une seule republique helvetique une et indivisible. je vous ai donné les motifs qui m'ont determiné, motifs appuyés sur des instructions formelles. vous penserez Citoyens Directeurs, que ce n'est pas à moi a operer aujourd'hui une reunion intégrale que j'ai du empêcher et que votre volonté à cet egard ne devant recevoir aucune publicité, je n'en pourrais tirer aucune excuse. Sans doute on repand que la France a des Vues d'ambition, quelle medite l'en-vahissement d'une partie et même de la totalité de la Suisse; mais ces bruits Couraient dès notre Arrivée, la masse du peuple et les bons esprits n'y Croient point, l'Olygarchie qui les a semés est devenue odieuse, et ils ne trouvent guère aujourd'huy d'echos que parmi les hommes particulierement liés a M. Ochs.

J'ai vu ce Citoyen, avanthier (28 Ventose) il est arrivé de Basle, président de L'assemblée Nationale de son Canton. il m'a apporté sa Constitution Corrigée, et m'a dit qu'il vous avait soumis les Corrections et qu'il attendait que vous les eussiez approuvées. en attendant, il va son train, il parcourt la Suisse: il voudrait que tout recommençat à Lausanne et a Payerne. je ne lui ai point dissimulé, et je n'avais pas alors reçu votre lettre, que je ne reviendrai pas sur les demarches Eclatantes que j'avais faites: mais en même tems, je lui ai donné L'esperance que, si vos intentions venaient à se rapprocher de son dessein, il serait très facile d'operer l'union de la Rhodanie et de l'helvetie, quelque tems après que ces deux Republiques auraient leurs Corps Legislatifs et leurs Directoires constitués. effectivement tout consisterait alors à faire transferer un corps legislatif dans

L'autre, et a determiner un directoire a se diminuer de trois membres comme l'autre se diminuerait de deux membres. cette fusion serait d'autant plus facile que la premiere Constitution et la Constitution Corrigée sont à peu près les mêmes, au moyen des modifications que j'ai inserées dans les reglemens; et que mon successeur ou les négociateurs que vous Chargerez de ce soin pourront faire naître des Circonstances qui permettront presque sans efforts et certainement sans trouble l'union des deux Republiques.

Le Citoyen Ochs m'a paru satisfait de cette esperance, et pour lui assurer davantage, j'ai inseré dans ma Lettre au canton de Basle, dont je vous envoie copie, des Expressions qui aident à ce moyen, sans vous Oter la facilité de Maintenir l'ordre actuel des Choses, si telle etait votre derniere Volonté.

La situation d'incertitude ou je me trouve, m'a empêché de rien adresser aux petits Cantons qui sont bien disposés à faire tout ce que vous Voudrez, pourvu qu'on les abandonne à leurs democratiess telles quelles.

Il serait trop long de vous entretenir des motifs qui m'ont porté à alterer le projet de Constitution dans les reglemens que j'ai publiés. je vous en envois cinq Exemplaires de chacun. je donne à la Rhodanie L'institution des jurés, des municipalités, et la Communauté des dépenses, j'affaiblis le pouvoir trop grand des préfets nationaux. dans le nouveau projet de Mr. Ochs, l'helvetie avait des Commissaires de Canton nommés par le directoire sur des Listes de Candidats, j'ai supprimé ces Candidats ainsi que l'une des Conditions pour être Elu membre du directoire etc. l'exclusion des membres de l'Olygarchie Bernoise est prononcée dans le reglement qui regarde spécialement le Canton de Berne; j'avais publié ce reglement, ne sachant pas encore si je pourrais obtenir les Constitutions Corrigées de Basle et ayant besoin de detruire le Gouvernement provisoire. l'arrivée des Exemplaires de la Constitution m'a determiné à faire le reglement général pour L'helvétie. les Olygarchies de Soleure, de Zurich et de Fribourg y sont frappés d'exclusion. une Circonference qui peut vous faire juger du Zèle de

Mr. Ochs à rechauffer ses unitaires, c'est qu'il distribue partout une lettre imprimée du Ministre des relations extérieures, dans laquelle le Citoyen Tallyrand le félicite en termes généraux sur L'indivisibilité helvétique. la lettre est traduite en Allemand.

Mr. Ochs, dans sa constitution, désigne Arau pour la Capitale de L'helvetie: vous voulez Lucerne, comme il l'avait établi dans son premier projet. Lucerne, par les dispositions de ses habitans, comme par la force militaire de sa situation, n'est guères propre à remplir vos Vues, même dans le cas d'une réunion entière. la révolution s'y est opérée lentement, difficilement, quoiqu'avec moins de résistance qu'à Zurich. cette dernière Ville s'est enfin rendue malgré la tenacité de son Aristocratie. je n'ai point employé les Armes pour la reduire. les contributions qu'elle devra donner, ainsi que Lucerne, seront plus considérables, en ce qu'on l'évitera le gaspillage toujours inséparable d'un expédition Militaire: et d'ailleurs, quelque prompte qu'eut été cette expédition, elle aurait toujours retardé le moment où les Troupes deviennent disponibles.

Comme je vous l'ai déjà dit, Citoyens Directeurs, je n'ai reçu que le 28 Votre dépêche du 24: ainsi le mouvement que vous m'ordonnez pour le 28 n'a pu commencer que le 29. je dirigerai les troupes sur Lyon progressivement. elles ont manifesté la plus grande joie, en apprenant qu'elles seraient sous les Ordres du General Bonaparte. le 8 Germinal, après avoir donné vos instructions et tous les renseignemens que j'ai sur la Suisse, au General Schawenburg, je partirai pour Milan.

Je ne perds pas un instant pour remplir vos Vues et je desire que vous en soyez aussi convaincu que de mon profond respect.

P. S. L'arbre de la Liberté se plante dans toutes les Communes. j'ai déjà assisté ici à deux plantations, et les Spectateurs nombreux m'ont paru animés d'enthousiasme. Je reçois chaque jour une foule de députés de divers Cantons qui viennent remercier la République Française. si j'avais établi des

Bureaux, j'aurais pu vous envoyer des adhésions par monceaux, et mon Système s'en trouverait peut être mieux établi.

L'aventure de l'officier de hussards que je vous ai envoyé immédiatement après le chef de Brigade Suchet me paraît assez extraordinaire. Je n'imagine guères comment il a pu se laisser paisiblement dépouiller, la lettre que je lui ai remise, a pu vous paraître peu importante; mais elle contient des Observations qui naissaient fortement des embarras au milieu desquels j'étais placé. Quant au choix du Courier, a peine m'est-il personnel: tous ses Camarades le recommandaient comme le meilleur courreur connu. Voilà tout ce qui m'a déterminé. Ce jeune officier appartient à une Compagnie de hussards qui était sous les ordres du General Pouget. Je dois profiter de cette Occasion pour vous dire que le General Pouget a concouru avec un zèle digne d'éloges à L'expédition helvétique. Placé à Lausanne il a contenu L'aristocratie dans le pays de Vaud, il a battu des rebelles Vaudois près d'Iverdun et leur a pris deux pièces de canons. Les Bernois placés à Sepey ont été défait par les troupes à ses Ordres. Je vous demande pour lui des marques de votre satisfaction. Le chef de Brigade réformé, Pierre Châtel, s'est distingué par une audace peu commune dans cette dernière affaire²⁾. Le détachement qu'il conduisait à franchi des montagnes épouvantables, forcé plusieurs postes et enlevé deux drapeaux³⁾.

Le Citoyen Desportes, résident à Genève, me demande des troupes pour occuper cette république dont il m'assure que la réunion à la France va être décidée. Comme vous ne m'avez

²⁾ Ueber die Gefechte in den Ormonds, am 4. und 5. März, lese man die aus den Acten des bernischen Kriegsarchives geschöpfte Darstellung nach, welche im 12. Bande des schweiz. Geschichtsforschers enthalten ist.

³⁾ Von der Erbeutung zweier Fahnen sagt der amtliche Bericht des Brigadechefs Clavel an den General Debons kein Wort (Bullet. officiel, Jahrgang 1798, No. 37, pag. 229); ebensowenig die Proclamation des Brigadechefs Chastel selbst an die Saaner vom 8. März. (Acten der provisorischen Regierung pag. 63.)

rien écrit qui puisse à cet égard me faire connaître vos intentions, j'attends vos ordres. je vous adresse copie de la Lettre de Desportes No. 1. vous trouverez aussi sous No. 2 une adresse de L'oberland, No. 3 lettre au canton de Basle, No. 4 lettre au canton de Zurich, No. 5 lettre au canton de Turgovie, No. 6 lettre au Valais, et sous No. 7, 8 et 9, dans un paquet à part, les reglemens pour la Rhodanie, Berne et L'helvetie, 10 Lettre du Ministre des relations extérieures, 11, projet de Constitution.
Salut et Respect.

No. 243.

Au Directoire Exécutif.

Berne 1^{er} Germinal an 6. (März 21.)

Citoyens Directeurs, la resolution que j'avais prise et dont je vous ai fait part dans la Lettre de ce matin, n'est plus tenable. votre dernier plan était sans doute connu de M. Ochs, car il s'autorise de votre Volonté et presque de votre nom pour Brusquer le retour à L'unitié. en cedant à ses harangues, on croit défrer au Directoire exécutif de la Republique française et cette consideration produit presque L'unanimité. il m'a bien fallu pour ne pas compromettre mon autorité et par consequent la votre ceder au Torrent. je fais imprimer ce soir une proclamation dont je vous envois la copie manuscrite.

M. Ochs a deployé près de moi une finesse qui approche de la fausseté. après avoir applaudi à toutes les raisons que j'avais pour retarder de quelques jours L'exécution de son plan, il ne m'a pas eu plutot quitté, qu'il a mis une sorte d'ardeur impetueuse à précipiter L'union et à m'oter le merite de l'amener moi même. il voyage en président de la Suisse plutot qu'en président du canton de Basle: il fait pendre à sa voiture deux drapeaux, l'un vert, l'autre rouge-blanc-noir. une escorte nombreuse l'accompagne. pour finir sur son Compte, je vous dirai qu'il m'a fait une histoire presque scandaleuse de la generation de son projet Constitutionnel. Salut et Respect.

No. 244.

Aux Citoyens de tous les Cantons.

Berne 2 Germinal an 6. (März 22.)

La séparation de L'helvetie en deux républiques, désirée au milieu des derniers froissemens de L'oligarchie contre la Liberté et dans l'effervescence des passions diverses, a peine était prononcée, qu'il n'est plus resté dans les coeurs que des regrets, et un sentiment plus vif des charmes de L'unité républicaine. sensible aux témoignages multipliés qui me viennent de la part de ceux memes qui avaient provoqué la séparation, j'accède avec d'autant plus de confiance à ce dernier Vœu que tout me porte à croire qu'il est sincère.

En conséquence les députés qui devaient se reunir à lausanne en corps législatif, se rendront, aussitôt après leur nomination, dans la Ville d'Arau, pour concourir avec les autres députés des cantons, à former le corps législatif de la République helvétique une et indivisible.

Il n'est rien changé d'ailleurs aux reglements des 26 et 29 du mois dernier en tout ce qui n'est pas contraire au présent.

No. 245.

Au Gouvernement de Berne.¹⁾

Berne 2 Germinal an 6. (März 22.)

Le Gouvernement de Berne pourra disposer de 200,000 Liv. ts. du Trésor venant de Thun²⁾; cet argent est applicable aux Subsistances de L'armée française sauf Compte et remplacement.

No. 245.

¹⁾ Das Original dieses Erlasses lautet völlig gleich.

²⁾ Von diesen Liv. ts. 200,000 kam unserer provisorischen Regierung nichts zu. Es war der Lohn, den Brune für die versuchte Rettung der Oberländergelder forderte und erhielt. Der Oberstkommissär Jenner berichtet hierüber, wie folgt:

» Ehe und bevor aber das im Zeerlederschen Magazin sich befindlich gewesene Geld geliefert und unter Siegel gebracht wurde, » sagte mir Brune, ich solle ihm die versprochenen 200,000 Franken » bezahlen. Da ich ihm vorstellte, dass ich kein Geld hätte, so » erwiederte er mir: »Je vous donnerai un ordre pour en prendre

No. 246.

Au Commissaire General Rouhiere.

Berne 2 Germinal. (März 22.)

J'ai reçu, Citoyen ordonnateur, votre Lettre du 25 Ventose dernier par laquelle, vous me mettez sous les yeux les différentes demandes des administrations attachées à la suite des deux corps d'armée qui composent celle de Suisse, pour obtenir quelques secours en fonds qui les mettent à même de satisfaire aux engagements qu'ils ont Contractés pour assurer le Service.

Je sens en effet, ordonnateur, que la Marche rapide des troupes a du occasionner des frais extraordinaires et qu'il est juste de venir au secours de celles des administrations qui par leurs efforts ont pourvu aux besoins de L'armée, jusque au moment où elle est venue occuper les pays qui la nourrissent présentement.

Je vous autorise en conséquence à faire verser de la caisse publique du canton de Berne une somme de 200,000 Liv. ts. dans celle du payeur de L'armée, cette somme sera à votre

»»cette somme, afin que vous puissiez satisfaire à votre engagement.« Ich stellte ihm vor, es seien noch viel rückständige »Schulden, die sonst auf die regierenden Familien zurückfallen möchten; er solle mir bewilligen, Livres 100,000 zu nehmen, »welches er mir gestattete, ohne etwas Schriftliches ausstellen zu wollen; vielmehr sagte er mir, niemand müsse davon etwas wissen, »sonst fordere er von mir Rechenschaft und Wiedererstattung. Auf diesem Fuss wurde ich in Stand gesetzt, eine Summe von »300,000 Livres zu retten. Ich machte der provisorischen Regierung davon Anzeige, und sie begwältigte mich, alles Geld, wo ich »köönnte, in Verwahrung zu nehmen. Man begreift leicht, dass »ich die Sache äusserst verdeckt anzeigen musste. Dadurch erhielt »Brune seine Liv. 200,000 und ich eine Summe Geldes, die mich »in Stand setzte, den verschiedenen Auslagen zu begegnen.« (Memorial an die Standescommission von 1802. Manual der Verwaltungskammer I, pag. 193 und V, pag. 367—369, und Jenners Rechnung für das helvetische Directorium, passirt vom Finanzminister am 18. November 1799.)

disposition et vous en ordonnerez la repartition entre les differens administrations Militaires de L'armée sauf remboursement sur les Contributions¹⁾.

No. 247.

A M^r. Beville, Gouverneur des Villes et principautés de Neufchatel et Valengin.

Berne 2 Germinal an 6. (März 22.)

J'apprends, Monsieur, que la Famille du Citoyen Junot, eidevant Chatelin¹⁾, est en bute aux plus cruelles persecutions; que les biens et les personnes de ceux qui la composent eprouvent chaque jour des atteintes qui sont séverement punies dans tout pays police; et que le but de ces persecutions est d'outrager le patriotisme. c'est dans les paroisses de Verrieres et St. Sulpice que des force-nés se livrent à ces Excès. des Coups de feu ont été tirés sur le frere du Citoyen Junot. comme ce Citoyen est attaché au Quartier General de l'armée française, je vous prie, Monsieur, de donner des ordres pour que sa famille et ses

No. 246.

¹⁾ Die 200,000 Liv. ts. der gegenwärtigen Nummer haben mit den Liv. 200,000 der vorhergehenden nichts gemein. Es handelt sich hier um Vorschüsse an französische Lieferungscompagnien. Der Schatz gab das Geld, erhielt aber eine Anweisung auf die Einnahme an Contributionen. (No. 279, 281 u. 285, und Rouhières Schlussrechnung, Rubrik Ausgaben: Ziffer 3.)

No. 247.

¹⁾ Theodor Junod, von Romanel bei St. Croix, gewesener Caslan zu Thièle, im Neuenburgischen, der dem Generale die Verstecke des nach dem Oberlande geflüchteten Schatzgeldes verrathen hatte. (S. Anm. 1 zu No. 168 und No. 277.) Unter den Papieren eines im Januar 1801 verhafteten Sibold von Bern fand man das Concept einer Klagschrift an das französische Directorium, worin Dieser und drei Andere, das Mitverdienst jener Handlung beanspruchend, erklären, Junod habe die von Brune bezahlten 500 Louisd'ors für sich allein behalten. (Nouvelliste vaudois vom 4. Pluviose an IX.) Seiner Anstellung im französischen Generalquartier verdankte er inzwischen die berühmte Mission an den Jardin des plantes in Paris, mit den 3 deportirten Mutzen von Bern. (No. 267, 270 u. 277.)

propriétés soient respectées. je me persuade que votre humilité et votre amour de la justice et le soin delicat que vous avez mis à prevenir tout ce qui pourrait nuire à la bonne intelligence entre votre etat et la Republique Française, vous porteront à accéder à mon invitation. agreez, Monsieur, l'expression de la Consideration la plus distinguée.

No. 248.

Au Gouvernement actuel du Valais.

Berne 3 Germinal an 6. (März 23.)

Citoyens, je vous envoie un arrêté par le quel vos représentans, au lieu de se rendre à Lausanne, doivent se rendre à Arau, pour la formation du Corps législatif d'une république qui comprend toutes les parties de L'helvetie. le Gouvernement qui doit résulter de cette union aura dans l'europe une consistance plus marquée, et la republique française, soigneuse des intérêts comme de la Gloire de ses alliés, Verra avec plaisir un changement qui rend à L'unité republicaine et democratique des parties autrefois trop divisées. je vous invite à faire connaître ce changement à tous vos concitoyens et à communiquer des exemplaires de mon arrêté aux bailliages italiens.

No. 249.

Au Gouvernement actuel du canton de Zurich.

Berne 3 Germinal an 6. (März 23.)

Citoyens, L'helvétie ne sera point séparée en deux républiques. je me persuade que L'unité de Gouvernement assurera davantage le bonheur et la Liberté de ce pays. donnez la plus prompte et la plus grande publicité à L'arrêté que je vous adresse.

No. 250.

Au Commandant de la place Taubin.

Berne 3 Germinal an 6. (März 23.)

Le Commandant Taubin enverra un adjutant de place au domicile du Resident Mangourit qui se transportera avec lui

aux archives, à la chancellerie et à la Bibliotheque¹⁾, levera les Scellés pour laisser entrer le resident et les reposera à sa Sortie.

No. 251.

Nomination.

Berne 3 Germinal an 6. (März 23.)

Je nomme pour Adjoint à l'état major de la 1^{re} Division de l'armée d'italie, le Citoyen Louis françois fouissac Capitaine a la 32^e 1/2 Brigade de ligne, aide de Camp commissionné par le Ministre de la guerre près le General de Brigade Launay qui a été compris dans le nombre des officiers généraux réformés de l'armée d'Italie par arrêté du Directoire.

No. 252.

A l'assemblée nationale du canton de Basle.

Berne 3 Germinal an 6. (März 23.)

Citoyens, les esperances que je vous donnais S'accomplissent, je vous adresse l'arrêté en vertu du quel les representans de l'Oberland, du Leman, de Fribourg, du Valais et du Tesin doivent se reunir a ceux des autres cantons, a Arau, pour former le Corps Legislatif de la Republique helvetique une et indivisible. Je vous invite, Citoyens, à donner à cet arrêté toute la publicité possible et a le transmettre promptement aux Cantons de votre voisinage.

No. 253.

Aux Autorités du canton de l'Oberland à Thun.

Berne 3 Germinal an 6. (März 23.)

Citoyens, la reunion de la Rhodanie et de l'helvetie, n'empêche pas que votre pays ne continue de former un canton. ainsi vos douze députés au lieu de se rendre à Lauzanne, iront dans la Ville d'Arau faire partie de la Republique helvetique une et indivisible. faites publier l'arrêté que je vous envoye.

No. 250.

¹⁾ Sein Besuch galt der Auswahl derjenigen Gegenstände, welche würdig sein möchten, hinsüro die Archive, Bibliotheken und Museen der »grossen Nation« zu zieren. Das Resultat berichtet Brune dem Directorium in der Nummer 267 hienach.

No. 254.

Au Gouvernement provisoire de Berne¹⁾.

Berne 3 Germinal an 6. (März 23).

Citoyens, faites publier dans tout votre pays, l'arrêté ci-joint, qui tend à faire de toutes les parties de L'helvetie une République une et indivisible. L'Oberland et L'Argovie formeront toujours des Cantons particuliers. les pays de Nidau et de Morat appartiennent au Canton de Fribourg jusqu'à ce que le Corps Legislatif ait definitivement réglé les demarcations des divers Cantons.

No. 255.

Au Canton de L'Argovie.

Berne 3 Germinal an 6. (März 23).

Citoyens, votre Ville d'Arau sera provisoirement le lieu de la résidence du Corps Legislatif de toute L'helvetie. j'ai du plaisir à vous annoncer que toutes les parties de la Suisse ne formeront qu'une République une et indivisible. donnez la plus grande publicité à L'arrêté que je vous adresse.

No. 256.

Aux Autorités du Canton de Soleure.

Berne 3 Germinal an 6. (März 23.)

Citoyens, vous donnerez la prompte et la plus grande publicité à l'arrêté ci-joint qui replace toutes les parties de l'helvetie sous un seul Gouvernement démocratique représentatif.

du dit Jour.

même Lettre à celles du Canton de Lucerne.

à celles du Canton d'Appenzel.

à celles du Canton de Sargans.

à celles du Canton de St. Gall.

à celles du Canton de Turgovie.

à celles du Canton de Schaffhouse.

à celles du Canton de Baden.

No. 254.

¹⁾ Original gleichlautend.

No. 257.

Au Commissaire des guerres en chef de Berne Jenner.

Berne 4 Germinal an 6. (März 24.)

Il est indispensable, Citoyen, que vous vous rendiez à Paris près le Directoire de France pour des renseignemens que vous devez donner¹⁾.

Pendant votre absence, je vous autorise à vous faire suppléer par deux commissaires qui vous rendront Compte pour que la regularité de votre Service ne soit point en souffrance.

No. 258.

Ordre.

Berne 4 Germinal an 6. (März 24.)

Le Citoyen Deslandes sera Transferé dans son domicile il conservera les arrêts sous la surveillance d'une sentinelle et le tout jusqu'à nouvel ordre.

No. 259.

Au Commissaire General Rouhiere¹⁾.

Berne 4 Germinal an 6. (März 24.)

D'après l'ordre que j'ai donné de rétablir dans le trésor de

No. 257.

¹⁾ Am nämlichen 24. März befahl Brune der provisorischen Regierung ihm sämmtliche Schlüssel zum Schatze — es waren deren acht, wovon 4 bis jetzt in den Händen Jenner's geblieben — auszuliefern, was im Rathssaale geschah. Aus diesem Umstande sowohl als aus anderen Wahrnehmungen zog Jenner den Schluss, dass der General ihn habe entfernen wollen, weil er Brune und den Commissären für die noch übrigen Cassenoperationen lästig, ja als ein Mann, der von ihrer Wirtschaft mehr gesehen als ihnen lieb war, gegenüber dem angekündigten Proconsul Lecarlier sogar gefährlich erscheinen musste. Obwohl eine solche Vermuthung Manches für sich hat, kommt uns doch, Alles überdacht, die Behauptung Brune's glaubwürdiger vor, dass er Jenner'n nach Paris geschickt, um zur Versilberung der 18 Millionen in fremden Schuldschriften Hand zu bieten. (Nr. 262, 267, 281, 285.)

No. 259.

¹⁾ Das Original befindet sich unter den Jenner'schen Schriften, wie- wohl der Erlass an Rouhière gerichtet erscheint.

de Berne les Sommes portées dans L'Oberland, le Tresorier Jenner²⁾ m'a déclaré, que cette opération était terminée et il ne m'est parvenu aucune connaissance contraire à cette déclaration, n'ayant vu dans le citoyen Jenner que de la bonne foi³⁾.

²⁾ Jenner war nicht trésorier oder Seckelmeister, sondern directeur des monnaies (Oberwardein), was auch für die Nummern 262 und 281 gelten soll, wo er in ähnlicher Weise unrichtig bezeichnet ist.

³⁾ Dieser Act ist die Generalquittung, welche Brune unserm Oberst-kriegscommissär für die abgelieferten Oberländergelder ausgestellt hat.

Seinem Berichte vom 19. März (No. 220 Anm. 2 oben) zufolge, ver-zeigte Jenner dem General zu Bern, Thun und Interlachen:

An Gold: 27,400 Ducaten oder	Liv. ts. 328,800. —
und Mark 816. 5. 12. in verschie-	
denen Goldstücken	» » 653,350. —
An Silber: 116,250 Kronen oder	» » 435,937. 10
und den Rest einer nicht bezeich-	
neten Summe	

Also jedenfalls	Liv. ts. 1,418,087. 10
-------------------------	------------------------

Hie von in Abzug gebracht:

- 1) Das Zwangsgeschenk an Brune Liv. ts. 200,000.
- 2) Die v. Jenner für Bern geretteten » » 300,000.
- 3) Die v. andern Bernern geretteten » » 57,550.

» » 557,550. —

Verbleiben noch

Liv. ts. 860,537. 10

Statt dieser Summe wurden der französischen

Regierung bloss berechnet

» » 219,000. —

Mithin zu wenig

Liv. ts. 641,537. 10

Was mit Inbegriff der

» » 1,304,818. —

um welche das im Schatzgewölbe behändigte Geld zu tief verbalisirt worden, einen nicht verrechneten und nicht abgelieferten Betrag ausmacht von

Liv. ts. 1,946,355. 10

Die nach Brune's Abreise von Paris aus ver-ordnete Untersuchung hatte zur Folge, dass der Ordonnateur Rouhière bereits am 3. Juni aus Zürich an das Direktorium berichtete, es sei im Getäfel des Schatzes von Bern — wo ein

No. 260.

Au Même.

Berne 4 Germinal an 6. (März 24.)

Vous ferez sans délai embariller l'argent qui se trouve au trésor et au Magasin des Sels et étiqueter ces barils et la Valeur qu'ils Contiendront.

la caisse des Pauvres sera Conservée sous les scellés et celle des Communes aussi, sauf examen.

Transport	Liv. ts. 1,946,355. 10
-----------	------------------------

Getäfel, wie der Augenschein zeigt, nie existirt hat — eine grosse Summe Goldes gefunden worden, die er nun schätzen lassen werde; was sich jedoch bis zum 12. September verzog, da dann die Angabe geschah, sie bestehe in

» » 1,537,809. 56

Damit war obiger Manquo reduziert auf	Liv. ts. 408,546. —
---	---------------------

Allein nicht bloss Schatz, Aussergelderfonds, Münzdepot u. s. w. lieferten den französischen Generalen und Commissären die Beute an Gold und Silber, sondern noch mehrere Cassen, die schon in den ersten Tagen behändigt wurden, und von denen in den Rechnungen Rouhières kein Wort erscheint. Zu diesen gehörten:

- 1) Die Casse des Oberkriegscommissariats mit Liv. ts. 155,600. —.
- 2) Die (wahre) Salzcasse, nebst Salz » » 234,088. 2. 9.
- 3) Aus der welschen Standescasse » » 102,000. —.
- 4) Aus der Weggeldercasse » » 20,000. —.
- 5) Ueber den zu 600,000 Pfd. verbalisirten Betrag des Münzfondes hinaus, ein Mehrvor- rath im Gewölbe des Oberwardeins von » » 311,236. 3. 3. und ein Mehrvorrath im Gewölbe des Münz- meisters von » » 86,976. 5. 3.

Zusammen	Liv. ts. 909,900.10.15.
----------	-------------------------

welche mit Obigen	» » 408,546. —.
-----------------------------	-----------------

eine Gesamtsumme ausmachen von Liv. ts. 1,318,446.10.15. die der französischen Regierung verheimlicht und entzogen wurde, und zwar zur Zeit, da Brune in Bern commandirte.

No. 261.

Aux Officiers Municipaux de la Commune de Berne.

Berne 4 Germinal an 6. (März 24.)

Je vous felicite, Citoyens, votre premier pas vers la Liberté est fait: j'espére que vous arriverez à son temple sans danger, votre Commune a nommé ses Electeurs et bientot votre Canton aura son administration et des députés dans le Corps Legislatif helvetique. je dois vous faire une observation qui tient à la Liberté et surtout à L'égalité des droits de tous les habitans du Canton, vous nommez les Electeurs de Berne Corps Electoral; cette faute d'appellation pourrait amener un jour des droits abusifs en Etablissant une difference entre les Electeurs de la Ville chef lieu et ceux des autres communes, Villes ou Villages. ce sont tous les Electeurs du Canton qui forment le Corps Electoral.

Je Vous dois encore une observation, elle est relative aux choix qui ont été faits dans les assemblées primaires. en général ces Choix sont dignes du peuple, cependant je vois dans la Liste des Citoyens nommés, des hommes qui appartiennent aux 75 familles dernierement regnantes, comme Graffenreid, haller, Tscharner, Steiger. quoique l'arrêté qui exclut pour une année les individus qui Composaient les Conseils, n'ait pas Compris formellement les familles aux quels ils appartiennent, le sens de cet arrêté parlait assez clairement. son but était de débarasser le peuple de toute influence qui parut contrarier la revolution, et de fournir aux hommes Ecartés pour un tems, la faculté, pour les uns, de s'amender et de se régénérer, et pour les autres de faire Eclater par la resignation leurs Vertus Sociales. Je vous invite, Citoyens, à rectifier ces choix, et à Vous adjoindre, pour remplir les Fonctions municipales, à la place de ceux qui étaient de familles patriciennes, des hommes de votre choix qui Exerceront provisoirement jusqu'a ce que le corps Législatif ait prononcé sur le mode définitif de leur remplacement. Quant à ceux qui étant dans le même cas se trouvent Electeurs, ils s'abstiendront d'assister aux Séances du corps Electoral.

le règlement du 26 Ventose qui est relatif au canton de

Berne établissait un Corps administratif de quinze Membres. la Constitution que vous venez d'adopter règle d'une maniere définitive la Formation des administrations de canton. comme le reglement n'était que provisoire et particulier à Berne, vous devez adopter le mode uniforme établi par la Constitution pour toute l'helvetie, et le corps électoral n'élira les administrateurs du Canton que dans le nombre et la forme que la Constitution prescrit.

Agréez, Citoyens, les Voeux, que je fais pour la prospérité de Votre pays et L'affermissement de son indépendance sur les bases de la Démocratie Représentative.

No. 262.

Au Directoire Exécutif.

Berne 5 Germinal an 6. (März 25.)

Citoyens Directeurs, L'ouvrage de la Liberté de la Suisse S'avance, et j'aurai avant de partir la satisfaction de le voir assez avancé pour que les ennemis du Système représentatif ayant perdu toute esperance de succès. Berne a nommé ses Electeurs et ses Officiers Municipaux. les assemblées primaires ont eu lieu sans troubles. vous m'ordonnez dans votre dernière dépêche de porter les derniers Coups à l'oligarchie Bernoise et d'empêcher le Gouvernement provisoire de publier le projet de Constitution auquel plusieurs de ses membres travaillent. vous aurez vu dans ma dernière Lettre que tout cela était fait. l'exclusion est prononcée; je vous ai envoyé des Copies des divers arrêtés que j'ai cru devoir prendre. Je vous envoie aujourd'hui sous No. 1 une lettre explicative que j'ai écrite à la Commune de Berne et par laquelle j'Etends l'exclusion aux familles mêmes des cidevant Conseillers Olygarques.

une difficulté s'élève sur ce sujet par rapport à Zurich. il est notoire que, dans le Conseil de cette Ville, dix à douze membres ont formé, sous les fureurs de l'aristocratie, un parti d'opposition qui a résisté aux plus grandes tempêtes politiques. le courage de ces Citoyens mérite récompense, et les Zurikois la demandent. l'assemblée Nationale de Zurich m'a envoyé des

députés pour me temoigner le désir que le peuple eut la faculté de placer parmi ceux qu'il doit honorer de sa Confiance les hommes qui ont su la meriter par les plus genereux sacrifices. vous verrez par la piece No. 2 qu'elles précautions propose l'assemblée de Zurich pour que l'exception n'entraîne aucun abus. je ne sais guères comment une mesure generale, quelque rigoureuse quelle soit, pourrait resister à de si puissantes considerations. d'ailleurs les hommes pour les quels Zurich reclame une telle faveur, ont protesté contre la petition et déclaré qu'ils renonçaient pour le tems prescrit à tous emplois publics. ce nouveau genre de Courage rend les opposants de Zurich encore plus recommandables, et j'ai cru devoir accéder à la demande de L'assemblée National.

L'aristocratie fribourgeoise ne merite pas une exception aussi Etendue. cependant deux membres du cidevant Conseil, les citoyens Montenach et Vonderweid me paraissent en dignes. tous deux jouissent de L'estime des amis de la Liberté et je dois au dernier des renseignemens utiles donnés bien anterieurement à la prise de Fribourg.

des Reclamations se sont aussi Elevées pour quelques membres des Conseils de Soleure. mais comme le Général Schawenburg sait exclusivement tout ce qui se passe dans ce Canton sous les rapports politiques, Militaires et Financiers, il fera à cet egard tout ce que lui Dictera sa prudence.

Quant à Berne, il peut se trouver dans les cidevant conseillers quelques patriotes. je suis faché de ne pas les connaitre; et je pense que pour cette partie de la Suisse l'exclusion doit rester pleine et Entiere.

comme je pars, le 8 de ce mois pour me rendre en Italie conformement à vos ordres, je ne crois pas devoir m'occuper des aristocraties de Lucerne et de Schaffhouse qui ne doivent inspirer guères d'interet puisque aucune voix ne s'elevé en leur faveur.

les petits Cantons peuvent S'alarmer des bruits que l'on fait Courir, malgré mes protestations, sur la nécessité qui leur serait imposée de se reunir au reste de l'helvetie et d'abandonner la

democratie pour sa représentation. je connais assez vos intentions, Citoyens directeurs, pour être persuadé que ces petites pleupades fort pauvres et fort heureuses ne seront point inquiétées. la franchise et même la Fierté de leurs déclarations¹⁾ prouvent que Vous pouvez compter sur leur attachement et leur fidélité aux traités.

le resident Mangourit qui est arrivé ici, avant-hier, m'apprend que le valais repugne beaucoup à faire partie de l'helvetie et que même il Consentirait avec peine à s'unir à une république dont il ne serait pas la Totalité. cette disposition, dans le cas ou la persuasion ne pourrait la Vaincre, ne produirait pour nous aucun désavantage, en ce que par le departement du Mont-blanc, nous n'avons que le Valais à Traverser pour établir notre passage en italie. L'isolement de ce pays ne pourrait donc, en tous cas, être une grande faute politique.

en general, l'état politique de toute l'helvetie est satisfaisant; une hierarchie constitutionnelle d'autorités s'y établit et il suffira d'une surveillance ordinaire pour que les intérêts de la france ne reçoivent aucun préjudice.

Je dois vous dire, Citoyens Directeurs, que des copies de Lettres et des instructions que vous m'adressez, circulent dans ce pays, et notamment à Basle et à Lauzanne, le citoyen Laharpe, J'en suis certain, a écrit de paris, du palais directorial, de la Salle des Drapeaux, que vous alliez décider ou que vous aviez décidé l'unité de toute L'helvetie, et que, quelques mesures que prissent les généraux et Ministres français, en opposition avec cette dernière mesure, on ne devait nullement s'y arrêter. vous imaginez, Citoyens Directeurs, combien ces communications presqu'étrangères peuvent apporter de désagremens dans l'execution de vos ordres.

Je vous envoie tous les titres de créance que j'ai pu me procurer: ils sont très considérables et portent non seulement

No. 262.

¹⁾ Unter diesen »déclarations« ist wohl das Memorial zu verstehen, das die Députirten der Urkantone dem General zu Handen des Directoriums überreicht haben. Beilage 18.

sur L'angleterre, mais sur d'autres puissances telles que L'autriche, le dannemark et plusieurs Etats d'Allemagne. tous ces titres forment un dépôt que je fais conduire à paris et que le capitaine Guillemet, mon aide de camp, est chargé de surveiller et dé remettre à Paris entre les mains de qui vous proposerez. J'envoye en même tems l'ancien Tresorier ou directeur de la Monnaie de Berne, actuellement Commissaires des guerres Général du Canton, il se nomme Jenner et pourra vous donner tous les renseignemens, soit sur les créances et les moyens de les rétablir, soit sur le numeraire qui existait à la monnoye ou dans le tresor. vous verrez, par l'état dont je vous envois copie et dont il vous remettra l'original, ainsi que par les procès Verbaux, que les sommes trouvées dans le tresor cadrent à peu près avec les registres²⁾. j'ai pensé que vous me sauriez gré de toutes ces précautions.

Quant aux sommes dont j'ai disposé pour les Besoins des Troupes , elles s'elevent à 900,000 Liv. ts. prises en deux fois, savoir 500 mille livres, la premiere fois et 400 mille livres l'autre. je vous adresse l'état du payeur de la division de l'armée d'Italie, pièce qui constate l'extraction et l'emploi de ces sommes qui laisseront les troupes payées jusqu'au 15 Germinal présent mois, comme vous l'avez désiré.

il restera dans le tresor de quoi subvenir aux Besoin des troupes que commande le General Schawenbourg jusqu'à ce que les contributions qui peuvent être abondantes et dont vous réglerez le montant , arrivent pour subvenir à ces besoins plus longtems , si cela était nécessaire. le surplus du Trésor sera transporté à Mayence : j'en laisserai l'ordre à mon Successeur.

Je vous envois aussi une nomenclature des créances du canton de Fribourg, tant sur les habitans du pays, que les Etrangers et la france.

Vous recevrez, en même tems, l'état des bouches à feu

2) » Régistres « (du trésor) nennt Brune das Schatzbuch oder die Schatzkontrolle , welche im Schatzgewölbe lag und nach Paris gesandt wurde.

prises sur l'ennemi: il consiste en 293 pièces de canon de divers calibres, 38 Obusiers et 32 mortiers. le General Schawenbourg est chargé de l'évacuation de ces pieces sur huningen et Carouge: 163 sont déjà évacuées³⁾.

P. S. Je vous envoie ci-joint 13 pieces crottées comme il suit:

- No. 1. une lettre explicative à la commune de Berne.
- » 2. liste des Electeurs et des Municipaux de Berne.
- » 3. demandes de l'assemblée Nationale de Zurich.
- » 4. acceptation de la Constitution par la même assemblée.
- » 5. Exemplaire de l'arrêté pour L'unité de l'helvetie.
- » 6. Etat de l'artillerie prise en Suisse (original).
- » 7. Etat des sommes delivrées au payeur de la division de l'armée d'italie (original).
- » 8. Etat des caisses publiques de Fribourg (original).
- » 9. Etat des créances à la trésorerie de Fribourg (original).
- » 11. déclaration relative aux demandes en cuirs et draps faits à Fribourg (original).
- » 12. Etat des caisses publiques, Trésor, monnaie, Creances, sur l'étranger et magasins de Berne. (copie). le Citoyen Jenner vous remettra l'original.
- » 13. Exemplaire d'une lettre que j'avais adressée dès le commencement des hostilités au pays de Vaud, en exécution de vos ordres et dont j'avais oublié de vous envoyer Copie.

No. 263.

Au Gouvernement provisoire de Zurich.

Berne 5 Germinal an 6. (März 25.)

Votre zèle a adopter la Constitution, promet que bientôt cette Constitution sera Organisé dans votre Canton en ce qui le Concerne.

Vous me demandez des exceptions en faveur de quelques patriotes qui étaient des familles privilégiées, je m'abstiens de

³⁾ Das Verzeichniss der nach Frankreich abgeführt Artilleriestücke hat der Abdruck dieser Nummer (im Précis pour la Maréchale Brune pièce justificative No. 10) wohl absichtlich weggelassen.

prononcer persuadé que l'assemblée Legislative lors de la Verification des pouvoirs suivra les principes républicains et aura les regards qu'inspirent la Vertu et le patriotisme.

Je vous exhorte à ne pas perdre un instant pour l'organisation exigée par l'acte Constitutionnel.

le Bonheur du peuple ne veut pas d'ajournement et l'exemple du passé vous apprend que la Souveraineté du peuple ne peut être illusoire.

No. 264.

Au Conseil provisoire du ci-devant Comté de Baden.

Berne 5 Germinal an 6 (März 25.)

Citoyens, J'applaudis au zèle que vous temoignez à hater le bonheur de l'helvetie et aux Sentiments d'amitié que vous portez à la Nation française.

Je vous envoie la Constitution que vous désirez d'accepter et les divers reglemens qui ont rapport à L'état politique de L'helvetie.

ne perdez pas un moment pour donner au peuple le Gouvernement duquel sa félicité dépend, et comptez sur l'amitié et l'estime de la grande Nation.

No. 265.

Au Gouvernement provisoire de Lucerne.

Berne 5 Germinal an 6. (März 25.)

Citoyens, le moment de la democratie helvétique est arrivé, tous les Cantons s'empressent d'accepter la Constitution de la republique helvétique une et indivisible. J'ignore par quelle fatalité vous, qui êtes destinés à devenir le Centre de cette heureuse République, vous n'avez pas encore votre organisation Constitutionnelle.

Je vous envoie la Constitution et les reglemens différents qui y ont rapport. la grande Nation n'attend que l'instant de la mise en activité de la Constitution de l'helvetie pour retirer ses troupes de son territoire. heureuse cette grande et Gene-reuse Nation de n'avoir déployé ses forces que pour l'affranchissement et la félicité de ses bons Amis et alliés de l'helvetie.

ne mettez aucun retard à accélérer le bonheur du peuple, ceux qui le gouvernent sont toujours responsables des maux qu'il souffre, mais aussi ils méritent sa reconnaissance en lui donnant tous les moyens de recouvrer sa Liberté, et cette Liberté est demandée à grands cris, les républicains ne veulent plus d'ajournement.

No. 266.

Au Citoyen Jean Lauener¹⁾.

Berne 5 Germinal an 6. (März 25.)

J'autorise le Citoyen Jean Lauener, né à Lensigen, Bailliage d'Interlaken, demeurant à Viltersweil, dans L'oberland, à cinq lieues de Thoun qui a servi long-tems dans les troupes françaises, Epoux d'Elizabeth Gerber, à donner mon nom à son fils né le 2 Germinal présent mois (22 mars). Je charge le Citoyen Lauener de me donner de tems en tems des nouvelles de mon filleul et de sa mere et de choisir pour me représenter à la cérémonie du Baptême à la quelle je ne peux assister, un des plus braves et des plus honnêtes habitans de son Village.

No. 267.

Au Directoire Executif.

Berne 7 Germinal an 6. (März 27.)

Citoyens Directeurs, Je pars demain pour l'armée d'Italie. j'ai vu, hier soir, le Citoyen Mengaud arrivant de Soleure: on attend le Citoyen Lecarlier qu'on m'a dit être¹⁾ votre Commis-

No. 266.

¹⁾ Johann Lauener, geb. zu Leissingen, Amts Interlachen, Sager zu Wilderswyl. Das Bulletin officiel von Lausanne No. 67 pag. 471 giebt über diese Pathenschaft einige Anecdoten zum Besten. Eine derselben bedarf der Berichtigung. Lauener ist von keinem Vogte zu Interlachen „vexirt und ruinirt“ worden. Lauener und sein Vater hatten 1796 einen Wasserstreit mit dem Fischer Hans Mühlmann von Bönigen. Diesen Process verloren sie vor dem Rathe, hauptsächlich, weil sie darin unwahrer Angaben sich schuldig gemacht. Möglich nun, dass hiervon ihr Vermögen einen empfindlichen Stoss erlitten. (Rathsmanual zum 14. Januar 1797.)

No. 267.

¹⁾ Lecarlier, Marie Jean Francois Philibert, aus der Picardie, ge-

saire en helvetie. le General Schawenbourg est présent, ainsi rien ne souffrira de mon Eloignement.

Je laisse la Suisse dans le ferment de l'organisation: mais ce ferment ne peut amener aucune Trouble. beaucoup de petites disputes sur les Elections: les uns intercédent pour des hommes qui appartenaient a des familles regnantes et qu'ils assurent être dans les meilleurs principes. d'autres s'allarment jusqu'a vouloir que l'exclusion frappe les propriétaires. mais il n'entre pas beaucoup de chaleur dans ces prétentions contraires, et elles ne pourraient se choquer avec L'état qu'autant qu'elles seraient irritées par des moyens Etranges.

les Cantons de Lucerne et de Baden m'ont envoyé des députations pour m'annoncer l'acceptation du projet constitutionnel.

les Montagnards de l'Oberland, fiers d'avoir un canton à eux viennent jurement m'exprimer combien ils doivent de reconnaissance à la grande Nation pour les avoir délivrés du Joug Bernois.

Plusieurs Cantons ont déjà leurs administrateurs et le corps legislatif pourrait être assemblée au jour qui a été prescrit.

on va faire de nouveaux efforts pour déterminer le Valais, et les députés qui sont Venus, hier, près de moi, et qui devaient se rendre à paris pour vous faire connaitre le Voeu du pays pour une indépendance particulière, retournent pour consulter de nouveau leurs commettans afin de pouvoir vous porter une resolution plus conforme à vos désirs.

Je vous adresse un Etat de la caisse Militaire de Fribourg.

wesenes Mitglied des Convents, dann Administrator des Departements de l'Aisne, ward am 18. März vom Directorium zum ausserordentlichen Commissär bei der französischen Armee in der Schweiz ernannt.

Dass Brune hievon noch am 27. März keine officielle Kenntniss hatte, ist aller Beachtung werth.

Die Hauptmission Lecarlier's war wohl die Eintreibung der Kriegssteuer, schmachvollen Andenkens! Allein manche Indicien weisen darauf hin, dass er überdiess die zu Bern und anderswo stattgefundenen Geldmanipulationen der Generale und Commissäre einer Prüfung zu unterwerfen hatte.

les Verifications de la Monnoye de Berne ne sont pas achevées, mon Successeur vous en fera passer le résultat et vous pourrez avoir d'ailleurs des renseignemens très précieux du Citoyen Jenner, administrateur des finances bernoises, que j'ai fait partir pour paris avant hier; le General Schawenburg enverra à Mayence ce qui restera dans le Tresor après qu'il aura prélevé le besoin des troupes qu'il commande.

Le Citoyen Junod chef de Bataillon dans les troupes Vaudoises conduit à paris les trois ours des fossés de Berne: il a male, femelle et petit: ces animaux sont de taille Enorme et bien portants. L'officier conducteur les a Baptisé Steiger Weis etc.²⁾

Il n'y a rien ici en objets d'arts et sciences qui puisse enrichir le superbe Museum français. cependant il existe à la Bibliotheque qui est sous les Scellés ainsi que les autres monumens un relief de la Suisse, d'après le quel on fait en ce moment à Arau une carte geographique très belle et très détaillée. Ce relief est l'oeuvre de P. fiffer³⁾. Il existe aussi dans le même dépôt un herbier du celebre haller⁴⁾ et une grande quantité de Manuscrits fort curieux entr'autres une chronique de froissard, plusieurs classiques grecs et latins et une collection peut-être unique de Vieux auteurs de romans français⁵⁾.

~~Diejenigen zwei oder drei Jahre, welche ich in Bern verbrachte, waren sehr interessant und sehr fruchtbar für mich. Ich habe viele alte und interessante Manuskripte und Drucke gesammelt, welche ich Ihnen später überlassen werde.~~

2) »Steiger« — nach dem ehrwürdigen Haupte des alten Bern, und »Weiss« — nach dem letzten Obercommandanten der Waadt!

3) Ein Pfyffersches Basrelief besass die Bibliothek nicht, wohl aber ein Meyersches. Anno 1789 hatte die Regierung es vom Künstler selbst zum Geschenk erhalten. Hauptmann Meyer war von Aarau; das Basrelief umfasste das ganze Berner Hochgebirge.

4) Auch hier ist ein Irrthum. Das Haller'sche Herbarium ist unserer Bibliothek nicht zugekommen, sondern nach des grossen Mannes Tode von Kaiser Joseph angekauft und nach Pavia geschenkt worden. In Bern dagegen war das Herbarium von Koch aus Thun, welches 9 Bände zählte.

5) Weder das Basrelief von Meyer, noch das Herbarium von Koch, noch Froissard's Chronik, noch die andern Handschriften der Bibliothek sind Bern entzogen worden. Alles erhielt uns wohl der Umstand, dass

vos commissaires pourront choisir parmi ces objets ceux qui sont dignes de la curiosité française et des recherches des savants.

Je publie aujourd'hui une Lettre d'adieux au peuple helvétique⁶⁾, elle est à l'impression, vous en trouverez ci-joint une copie manuscrite. je peux vous assurer, Citoyens Directeurs, que ce peuple est bon et ami de la Liberté. il existait surtout dans la partie du Nord des préventions qui nous étaient peu favorables: je crois avoir réussi à détricher ces braves gens et à leur faire aimer autant que respecter la grande Nation qui leur rend la Liberté. Appenzel seul reste en arrière et ne donne aucun Signe d'assentiment, je ne reçois aucun avis qui puisse me faire juger des motifs de ce silence. Appenzel est voisin de L'autriche.

P. S. je vous envoie No. 1 une Duplicata de la Lettre que je vous ai expédiée le 5 de ce mois et que doit vous remettre le capitaine Guillemet, mon aide de camp. No. 2 l'état de la caisse de Fribourg. No. 3 la proclamation aux Citoyens de L'helvetie.

No. 268.

Au Citoyen Guillemet aide de camp.

Berne 5 Germinal an 6. (März 25.)

Vous partirez dans le jour, dépositaire d'une caisse de papier Sellée de mon cachet et la bande de papier Signée de moi, vous êtes aussi porteur d'une dépêche de moi au Directoire. le Commissaire Général Jenner de Berne vous accompagnera et vous le présenterez au Directoire, il est porteur de renseigne-

es Gemeinde- und nicht Staatsgut war. Aus No. 250 hievor erhellte, dass Bern es dem Residenten Mangourit zu danken gehabt hätte, wenn es um diese Werthegegenstände gekommen wäre. Für solches Wohlwollen sei ihm mit dem Abdruck der Zeichnung gelohnt, die er von sich selbst hinterlassen. Beilage No. 19.

⁶⁾ Laut des Registers, das am Schlusse steht, die in das Buch nicht eingetragene No. 286. Wir geben sie als Beilage No. 20.

ments¹⁾. vous vous rendrez ensuite en italie porteur des dépêches du Directoire.

No. 269.

Au chef de Bataillon Dumoulin.

Berne 6 Germinal an 6. (März 26.)

Ordonne au chef de Bataillon Dumoulin de la 18^e 1/2 Brigade de se rendre de suite à Lyon, pour affaires de services pressé, et d'Etre rendu à Rome dans huit jours.

¹⁾ Jenner berichtet über die Reise nach Paris und die Stellung zu Guillemet, im Memorial von 1802, wie folgt:

» Ich reisete nun gleichen Tags und zwar auf solche Art ab,
» dass ich mich nicht frei glauben sollte. Ein Wagen wurde vor
» das Hauptquartier gebracht, in denselben setzte ich mich mit dem
» Aide de camp des Brune, Guillemet von Besançon, und meinem
» Bedienten. Wir fuhren unter dem Begleit von 6 Husaren, um
» Mittagszeit gegen Iferten und Jougne, allda verliessen uns die
» immer unterwegs abgelösten Husaren. In dem Wagen befand
» sich eine Kiste mit mehreren Siegeln vermacht, und die, wie ich
» nachher vernommen, die öffentlichen Créesances von Bern, Solo-
» thurn und Freiburg enthielt.

» Nach 3½ Tagen ware in Paris, und gleichen Tags stellte mich
» Guillemet dem fränkischen Directorium vor. Man fragte mich ver-
» schiedene gewöhnliche Sachen über die Schweiz; allein, warum
» ich da seie, davon war keine Rede.

» Im Hôtel d'Espagne in Paris, in beständiger Begleitung des
» Guillemet, der neben meinem Zimmer schlief und mit mir spies,
» verlebte ich mehrere Tage, ohne dass mich die Reise und mein
» Aufenthalt bis hiehin etwas gekostet hätte; denn Guillemet be-
» zahlte für Alles. Nun forderte dieser Aide de camp mich auf, mit
» ihm zu dem Finanzminister Ramel zu gehen. Bei diesem wurde
» ich höflich empfangen und erblickte die bemeldte Kiste mit den
» Titeln unter seinem Schreibtische. Er sprach viel mit mir über
» den ehemaligen Finanzzustand von Bern, fragte mich wegen den
» Créesances, und ob ich Uebergaben zu unterschreiben im Stande
» seye; da ich nun versicherte, dass ich dazu keine Gewalt noch
» Willen hätte, so entliess er mich, und auf mein Begehrn befreite
» er mich von dem Planton Guillemet.«

No. 270.

Au Citoyen Junod.

Berne 6 Germinal an 6. (März 26.)

Il est ordonné au chef de Bataillon des troupes Vaudoises, le Citoyen Junod, de prendre toutes les mesures nécessaires, pour faire conduire à paris dans la menagerie les trois ours qui sont dans les fossés de Berne. il ne fera prendre aucune ration en route, attendu que les frais sont payés d'avance à Berne.

il pourra requérir une Escorte au Besoin, afin que ces animaux ne soient ni mutilés ni Empoisonnés, ou même lachés.

en conséquence les autorités civiles et Militaires sont invitées de prêter assistance et secours au Citoyen Junod pour qu'il puisse remplir la mission qui lui est confiée.

P. S. les Ministres de la Police et de L'intérieur sont instruits du présent.

No. 271.

Au Ministre de la Guerre.

Berne 6 Germinal an 6. (März 26.)

La conduite sage, la Bravoure constante, et les moyens Militaires deployés par le Citoyen Taubin qui a une part distinguée dans l'estime de Bonaparte, l'ordre que cet officier établit avec succès dans toutes les occasions, L'amitié de la troupe et le besoin que la 75^e demi Brigade a d'un chef capable de remplacer le Citoyen Maugras momentanément absent par maladie, la conduite Brillante qu'a tenu le Citoyen Taubin à l'affaire de Gummene¹⁾, les demandes des Generaux de la division,

No. 271.

¹⁾ Da zu Gummien gar keine „Affaire“ Statt fand (Nr. 169 Anm. 4 und Nr. 172), so zeigt das, wie selbst im Felde die Auszeichnung dieses oder jenes Militärs oft nur Würfelspiel ist.

Taubin war eine Zeit lang Platzcommandant in Bern. Ueber ihn berichtet das Manual der provisorischen Regierung zum 20ten März in einem Auftrage an den Oberstkriegscommissär Jenner:

„Auf die der provisorischen Regierung gethane Anzeige, dass der französische Platzmajor Taubin wünschte mit einer Kutsche und Pferden beschenkt zu werden, begwältiget die provisori-

Tels sont, Citoyen Ministre, les motifs qui m'ont déterminé à nommer cet officier chef de Brigade provisoire Commandant la 75 ½ Brigade de Bataille en attendant que la justice du Directoire ait confirmé cette nomination. Je vous prie, Citoyen Ministre, de l'appuyer de tout votre zèle militaire et Civique.

No. 272.

A l'aide de camp Pastol.

Berne 6 Germinal an 6. (März 26.)

Ordonne à l'aide de camp Pastol de partir aujourd'hui de Berne pour se rendre à Milan; il est chargé des Equipages et de la caisse de mes dépenses; il Veillera à ce qu'ils marchent sous bonne Escorte; toutes les Autorités Militaires obeiront à ses requisitions à cet Effet.

No. 273.

Aux administrations de Sarine et Broye.

Berne 6 Germinal an 6. (März 26.)

Le Citoyen Chuard, père de Famille, peu fortuné, vieillard respectable par d'anciens Services militaires et dont le patriotisme a Eclaté dans ces derniers tems, est nommé Directeur des Sels du Canton de Sarine et Broye vous lui en expédierez le brevet et lui donnerez les instructions qui sont relatives à cette fonction et que vous jugerez propres à ameliorer cette Branche de L'administration publique.

No. 274.

Au Commissaire Ordonnateur Bourgeois.

Berne 6 Germinal an 6. (März 26.)

Le Commissaire Ordonnateur Bourgeois pourra ordonner une somme de cinquante mille Livres à prendre sur la caisse du payeur felician.

„sche Regierung Euch, Bürger Oberkriegscommissär, ihme so eint „als anderes, wo möglich zu verschaffen.“

No. 275. *Le commandant en chef l'armée de Suisse au Directoire Exécutif.*

Au même. *Le commandant en chef l'armée de Suisse au Directoire Exécutif.*

Berne 6 Germinal an 6. (März 26.)

Le Commissaire Ordonnateur fera verser du dépôt des sels une Somme de cinquante mille Livre dans la caisse du payeur felician, payeur de la 1^{re} Division de L'armée d'Italie.

No. 276.

Aux Electeurs de Sarine et Broye Montenach et Vondweidz.

Berne 6 Germinal an 6. (März 26.)

Citoyens, L'arrêté qui exclut, pour une année, de toutes fonctions publiques, les individus qui formaient les conseils olygarchiques de votre Canton, a été commandé par l'intérêt general. il fallait préserver le peuple de l'influence des cidevant olygarques et s'assurer que le pouvoir ne retournerait pas entre les mains des ennemis de la Liberté. l'intérêt Général neanmoins et la justice la plus rigoureuse exigent quelques exceptions en faveur d'hommes, qui, par des Vertus et des talents bien connus de tous les habitans du Canton, ont merité d'etre Séparés de la classe de ceux qui avaient usurpé l'autorité. les Citoyens Montenach et Vonderweidz sont dans le cas d'Exception dont je vous parle: le premier a servi de ses lumieres et de ses Conseils la cause de la Liberté; l'autre la Servie de son ardeur et de ses talents militaires. j'ai eu occasion d'apprécier son patriotisme, et il est venu Souvent avec le Citoyen Duc, l'un de vos plus estimables Concitoyens, m'entretenir d'objets qui intéressaient le bonheur du canton et de toute la Suisse.

d'après ces Considerations, je vous previens que J'excepte formellement les Citoyens Montenach et Vonderweidz de l'exclusion prononcée contre les Cidevant Conseillers. en consequence ils peuvent jouir pleinement de leurs droits de Citoyen et remplir toutes fonctions qui leur Seraient confiées.

No. 277.

Au Directoire Exécutif.

Berne 7 Germinal an 6. (März 27.)

Le Citoyen Junod chef de Bataillon dans les troupes Vau-

doises, qui s'est chargé de conduire au jardin des Plantes à paris les trois ours que l'olygarchie nourrissait dans les fossés de la Ville de Berne comme Symbole de sa puissance, est recommandable par des Services Signalés rendus à la republique française pendant L'expédition de Suisse. il s'est rendu digne de l'intérêt que vous lui Temoignates, il y a près de 3 mois, par un arrêté formel qui l'arracha des Cachots de Berne¹⁾. toujours avec l'armée française il a déployé a Neuenek, a Fribourg et a Gumine un Zèle et un Courage qui lui ont mérité le grade de chef de Bataillon dans l'armée Vaudoise. depuis la prise de Bérne, son patriotisme n'est pas resté oisif; il a découvert à interlaken dans l'oberland une partie du trésor bernois qu'il a fait rentrer malgré les menaces d'assassinat que lui faisaient les partisans de l'olygarchie. Je vous prie, Citoyens Directeurs, d'Encourager ce brave homme en donnant de justes Eloges à sa Conduite.

No. 278.

A Mr. de Beville, Gouverneur de Neufchatel.

Berne 7 Germinal an 6. (März 27.)

Je reçois, Monsieur, les procès Verbaux et enquêtes que Vous m'adressez et qui sont relatifs aux excès dont se plaint la famille Junod, il parait comme vous en faites l'observation que tout se reduit à des menaces; mais comme ces menaces pourraient avoir des Suites facheuses, je vous prie, Monsieur, de continuer vos soins et de préserver de toute acte arbitraire les personnes qui vivent sous votre Gouvernement. je vous renvoie les deux procès Verbaux qui sont minuttes, parceque

No. 277.

¹⁾ Junod war als Aufwiegler auf neuenburgischem Boden verhaftet und nach Bern ausgeliefert worden. Hier enthielt man ihn etwa 14 Tage lang im Burgerspitale, also keineswegs in einem Kerker. Aber sobald das französische Directorium davon Kunde bekam, ergoss es sich in Drohungen gegen Bern, die denn schon am 2. Februar 1798 Junod's Freilassung bewirkten. (Rathsmanual und Teutsch Missivenbuch No. 105, pag. 431.)

vos tribunaux en auraient besoin si malheureusement cette affaire avait des Suittes, je pars demain pour aller prendre le commandement de l'armée d'italie, en m'éloignant de ce pays je crois vous devoir des remercimens, pour la facilité, l'honnêteté et la franchise de votre correspondance; agreez, Monsieur, les temoignages de la considération la plus distinguée.

No. 279.

Au Ministre de la Guerre.

Berne 7 Germinal an 6. (März 27.)

Je remets aujourd'hui le commandement de Berne au General Schawenbourg, demain je partirai pour me rendre à Milan. Désormais, Citoyen Ministre, l'helvetie n'offre plus qu'un aspect favorable; Berne, Soleure, Basle, L'argovie, Baden, Zurich, L'oberland, Sarine et Broye et le Leman mettent en activité la constitution, le reste viendra peu à peu.

Le mouvement de la 1^{re} division de L'armée d'italie a commencé le 29, pour se rendre à Lyon, la Troupe Marchera sans Sejours, j'ai fait donner au payeur pour l'arriéré et la solde courante de cette division jusques et compris le 15 Germinal présent mois, la somme de neuf cent cinquante mille Livres. j'ai fait donner au commissaire Ordonnateur pour les subsistances de L'armée, Sauf renboursement Sur les contributions la somme de deux cent mille Livres.

L'intention du Directoire et la Votre, Citoyen Ministre, étant que la Troupe vive sur le pays¹⁾, cela sera fort facile, puisque les contributions peuvent aisement couvrir toutes les dépenses.

No. 279.

¹⁾ Welche Meisterschaft die französischen Generale und Commissäre — denn die Einen handelten nie ohne die Andern — darin zeigten, ergibt sich aus folgender Stelle, die Rouhière's Berichte an den Finanzminister Ramel vom 17. Dezember 1798 enthoben ist:

»Je dois ajouter ici, citoyen Ministre, que le Commissaire du Gouvernement m'a secondé de la manière la plus efficace...»

»En gardant à sa disposition les clefs sous lesquelles ont été renfermées les fonds de l'Helvétie, et en me laissant l'unique soin

mon chef d'Etat major a du vous faire parvenir l'état de L'artillerie et celui de son Evacuation. Le chef de Brigade d'artillerie, le Citoyen faultrie, est chargé de cette opération. Arrivé en Italie, je prendrai toutes les mesures nécessaires, Citoyen Ministre pour correspondre avec vous d'une manière régulière, cela m'était fort difficile ici, manquant d'officiers d'état major intelligens et obligé de faire presque tout par moi-même.

No. 280.

Au Commissaire Ordonnateur Rouhier.

Berne 7 Germinal an 6. (März 27.)

Vous mettrez à ma disposition, Citoyen Ordonnateur, la Somme de quatre cents mille Livres pour dépenses secrètes dont je rendrai compte au Directoire.

No. 281.

Au Général Schawenburg¹⁾.

Berne 7 Germinal an 6. (März 27.)

Citoyen General, Les points qui m'ont paru les plus importants d'occuper pour maintenir la Tranquilité dans le canton de

» d'apposer mes scellés sur les portes, il m'a mis à couvert de toutes craintes et de tout scrupule, et par ce moyen ces fonds ont été appliqués aux besoins de l'armée; ils ont même servi à fourrir 3 millions à l'expédition de Bonaparte, 1,500,000 fr. pour la solde arrière de l'armée d'Italie, indépendamment des 400,000 fr. envoyés à la Cisalpine, et cependant nous nous sommes soutenus pendant plus de huit mois; la cavalerie a été remontée, l'armée entière a été alimentée, habillée, soldée, sans qu'il en ait couté un seul denier à la république: elle a même de quoi se suffire pendant quelque tems, tant par le restant en caisse que par ce qu'on peut encore tirer du restant à payer des contributions qui s'élèvent à 4,772,919 l. 13 s. 1 d. suivant le bordereau No. 2.

(Précis pour la Marechale Brune, pièce justificative No. 21.)

No. 233.

¹⁾ Schauenburg, Alexis Heinrich Anton Balthasar, geboren am 31. Julius 1748 zu Hellemer im Mosel-Département, entstammte einem adelichen Geschlechte, trat 14 Jahre alt in das Regiment Elsass, durch-

Leman et de Sarine et Broye sont Aigle, le chateau de Chillon, Lauzanne, Yverdun, Payerne, Morat, Gume, Laupin et Fribourg. je dois vous ajouter, Citoyen General, que j'ai eu une grande confiance dans les Bataillons Vaudois, lesquels ont fait concurremment le Service avec les troupes françaises. J'ai tout lieu de penser que vous aurez Sur leur compte la même opinion et que vous aurez par ce motif peu de français à cantonner dans Sarine et Broye et le Leman, il faut pourtant surveiller avec soin les environs de Ste. Croix.

Les Generaux Muller et Massot m'avaient prêté quelques Troupes qu'ils me redemandent. le Général Pouget que j'avais

liefer darin die subalternen Grade, ward dann Major im Regiment Nassau und später Commandant desselben, sowie Ludwigsritter. Beim Ausbruche der Revolution bekannte er sich zu deren Grundsätzen, und wurde schon 1792 zum Brigadegeneral und Chef des Generalstabes der Armee des Centrums unter Kellermann ernannt, mit welcher er bei Valmy focht. In der gleichen Eigenschaft diente er darauf unter Beurnonville bei der Moselarmee, die er nach der Erhebung zum Divisionsgeneral am 3. März 1793 sogar 3 Monate lang selbst befehligte. Verdächtigungen und Unfälle, wie z. B. bei Pirmasens, zogen ihm Untersuchung, Verhaftung und Gefängniss in der Abtei zu Paris zu, woraus ihn erst der 9. Thermidor befreite. Anno 1796 erhielt er wieder ein Divisionscommando unter Scherer in der Rheinarmee, und schlug am 18. September die Oesterreicher aus dem überrumpelten Kehl zurück. Bald darauf ward sein Chef Kriegsminister, und ihm verdankte er den Befehl über das gegen die Schweiz von Norden her operirende Corps. Nach Brüne's Abreise Obergeneral, musste er die blutigen Befehle des Directoriums gegen Schwyz, Wallis und Nidwalden vollziehen, wurde aber im Dec. 1798 durch Massena ersetzt. Er leitete nun die Formation des 18,000 Mann starken Hülffcorps der Schweizer ein, und gieng dann, zum Generalinspector ernannt, nach Frankreich zurück, wo er von nun an zu Strassburg residirte. In dieser Stellung fand ihn die Restauration, welcher er sich sogleich anschloss, und ihr durch Entlassung und Reorganisation verschiedener Corps noch einige Dienste leistete, wofür er Grossoffizier der Ehrenlegion und Commandeur des Ludwigsordens wurde, und nach den Hundert-Tagen seine Retraite erhielt. Er starb erst im September 1831 auf seinem Gute zu Gendertheim im Niederelsass. (Biographie universelle ancienne et moderne. Tom. 81, pag. 267.)

appelé de Garouge à Lauzanne va retourner à son premier poste: il est sous les ordres du Général Massot. je dois vous dire qu'au Besoin ce brave officier secondrait vos operations avec zèle.

Le chef d'Etat major d'artillerie vous donnera L'état d'Evacuation des bouches à feu faite sur Carouge et destinées pour Grenoble et Besançon.

Je vous adresse quatre imprimés, le 1^{er} de l'organisation de la république Rhodanique, le 2^e de la formation du Gouvernement provisoire de Berne, le 3^e la formation d'une République helvétique et le 4^e est un avis qui annonce la réunion de tous les cantons dans une Seule république une et indivisible.

Je vous adresse aussi deux copies certifiées de deux Lettres du Directoire: elles contiennent des ordres dont L'exécution vous concerne maintenant. je vous donne avis aussi qu'il a été dressé procès Verbal de L'Etat des Caisses publiques de Berne: le Commissaire Ordonnateur vous en remettra des copies signées de lui. vous verrez dans l'une des Lettres du Directoire que je vous adresse, que les fonds inventoriés sont destinés, 1. aux dépenses des Generaux en chef, à la solde des troupes et que le reste doit être envoyé à Mayence dans la caisse du payeur Général²⁾.

Voici la suite des dépenses que j'ai ordonnées, 950,000 Liv. ts. en deux fois pour le payement du corps d'armée Venant d'Italie y compris L'arriéré des soldes et le courant jusqu'au 15 Germinal présent mois, 200,000 Liv. ts. mises à la disposition du Commissaire Ordonnateur pour la subsistance des Troupes sauf a en rendre compte et a être remboursé sur les contributions que Vous Etablirez d'après les ordres du Directoire. j'ai en

²⁾ Dieser angebliche Rest bestand in 3,016,000 Liv. ts., die einer späteren Weisung des Directoriums vom 2. April gemäss nicht für die Rheinarmee nach Mainz, sondern für die „Armee von England“ nach Lyon geführt wurden, und zwar am 11. und 12. April auf 11 Wagen, wofür 44 Pferde requirirt waren. (Schatzuntersuchungsacten A No. 68 und 69, Schlussrechnung von Rouhière, Rubrik. Ausgab. Ziff. 10 und Helvetische Annalen No. 4 pag. 19)

outre disposé de 400,000 Ls. ts. que j'emporte avec moi et dont je rendrai compte au Directoire.

dans tous les cas, Citoyen General, comme il est très possible qu'apres mon départ des intrigants prétendent s'autoriser de mes ordres, je vous déclare que je n'en ai donné aucun qui ne soit Signé de moi et qu'en conséquence je désavoue tout ceux qui ne seraient pas revetus de cette formalité.

J'ai envoyé à paris par un aide de camp les titres de créances du Gouvernement de Berne Sur les différentes Gouvernements de l'europe. l'administrateur des finances de berne, le Citoyen Jenner a accompagné mon aide de camp à Paris pour donner au Directoire des renseignements sur ces créances.

il existait a Berne une caisse appellée caisse du Pays de Vaud. considerant les grandes dépenses qu'a fait ce nouveau canton auquel le directoire s'intéresse particulièrement, j'ai ordonné la remise de cette caisse à son gouvernement³⁾.

³⁾ Es geschah diess durch folgenden Befehl, wovon eine Copie erst nach abgefasstem Vorberichte im Archiv aufgefunden worden ist:

„Liberté.

Egalité.

„République française.

„Au Quartier-général de Berne, ce 5 Germinal an 6 de la République une et indivisible.

„Le Général Brune Commandant en Chef de l'armée française en Helvétie.

„Au Citoyen Roguin- la Harpe Commissaire du Pays de Vaud et ses Collègues.

„Citoyen, je vous donne avis que prenant en très-grande considération les dépenses faites par le Pays de Vaud, je Vous charge de Vous emparer pour le Gouvernement de Lausanne de la Caisse nommé à Berne , Caisse du Pays de Vaud, qui est entre les mains du Citoyen Gingins. Vous Vous ferés rendre conte et la rendrés à vos Commetens. les sceles sont déjà sur cette Caisse, je vous authorise à les lever. la présente servira de Pièce justificative au Citoyen Gingins , pour la remise de sa Caisse.

(L. S.) (Signé) Brune.“

Kraft dieses Befehls behändigten die lemannischen Abgeordneten beim Welsch-Seckelmeister von Gingins den Rest der sogenannten welschen Standescasse mit Ls. ts. 47,357. Der Hauptbetrag von Ls. ts. 102,000

J'ai aussi ordonné que le mont de Piété, la caisse des pauvres et des domestiques fussent respectées⁴⁾.

No. 282.

Au Général Schawenbourg.

Berne 7 Germinal an 6. (März 27.)

Citoyen Général, après avoir Employé tous les moyens de conciliation avec L'état de Berne, J'ai reconnu que la franchise n'était pas la Vertu des Olygarques, il a fallu repousser leurs aggressions par la force: nos dispositions Militaires avaient un si grand Ensemble et les Troupes de nos deux corps d'armée étaient si Braves que la resistance la plus opiniâtre a été seulement l'occasion d'un Triomphe de plus: les Olygarques ont été Vaincus, nous aurions pu disposer du pays Soumis mais pénétrés des principes de Liberté qui animent le directoire français, nous avons fait une conquête bien plus douce, c'est celle des coeurs des habitans d'helvetie¹⁾.

war vor dem 5. März in's Schatzgewölbe deponirt worden, und fiel mit diesem den Franzosen in die Hände, die ihn der Waadt nicht zurückstellten. (Rechnung des Seckelmeisters von Gingins vom 1. Januar bis Ende März 1798, pag. 12.)

⁴⁾ Der Mont de piété, in Bern „Lombard“ genannt, blieb keineswegs „respectirt“, sondern wurde von den Franzosen mit dem Münzfonds behändigt. (Rouhières Schlussrechnung, Rubrik. Ausserord. Einnahmen No. 42, 45 und 46). Armenetassen gab es mehrere. Eine von Liv. ts. 15,000 befand sich im Schatze. Diese erhielt die Verwaltungskammer am 15. Mai zurück. Ob die Uebrigen gerettet wurden, ist nicht zu ermitteln gewesen. Die Ersparnisscasse der Dienstboten oder Dienstzinscasse dagegen blieb wirklich unangetastet.

No. 282.

¹⁾ Von dieser „Herzeneroberung“ legten bald die Bluttage von Schindellegi und Rothenthurm, von Morge und Sitten, von Rothberg und Stans ein zum Himmel schreiendes Zeugniß ab! Aber unser Nachbar bleibt sich gleich, Jahrhunderte, Jahrtausende. „Multa (Galli) hyberbolice ad suae laudis amplificationem aliorumque contemptum jactant. „Minaces praeterea sunt et elati tragicique exageratores“ etc. (Diodor. Sicul. V 31. transl. lat.)

J'ai Secondé de tout mon pouvoir le desir que les Helvétiens ont Temoigné de ne former qu'une Seule et même République Democratique et Représenteive.

Le Canton de Leman, celui de Sarine et Broye, celui D'oberland, celui de Berne, celui de Soleure, celui de Basle, celui de L'argovie, celui de Baden, celui de Zurich et d'autres nomment leurs députés au Corps Legislatif Suivant la constitution qu'ils ont acceptée, Lucerne ne tardera pas sans doute a suivre l'exemple qui lui a été donné. telle est mon opinion, Citoyen General, et je crois que desormais la présence des troupes françaises suffira pour contenir les Malveillants qui Voudraient entraver la formation de la Republique helvetique. votre Sagacité dans la quelle le directoire a une juste confiance, vous a fait du reste assez connaitre la Situation des Esprits du pays que vous commandez. le peuple ne demande qu'a nous aimer et les aristocrates ne sont plus assez forts pour resister à L'elan de la Liberté.

En partant pour L'italie, il m'est bien doux de penser que vous voudrez bien correspondre avec moi et me donner des nouvelles du bon peuple que vous allez rendre heureux.

No. 283.

Au Commissaire Ordonnateur.

Berne 7 Germinal an 6. (März 27.)

le Commissaire ordonnateur en chef Rouhiere retirera du Trésor de Berne, conformément au procès Verbal de ce jour une Somme de 203,199 livres¹⁾ pour completer celle de mes dépenses secrètes. il me fera parvenir cette Somme par le moyen

No. 283.

¹⁾ Sollte heissen 203,399; denn von den 400,000 Ls. ts., welche Brune für geheime Ausgaben verlangt, hatte er bezogen 196,601. Dieser Irrthum zieht sich nun durch die ganze Comptabilität, ohne dass er irgend jemand aufgefallen, geschweige dann berichtigt worden wäre. Den nicht beachteten Verlust von 200 Fr. ersetze Rouhière dem General durch einen Liebesdienst von mehr als achthundertfachem Werthe. (Vergl. No. 285 Anm. 1.)

des négociations chez des banquiers en Lettres d'Echange sur Milan ou d'autres places d'Italie.

No. 284.

Ordre.

Berne 7 Germinal an 6. (März 27.)

Le Citoyen Caselli, negociant à Berne, est chargé de se rendre dans les Bailliages italiens et d'y faire connaitre le projet de constitution que plusieurs cantons ont adopté ainsi que L'arrêté qui reunit toute L'helvetie en une Seule et Même République.

il Exposera aux autorités et aux habitans les Avantages qui résultent de ce changement pour les Bailliages qui forment un canton et qui doivent jouir de tous les droits de souveraineté n'étant plus soumis au Gouvernement de leurs Voisins; il leur rappellera qu'ils etaient Sugets et qu'ils Sont libres.

le Citoyen Caselli pressera L'envois de députés au corps Legislatif helvétique, il observera les manoeuvres qu'on Employerait pour retarder la régénération de ces peuples, manoeuvres qui Viendraient principalement de quelques Etrangers, français, Suisses, ou cisalpins aristocrates et refugiés.

il se rendra a Como, aux frontières de la Cisalpine, rendra compte au Général de Brigade Chevallier du résultat de ses observations et il lui demandera les instructions ultérieures dont il aura Besoin. dans toutes les circonstances, le Citoyen Caselli fera connaître les intentions généreuses et puissantes de la République française, de la Grande Nation.

No. 285.

Au Citoyen LeCarlier Commissaire National près
L'armée d'helvétie.

Berne 8 Germinal an 6. (März 28.)

Je vous adresse les divers Reglemens que j'ai faits dans ce pays suivant les circonstances et les ordres que je recevais du Directoire: les deux derniers sont la reunion de l'helvetie en

une seule republique une et indivisible et mes Adieux aux Citoyens de L'helvetie. le peuple suisse est bon et confiant, vous l'amenerez aisement aux principes de Liberté qui doivent assurer son Bonheur. je crois qu'un des grands moyens de Convertir les Suisses à la Liberté c'est de s'en faire aimer et Estimer et de respecter la parole donnée. les montagnards sont reputés les plus Braves et les plus francs, ils nous aiment beaucoup, ils ont planté l'arbre de la Liberté et accepté la Constitution, il faut les Menager, car ils ont un grand ascendant sur tout le pays. avec de la franchise et quelques égards vous ferez la conquête des coeurs, elle vaut bien celle d'un Territoire.

J'ai laissé Arau designé comme Lieu de la residence provisoire de L'autorité Nationale, car Lucerne m'a bien envoyé dire par des députés qu'elle allait accepter la Constitution ; mais cette acceptation ne m'est pas encore parvenue et il ne serait pas politique d'Etablir dans un Lieu douteux le Centre d'un Gouvernement.

le Canton de Berne, de L'oberland, du Leman, de Sarine et Broye, de Basle, de Soleure, de L'argovie, de la Turgovie, de Baden et de Zurich ont accepté la Constitution helvetique, leurs députés se rassemblent à Arau le dix du present mois; peu a peu votre influence rammenera les autres Cantons aux principes Etablis, mais je crois que la presence des Armes même ne vous Sera plus utile Sous un mois.

J'ai fait de L'oberland un Canton 1^o parceque cela affaiblit celui de Berne, 2^o parceque les montagnards ainsi Séparés ne recevront plus une influence funeste et qu'ils ont paru le désirer.

J'ai envoyé à Paris par un aide de camp les Creances de Berne sur les autres Etats de L'europe, le Citoyen Jenner qui a accompagné mon aide de camp donnera au Directoire tous les renseignemens nécessaires.

le Trésor, la Monnaye et autres depots d'argent ont été inventoriés, L'ordonnateur vous remettra les copies Legales des procès Verbaux.

J'ai disposé de Neuf cent cinquante mille Livres pour le Payement de L'arriéré et du courant de Solde du à la colonne

Venue de L'armée d'Italie. plus deux cent mille Livres mises à la disposition de L'ordonnateur pour les Subsistances sauf remboursement sur les contributions et sauf le Compte a rendre a qui de droit.

J'ai autorisé le Gouvernement de Berne à disposer d'une somme de deux cents mille Livres pour le même objet et sous les mêmes conditions.

J'ai demandé quatre cents mille Livres pour mes dépenses particulières, mais n'ayant reçu que cent quatre vingt seize mille six cent livres¹⁾, j'ai laissé ordre à l'ordonnateur de me faire parvenir à mon quartier Général en italie le Complement de cette somme.

Lors de la prise de Fribourg enlevé d'assaut pour Gratifier la Troupe qui n'avait commis aucun pillage, le Général Pigeon imposa aux Olygarques une contribution de cinq cents mille livres; je la reduisis à Trois cents mille et je sais que les gratifications ont été faites.

Je ne sais absolument rien de ce qui concerne Soleure. j'oub-

No. 285.

¹⁾ Laut Verbal, abgedruckt als No. 18 der pièces justificatives du précis pour la Maréchale Brune, erhob der Ordonnateur Rouhières am 27. März aus dem Schatze »deux mille quatre vingt onze onces et demi d'or en lingots, et trois sacs d'or monnayé, estimés valoir ensemble cent quatre vingt seize mille six cent une livres.« Nun machten die Goldbarren allein, zu dem im Borderau vom 21 März angegebenen sehr niedrigen Preise von 94 Liv. ts. auf die Unze (sie ward in Frankreich zu Liv. 99. S. 5 ausgemünzt) ganz genau die fragliche Summe von Liv. ts. 196,601 aus. Die drei Säcke gemünzten Goldes, die Brune darüber hinaus bekam, müssen also eine Zugabe gewesen sein, welche, den Sack nach Jenner's Berichte vom 19. März zu $74\frac{1}{5}$ Mark berechnet, auf $220\frac{8}{5}$ Mark oder Liv. ts. 178,080 ansteigen möchte. Diese Anschauung wird unterstützt, einerseits durch Jenner's sehr bestimmte Angabe (Note zu Nr. 224), dass die Goldbarren des Schatzes allein wirklich den Werth von Liv. ts. 196,601 gehabt, anderseits durch die Thatsache, dass der Goldstock J, worin sie gefunden worden, der Schatzkontrolle zufolge im Ganzen Liv. ts. 376,755 enthalten, was der Addition von Liv. ts. 196,601 und Liv. ts. 178,080 nahezu entspricht. (Précis, pièces justif. Nr. 4, 9 und 18.)

liais de vous dire que fribourg a fourni un etat de finance ridicule, je l'ai envoyé au Directoire.

mon successeur a reçu de moi les instructions essentielles du Directoire et je ne doute pas de son zèle à les remplir.

Je vous dirai, Citoyen Commissaire, ce que j'ai Ecrit au General Schawenburg, je n'ai donné que des ordres signés de moi. je désavoue ceux qui n'ont pas cette authenticité, cette declaration me parait utile pour déjouer la Malveillance s'il est possible qu'elle s'exerce sur les amis de la patrie et de la Gloire²⁾.

²⁾ General Brune reiste am 28. März um 3 Uhr Nachmittags von Bern ab, — in einer Kutsche, welche er dem Schultheissen von Müllinen hatte wegnehmen lassen, und die von mitgeführtem Golde und Silber so beschwert war, dass zunächst vor den Thoren schon die Achse brach. Sein Weg gieng über Murten nach Lausanne. Hier nahm er am 29ten die Huldigungen der lemanischen Patrioten (Bull. off. No. 52 p. 354) entgegen, und verliess dann auf immer die der Revolution, dem Kriege und der Fremdherrschaft überlieferte Schweiz.

Seine militärische Mission erbte General Schauenburg, die politische fiel den Armeecommissären zu. Dieses Satrapenthum inauguirte Lecarlier am gleichen 28ten März mit dem Manifeste betreffend die schweizerische Constitution. Es folgten die Erlasse wegen der Kriegssteuern u. s. w. einer empörender als der andere. Und doch war das nur Kinderspiel gegen das Gebahren seiner Nachfolger Rapinat und Rouhière! Zum Mitgliede des Rathes der Alten ernannt, begab sich Lecarlier schon in den ersten Tagen Mai's wieder nach Paris, ward bald darauf Minister der Polizei, dann Generalcommissär in Belgien, kehrte aber von da in kurzer Zeit krank zurück und starb schon 1799. (Biogr. univ. anc. et mod. Suppl. Tom. 71. p. 80.)

Le général Brune fut nommé à la tête de l'armée suisse le 1^{er} juillet 1792, et il fut chargé de faire tout ce qu'il put pour empêcher l'armée française d'entrer dans le territoire suisse. Il réussit à empêcher l'entrée de l'armée française dans le territoire suisse, mais il fut vaincu par les troupes françaises lors de la bataille de Dardagny le 26 juillet 1792.

Table des Lettres de Suisse.

Date des Lettres.	No. des Lettres.	Noms et Qualités des Personnes à qui l'on Ecrit.	Lieu d'où l'on Ecrit.
Feb. Pluviose			
5	17	1 au Ministre Mengaud à Basle.	Lausanne
—	—	2 au resident Mangourit dans le Valais.	—
—	—	3 au Général Pouget à Carouge.	—
6	18	4 au Ministre Mengaud.	—
—	—	5 Passeport.	—
—	—	6 au Directoire Exécutif.	—
—	—	7 au chef de Brigade du 3 ^e de dragons.	—
—	—	8 au General Muller.	—
—	—	9 au chef d'Etat major.	—
7	19	10 au General Pouget.	—
—	—	11 au chef d'etat Major.	—
—	—	12 ordre du jour.	—
8	20	13 au Général Bonaparte.	—
—	—	14 au Directeur Barras.	—
—	—	15 au resident florent guyot à Coïre.	—
—	—	16 au ministre desportes à genève.	—
—	—	17 au ministre de la guerre.	—
—	—	18 au Citoyen Patrice.	—
9	21	19 au General Pouget.	—
11	23	20 au Ministre de la Police Generale Sottin.	—
—	—	21 au Directoire Exécutif.	—
—	—	22 au Directoire Exécutif.	—
—	—	23 aux Seigneurs de Neufchatel.	—
—	—	24 au Citoyen Resident Mengaud.	—
—	—	25 au Directoire exécutif.	—

Date des Lettres.	No. des Lettres.	Noms et Qualités des Personnes à qui l'on Ecrit.	Lieu d'où l'on Ecrit.
<i>Feb. Pluviose.</i>			
11	23	26 au Citoyen Goguet Commandant à Yverdun.	Lausanne
—	—	27 au Comité Militaire.	—
—	—	28 au Ministre de la Guerre.	—
—	—	29 au General Bonaparte.	—
12	24	30 au Commissaire Ordonnateur Bourgeois.	—
—	—	31 au Commissaire des guerres Duval.	—
—	—	32 aux administrateurs du Département du Doubs.	—
—	—	33 au commandant de la 6 ^e Division à Besançon.	—
—	—	34 au General Schawenbourg.	—
13	25	35 au General Pouget.	—
—	—	36 au Ministre Desportes à Genève.	—
—	—	37 au Citoyen Goguet commandant de la place d'Yverdun.	—
—	—	38 au Colonel Laharpe.	—
14	26	39 Passeport.	—
—	—	40 au General Derlak commandant les troupes Bernoises.	—
—	—	41 aux Seigneurs de Berne.	—
—	—	42 au General de Brigade Rampon.	—
—	—	43 au General Pouget.	—
—	—	44 au General Muller à Besançon.	—
—	—	45 au Comité des Subsistances.	—
15	27	46 à L'ordonnateur Bourgeois.	—
—	—	47 au Comité Militaire à Lauzanne.	Moudon
—	—	48 au General Debons.	—
—	—	49 a L'adjudant Général Sornet.	—
16	28	50 au chef d'Etat Major.	Payerne
17	29	51 au chef d'Etat Major.	—
—	—	52 a L'ordonnateur Bourgeois.	—
—	—	53 au chef d'Etat Major.	—

Date des Lettres.	No. des Lettres.	Noms et Qualités des Personnes à qui l'on Ecrit.	Lieu d'où l'on Ecrit.
Feb. Pluviose.			
17 29	54	au General Schawenbourg.	Payerne
— — —	55	au General Schawenbourg.	—
— — —	56	aux Generaux Rampon et Pigeon.	—
— — —	57	au Ministre de la guerre.	—
— — —	58	Notes ajoutées aux propositions des Bernois.	—
— — —	59	au Directoire Exécutif.	—
18 30	60	au Directoire Exécutif.	Lausanne
— — —	61	au Directeur Barras.	—
— — —	62	au Général Bonaparte.	—
— — —	63	au Général Massol.	—
— — —	64	au Comité Militaire.	—
— — —	65	au Ministre de la guerre.	—
Ventose.			
19 1	66	au Général Rampon.	—
— — —	67	au Chef de Brigade Goguet.	—
— — —	—	au Président de l'assemblée provisoire.	—
— — —	68	au Citoyen Badout député du bailliage de Romont.	—
20 — 2	69	au Président de l'assemblée provisoire.	—
21 — 3	70	au Directoire Exécutif.	—
— — —	71	au Ministre Mengaud à Basle.	—
— — —	72	au Président de l'assemblée provisoire.	—
— — —	73	au Général Schawenbourg.	—
— — —	74	à Mr. Beville gouverneur de Neufchatel.	—
— — —	75	à l'administration Départementale de la haute Saone.	—
22 — 4	76	au Général Pigeon.	—
— — —	77	au Général Rampon.	—
— — —	78	au Comité Militaire.	—
— — —	79	à Mr. le General Derlac.	—
— — —	80	au General Schawenbourg.	—
— — —	81	au Président du Comite de Morges.	—

Date des Lettres.	No. des Lettres.	Noms et Qualités des Personnes à qui l'on Ecrit	Lieu d'où l'on Ecrit.
Feb. Ventose.			
22	4	82 au Comité de surveillance.	Lausanne
22	4	83 au Comité de Morges.	—
23	5	84 au Comité de Morges.	—
—	—	85 au Comité de Bex.	—
—	—	86 au Commandant Militaire d'Aigle.	—
—	—	87 au Commandant de la place d'yverdun.	—
—	—	88 au Comité Militaire.	—
—	—	89 au Chef de la 2 ^e 1/2 Brigade Legere.	—
—	—	90 au General Rampon.	—
—	—	91 au Commandant de la place d'yverdun.	—
—	—	92 au Chef d'Etat Major.	—
—	—	93 au Commandant de la place Dumoulin.	—
—	—	94 au Commandant du Convoys d'artillerie venant de Besançon à Orbe.	—
—	—	95 aux Generaux Rampon, Pigeon et Debons.	—
—	—	96 au chef d'Etat Major.	—
—	—	97 au chef d'Etat Major.	—
24	6	98 au commissaire ordonnateur.	—
—	—	99 au Comite Militaire.	—
—	—	100 au chef d'Etat Major.	—
—	—	101 aux Generaux Pigeon et Rampon.	—
—	—	102 au Comité Militaire.	—
—	—	103 au General Muller commandant la 6 ^e Division Militaire.	—
—	—	104 au comité de surveillance.	—
—	—	105 au Directeur Barras.	—
—	—	106 au Directoire Exécutif.	—
—	—	107 au Général Pouget.	—
—	—	108 au Ministre de la guerre.	—
25	7	109 au General Rampon.	—
—	—	110 au General Pigeon.	—
—	—	111 au General Rampon.	—

Date des Lettres.	No. des Lettres.	Noms et Qualités des Personnes à qui l'on Ecrit.	Lieu d'où Lettres.
Feb. Ventose.			
25	7	112 au chef de Brigade Chastel.	Lausanne
—	—	113 au chef de Bataillon de la 2 ^e 1/2 Brigade Legere a Aigle.	—
—	—	114 au chef de la 2 ^e Legere.	—
—	—	115 au résident Mengaud.	—
—	—	116 à MM. Frisching et Tscharner.	—
—	—	117 au General Schawenburg.	—
—	—	118 au General Rampon.	—
—	—	119 au General Pouget.	—
—	—	120 au General Pigeon.	—
26	8	121 au résident Mengaud.	—
—	—	122 au General Pouget.	—
—	—	123 au Ministre de la guerre.	—
—	—	124 au ministre de la Guerre.	—
—	—	125 au Même.	—
28	10	126 au General Rampon.	Payerne
—	—	127 au General Pigeon.	—
—	—	128 au General Pouget.	—
—	—	129 Ultimatum proposé aux députés de Berne.	—
—	—	130 au General Schawenburg.	—
März.			
1	11	131 au General Rampon.	—
—	—	132 au General Pigeon.	—
—	—	133 au General Rampon.	—
2	12	134 au General Rampon.	—
—	—	135 Note explicative aux cantons de Berne et Zuric.	—
—	—	136 aux membres composant le Gou- vernement de Berne.	—
—	—	137 aux président de l'assemblée Na- tionale de Basle.	—
3	13	138 au Gouvernement de Berne.	—

Date des Lettres.	No. des Lettres.	Noms et Qualités des Personnes à qui l'on Ecrit.	Lieu d'où l'on Ecrit.
<i>März Ventose.</i>			
3	13	139 au General Pigeon.	Payerne
—	—	140 au General Pigeon.	Fribourg
—	—	141 au General Rampon.	—
—	—	154} au commandant Camus.	—
—	—	155} au commandant Camus.	—
4	14	142 au General Schawenburg.	Morat
—	—	143 au General Pigeon.	—
—	—	144 au comité Militaire de Lausanne	—
—	—	145 au General Pigeon.	—
—	—	146 au General Pouget.	—
—	—	147 au commandant d'artillerie.	Payerne
—	—	148 au chef de Bataillon Vaudois Vanefald.	—
—	—	149 au commandant de la place de payerne.	—
—	—	150 au General Schawenburg.	Morat
—	—	151 au Directoire Exécutif.	—
—	—	152 au General Pigeon.	—
—	—	153 au General Rampon.	—
5	15	156 au General Rampon.	—
—	—	157 au Commandant de la Cavalerie, Bron.	—
—	—	158 au General Rampon.	—
—	—	159 au General Rampon.	—
—	—	160 au chef d'Etat major.	—
6	16	161 aux députés de Lucerne.	Berne
—	—	162 au Commandant de la place.	—
—	—	163 ordre du jour.	—
7	17	164 au General Schawenburg.	—
—	—	165 au General Schawenburg.	—
—	—	166 arrêté.	—
—	—	167 au General Schawenburg.	—
—	—	168 aux citoyens de L'Oberland.	—
—	—	169 au Directoire Exécutif.	—
—	—	170 au Directeur Barras.	—
—	—	171 au Ministre des relations extérieures.	—

Date des Lettres.	No. des Lettres.	Noms et Qualités des Personnes à qui l'on Ecrit.	Lieu d'où l'on Ecrit.
März Ventose.			
— 7 —	17	172 au ministre de la guerre.	Berne
— — —	173	au General Bonaparte.	—
— — —	174	au Directoire Exécutif.	—
8 18	175	au General Schawenburg.	—
— — —	176	au President du gouvernement provisoire.	—
— — —	177	au Gouvernement provisoire.	—
— — —	178	Ordre du jour.	—
9 19	179	aux habitans de la commune de Frutzizen.	—
— — —	180	aux habitans de Kratzen Oeschi.	—
— — —	181	aux habitans de differentes communes.	—
— — —	182	au Gouverneur de Neuchatel.	—
— — —	183	au Commandant d'Avanches.	—
— — —	184	au Commandant à Morat.	—
— — —	185	à L'adjutant General Lescalle.	—
— — —	186	au Gouvernement provisoire de berne.	—
— — —	187	ordre au Commissaire Ord ^r . en chef.	—
10 20	188	au payeur de l'armée.	—
— — —	189	au canton de Lucerne.	—
— — —	190	au canton d'Underwalden.	—
11 21	191	au General Schawenburg.	—
— — —	192	au Directoire Exécutif.	—
— — —	193	au Directeur Barras.	—
— — —	194	au Commandant Loustoinereux.	—
— — —	195	au General Schawenburg.	—
12 22	196	au payeur felician.	—
— 22 et 23	197	au General Schawenburg.	—
13 23	198	à Roquin.	—
15 25	199	au Directoire Exécutif.	—
16 26	200	aux administrateurs du pays de Vaud.	—
— — —	201	aux habitans du canton de Berne.	—
— — —	202	Reglement pour l'organisation de la Rhodanie.	—
— — —	203	à l'assemblée électoral à payerne.	—

Date des Lettres.	No. des Lettres.	Noms et Qualités des Personnes à qui l'on Ecrit.	Lieu d'où l'on Ecrit.
<i>März Ventose.</i>			
16	26	204 au General Schawenburg.	Or Berne
17	27	205 aux députés de L'Argovie.	—
—	—	206 aux députés du canton de Zug.	—
—	—	207 au general de Brigade du Genie Valliez la peyrouse.	—
—	—	208 aux cantons democratiques.	—
—	—	209 au pays de Gesney.	—
—	—	210 au Directoire Exécutif.	—
—	—	211 au Gouvernement de Berne.	—
—	—	212 aux habitans de L'oberland.	—
—	—	213 aux autorités de Thun.	—
—	—	214 General Pouget.	—
—	—	215 Instruction au Citoyen Caselli.	—
—	—	216 au Directeur Barras.	—
—	—	217 au General Bonaparte.	—
—	..	218 à plusieurs communes.	—
18	28	219 au commissaire Ord ^r . en chef.	—
19	29	220 au commissaire General des guerres.	—
—	—	221 au Gouvernement Prov ^r e. de Fribourg.	—
—	—	222 à la municipalité d'yverdun.	—
—	—	235 aux autorités actuelles du haut et bas Valais.	—
—	—	236 aux autorités de St. Maurice.	—
—	—	237 Reglement.	—
20	30	223 Ordre.	—
—	—	224 au commissaire Ord ^r . et au chef d'Etat major.	—
—	—	225 au General Schawenburg.	—
—	—	226 à l'assemblée Nationale du Canton de Basle.	—
—	—	227 au chargé d'affaires Mengaud.	—
—	—	228 passeport pour le Citoyen hubert.	—

Date des Lettres.	No. des Lettres.	Noms et Qualités des Personnes à qui l'on Ecrit.	Lieu d'où l'on Ecrit.
März Ventose.			
20	30	229 aux autorités actuelles du canton de Zurich.	Berne
—	—	230 aux autorités actuelles du canton de Turgovie.	—
—	—	231 aux électeurs du canton de Sarine et Broye.	—
—	—	232 au resident Mangourit.	—
—	—	233 au gouvernement actuel de Berne.	—
—	—	234 au resident Desportes à genève.	—
—	—	238 au corps électoral de Sarine et Broye.	—
Germinal.			
21	1	239 au resident Desportes à Genève.	—
—	—	240 Ordre.	—
—	—	241 au General Schawenburg.	—
—	—	242 au Directoire Executif.	—
—	—	243 au Directoire Executif.	—
22	2	244 aux citoyens de tous les cantons.	—
—	—	245 au gouvernement de Berne.	—
—	—	246 au commissaire General Rouhiere.	—
—	—	247 a Mr. Beville gouverneur de Neufchatel.	—
23	3	248 au Gouvernement actuel du Valais.	—
—	—	249 au Gouvernement actuel du canton de Zuric.	—
—	—	250 au Commandant de la place.	—
—	—	251 Nomination.	—
—	—	252 à l'assemblée Nationale du canton de Basle.	—
—	—	253 aux autorités du canton de l'Oberland.	—
—	—	254 au gouvernement provisoire de Berne.	—
—	—	255 au canton de l'argovie.	—
—	—	256 aux autorités du canton de Soleure.	—
24	4	257 au commissaire en chef de Berne Janner.	—
—	—	258 ordre.	—

Date des Lettres.	No. des Lettres.	Noms et Qualités des Personnes à qui l'on Ecrit.	Lieu d'où l'on Ecrit.
März Germinal.			
24	4	259 au commissaire General Rouhiere.	Berne
—	—	260 au Même.	—
—	—	261 aux officiers Municipaux de Berne.	—
25	5	262 au Directoire Executif.	—
—	—	263 au gouvernement provisoire de Zurich.	—
—	—	264 au Conseil provisoire du cidevant Comté de Baden.	—
—	—	265 au gouvernement provisoire de Lucerne.	—
—	—	266 au Citoyen Jean Lauener.	—
—	—	268 au Citoyen Guillemet aide de camp.	—
26	6	269 au Chef de Bataillon Dumoulin.	—
—	—	270 au Citoyen Junod.	—
—	—	271 au ministre de la Guerre.	—
—	—	272 a l'aide de camp pastol.	—
—	—	273 aux administrations de Sarine et Broye.	—
—	—	274 au Commissaire ordonnateur Bourgeois.	—
—	—	275 au Même.	—
—	—	276 aux citoyens Montenach et Vondweiz électeurs de Sarine et Broye.	—
27	7	267 au Directoire exécutif.	—
—	—	277 au même.	—
—	—	278 a Mr. Beville gouverneur de Neufchatel.	—
—	—	279 au Ministre de la guerre.	—
—	—	280 au commissaire Ordonnateur Rouhiere.	—
—	—	281 au General Schawenburg.	—
—	—	282 au Même.	—
—	—	283 au commissaire Ordonnateur.	—
—	—	284 Ordre.	—
—	—	286 adieux a la Suisse.	—
28	8	285 au commissaire Le Carlier.	—

Für getreue Abschrift vom Originale, welches Herr L von P der Staatskanzlei von Bern zur Benutzung in der Schatzuntersuchungsangelegenheit hat zustellen lassen.

Bern, den 13. Januar 1852.

(L. S.)

Namens der Staatskanzlei:

Der Staatsschreiber — Staatsarchivar

M. v. Stürler.

Beilagen.

1.

Dienstetat des Marschalls Brune, mit einigen biographischen Ergänzungen.

- 1) Aus dem »Précis pour Madame la Maréchale Brune contre le Sieur Martainville, v. 10. Août 1819.
Pièces justificatives No. 1.

Archives de l'exsecrétairerie d'Etat.	Actes du Gouvernement.
Galerie du Louvre.	Concernant le Maréchal Brune.

Le 12. Octobre 1792. — Nommé Adjutant-Général Chef de Brigade.
18. Août 1793. — Nommé Général de Brigade.

17. brumaire an 6. (7 Décembre 1797.) — Confirmé dans le grade de Général de Division, auquel il avait été promu par le général en chef l'armée d'Italie, Bonaparte.

22. Nivôse an 6. (11. Janvier 1798). — Nommé Ambassadeur de la République Française, près le roi des Deux-Siciles (n'a pu remplir cette mission.)

28. Nivôse an 6. (17. Janvier 1798.) — Chargé d'entrer en Suisse à la tête d'une division de l'armée d'Italie.

18. Ventôse an 6. (8. Mars 1798.) — Nommé Général en chef de l'armée d'Italie (remplacé en Suisse par le général Schawenbourg.)

24. Ventôse an 6. (14. Mars 1798.) — Loi qui déclare que l'armée en Suisse a bien mérité de la Patrie, et lettre du Directoire au Général Brune, où il est dit: »Le Directoire

» exécutif, citoyen Général, a reçu votre dépêche contenant
» le détail des affaires brillantes dans lesquelles l'armée dont
» le commandement vous est confié, vient d'attacher au nom
» Français de nouveaux rayons de gloire.

» Le Directoire s'est empressé d'en faire part au Con-
» seil des Cinq-Cents, et vous verrez par les numéros ci-
» joints du journal intitulé le Redacteur, que sur-le-champ,
le Conseil en a témoigné sa satisfaction à l'armée, par une
résolution qui déclare qu'elle a bien mérité de la patrie.

» Les services signalés que vous venez de rendre à la
République vous appellent à lui en rendre de nouveaux dans
le Commandement de l'armée d'Italie. Il est instant que
» vous vous rendiez pour cet effet à Milan etc.«

14. Germinal an 6. (3. Avril 1798.) — Lettre du Directoire au Général Brune, ainsi conçue: » Le Directoire exécutif a reçu,
» Citoyen Général, les dépêches par lesquelles vous lui avez
» rendu compte de vos dernières opérations à Berne, en qua-
» lité de Général en chef de l'armée d'Helvétie. Il a reconnu
» le patriotisme, la sagesse et le zèle qui caractérisent tout
» ce que vous faites dans l'exercice des fonctions qui vous
» sont confiées. Le Ministre de la Guerre est chargé de vous
» envoyer une armure au nom du Directoire exécutif. Elle
» sera pour vous un témoignage de la satisfaction du Gou-
» vernement, pour les services que vous avez jusqu'à présent
» rendus à la République, et un gage de ceux que vous con-
» tinuerez de lui rendre.«
24. Vendémiaire an 7. (15. Octobre 1798.) — Nommé Général en chef de l'armée Française en Hollande.
4. Nivôse an 8. (25. Décembre 1799.) — Nommé Conseiller d'Etat, Président de la section de la Guerre.
24. Nivôse an 8. (14. Janvier 1800.) — Nommé Commandant de l'armée de l'Ouest.
14. Messidor an 8. (3 Juillet 1800). — Nommé Général en chef de la seconde armée de réserve.
25. Thermidor (13. Août.) — Nommé Général en chef de l'armée d'Italie.

8. Germinal an 9. (29. Mars 1801.) — Compris dans l'Etat-Major de l'armée.
24. Fructidor an 10. (11. Septembre 1802.) — Nommé Ambassadeur de la République, près la Sublime Porte.
29. Floréal an 12. (19. Mai 1804.) — Nommé Maréchal de l'Empire (pendant son ambassade).
12. Pluviose an 13. (1. Février 1805.) — Nommé Grand-Cordon de la légion d'Honneur.
14. Fruétidor an 13. (1. Septembre 1805.) — Nommé Général en chef de l'armée de Boulogne.
- 2^e Jour complémentaire an 13. (19. Septembre 1805.) — Nommé au Commandement du corps d'armée de réserve qui s'étendra de la Somme à l'Escaut.
17. Mars 1806. — Nommé Président du collège électoral du département de l'Escaut, à Gand.
15. Décembre 1806. — Nommé Gouverneur des Villes Anséatiques, et chargé du blocus de l'Elbe, du Weser et de la Drave¹⁾.

2) Biographische Notiz.

Brune, Guillaume Marie Anne, geboren am 13. Mai 1763, zu Brives la Gaillarde, im Département der Corrèze, war der Sohn eines Advocaten, und schien dem nemlichen Berufe sich widmen zu sollen. Als er hiefür jedoch nach Paris geschickt wurde, zog ihn die Typographie so an, dass er sich bald ausschliesslich damit beschäftigte, wozu der Kitzel, die eigenen Geistesproducte an den Tag zu fördern, nicht am wenigsten beitrug. Er kaufte, sobald er es vermochte, eine kleine Druckerei, und gab 1789 das Journal Général de la cour et de la ville heraus, das eine ziemlich aristocratische Färbung hatte. Allein sowie die Revolution kecker aufzutreten begann, schloss er sich derselben unbedingt an, und trat sowohl in die Nationalgarde als in den neuerrichteten Jacobinerclub. Diesem lieh er nun für alle Machinationen und Unfugen, die derselbe hervorrief, seine Pressen, was im Jahr 1791 ihre Versiegelung und sogar Brune's Verhaftung zur Folge hatte. Indess gab ihm Danton's wachsen-

¹⁾ Lies: Trave.

der Einfluss bald seine Freiheit wieder, und im engen Bunde mit diesem Revolutionsfanatiker fuhr er fort das Feuer zu schüren, bis der 10. August das Königthum in Trümmer warf. Nun folgten die Greueltage des 2.—6. Septembers, in welchen auch Brune einen Theil der Blutschuld auf sich geladen haben soll. Wenigstens wurde die Annahme, dass diess der Fall gewesen, drei und zwanzig Jahre später Hauptveranlassung zu seinem Tode.

Brune stieg jetzt rasch in der Gunst der Gewalthaber; bisher bloss Adjutant in einem Bataillon Freiwilliger, wurde er schon am 12. October Generaladjutant und Brigadechef in der activen Armee. Er nahm unter Dumouriez an dem belgischen Feldzuge Theil, unterdrückte im Jahr 1793 einen Aufstand der Föderalisten des Calvados, und focht, zum Brigadegeneral ernannt, wieder mit der Armee bei Houdschote. Hierauf gebrauchte ihn der Wohlfahrtsausschuss zu Schreckensmissionen in Bordeaux, Marseille und Avignon. Am 13. Vendémiaire hatte er ein Commando in Paris, und kartätschte die Aufständischen in der Vivienne-Strasse. Bei dieser Gelegenheit ward er mit General Bonaparte bekannt, dem er jedoch erst nach Unterdrückung des Complottes von Baboeuf im Herbst 1796 nach Italien folgen konnte. Er langte indess früh genug an, um noch an den Kämpfen von Rivoli, Verona, Feltre, Belluno u. s. w. Theil zu nehmen und sich auszuzeichnen. Diess brachte ihm den Grad eines Divisionsgenerals und, nachdem Massena mit dem Vertrage von Leoben nach Paris gesandt worden, den Oberbefehl über dessen Division, die nun zur Invasion der Schweiz bestimmt wurde.

Das Directorium fand in Brune den rechten Vollstrecker seiner treulosen Politik, und belohnte ihn nach beendigtem Werke mit dem Oberbefehl über die Armee in Italien. Hier unterdrückte er auf der einen Seite nationale Aufstände, und revolutionirte auf der andern das Königreich Sardinien. Wegen Zwistigkeiten, die cisalpinische Regierung betreffend, wurde er indess zurückberufen und nach Holland geschickt, wo er im Jahr 1799 über die schlecht geführten Engländer und Russen grosse Vortheile erfocht, die mit der Capitulation des Herzogs

von York ihren Höhepunkt erreichten. Nach dem 18. Brumaire verwendete ihn der erste Consul Bonaparte zur Pacification der Vendée; dann erhielt er wieder die Armee von Italien, zeigte jedoch im Feldzug von 1800, ungeachtet verschiedener Erfolge, wenig Geschick zu grossen strategischen Operationen. Er ward deshalb nach Paris berufen und mit der Leitung der kriegsräthlichen Sitzungen betraut. Bald darauf, 1802, erhielt er die Botschafterstelle zu Constantinopel, und verblieb in derselben, ohne wesentliche Dienste zu leisten, bis 1804. Während dieser Zeit gab ihm Napoleon den Marschallsstab, übertrug ihm aber nur noch vorübergehend militärische Commando's, die von keiner grossen Bedeutung waren.

Brune's letzter Dienst war das Gouvernement der Hansestädte. Die Unterschleife, welche er sich in dieser Stellung zu Schulden kommen liess, sowie sein ungeschicktes Benehmen bei der Convention mit dem König von Schweden, bewirkten 1807 seine Abberufung. Alle Bemühungen, nachher wieder zu irgend einer öffentlichen Thätigkeit zu gelangen, scheiterten an des Kaisers Ungnade. Erst bei dessen Rückkunft von Elba erhielt Brune, dem unter der Restauration, trotz seiner Zustimmungserklärung, bloss das Ludwigskreuz geworden, einen Sitz in der neuen Pairskammer, den Grafentitel und das Commando des Observationscorps vom Var. Dieses Letztere scheint die Instincte des alten Terroristen wieder geweckt und ihn zu allerlei Gewaltthätigkeiten gegen die bourbonisch gesinnten Provençalen verleitet zu haben. Die Erbitterung stieg so, dass nach der Catastrophe von Waterloo, als er Paris zureisen wollte, royalistische Haufen ihm auf dem Wege vorliefen, in Avignon seinen Wagen anhielten und ihn zur Flucht in einen Gasthof nöthigten. Aber das tobende Volk, unter Geschrei um Rache für die Schlachtopfer von 1792, stürmte ihm nach, erbrach die Thüren und der Marschall wurde sofort durch einige Pistolen-schüsse zu Boden gestreckt, die Leiche durch die Strassen geschleppt und in die Rhone geworfen. Es geschah diess am zweiten August 1815. (Biographie universelle anc. et moderne Suppl. Tom. 59. pag. 367—378.)

2.

Message du Directoire Exécutif au Conseil des Cinq-Cents.

(S. Moniteur universel. 20. et 21. Pluviose de l'an 6 de la R. F. —
8. und 9. Februar 1798.)

Le 17. Pluviose. (5. Februar.)

Citoyens représentans,

L'oligarchie helvétique qui, depuis le commencement de la révolution, a pris une part si active à toutes les machinations ourdies contre la liberté, et à tous les complots tramés pour le renversement de la république Française, vient de mettre le comble à ses attentats, en violent, dans la personne de plusieurs de nos braves frères d'armes, les lois les plus sacrées du droit des gens.

Le directoire exécutif doit, aux termes de l'article 328 de la constitution, Vous prévenir de tout ce qui s'est passé, et des mesures qu'il a prises.

Depuis longtems le Peuple du pays de Vaud, détaché de la Savoie en 1530, gémissait sous le despotisme des gouvernemens de Berne et de Fribourg. Ce pays, précédemment démembré de la France, formait sous le gouvernement savoisien une province séparée, régie par des Etats, de concert avec un bailli ducal, dont les attributions étaient circonscrites par des lois constitutionnelles.

Ces lois furent, dès 1530 même, méprisées et foulées aux pieds par les patriciens bernois et fribourgeois.

En 1564, le duc de Savoie renonça à toutes ses prétentions sur ce pays; mais il stipula formellement la réserve de sa constitution: et le 25 avril 1565, le gouvernement français se constitua garant de ce traité, et, par conséquent, des droits politiques du pays de Vaud.

On sait avec combien peu de ménagement fut sans cesse violé, par les gouvernemens de Berne et de Fribourg, le pacte social que ces nouveaux traités avaient formé entre eux et les Vaudois.

Les Vaudois réclamèrent à diverses époques contre l'oppression dont ils étaient victimes ; mais longtemps la force imposa silence à la multitude ; et ceux d'entr'eux qui montrèrent plus de courage que les autres, furent proscrits ; de ce nombre fut le brave général Laharpe, qui, adopté par la République Française, devint un de ses intrépides défenseurs, et scella de son sang, dans les plaines de l'Italie, l'attachement qu'il lui avait voué.

Cependant la liberté conservait dans le pays de Vaud de nombreux et énergiques amis ; ils se déterminèrent enfin à faire réclamer la protection que la République leur devait, en vertu des traités de 1564 et 1565, tant comme subrogée au ci-devant duc de Savoie, que comme remplaçant l'ancien gouvernement français.

A peine le bruit de ces réclamations fut-il répandu, que la malveillance chercha à s'en emparer, en insinuant dans un journal que le pays de Vaud, pour prix de son dévouement à la liberté, serait détaché de la Suisse et incorporé à la France.

Ces insinuations, qui prêtaient à la République Française des vues d'envahissement contraires à sa loyauté, n'avaient évidemment pour but que d'effrayer les Vaudois sur les suites des démarches qu'ils pourraient faire pour récupérer leurs anciens droits ; le directoire exécutif s'empressa de les démentir par un arrêté du 27. frimaire dernier, par lequel il prohibe le journal qui les contenait, et qu'il fit notifier à tous les cantons helvétiques.

Le 8. nivôse suivant le ministre des relations extérieures rendit compte au directoire exécutif des réclamations qui lui avaient été adressées pour le rétablissement des Vaudois dans les droits politiques que les traités de 1564 et 1565 leurs avaient jusqu'alors inutilement garantis, et le directoire exécutif prit en conséquence, le même jour, un arrêté qui chargea le ministre de la République près les cantons helvétiques de déclarer au gouvernement de Berne et de Fribourg que les membres de ce gouvernement répondraient personnellement de la sûreté individuelle et des propriétés des habitans du pays de Vaud qui se

seraient adressés et pourraient s'adresser encore à la République française pour obtenir, par sa médiation, en exécution des anciens traités, d'être maintenus ou réintégrés dans leurs droits.

Cette détermination était d'autant plus instante, que déjà le gouvernement de Berne, ainsi qu'il l'a reconnu lui-même par sa réponse à une interpellation officielle que le directoire exécutif lui avait fait faire par son agent diplomatique, avait ordonné des levées de milice pour marcher contre les troupes françaises rassemblées dans quelques parties du département du Mont-Terrible, et que même il avait fait arrêter les députés des communes qui avaient manifesté leur refus de prendre les armes contre la République.

Le gouvernement de Berne avait été plus loin encore; il avait publiquement enrôlé des émigrés, et embauché des requisitionnaires et déserteurs français, et il ne dissimulait pas son dessein de les employer à comprimer par la force les réclamations des habitans du pays de Vaud, et de les diriger contre la République française.

Ces dispositions hostiles étaient pour le directoire exécutif un avertissement suffisant de se mettre en mesure. Des ordres furent donnés pour que la division de l'armée d'Italie, qui avait cueilli tant de lauriers sous le commandement du général Masséna, prit sa route, en rentrant à France, par Carouge, pour se porter de là dans les départemens de l'Ain, du Jura et du Doubs, afin d'observer les mouvements des troupes bernoises et fribourgeoises, et d'être toujours à portée de repousser l'agression.

L'événement ne justifia que trop cette précaution. Le 28. nivôse le général commandant à Carouge fut prévenu, par une dépêche officielle du comité de Nyon, investi des pleins pouvoirs des conseils de cette ville, qu'il devait être parti de Berne 14 bataillons et l'artillerie nécessaire, dont la marche était dirigée contre le pays de Vaud, que de plus on commandait sourdement des troupes dans les villages environnant les frontières de ce pays, contre la promesse positive qui avait été faite à ce comité.

L'arrivée de la division Masséna suivit de près cet avertissement. Le général de brigade Ménard, qui la commandait en absence du général divisionnaire, informa le directoire exécutif, par une dépêche du 6. pluviose, qu'il n'y avait nulle incertitude sur les mouvements que fisaient les cantons de Berne et de Fribourg, pour comprimer les réclamations du pays de Vaud, que déjà le général de Weiss, chargé de pleins pouvoirs de ces cantons, sous le titre de commandant en chef les troupes de Berne et de Fribourg dans le pays de Vaud, avait établi son quartier général à Yverdun, et était à la veille d'agir hostilement.

Le même jour, conformément aux instructions qu'il avait reçues du directoire exécutif, le général Ménard adressa au général Weiss une sommation de retirer ses troupes, et de laisser aux habitans du pays de Vaud le libre exercice de leurs droits, réclamations et recours, en lui déclarant que, dans le cas contraire, il serait obligé de repousser la force par la force, de faire cesser la résistance et d'en poursuivre les auteurs.

Le général Ménard chargea son aide-de-camp, le citoyen Autier, de porter cette sommation au général de Weiss à Yverdun, et il le fit accompagner par deux hussards, que les patriotes de Moudon crurent devoir, à son passage par cette ville, renforcer par une escorte de deux dragons vaudois.

A deux lieues d'Yverdun, à l'entrée du village de Thiéran, cet officier, en voiture, et par conséquent hors d'état d'agression, et même de défense, fut tout-à-coup attaqué par un poste de troupes bernoises; les deux hussards qui l'accompagnaient tombèrent à l'instant criblés de balles; l'un des dragons vaudois fut blessé, son cheval tué sous lui, et le citoyen Autier ne se sauva lui-même que par une espèce de prodige.

De retour à Moudon, l'aide-de-camp Autier trouva toute la milice sur pied et en armes. Instruite de son assassinat, elle volait à son secours, et le flambeau à la main, jurait d'incendier le village qui avait été le théâtre de cet horrible attentat. Le citoyen Autier employa tous ses efforts pour arrêter cette vengeance, qui pouvait frapper l'innocent en même tems que le coupable, et heureusement l'incendie qu'on avait d'abord

annoncé comme effectué, ne le fut pas. La milice de Moudon et de Lausanne se borna à chasser la troupe assassine du village de Thiéran.

Le général Ménard informé des crimes affreux qui venaient de se commettre, ne put s'en dissimuler la véritable cause. On n'avait point crié sur l'escorte de son aide-de-camp; on n'était point venu la reconnaître; on savait en outre qu'il devait passer, puisque les chevaux étaient commandés depuis plus de huit heures.

L'intention d'assassiner un envoyé de la République française ne pouvait donc être douteuse. Le général Ménard se crut en conséquence obligé de faire marcher sa division, et le lendemain elle entra dans le pays de Vaud, précédée d'une proclamation aux habitans dont un exemplaire est ci-joint.

De leur côté les troupes bernoises et fribourgeoises ont entièrement évacué le pays de Vaud. La milice vaudoise déjà très-nombreuse, bien organisée, et commandée par d'habiles officiers, s'est mise en devoir de les poursuivre; et il paraît que dans ce moment elle menace Berne de très-près. Les troupes françaises restent dans le pays de Vaud.

Tel était, citoyens représentant, l'état des choses à l'instant où sont parties les dernières dépêches parvenues au directoire exécutif. On assure qu'il s'est passé depuis des événemens qui pourraient rendre inutiles les mesures hostiles que l'honneur national et le droit des gens, si atrocement violés à la fois, exigent sans doute de la part de la République française, contre les gouvernemens de Berne et de Fribourg.

Le directoire exécutif croit devoir en conséquence se borner aujourd'hui à vous faire connaître les faits.

Sig. P. Barras, président.

Lagarde, secrétaire général.

folgt ein weiterer Brief des General Menard an den General Bonaparte.
die obige handschrift ist von 3. Februar 1798 entstanden.

Schreiben des General Menard an General Bonaparte betreffend seine Stellung in der Waadt.

(Aus der »Correspondance inédite de Napoléon Bonaparte.“
Paris, Panckoucke Edit. 1819. Tom. IV. Seite 504.)

Lausanne le 9 Pluviose an 6. (28. Jan. 1798.)

Au général Bonaparte.

Vous n'ignorez sans doute pas la mission dont je suis chargé, et je me doute bien que c'est votre amitié et votre protection qui me la procurent: si les intérêts qui m'animent n'étaient pas aussi puissans, cette raison seule suffirait pour me donner le plus grand zèle et un dévouement total. Vous connaissez les instructions qui m'ont été données pour protéger la révolution du pays de Vaud: j'avais ordre de sommer le commandant des troupes bernoises de retirer sur-le-champ ses troupes du pays de Vaud, et de leur laisser le libre exercice de leurs droits, et, sur son refus, d'entrer dans le pays. Quand j'appris que ses troupes s'y tenaient, je remplis alors les intentions du directoire; j'envoyai mon aide-de-camp porter une sommation au général Derweitz¹⁾. Sur sa route, à deux lieues de son quartier général, mon aide de camp est attaqué²⁾ par ses troupes; son escorte de deux hussards est tuée, et lui n'échappe que par un bonheur singulier à la mort qu'on lui destinait. Je suis entré de suite dans le pays; j'ai dépêché le citoyen Autié, mon aide-de-camp, au directoire, en courrier extraordinaire; il vous donnera tous les détails de mon entrée, de ma position, et de ma dépêche au directoire; il vous remettra mes deux proclamations aux soldats et aux Vaudois.

Vous devinez, mon général, que ce sont des conseils et des instructions que je vous demande; vous, mieux que per-

¹⁾ Nicht Derweitz, sondern de Weiss.

²⁾ Man sehe die Anm. 2 zu No. 6 der Correspondenz von Brüne.

sonne, pouvez me guider: tracez ma conduite, vous me le devrez: je vous regarde comme mon père.

Le général Menard.

4.

Die Waadtländer an General Bonaparte und dessen Antwort.

1) Adresse des députés du Pays de Vaud au général Buonaparte.

(Aus der »Correspondance inédite de Napoléon Bonaparte.«

Tom IV. p. 508.)

Paris le 19 Pluviose au VI. (7 Februar 1798.)

Les peuples libres éprouvent le besoin de vous exprimer leur reconnaissance. Les députés du Pays de Vaud que la généreuse bienfaisance du Directoire exécutif a si puissamment protégé contre ses oppresseurs, désirent satisfaire à ce besoin de leur coeur en vous offrant l'hommage de leur patrie. Ils le doivent d'autant plus, que votre passage par leur pays électrisa fortement ses habitans, et fut l'éclair précurseur de la foudre qui vient d'abattre l'oligarchie. Les Helvétiens jurèrent, en voyant le libérateur de l'Italie, de recouvrer leurs droits, et se promirent, à l'exemple de leurs ancêtres en 1307, de briser des fers qu'ils n'auraient jamais dû porter.

Recevez, citoyen général, nos remerciemens pour la discipline exacte et l'excellent esprit des braves de l'armée d'Italie qui sont venus nous aider à fonder notre liberté et notre indépendance.

Laflechère, Bergier etc.

2) Lettre du général Buonaparte aux Députés vaudois.

(Aus dem »Bulletin officiel« von 1798. No. 35. p. 213.)

Paris 6 ventose an VI. (Febr. 24.)

Je suis fâché, Citoyens, de ne pas m'être trouvé chez moi, lorsque vous vous y êtes transportés. J'aurois vu avec plaisir les Députés d'un Peuple, qui vient de rompre ses chaînes. Je les aurais remerciés du bon accueil que j'ai reçu en traversant le Pays de Vaud.

Je vous salue.

Buonaparte.

Aeusserungen von Zunftmeister Peter Ochs gegen General Bonaparte.

1) Aus der »Correspondance inédite de Napoléon-Bonaparte«.
Tom. IV. pag. 470 et suiv.

Paris le 22 frimaire an 6. (12 December 1797.)

Au général en Chef.

C'est déjà un grand point pour moi, un point principal, que vous n'ignoriez pas, citoyen général, que, si la Suisse conserve sa prétendue constitution, il faudra en France renouveler bien des fois les évènemens de Vendémiaire et de Fructidor. C'est la conviction intime que j'en ai qui m'a enfin déterminé à m'occuper d'un révolutionnement dont je sens plus la nécessité que je ne puis prévoir où il nous conduira.

Un second point qu'il m'était essentiel de savoir, concernait la question: s'il faut conserver la forme fédérative qui plaît tant à l'Autriche, ou établir l'unité, seul moyen de rendre la Suisse l'alliée fidèle et loyale de la république française, et son boulevard sur une partie de ses frontières. J'ai vu avec la plus vive satisfaction que vous approuvez aussi sur cet article le voeu des patriotes.

Quant au mode d'exécution, c'est là que nous avons besoin de conseils et d'appui: le résultat de nos conférences et correspondance est qu'il faut une convention, soutenue par le voisinage d'un corps quelconque d'armée. Mais, pour ce qui regarde les moyens de provoquer la convocation d'une convention, nous ne savons sur quel projet fixer nos inquiétudes. La plupart connaissant l'esprit de leur caste, désirent que le gouvernement français fasse une déclaration, et, en effet, il serait aisément fait de manière que l'on serait obligé de convenir que la France est autorisée à demander un changement de constitution: si non, voici quelques idées que je prends la liberté de soumettre à vos réflexions.

1. Me serait-il permis d'insinuer à mes amis, par quelques

phrases ambiguës, qu'ils seront soutenus? par exemple, en leur marquant: Au plus beau jour il faut une aurore; ou: Tout dévouement généreux trouve tôt ou tard sa récompense.

2. Faire dire à Zürich que l'amnistie demandée pour faits d'opinions politiques doit s'étendre sur ses sujets de Kaiffa¹⁾.

3. Ayant préparé les esprits chez moi par un discours préliminaire, en plein conseil je parlerais sur la nécessité de renoncer à la distinction entre citoyens et sujets, je chargerais mes deux beaux frères de faire la motion expresse d'affranchir nos sujets et de leur donner le droit de cité: cela pourrait avoir lieu le 8 Janvier, pour où le conseil législatif s'assemblera.

4. Que la France fasse valoir ses droits incontestables sur le val Moutier, la vallée d'Erguel et la ville de Bienne.

5. Que la France réclame les maisons et propriétés des ci-devant évêque et chapitre de Bâle, situées dans la ville et le canton de Bâle.

6. Que la France fasse valoir sa garantie de la liberté du pays de Vaud.

7. Que les baillages italiens présentent des pétitions, et qu'on ne les empêche point à Milan de fraterniser avec les Cisalpins.

8. Bâle démocratisé pourra offrir au pays de Vaud, aux baillages italiens, aux états de l'abbé de Saint-Gall, de s'assembler par députés en convention nationale, et d'inviter Glaris et Appenzell d'y envoyer les leurs: même invitation au Valais et à Neufchâtel. Parvenus jusque-là, il est indubitable que Lucerne, Westerwalden²⁾, et peu à peu le reste de la Suisse demanderont d'eux-mêmes à se réunir à cette convention.

9. Les agens de la France feront publier des écrits révolutionnaires et déclareront formellement à tous les gouvernemens que vous prenez sous votre protection ceux qui travaillent à la régénération de leur patrie. Cette déclaration est indispensable, pour des raisons que je pourrais développer verbalement; mais elle peut se faire soit publiquement, soit confi-

¹⁾ Lies: Stäfa. ²⁾ Lies: Unterwalden.

dentiellement: elle se fait publiquement si la légation écrit officiellement à Zurich pour tous les cantons; elle se fait confidentiellement si vos agens écrivent en particulier à tel ou tel chef de Zurich, de Berne, de Lucerne, de Bâle. Je m'offre pour dresser la minute d'une pareille lettre confidentielle.

Je finis en vous réitérant, citoyen général, que l'accord le plus parfait entre la protection de la France et les efforts des patriotes peut seul sauver ces derniers et opérer la révolution sans grande secousse. Sans cet accord, je prévois ou le partage de la Suisse ou la consolidation de la plus frénétique oligarchie: il faut être de cette dernière pour la connaître.

(signé) Pierre Ochs.

Paris le 29 brumaire an 6. (19 December 1797.)

Au général-en-chef.

Je vous ai écrit le 27: je vous demandais une entrevue pour savoir à laquelle des deux alternatives indiquées dans ma lettre les patriotes suisses devaient se préparer.

En attendant, ils agissent: mais j'ai lieu de craindre qu'ils n'agissent mal: ils opéreront peut-être un demi révolutionnement, qui sera bientôt renversé et qui rendra par conséquent l'état des choses pire qu'il n'est à présent.

Les gouvernemens aristocratiques agissent aussi, ils délibèrent, ils sont d'accord; ils ont ici des amis et même des émissaires, qui sont déjà venus me circonvenir et m'espionner. Une diète va s'assembler: vous savez ce que c'est qu'une diète; c'est la réunion de trente deux députés, dont la moitié sont chefs d'état, et l'autre moitié magistrats du second rang à vie.

J'ai déjà écrit à un de mes parents qu'il fit, le 18 nivose, dans le conseil législatif de mon canton, la motion dont j'ai eu l'honneur de vous parler; mais, si je ne vois point de plan déterminé, je lui écrirai au premier jour qu'il se garde bien de compromettre inutilement un parti qui agirait sans suite.

Bacher me disait peu avant mon départ de Bâle, que, au lieu de chercher Pitt à Londres, on ferait mieux de le chercher à Berne. Il le disait, et cependant, si je suis bien informé,

Talbot, le secrétaire de Wikham et autrefois de Malmesbury, y est encore.

Mes lettres de Suisse, arrivées aujourd'hui, me mettent dans une étrange perplexité. D'un côté, je reçois une adresse des patriotes sûrs, réunis en corps et liés avec presque tous les patriotes des autres cantons, qui comptaient sur moi, comme ils ont droit de le faire; d'un autre côté, mon conseil secret m'envoie copie d'une lettre du conseil secret de Berne, qui croit devoir aussi compter sur moi, et articule même les objets sur lesquels il désirerait que j'appuyasse à l'occasion. Il y a apparence que la place que j'occupe, l'intérêt de ma caste et l'avantage de mes enfans, font supposer à ce conseil d'égoïstes que je ne puis être pour la république française que jusqu'à ses frontières.

Berne a envoyé Tscharner à Rastadt, et l'évêque de Bâle y a envoyé le chanoine Ligritz (de Glaris). C'est à ces deux personnes qu'il faut attribuer le passage des Autrichiens sur notre territoire: de pareils choix forment le pendant de l'envoi de Fersen.

J'aurai l'honneur de vous voir au banquet de demain: je tâcherai de m'approcher de vous: si vous pouvez m'indiquer une heure d'entrevue, veuillez le faire: cette entrevue est décisive; la partie des aristocrates est trop bien liée pour que je puisse agir à bâton rompu et sans données sûres: s'il faut que je devienne oligarche, je le deviendrai, afin que les patriotes conservent au moins un protecteur en Suisse.

(signé) Pierre Ochs.

Paris le 1^{er} nivôse an 6. (21 December 1797.)

Au général Bonaparte.

Je jouissais trop à la fête d'hier de l'enthousiasme qu'elle inspirait pour avoir pu faire autre chose que fixer mes yeux alternativement sur vous, sur les directeurs et les présidens des conseils.

En rentrant chez moi, je trouve mes lettres de Suisse, et j'y lis que vos troupes sont en possession du reste de l'évêché

de Bâle. Cette prise de possession, jointe à l'arrêté du directoire du 27 frimaire relativement à un article perfide du Narrateur, m'a comblé de joie, parce qu'elle va ranimer l'espérance des patriotes et des sujets suisses, qui, par une foule de raisons trop longues à détailler, agissent, mais avec crainte: vous ne vous formez pas d'idée des ruses dont l'aristocratie agonissante se sert pour effrayer les démocrates.

Leur dernière heure paraît devoir bientôt sonner; voici ce qu'un de vos agens m'écrivit, c'est Bacher enfin: Encore un peu de patience, et justice se fera; guerre à l'oligarchie et à l'aristocratie; les gouvernemens rétablis dans leur primitive simplicité, plus de sujets quelconques, et puis le gouvernement français pourra vivre en paix, amitié et bonne intelligence avec le peuple, le bon et brave peuple suisse.

Voilà ma profession de foi politique, ma joie est sans égale; mais il est une question importante sur laquelle je me sens trop faible pour prononcer définitivement. Faut-il que nous établissions l'unité du gouvernement ou la forme fédérative? Cette question divise les patriotes, et ils me sollicitent, ils me conjurent de donner mon avis. Tant que nous ne serons point décidés là dessus, nous n'agirons point systématiquement. Vous avez parlé, citoyen général, dans votre discours du 20 frimaire, des meilleures lois organiques, etc.; cette expression m'a frappé: quand vous la proférâtes, elle me fit concevoir le voeu bien naturel de vous voir le législateur de mon pays; c'est pourquoi, je vous en supplie, accordez-moi une demi-heure d'entretien avant votre départ. Si le directoire et vous, citoyen général, vous saviez quelle influence vous avez l'un et l'autre sur les opinions des amis de la liberté dans le reste de l'Europe, vous profiteriez de l'occasion de rendre, au moyen de quelques conseils, un peuple entier vraiment heureux; nous autres Suisses patriotes, nous avons le bonheur d'être enthousiastes du vrai et du beau moral; l'âge n'a point encore glacé ce feu vivifiant qui fait notre félicité: la révolution française nous a rapprochés, que la révolution française réalise nos voeux.

(signé) Pierre Oehs.

2) Aus Ochs Geschichte der Stadt Basel zum 8. December 1797.

Theil VIII. p. 253—256.

..... In Folge einer Einladung zum Mittagessen stellte sich unser Gesandter (Ochs selbst) am 8. December bei Reubel ein. Bonaparte, Bertier, Murat, Championet, Colbert und andere Militäre waren unter den Gästen. Bonaparte sass an der Tafel neben der Gemahlin des Directors und gegenüber sass unser Gesandter neben dem Director selber. Bonaparte führte bittere Klagen über die Aristokratie der Schweiz, und war sehr gesprächig. Zweimal mit leiser Stimme liess Reubel die Worte fallen: »Ils s'en repentiront.« Kaum konnte Ochs dieses anbringen: »Vos victoires la rendent peu dangereuse.« Man erwiderte aber: »Les armes sont journalières.«

Nach aufgehobener Tafel, und nachdem sich die Gesellschaft in den Hauptsaal begeben, ersuchte Reubel unsren Gesandten ihm zu folgen. In einem Winkel des gleichen Saals standen schon drei Lehnssessel für Bonaparte, Reubel und Ochs in Bereitschaft. Sie setzten sich nieder, und Bonaparte führte das Wort, doch so, dass die übrige vor dem Kaminfeuer vereinigte Gesellschaft wenig vernahm. »Les patriotes en Suisse ne pourraient-ils pas entreprendre une révolution, si nous nous tenions en arrière-ligne?« Ochs stutzte bei diesen Worten, und zwar darüber, dass man ihn durch kein einziges Wort zu einer solchen Unterredung vorbereitet hätte. Bonaparte bemerkte seine Verlegenheit, und wiederholte die Anfrage. Ochs antwortete ohne Rückhalt, »Nein.« — »Und warum nicht?« — Weil die Patrioten nichts ausrichten würden. — »Wie so?« — Da sprach Ochs von der Wachsamkeit der Polizei, der Landvögte und der geheimen Räthe; von den engen und vertraulichen Verhältnissen der Regierungen unter einander; von der uneingeschränkten Ausübung der Strafgerichtigkeit; von der nicht abgeschafften Folter. Hierauf sagte Reubel: »Eh bien, il faudra tuer le bourreau.«

Bald wich die Unterredung in etwas von der Hauptsache ab, und dann kam folgende Aeusserung von Reubel: »On parle

»beaucoup chez vous d'une mesintelligence entre le Citoyen Général et moi. Demandez lui, à lui-même, si ce matin nous avons été désunis.« Bonaparte antwortete in dem Sinn Reubel's, und sprach wieder von einer Revolution, mit dem Zusatz, »il faut cependant qu'elle se fasse; et cela bientôt.« Ochs erwiderte: »S'il faut qu'elle se fasse, qu'elle ne se fasse point par le peuple, mais par les premières classes. Le grand Conseil de mon Canton fût revêtu en 1691 du droit de faire à neuf la loi fondamentale de l'état. Je hasarderai un essai, je ferai faire à cet effet à la prochaine séance, le 6. Janvier, une motion.« Dieses Versprechen nahmen beide an. Man würde Laharpe unterstützen; Mengaud sollte die weiteren Instructionen bekommen, und: »quant à la Suisse italienne, j'en fais mon affaire.«

Schreiben des französischen Residenten Mengaud an die

Regierung von Bern.

Adresse: Aux Magnifiques et Puissans Seigneurs, Messieurs les Avoyer et Conseil de la Ville et République de Berne
à Berne.

Magnifiques et Puissants Seigneurs.

L'accueil fraternel que j'ai reçu des Citoyens d'Arau, pendant mon séjour dans cette ville, m'a inspiré un intérêt très-vif sur leur sort. J'apprends que les sentimens de liberté qu'ils ont manifestés, ont provoqué de votre part des mouvemens de troupes. Je ne puis, Magnifiques et Puissants Seigneurs, voir avec indifférence ces dispositions hostiles et je vous déclare que si votre force armée s'approche d'Arau, ou que les habitans de cette ville soyent inquiétés d'une manière quelconque, pour professer des opinions différentes des votres, les troupes de la République française marcheront de tous les points et par le chemin le plus court sur la ville de Berne et contre son Magistrat, qui seul sera responsable de tous les actes arbitraires

qu'il aura ordonnés, ainsi que de la prolongation de son orgueilleuse et ridicule tyrannie.

J'ai l'honneur d'être

Arau le 14 Pluviose Magnifiques et Puissans Seigneurs,
an 6, de la République Votre très humble et très
une et indivisible, obéissant Serviteur

(L. S.) J. Mengaud.

Für getreue Abschrift vom Originale im Actenbande No. 39
des ehemaligen geheimen Raths.

Bern, den 20. Novembar 1857, Der Staatsschreiber:

M. v. Stürler.

anno 1857.

Aeusserung von Carnot über die französische Invasion in die Schweiz.

(Ausz der « Réponse de L. N. M. Carnot, Citoyen Français, l'un des Fondateurs de la République et Membre constitutionnel du Directoire exécutif, au Rapport fait sur la conjuration du 18 fructidor, au Conseil des cinq cents. Par J. Ch. Bailleul, au nom d'une Commission spéciale. 8. Floréal, an VI. de la République.» kl. 80. Seite 75—78.)

Le système du directoire n'est pas équivoque pour quiconque a observé sa marche avec quelque attention. C'est de fonder la puissance nationale, moins sur la grandeur réelle de la république, que sur l'affoiblissement et la destruction de ses voisins; de les combattre les uns par les autres; de les traiter comme amis, aussi long-tems qu'on a besoin de les paralyser ou d'en extraire des secours; et lorsque le tems est venu de les écraser, des génies si féconds ont bientôt inventé des prétextes pour réaliser à leur égard la fable du loup et de l'agneau. On peut voir sa conduite envers les petits cantons de la Suisse. Ce n'était plus l'oligarchie bernoise, ce n'étaient plus ceux contre lesquels il s'élevait un si grand nombre de griefs; c'est-à-dire, ceux qui avaient trente millions en réserve et un magnifique arsenal; c'étaient les pauvres enfans de Guil-

laume Tell, démocrates, pauvres, sans rapport presque avec leurs voisins. N'importe, on veut révolutionner; en conséquence la liberté qui les rend heureux depuis cinq cents ans, cette liberté qui faisait autrefois l'envie des Français, n'est pas celle qu'il leur faut; c'est la constitution qu'on leur présente, ou la mort; ils ne veulent pas de cette constitution qu'ils trouvent moins démocratique que la leur; on les tue; car il est clair qu'il n'y a que l'intrigue et le fanatisme qui puissent les détourner de recevoir ce gage de leur nouvelle félicité. Les tuer est le plus sûr moyen, pour qu'ils cessent de croire aux intrigans et aux prêtres. Cependant, cette poignée d'hommes simples qui, depuis trois cents ans, ignore les combats, ose résister; leur sang républicain est mêlé à celui des républicains français, non pour défendre en commun les droits sacrés des peuples, mais pour s'égorger les uns les autres.

O guerre impie! dans laquelle il semble que le directoire ait eu pour objet de savoir combien il pouvait immoler, à son caprice, de victimes choisies parmi les hommes libres les plus pauvres et les plus vertueux, d'égorger la liberté dans son propre berceau, de punir les rochers helvétiques pour lui avoir donné le jour. Dignes émules de Guesler, les triumvirs ont voulu aussi exterminer la race de Guillaume Tell; la mort du tyran a été vengée par eux; les chefs des familles démocratiques lui ont été offerts en expiation; ils sont morts en défendant l'entrée de leur petit territoire et la violation de leurs foyers; leurs troupeaux effrayés ont fui dans le désert; les glaciers ont retenti du cri des orphelins que la faim devore; et les sources du Rhin, du Rhône et de l'Adda, ont porté à toutes les mers les larmes des veuves désolées.

Heureusement je ne puis être soupçonné d'avoir pris part à ces actes deshonorans; si j'avais été au directoire, ce serait moi qu'un jour on en aurait accusé. Puissent les suites politiques de ses évènemens n'être jamais fatales à la France? Autrefois pendant la guerre avec les puissances étrangères on dégarnissait sans crainte la frontière de la Suisse, depuis Huningue jusqu'à Génève, par ce qu'on était sûr de la fidélité et de la neu-

tralité des cantons; maintenant il faudra toujours avoir quarante mille hommes, soit pour occuper la Suisse elle même, soit pour garder les départemens voisins qui sont dépourvus de places fortes.

C'est à force de travail, de vertus, que etc. etc.

8.

Adresse von Fr. C. Laharpe an seine Mitbürger in der Waadt.

No. 1.

Liberté. Egalité. Indépendance.

Frédéric César Laharpe à ses concitoyens du
Pays-de-Vaud.

Les oligarchies de Berne et de Fribourg, qui vous oppri-
ment depuis l'an 1536, sont à l'agonie; mais avant de rendre le
dernier soupir, les tyrans veulent se procurer une satisfaction
digne de leur férocité . . . celle de se venger.

Les vrais amis de la patrie s'étaient flattés que votre affran-
chissement ne serait acheté par aucune violence; ils désiraient
qu'elle ne coûtât point de sang: mais le gouvernement scélérat
d'Angleterre n'a pas voulu que leurs voeux fussent exaucés, et
vos tyrans se sont empressés de répondre à son attente. Les
oligarques de Fribourg se croyant assurés de son appui, vien-
nent de faire enlever et traduire dans les cachots de leur ville
le citoyen Blanc, Commissaire à Charmay, pour avoir provo-
qué l'assemblée de sa commune, afin de connaître son voeu
relativement aux affaires du Pays-de-Vaud, dont elle fait partie.
Le but de ces misérables est de faire condamner à mort ce
brave patriote, par leurs complices, avant que le Directoire-
exécutif ait le tems de faire valoir son arrêté du 8 Nivôse, et
de l'arracher d'entre leurs mains.

Les patriciens de Berne leur ont ouvert la carrière du crime
et des vengeances. Le Bailli de Morges, qui jusqu'à présent
s'était montré humain et juste, a été des premiers à seconder
ses maîtres. C'est lui qui a expédié les rogatoires pour faire
arrêter le chatelain Junod, dont le crime était d'avoir signé le
premier la pétition de ces concitoyens d'Yverdon; et c'est en

vertu de ces rogatoires que les oligarques de Neuchâtel, vendus à Berne, l'ont fait arrêter sur leur territoire, et lâchement vendu à vos tyrans.

Des citoyens de Berne sont dans ce moment poursuivis avec fureur, pour avoir travaillé à faire revivre la liberté, non seulement dans Berne, mais dans le reste du canton. — Le brave Sybold gémit dans les cachots; Cornélius Hentzi est proscrit; d'autres sont dans les fers. Les tyrans leur préparent une mort cruelle, pour se venger, tandis qu'ils le peuvent encore. Les assassins doivent être les derniers actes de leur toute-puissance.

Plusieurs braves citoyens de l'Emmenthal, qui avaient noblement refusé de marcher contre les Français, que les émissaires de Berne osaient appeler les ennemis du peuple, ont été enlevés et plongés dans les cachots. L'un deux, Landamman de sa commune, vient d'être condamné à mort¹⁾ par les scélérats qui gouvernent.

Patriotes du Pays-de-Vaud! cet assassinat vous annonce le sort que l'oligarchie en délire prépare à tous d'entre vous qui ont signalé leur attachement à la cause de la liberté; il vous annonce qu'en périssant, elle veut au moins vous traîner avec elle.

Que ces exemples redoublent votre horreur pour la tyrannie, votre courage et votre patriotisme! Les tems de la modération sont passés: le sang de vos amis versé pour votre cause, crie vengeance; elle doit leur être accordée . . . Qu'avez vous fait pour l'obtenir? Vous devez à l'instant proclamer votre indépendance.

Vous devez arrêter, comme otages, vos Baillis, vos commissaires, leurs agens, tous les bourgeois de Berne, de Fribourg, de Soleure, de Lucerne, de Zurich et du haut Valais, qui sont au milieu de vous, ou que vous pouvez atteindre.

¹⁾ Obmann Niclaus Augsburger von Grosshöchstetten. Er war wegen Handlungen, die selbst nach der heutigen mildern Auffassung unter den Begriff des Landesverrathes fallen, zu einer sechsjährigen Einschliessung auf der Feste Aarburg, mithin keinesweges zum Tode verurtheilt worden. Von dieser einen Uebertreibung schliesse man auf die übrigen dieses Aufrufes zur Rache!

Frappez hardiment et fort, s'ils résistent. Le sang impur du Deux-Cent de Berne entier ne vaut pas celui d'un seul patriote. Et vous hésiteriez à verser celui des brigands qui assassinent les vôtres!

Vous devez saisir les propriétés, tant meubles, qu'immeubles de ces scélérats, et les faire servir à payer les maux que leurs crimes ont déjà faits et pourraient faire encore. Qu'ils aillent, ces tyrans, traîner dans l'Europe le spectacle honteux de leur misère et de leurs remords.

Vous devez annoncer aux fanatiques de l'Oberland, que, s'ils continuent à soutenir la tyrannie, dont ils sont l'unique espoir, leurs maisons et leurs familles vous répondront des vôtres; que vous irez porter le fer et le feu dans leurs vallées, et que la punition des satellites du despotisme oligarchique sera aussi prompte qu'effrayante.

Que les effets suivent de près la menace, s'ils persistent.

Citoyens de la République Lémanique! Ce n'est plus que par des actes de vigueur que vous pouvez triompher de vos tyrans. Le supplice du Landamman de l'Emmenthal doit être l'arrêt fatal de Berne, de Fribourg, de Soleure, de Lucerne, de Zurich, et de toutes les oligarchies de la Suisse. Que le nom de cet infortuné patriote, porté de bouche en bouche, et devenu votre cri de ralliement, appelle aux armes les amis de la liberté, seuls dignes du nom de Suisses; et que les patriciens, qui ont foulé aux pieds toutes les loix, et méprisé si outrageusement votre modération, apprennent par un juste et terrible châtiment, que vous n'oubliez pas vos défenseurs, et que l'heure redoutable de la justice a sonné pour eux.

Paris le 4 Pluviôse an VI. de la régénération des peuples, et l'an 1^{er} de la liberté helvétique, à dater du 10 Janvier 1798.

F. C. La Harpe.

Für getreue Abschrift vom Originalabdruck in den Revolutionsacten des Kriegsarchivs.
Bern, den 20. November 1857.
Der Staatsschreiber:
M. v. Stürler.

9.

**Schreiben von Laharpe an ein Mitglied des französischen
Directoriums betreffend ein von General Menard in der
Waadt erhobenes Anlehen.**

Liberté. Egalité
Directoire Exécutif.

Paris le dix sept Pluviose (4 Févr.), an Six de la République
française, une et indivisible.

Le Directoire Exécutif.

Au Général Divisionnaire Brune, Commandant les Troupes
françaises dans le Pays de Vaud.

Le Directoire Exécutif vous transmet, Citoyen Général,
copie d'une lettre écrite à l'un de ses membres par le Colonel
Laharpe, au sujet d'un emprunt levé par le Général Ménard,
sur le pays de Vaud. Il s'en rapporte à votre prudence et à la
connaissance que vous devez avoir des localités, sur les me-
sures que vous aurez à prendre en conséquence de cette lettre.

Le Président du Directoire Exécutif
Merlin.

Par le Directoire Exécutif

(L, S,) Le Secrétaire Général
Lagarde.

Citoyen Directeur.

Permettez-moi d'ajouter quelques mots à ce que j'eus l'hon-
neur de vous dire hier au soir, au sujet de la somme prélevée
dans le Pays de Vaud, pour le compte de l'armée française.
Je ne me rappelle pas si je vous ajoutai que c'était un Emprunt.
Néanmoins il a produit, dans le premier moment, un mauvais
effet, et il serait essentiel d'y remédier sans retard, afin que
les habitans des campagnes, plus tenaces que ceux des villes,
et ceux des autres cantons, n'en soyent pas détournés de la
route dans laquelle ils allaient entrer. Ne serait-il pas possible
d'arrêter: 1) que la somme prélevée sera remboursée; 2) que
la portion du trésor de Berne, compétente au Pays de Vaud,
sera affectée à ce remboursement; 3) que les biens, meubles

et immeubles, des Patriciens lui seront également affectés?

Le trésor de Berne est le produit des revenus des Domaines de la République et le pays de Vaud a fourni les deux cinquièmes. Il a donc le droit de disposer de cette portion pour acquitter les dépenses extraordinaires occasionnées par les circonstances.

Agréez l'assurance de mon respect.

Paris le 16 Pluviôse an Six. (Février 4.)

Signé: Le Colonel Laharpe.

Pour copie conforme

Le Secrétaire Général du Directoire Exécutif
Lagarde.

Für getreue Abschrift vom Originale und von der Originalcopie, die bei Anlass der Schatzuntersuchungs-Angelegenheit der Staatskanzlei Bern aus dem Schriftennachlasse des Marschalls Brune vorgelegt worden.

Bern, den 12. December 1857.

Der Staatsschreiber:

M. v. Stürler.

10.

Erlasse von General Brune an die Waadtländer.

(Aus dem Bulletin officiel von Lausanne. Jahrgang 1798.)

1) Déclaration du Général en chef Brûne, sur les séquestrés, fait à Genève du 21 Février 1798. (S. 110.)

Les Autorités civiles du pays de Vaud sont seules chargées de séquestrer les biens appartenants au Gouvernement de Berne. Les Commandants militaires ne doivent en conséquence porter aucun obstacle à leurs démarches à cet égard.

(signé.) Brune.

2) Déclaration du Général en Chef Brûne, Général de Division, Commandant en chef l'armée Française sur les frontières de la Suisse. (S. 134.)

Aux habitans de la Commune de
Citoyens !
Vous êtes accusés devant moi par des rapports successifs,

de vous coaliser avec les ennemis de la Liberté, de recevoir des munitions de Berne etc. etc. d'avoir enfin formé des projets hostiles contre votre propre pays.

J'ai de la peine à me persuader que vous soyez égarés au point d'appeler la guerre dans vos contrées. Craignez-en les ravages!

Je rends personnellement responsables de tous les désordres qui pourraient se commettre, les autorités, les Comités et les principaux habitans dans leur vie et dans leurs biens.

Toute espèce de munition venue de Berne, et qui ne serait pas de l'approvisionnement ordinaire de pays, seront envoyées à Lausanne dans le plus court délai.

Je désire ne trouver en vous que de bons Citoyens; mais dans le cas contraire, ma parole ne sera pas vaine.

(signé.) Brune.

3) Adresse du Général Brune aux habitans du Pays-de-Vaud.

(S. 160.)

Au quartier général de Payerne le 11. Ventose, an 6.

(1. Mars 1798.)

Citoyens!

Le Directoire exécutif de la République Française vous félicite par mon organe de l'énergie avec laquelle vous avez conquis votre liberté, et de la sagesse que vous avez eue de l'assurer, en vous constituant, en vous organisant, en vous donnant un Gouvernement et des Lois. Je me persuade que vous recueillerez précieusement cette preuve de l'intérêt que la République Française prend à votre sort.

L'armée que j'ai l'honneur de commander entre sur le territoire Bernois. Elle va punir vos oppresseurs et venger des attentats accumulés.

Redoublez de surveillance contre l'ennemi commun. Ses partisans se glissent au milieu de vous. Ils vous offrent au lieu de votre liberté propre, un nouveau despotisme, sous des formes trompeuses une liberté Bernoise. — Quelle liberté que celle qui serait donnée par des hommes qui en étouffent les premiers

sentimens! Quelle liberté que celle qui mendie le secours du despote de l'Angleterre, de l'ennemi de la paix du monde.

Berne, le scandale de l'Helvétie, forgeait des chaînes pour tous les peuples de la Confédération. Ses bandes maîtrisaient déjà Fribourg, Soleure et Lucerne. Ses Magistrats ont souillé leurs mains du sceptre de l'usurpation. La mesure de ses crimes est à son comble. Le ridicule Empire Bernois doit s'écrouler.

Tandis que les soldats Français marchent avec vos braves Bataillons contre l'Oligarchie armée, prévenez dans l'intérieur les effets de la malveillance. Discernez le faux zèle du zèle véritable. Reprimez le désordre avec sévérité, et surtout avec promptitude. Que les partisans des Oligarques soyent écartés s'ils se montrent, soyent écrasés s'ils s'agitent. La République Française prête son bras à ses amis. Elle dédaigne ses détracteurs; mais elle foudroye la perfidie.

(Signé.) Brune.

11.

Schreiben des General Schauenburg an die provisorische Regierung von Bern nach Einnahme der Stadt.

1) Betreffend Entwaffnung der noch im Felde stehenden bernischen Truppen.

Au quartier général à Berne 15 Ventose 6. (5 Mars.)

Le général de division commandant l'armée de l'Erguel, à Messieurs composant le Conseil provisoire de Geminen¹⁾.

Vous voudrez bien, Messieurs, envoyer des commissaires choisis dans votre Sein, au poste de Geminen²⁾, et aux autres occupés par vos troupes. Les commissaires des sommeront de mettre bas les armes et de se disperser, dans le délai d'un jour; que plus tard j'emploierai, pour dissoudre ce camp, la

¹⁾ Aus Präoccupation verschrieben; soll heissen: de Berne.

²⁾ Gümminnen, besonders aber die Posten von Neueneck und Aarberg.

force des armes. Vous voudrez bien m'instruire dans la journée de demain du résultat de cette opération.

(Sig.) Schauenburg.

2) Betreffend Anstalten zum Empfang des Oberbefehlshabers General Brune.

Au quartier général à Berne, le 16 ventose 6. (6 Mars.)
Le général de Division, Commandant l'armée d'Erguel à Monsieur le Président du gouvernement provisoire de Berne.

Vous voudrez bien, Monsieur, prendre toutes les mesures nécessaires pour faire préparer de suite un logement convenable et vaste pour le général en Chef Brune et son Etat Major qui ne tarderont pas d'arriver¹⁾. Vous ferez aussi évacuer les écuries nécessaires pour contenir les chevaux de ce général et de sa suite.

Salut. Schauenburg.

P. S. Vous ferez préparer également un logement convenable pour le général Rampon et son Etat Major et des écuries pour ses chevaux. Le général Rampon est déjà rendu ici et le général en chef Brune arrivera peut-être dans deux heures d'ici²⁾.

Für getreue Abschrift von den beiden Originalschreiben in den Acten der provisorischen Regierung.

Bern, den 20 Novembre 1857.

Der Staatsschreiber:
M. v. Stürler.

12.

Berichte von General Schauenburg über seine Einnahme der Städte Solothurn und Bern.

1) Au Citoyen Mengaud Ministre de la Rep. Franc. près les Cantons Helvétiques à Bâle.

(Moniteur universel, 21 Ventose an 6 de la R. Fr., 11. März 1798.)

Soleure 12 Ventose an 6. (2. März.)

Je m'empresse, Citoyen Ministre, de Vous apprendre que

¹⁾ Man wies ihm den sogenannten »Erlacherhof« als Wohnung an, damals besass ihn der Hauptmann Heggi, daher der Name Heggi-Haus.

²⁾ Brune traf am 6. März Nachmittags in Bern ein, und begab sich um 7 Uhr Abends auf's Rathshaus, die Huldigung der provisorischen Regierung entgegenzunehmen. (Manual derselben p. 19.)

j'ai attaqué et pris ce matin le village de Longnau¹⁾. Depuis cet endroit jusqu'ici tout a cédé aux armes de la grande nation; huit pièces de canon, leurs caissons et plus de 200 prisonniers sont tombés en notre pouvoir; il y a beaucoup d'officiers supérieurs dans le nombre de ces prisonniers de guerre.

J'ai sommé la ville de Soleure à 10 heures, et à dix heures et demie les portes m'en ont été ouvertes. J'ai l'honneur de Vous faire passer copie de ma sommation. J'ai ordonné au sénat de faire de suite déposer les armes aux habitans, ainsi que la buffleterie. J'ai été mettre moi-même les patriotes en liberté.

Je viens de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire triompher par tout ce canton les armes de nos braves frères et assurer le règne de cette liberté qui doit faire le bonheur de tous les peuples.

J'aurai l'honneur de Vous rendre compte de ce que je ferai pour répondre à la confiance du Directoire.

Salut et fraternité.

(Sig.) Schaumbourg.

P. S. L'arsenal et les canons des remparts sont en notre pouvoir.

Sommation.

A M^r. le général, commandant à Soleure.

Monsieur le général, le Directoire Exécutif m'ordonne d'occuper la ville de Soleure, en ajoutant, que si j'éprouve la moindre résistance, et qu'une seule goutte de sang français soit versée, les membres du gouvernement Soleurien en répondront sur leurs têtes, ainsi que sur leurs biens, et que j'en ferai la justice la plus éclatante et la plus inexorable.

Notifyez la volonté du Directoire aux membres de votre gouvernement, et ouvrez les portes de la ville de Soleure aux troupes républicaines.

Je Vous accorde une demie heure pour Vous déterminer;

¹⁾ Lengnau, Kts. Bern, zwischen Biel und Solothurn.

passé ce temps je brûle votre ville et je passe la garnison au fil de l'épée. — Schaumbourg.

2) Au Citoyen Mengaud, Ministre etc. à Bâle.

(Moniteur universel, 23 ventôse an 6 de la R. Fr., 13. März 1798.)

Quartier général de Berne 15 Ventose an 6. (5. März.)

Les braves que j'ai la satisfaction de commander sont entrés ici avec moi à une heure cet après-midi. Même capitulation que pour Soleure¹⁾. L'affaire a été sanglante. Nous nous sommes battus depuis Franbrum²⁾ jusqu'ici. Nous sommes bien fatigués. Nous avons pris 20 pièces de canon et 9 drapeaux sur le champ de bataille; l'ennemi a eu beaucoup de monde de tué.

(Sig.) Schaumbourg.

3) Le général de division Schawenbourg au Directoire

Exécutif.

(Moniteur universel, 26 ventôse an 6 de la R. Fr., 16. März 1798.)

Berne 17 Ventôse an 6. (7. März.)

Citoyens Directeurs,

Je vous ai marqué dans ma dernière dépêche, datée de Soleure, que j'allais marcher sur Berne avec des forces importantes.

Le 14, après avoir réuni au corps d'armée les cinq bataillons qu'avait commandé l'adjudant-général Bonnami, je portais l'avantgarde jusqu'à Schahinen³⁾, la seizième demie-brigade d'infanterie légère en corps intermédiaire à Delterchingen⁴⁾ et mon corps de bataille à Lhosne⁵⁾.

Le 15 à cinq heures du matin nous nous mîmes en marche. Nous rencontrâmes l'ennemi dans le bois qui se trouve en arrière de Schahinen. Il s'y engagea une fusillade assez forte entre la quatorzième demie-brigade d'infanterie légère et les troupes Bernoises qui avaient du canon. Aussitôt je fis avancer les deux pièces d'artillerie et l'obusier attaché à l'avant-

¹⁾ Die Capitulation von Bern s. Beilage 13. ²⁾ Fraubrunnen, Kts. Bern.

³⁾ Schalunen, Kts. Bern. ⁴⁾ Bätterkinden, Kts. Bern. ⁵⁾ Lohn, Kts. Solothurn.

garde, et après une courte résistance l'ennemi se retira et prit position sur les hauteurs en avant de Fraumbruner¹⁾; il y tint ferme. Nous fumes encore obligés de faire de nouvelles dispositions pour le débusquer de cette seconde position. Il alla se former ensuite derrière Urtenen²⁾, où il tint encore. Repoussé de ce poste, il se retira en assez bon ordre, et alla se placer entre des rochers et un grand bois de sapins qui couronnent les hauteurs d'Altmerchingen³⁾. La grande route de Soleure à Berne forme un défilé qui traverse ces hauteurs.

L'ennemi, dans cette position, avait à sa droite des rochers, et à sa gauche le bois et des marais; il avait eu la précaution de faire des abattis considérables pour obstruer la grande route; il s'était embusqué derrière ces abattis, d'où il fit un feu des plus vifs.

La quatorzième demie-brigade d'infanterie légère et la quatre-vingt neuvième de ligne furent employées à emporter cette position formidable, l'action dura plus d'une heure.

Le chef de brigade Ruby, commandant l'avantgarde, fit grimper les rochers par trois compagnies du deuxième bataillon de la 89^{me}; un bataillon de la 14^{me} demie-brigade et un demi-bataillon de la 89^{me} passèrent par les marais pour tourner l'ennemi par sa gauche; en même temps l'artillerie légère canonna la grande route; il y eut un concert si heureux dans ces différens mouvements, que l'ennemi, attaqué de front et par ses flancs, fut entouré, pour ainsi dire, tout à la fois. Il y perdit beaucoup de monde, et se mit dans une déroute complète, abandonnant toute son artillerie; de là il fut encore se rallier sur les hauteurs en avant de Berne, où il s'engagea un cinquième combat. Les hussards des 7^{me} et 8^{me} régimens chargèrent, avec bravoure,

¹⁾ Fraubrunnen, Kts. Bern. ²⁾ Urtenen, Kts. Bern.

³⁾ Dieser Name muss auf einem unerklärlichen Irrthum Schauenburgs beruhen; denn es gibt keinen Ort von ähnlichem Namen in der Nähe der letzten Position der Bernertruppen d. h. des Grauholzes, von welchem der General offenbar sprechen will. Es wäre denn, dass der Name: Allmendholz, d. h. desjenigen Waldes, der von Westen her an das Grauholz stösst, gemeint sein sollte.

sur les pièces de canons, et il est indubitable, que si dans ce moment Berne n'avait envoyé des députés pour capituler, toutes ses troupes auraient été faites prisonnières de guerre, et l'avantgarde leur ayant coupé toute retraite, serait entrée dans Berne avant même qu'on eût eu le temps d'en fermer les portes. J'accordai à Berne la même capitulation qu'à Soleure. Nous y entrâmes à une heure de l'après midi.

Je dois ajouter à ces détails, que l'avantgarde s'est toujours battue à deux lieues du corps de bataille, et que l'infanterie a marché avec une telle rapidité, que la cavalerie était forcée de la suivre au trot.

Je ne puis rendre un compte détaillé des pièces et caissons que nous avons pris. Partout où nous avons trouvé de l'artillerie, nous nous en sommes emparés. J'évalue le nombre à 25 pièces environ, de tout calibre. Les Bernois ont perdu beaucoup de monde dans ces diverses actions. Nous avons pris plusieurs officiers. Je dois cependant à la vérité de dire qu'il est étonnant, que des troupes qui, depuis deux cents ans, n'avaient pas fait la guerre, aient soutenu avec valeur cinq combats successifs, et qu'à peine chassés d'une position ils aient su en prendre une nouvelle.

La nuit du 15 au 16, l'avantgarde du général Brune s'est jointe aux troupes sous mes ordres, et ce général est arrivé lui-même à Berne dans la matinée. Il a pris le commandement en chef de toute l'armée. Le chef de brigade Ruby, officier aussi brave qu'instruit, vous remettra, Citoyens Directeurs, 16 drapeaux pris sur les Bernois.

Toutes les troupes se sont conduites avec leur bravoure ordinaire. Les officiers généraux et chefs des corps que j'ai nommés dans ma dépêche, datée de Soleure, ont acquis de nouveaux droits à mes éloges.

Salut et respect

(Sig.) Schawenbourg.

13.

Die Capitulationen von Bern, Solothurn und Freiburg.

1) Bern.

Capitulation.

1. L'on est prêt à rendre la Ville, et
2. à désarmer les troupes en ville.
3. L'on prie le Citoyen Général de faire respecter la sûreté des personnes et des propriétés.
4. Toutes nos Troupes seront licenciées, et celles de nos Confédérés congédiées, pour lesquelles l'on demande au Général français une retraite sûre et honorable, de même que pour les Représentants et Conseils de guerre des Cantons confédérés qui sont auprès de nous.

Berne le 5^e Mars 1798 à midi

(signé) Frisching.

Président du gouvernement populaire provisoire.

Für getreue Abschrift von der amtlichen Copie im Actenband No. 39 des ehemaligen geheimen Raths.

Bern, den 20. November 1857.

Der Staatsschreiber:

M. v. Stürler.

Der Oberstkriegscommissär Jenner, der über die Capitulation und den Einmarsch der Franzosen am 5. März vor allen Bernern genau berichtet sein konnte, sagt, was folgt:

»In dem Augenblicke, wo die letzten Bernertruppen nach und nach gegen die Stadt zurückgetrieben, auf den Höhen vor dem untern Thor, sich ohne Oberbefehl, bloss aus eigenem Antrieb, noch unordentlich vertheidigten, wäre die Stadt mit Sturm eingenommen worden, wenn nicht Emanuel von Wattenwyl, ein junger Patrizier, der noch nicht Mitglied der Regierung gewesen war, mit hellem Verstand den Zustand der Dinge überschauend, den Entschluss gefasst hätte, ohne Ermächtigung von irgend einer Behörde, mit Lebensgefahr durch unsere fechtenden Truppen hindurch zu reiten, und mit Schauen-

»burg zu capituliren. Er rettete hierdurch seine Vaterstadt vor den Gräueln eines Sturms, und sicherte Leben und Eigenthum seiner Mitbürger.

»In dieser Auflösung aller bürgerlichen Verhältnisse, wo so zu sagen, kein Angestellter, kein Beamter mehr an seiner Stelle war, keiner mehr wusste, ob er noch eine Stelle bekleide oder nicht, wo die einen das Vaterland aufgaben und sich entfernten, die andern, durch Verräther verfolgt, sich verbargen, noch andere durch dieselben gemordet wurden, musste ich, als Oberstkriegscommissär, die übermuthigen Sieger empfangen. Ich begab mich nach der Capitulation zum untern Thor, nachdem ich vorher beim obern Thore die Franzosen erwartet hatte, die aber durch das Gefecht von Neuenegg auf dieser Seite wieder zurückgedrängt worden waren. Auf der Brücke beim untern Thor traf ich den einziehenden General Schauenburg. Nachdem er mich grob angefahren, rief er: »»Où me logerez-vous? Au Faucon, war meine Antwort. Eh bien, suivez moi.««

»So begleitete ich zu Fuss den von seinem Generalstabe umgebenen Krieger, der aus dem Pulverdampfe kommend, eben nicht guter Laune war, die ganze Stadt hinauf bis zum Falken. Aus allen Fenstern flatterten weisse Tücher, als Zeichen der Ergebung in den Willen des wilden Siegers.

»Im Falken angekommen, war das erste Wort des Commandierenden zu mir:

»»Un diner de soixante couverts et cinquante livres de brochets, ou je vous jette par la fenêtre.««

»An diese Sprache war ich nicht gewöhnt, und körperlich stark und voll Feuer, wie ich damals war, antwortete ich ihm keck:

»»Je ne suis pas marchand de brochets, mais on vous donnera à manger. Pour celui qui veut essayer de me jeter par fenêtre, qu'il sache, qu'il y passera avec moi.««

»Diese Antwort erwarb mir Achtung, und von nun an war mit Schauenburg auszukommen.«

Was die Capitulation betrifft, so scheint aus der Fassung

derselben klar genug hervorzugehen, dass sie keiner amtlichen Feder entflossen ist. Andernseits hat sie zuverlässig die Genehmigung sei's der bereits am 3ten niedergesetzten Capitulationscommission, sei's der provisorischen Regierung selbst, oder einzelner Mitglieder erhalten. Wie alle dahерigen Unklarheiten sich heben lassen dürften, hat der Herausgeber des »Berner Taschenbuches« auf Seite 278 bis 281 des Jahrganges 1858 mit Scharfsinn erörtert.

2) Solothurn und Freiburg.

Die Capitulation von Solothurn (am 2. März) ist laut Beilage 12 b. und c. derjenigen von Bern ganz gleich gewesen. Diejenige von Freiburg (ebenfalls am 2. März) dürfte, in Erwägung der Umstände, unter welchen sie erfolgt ist, lediglich in der Annahme des vom General Pijon gestellten Ultimatums bestanden haben. Dasselbe soll nach Berchtold *Histoire du Canton de Fribourg III.* 357 folgendermassen gelautet haben:

- 1) Les portes seront confiées à la garde des Français.
- 2) La ville sera occupée par les troupes françaises pour le maintien de l'ordre, de la religion, la sûreté des personnes et des propriétés.
- 3) Les auxiliaires bernois se retireront et seront accompagnés par deux députés jusqu'à la frontière.
- 4) Les milices rurales seront licenciées et déposeront leurs armes à l'arsenal.
- 5) Un gouvernement provisoire sera installé.

Betreffend den Verlust der Berner an Mannschaft, über welchen Brune in seinen Depeschen (No. 169 und 172 oben) sehr übertriebene Angaben macht und auch Schauenburg in seinen Berichten (Beilage 12) sich allzustark ausdrückt, ist Folgendes zu bemerken: In den Jahren 1821—1824 veranstaltete die Regierung von Bern eine genaue amtliche Zählung aller Berner, welche im März 1798 als Opfer des Einbruches der Franzosen auf irgend eine Weise den Tod gefunden haben. Das Ergebniss war ein Verzeichniss von 19 Offizieren und 683 Unter-

offizieren und Soldaten, deren Namen auf 6 schwarze Marmortafeln ge graben wurden, welche seither die Münsterkirche in Bern zieren. Hiemit sind Brune's Aufschneidereien am Schlagendsten widerlegt. Rechnet man zu obigen Bernern (worunter übrigens auch die von den aufständischen Milizen ermordeten Offiziere, sowie diejenigen Soldaten und Bürger begriffen sind, die an Wunden oder Unfällen starben, oder einzeln, in Häusern oder auf dem Felde u. s. f. niedergemacht wurden) noch etwa hundert Nicht-Berner, so ist diess gewiss das Maximum aller im März 1798 Umgekommenen.

14.

Capitulation bernischer Truppen nach der Einnahme von Bern durch die Franzosen.

(Aus dem »Précis de la révolution de la Suisse etc. par le colonel de Rovéréa, pag. 188. No. 8.)

No. 8.

Capitulation accordée par le général François commandant à Bérne, en réponse de la lettre du 7. Mars, des Colonels Morlot et de Rovéréa.

Les bataillons du bailliage de Cerlier, la légion Romande et les dragons de la compagnie Fischer, promettent de ne point porter les armes contre la République Française; le Général en chef de l'armée Française leur accorde sous cette condition de rentrer dans leurs foyers avec armes et bagages; il leur sera fourni une escorte pour prévenir toute insulte qui pourrait leur être faite de la part des troupes Françaises.

Au quartier-général à Berne le 17. Ventose an 6.

(7. Mars 1798.)

(Signé) le Général de division
Schauenburg.

L'escorte sera fournie par les troupes cantonnées à Aarberg, sur la demande de M^r. Fischer, capitaine de dragons; la promesse de ne point porter les armes contre la France, sera re-

mise entre les mains de l'officier commandant l'escorte qui lui sera donnée.

L'adjutant-général chef de l'état-major.

(Signé) Démont.

15.

Proclamation des General Brune an das Bernervolk.

Freiheit. Gleichheit.

Französische Republik.

General-Quartier zu Bérrn, den 18. Windmonat (8. Merz)
des 6ten Jahrs der einen und unzertrennlichen
französischen Republik.

Der General Brüne, Ober-General der französischen Armee
in der Schweiz.

Zum Bernerschen Volk.

Der Einmarsch französischer Truppen in den Canton Bern hatte keineswegs zur Absicht, dass bei dieser Gelegenheit unter irgend einem Vorwande von den Einwohnern des Landes die Sicherheit der Personen und des Eigenthums auf irgend eine Art angetastet werde; und doch muss ich mit Missfallen wahrnehmen, dass seitdem ich mit der provisorischen Regierung eine Capitulation geschlossen, folglich den ersten Schritt zu einem künftigen dauerhaften Frieden zwischen der französischen Republik und dem Freistaat Bern gemacht, übelgesinnte Lands-Einwohner sich nicht nur strafbare Verläumdungen erlauben, um Personen zu verdächtigen und zu misshandeln, sondern dass von denselben wirkliche Plünderungen und Gewaltsamkeiten ausgeübt und gedrohet werden.

Vergehungen dieser Art werden gegen alle, die sich solche werden zu Schulden kommen lassen, nachdrücklichst bestraft werden, die Gemeinden, hinter welchen sie begangen, werden dafür verantwortlich sein, und die provisorische Regierung erforderlichen Falls kräftigst beschützt werden, wenn Uebelgesinnte sich vermesssen sollten, selbige durch schändliche Ausstreuungen zu entkräften, und dadurch Verwirrung und Unglück im Staate anzustellen; Liebe und wechselseitiges Zutrauen kann allein

euer Vaterland von Ungemach sichern, und die Ruhe wieder herstellen.

Ferner werden die Bewohner des Landes aufgefordert, künftighin wieder mit ihren Lebensmitteln nach der Stadt zu kommen, und den Wochenmarkt zu versehen, indeme ihnen diessorts alle mögliche Sicherheit zugesagt wird.

Geben den 8. Merz 1798.

Für getreue Abschrift vom Originalabdrucke unter den Acten der provisorischen Regierung.

Bern, den 20. November 1857.

Der Staatsschreiber:

M. v. Stürler.

16.

Vorstellung der provisorischen Regierung von Bern an General Brune wider die Abtrennung des Aargau von Bern.

Le Gouvernement provisoire de Berne au Citoyen Brune, Général en chef de l'armée d'Italie.

Par l'imprimé ci-joint le Citoyen Mengaud, ministre de la République française, invite les citoyens de l'Argovie de s'unir incessamment, pour former le Canton de l'Argovie d'après le projet de constitution helvétique, publié depuis quelque tems.

Cette invitation tend à séparer du Canton de Berne la partie la plus intéressante de son territoire, en ce qu'elle est la seule qui produise plus de grains qu'elle ne consume et qui en fournit pour subvenir en partie aux besoins du reste. L'ancien gouvernement, au moyen d'une économie extrême, y a fait l'acquisition de possessions considérables, établi des greniers et créé plusieurs établissements utiles, qui tous seraient perdus pour le nouveau gouvernement du canton de Berne, si cette séparation avait lieu. La partie qui resterait au canton de Berne, est sans contredit celle qui offre le moins de ressources en tout genre, et il est bien difficile à prévoir, comment il pourrait soutenir les frais d'un gouvernement quelconque. D'ailleurs le gouvernement provisoire est fondé à croire que

la grande majorité en l'Argovie ne désire point ce changement; ses habitans ont des relations de tout genre avec la ville, et maintenant qu'ils ont l'assurance de vivre dorénavant sous un régime fondé sur les principes des droits de l'homme, il est à croire qu'ils voteront en faveur de Berne, comme chef lieu de l'administration, s'ils peuvent se prononcer librement, — à moins qu'ils n'espèrent par ce moyen éviter l'entrée des troupes françaises, ce qu'ils peuvent attendre de votre générosité sans la condition de se séparer de Berne. Les représentans du peuple de ces quartiers, siégeants dans le gouvernement provisoire n'ont point émis d'opinion contraire.

L'invitation du citoyen Mengaud aux habitans de l'Argovie se fonde sur le projet de constitution helvétique, publié depuis quelque tems, qui a les inconveniens les plus graves et qui entraînerait, par la difficulté de son exécution, une longue suite de malheurs, dont le gouvernement français et son général ne voudra pas accabler la Suisse. D'ailleurs, citoyen général, vous avez invité le gouvernement provisoire, composé en partie des députés de l'Argovie, à travailler librement à une constitution démocratique; une commission s'en occupe sans relâche, son travail est déjà très-avancé; lorsqu'elle sera présentée au peuple, les habitans de l'Argovie auront le droit de l'accepter ou de la refuser, et par ce moyen les intentions du Directoire exécutif, d'assurer au peuple suisse le libre exercice de ses droits, seront entièrement remplies.

Le gouvernement provisoire du canton de Berne a l'honneur de mettre sous les yeux du citoyen général ces observations, et de le prier, de vouloir bien les peser dans sa sagesse et employer ses bons offices, à ce que la division d'un peuple uni depuis près de quatre siècles, qui par des relations multipliées et par une confiance réciproque ne fait qu'une seule famille, n'ait pas lieu.

Nous attendons, citoyen Général, de votre justice, cette nouvelle marque de bonté, qui augmentera les sentimens respectueux que nous vous avons voués.

Donné ce 15 mars 1798.

Für getreuen Auszug aus dem Missivenbuche No. 105, pag. 537 im Staatsarchive zu Bern, den 20. Novemver 1857. Der Staatsschreiber: M. v. Stürler. 17.

Ergebnheits-Adresse der Oberländer an die Regierung der Stadt und Republik Bern.

Hochwohlgeborene Gnädige Herren! Väter des Vaterlandes, und auch unsere herzlich geliebte Väter!

Wir, Euer hohen Gnaden getreueste Angehörige, die Stadt und Landschaften Unterseen, Interlaken und Hasle im Weisland, machen es uns zur Pflicht und Freude, unsere Anno 1793 eingereichte, von Euer Gnaden damals so huldreich aufgenommene Dank-Gehorsam- und Treue-Bezeugung heute dahin zu wiederholen; dass die noch zu Hause gebliebenen Compagnien, von gleichem Feuer belebt, wie ihre Brüder in Bern, sowie auch alle unsere übrige Einwohner, Mann für Mann, täglich bereit, und dabei fest entschlossen sind, für die allgemeine Ruhe, die Unabhängigkeit des Vaterlandes, Dero väterliche Regierung und itzige so gutthätige Verfassung, derén wir alle unsere Wohlfahrt schuldig sind, Gut und Blut, Leib und Leben zuzusezen, und entweder die angeerbte Freiheit auch unsren Kindern zu hinterlassen, oder uns unter ihrem Schutt zu begraben.

Dieses, Hochwohlgeborene Gnädige Landesväter, ist die allgemeine Stimme unter uns; für Sie, liebreiche Landesväter, wiederhallen, Berge und Thal, tausend heißer Segenswünsche; hingegen blutige Rache, Tod und Verderben über alle äussere und innere Feinde, besonders über jene Meineidige jedes Standes, die Gottes vergessen genug sind, aus besondern Absichten, den allgemeinen Wohlstand und damit auch unser eigen Glück zu untergraben, und uns gleich so vielen andern uns umgebenden Völkern in unabsehbares Elend zu stürzen.

Dass dieses der sämtlichen Gemeinden in denen Landschaften Unterseen, Interlaken und Hasle im Wysland, einmuthige und unveränderliche Entschluss seye, bezeugen in dero Namen.

Folgen die Unterschriften.

Für getreue Abschrift von der Originaladresse im Actenband No. 38 des ehemaligen geheimen Raths.

Bern, den 20. November 1857.

Der Staatsschreiber:

M. v. Stürler.

18.

Memorial der demokratischen Cantone an den General Brune.

(Aus den helvetischen Annalen No. 2 vom 11. April 1798.)

Die Repräsentanten der demokratischen Stände geben sich die Ehre, Ihnen, nach dem Auftrag ihrer Comittenten, folgende ehrerbietige Vorstellung zu überreichen. Obwohl keiner aus uns sich jemals vorstellen konnte, dass es weder in den Bestimmungen, noch in den Grundsätzen der fränkischen Republik liegen möchte, die demokratischen Stände in jener Freiheit beeinträchtigen oder stören zu wollen, welche die französische Nation auch der übrigen Schweiz zu verschaffen im Begriff steht; so können wir Ihnen, Bürger General! doch nicht bergen, dass die Annäherung der französischen Truppen, die Ungewissheit ihrer Bestimmung, die Nachrichten, die uns zukommen, die Gerüchte, die sich verbreiten, auch unter uns wichtige Besorgnisse erregten, und die Vertheidigungsanstalten, die wir getroffen, sind eine natürliche Folge dieser Besorgnisse. Solche können unmöglich missbilligt werden. Unwürdig wären wir der Schätzung der französischen Nation, wenn wir nicht alle unsere Kräfte anwendeten, um jene Freiheit und Unabhängigkeit zu vertheidigen, die uns das Blut unsrer Väter erworben hat, deren Andenken die französische Nation heute noch in ihren Schriften zu ehren würdiget. Sie, Bürger General! wissen am besten, was der Enthusiasmus der Freiheit und der Entschluss eines auf's äusserste gebrachten Volks zu wirken vermag. — Indessen haben alle diese Gerüchte, die uns beunruhigen, und alle diese Besorgnisse, die

uns zu Vertheidigungsanstalten verleiten, das Zutrauen noch nicht schwächen können, das wir auf die Gesinnungen der französischen Republik setzen; und diese Gesinnungen sind es, die unsern Entschluss bestimmen, Repräsentanten aus unsrer Mitte an Sie abzuordnen, um Sie angelegenst zu ersuchen, unsre Besorgnisse durch die aufrichtige und beruhigende Versicherung zu stillen, dass das französische Directorium nicht gesinnt sei, die Freiheit, die Unabhängigkeit und die Verfassung der demokratischen Stände zu stören; eine Verfassung, die wir, wie eine gute Mutter lieben, die uns seit Jahrhunderten glücklich machte; eine Verfassung, welcher die Souveränität des Volks und das Menschenrecht in aller ihrer Reinheit und Kraft zum Grunde liegen, und welche daher mit den Grundsätzen der französischen Republik gänzlich übereinkommt.

Ein einziges Verhältniss, worin vielleicht die französische Nation eine Abänderung hätte wünschen mögen, war: dass einige demokratische Stände unter ihrem Volk noch Untergebene oder Angehörige zählten. Allein hierin sind die demokratischen Stände den Wünschen der französischen Republik zuvorgekommen. Unsre Stände haben keine Untergebene mehr; sie sind frei, wie wir frei sind, so dass unsre Verfassungen in keinen Verhältnissen mehr stehen, welche den Grundsätzen der französischen Republik widrig sein könnten.

Geruhet Sie demnach, Bürger General! uns über die friedlichen und wohlwollenden Gesinnungen des französischen Directoriums eine beruhigende Versicherung zu ertheilen, und überzeugt zu sein, dass wir nichts sehnlicher wünschen, als mit der grossen Nation im Frieden und guten Wohlstand zu leben. Empfangen Sie von einem getreuen Bergvolke, das kein anderes Gut, als seine Religion und seine Freiheit, keinen andern Reichthum, als seine Heerden besitzt, die aufrichtige Versicherung, dass dies Volk sich eifrigst bestreben werde, der französischen Republik von seiner Anhänglichkeit alle jene Beweise zu geben, die immer mit seiner Freiheit und Unabhängigkeit vereinbar sind.

Bürger General! Genehmigen Sie auch noch die feierliche

Gelobung, dass unsre Stände niemals die Waffen gegen die französische Republik ergreifen, nie sich mit ihren Feinden verbinden werden. Unsre Freiheit wird unser Glück sein; und nur die Pflicht, dieselbige zu vertheidigen, wird uns bewaffnen können.

Möchten diese unsre feierlichen Versicherungen uns jene gegenseitigen Versicherungen erwerben, die wir uns von Ihnen, Bürger General! ehrerbietigst ausbitten! Dann werden unsre Unruhen und Sorgen sich in jene Empfindungen der Freude, der Dankbarkeit und der Anhänglichkeit verwandeln, die wir der Regierung der französischen Republik und ihrem würdigen General unablässig widmen werden.

19.

Schreiben des französischen Residenten in Wallis, Mangourit, an General Brune.

Liberté.

Egalité.

République française.

Berne le 22 germinal de l'an 6. (Avril 11.) de la République
française, une et indivisible.

Mangourit, Résident de la République française au Valais,
et qui chante dans un mois le Nunc dimittis.

A son ami Brune généralissime de l'amitié française qui le
suit en Italie et qui le suivra jusqu'au Vésuve.

Ah! ah! c'est à Milan qu'on n'oublie point ses amis; aussi
dans mille ans je serai le votre et celui de la brave armée d'Italie.
On désarme partout et on n'a pas aujourd'hui tort, car
Messieurs les patriotes du Leman demandent toujours si,
lorsque l'assemblée d'Arau sera constituée, on licenciera les
corps gaulois — ours et oursins¹⁾ cherchent à imiter en fins
renards le chant des cochets. Mais on ne s'y laisse pas prendre.
Dans l'Oberland on a découvert 8. couleuvrines portatives, 300.
milliers de poudre: hier à Berne on a recouvré 48. M. L. en

¹⁾ »Oursins« — ein zärtliches Titelchen, das unsern Brüdern der Waadt gilt.

espèces. On présume qu'il y en a beaucoup de cachées; il y en a d'autant plus que les petits barils d'or de la monnaye bernoise se sont trouvés vides¹⁾. — La Zeunesse oursinière²⁾ veut imiter la belle jeunesse de païs: mais on les menace du fouet, des tambours et le zé, zé se change en r. r. r. r. R. — quelques zonnêtes zens ont pris la Scarapella nigra: mais on les caméléonise en tricolore et on les lézarde en verd. Zauber³⁾ fait zoliment l'esercisse a feu et est un essellent tacticien: mais y n'est pas assez poli. Au surplus y se comporte pas mal. Quelques soyent ses principes il va bien. Justice! voilà ce que nous autres républicains devons rendre. Il se loue maintenant de vous. Je crois que c'est un homme non né pour le mal. Il est possible qu'on mette en mouvement le degré d'amour propre, que l'inconnu ou l'inconnue⁴⁾ nous a plus ou moins départi. Il est encore possible que dans des temps gibouleux, on ne sache trop où est son thermomètre: mais la République est à cent degrés au dessus de Zero; or que demander à Schavemburg, sinon d'être un peu plus haut que chaleur de poële ou bains.

Toutes ces mille et une nuits ou mille et une voitures n'ont pas le sens commun. Le Commissaire Zezerazab⁵⁾ a fermé ouilles et paupières à pareils récits. Or toutes les sauterelles de dénonciations se sont englouties dans le lac des calomnies perdues.

Maintenant Arau a le bonheur de posséder dans ses murs le patriote par Excellence, Ochs-tell et les députés de Leman, Oberland, Berne, Fribourg, Argovie, Soleure, Bâle, Turgovie, Zuric . . . Les petits cantons démocratiques sont divisés et vont

¹⁾ Hierüber hätte der Ordonnateur Rouhière die beste Auskunft geben können. Man lese die Note zu No. 259 der »Correspondenz« nach.

²⁾ Elende Spötttereien auf den besiegteten Gegner — im nachgeäffsten Gezwitscher des Pariserschwengels.

³⁾ Schauenburg.

⁴⁾ Maassstab für die Glaubenshöhe dieses Freundespaars.

⁵⁾ Wohl die verschleierte Anzeige, dass der Regierungscommissär Lecarlier den Klagen über das Taschenspiel der Generale und Commisäre keine Folge zu geben gesonnen sei.

se réunir. Mon Valais, à ma voix quoiqu'entrecoupée de sangulots, est sauté à pieds joints dans l'union.

Le Commissaire le Carlier est dans des principes excellens, a du talent, puisqu'il vous estime beaucoup et qu'il apprécie ad valorem tout ce qui n'est pas du mètre auquel vous appartenez; il est ferme, car il vient d'asseoir une demoiselle de qualité nommée Contribution, sur les genoux de l'Ours à vieille perruque. 16. millions! 12. otages, du nombre desquels est le fameux baillif de Lauzanne D'Erlach, qui prenait il y a deux ans les patriotes à cocardes tricolores pour des limaçons rongeurs de lys et des pampres de la plante Olygarchia major, foliis ducentis etc. — vide description de Haller-Mangourit¹⁾ verbo : *venenum helveticum*.

Quant à moi, cher miur²⁾! je quitterai sous un mois mon presbytère de Saint Maurice, sans savoir où je vicarierai. Je désirerais de tout mon coeur que le bienheureux ritgourman (qui est l'anagramme de mon nom, attendu que je descends de priapus) se trouvât avec l'Oberlandais Brunen, qui jadis comme aujourd'huy fut le mars germanique et celtique; il est bien clair que Brunen vient d'Oden: la différence entre Oden et Brunen est qu'Oden n'admettait que les guerriers à sa table céleste et que Brunen reçoit à la sienne pèle-mèle les défenseurs de la liberté et les amis de l'humanité.

J'ai à vous recommander mon brave Rippert; j'ajouterai un nouveau voeu: le Citoyen Pommier, commissaire des guerres sous Rouhière, Ord^r. general en chef de l'armée Schaubourg, joint au talent et à la probité, ce qui est encore plus rare dans le commissariat belliqueux, le Républicanisme. Il est fort mal à l'aise icy et désirerait fort sortir dans votre armée. C'est un homme sur lequel on peut compter. Ce fut lui qui, soldat au régiment du roy-infanterie, fit insurger ce régiment.

¹⁾ Welche Bescheidenheit, mit dem grossen Haller sich auf eine Linie zu stellen!

²⁾ Miur — so die Urschrift; was dieser Titel bedeuten soll, ist uns ein Rätsel.

ment, ce qui lui valut l'honneur de l'incarcération par Lafayette. Ce jeune homme époux est à Berne; il a épousé une de mes payses, femme très-respectable, à qui ainsi qu'à lui je veux beaucoup de bien.

Voilà deux exercices à feu que je vois faire au général Schauembourg: effectivement c'est un grand tacticien: son armée ressemble à une machine dont il a le ressort dans la main. Mais la tactique que j'aime est celle qui ne ressemble point à tout cet appareil, c'est celle de toucher le coeur du soldat, de la compagnie, de la demi-brigade et de l'armée entière. Voilà la grande tactique inconnue des Luxembourg, Schullemourg, Cobourg et de tous les joeurs d'échecs en Bourg. Je ne sais comment Desportes se tirera d'une correspondance arrêtée par Pouget au pays de Vaud.... Maitre Mengaud tantôt se fait chargé d'affaires tantôt se fait imprimer comme ministre. L'os magnum et non pas magna sonaturum ne lui manque pas. Je me suis apperçu qu'il était bête, parcequ'il est jaloux. Eh! comment va-t-il faire en me voyant à Arau, où le Carlier m'entraîne? il ne m'est pas venu voir à Berne; en Argovie il me demandera peut-être mon passeport. Mon ami, ce Bégaze diplomatique l'emporte sur moi; il est ante coitum triste. Son petit pendule aux yeux ronds lui fait faire, par délassement d'inertie, quelques ingourdises. Bon Dieu, que n'ai je un pèlerinage à faire à San Genaro, pour ne plus voir en Suisse tant de lazaronis à épaulettes et à sangles tricolores et bicolores; St. Bruno a sur mon coeur et sur ma raison même, un si grand empire qu'en pensant à son auréole, je dirais presque les prières des 40. jours pour l'aller trouver: mais ce courrier qui vient chercher cette délirante lettre sera plus heureux dans 4. jours.

Voilà une tête cassée! Mon ami quand votre austérité fera punir de mort, de grâce point de musique! ou si vous l'employés, que ce soient des airs funébres qu'elle exécute et non des ça ira, des béarnaises etc. — de grâce ne dinés pas quand on ôtera la vie à votre semblable¹⁾.

¹⁾ Anspielung auf die Thatsache, dass während eines grossen Mah-

Pensez vous à prendre au service de la Cizalpine et de l Romaine des corps de Suisses : si vous y pensés, écrivez-moi vous aurez des Valaisans. Vous savés que , causant de cela nous avons trouvé la mesure très politique. — Amitiés à Châtel et à son frère. — Mr. le Général vaudois de Bons prétendait que vous jettîés l'argent à pleines mains sur vos escortes; l général provincial est un petit cavalier d'hommage manqué d Léman.

J'oubliais de vous dire que les 12. otages vont à la citadelle d'Huningue et de Strasbourg. — Vives contestations sur les balances du trésor bernois et la numération des poids ou de espèces entre Rouhière et le payeur de la Trésorerie nationale¹⁾

Mille souvenirs, je vous prie, à vos braves et aimable guerriers, aux deux Augereau, à mon pays de Guingamp, à votre aide de camp. Je n'ai point encore de nouvelles de l'arrivée de Junod avec ses patriciens²⁾.

Salut et tendre amitié³⁾ pour la vie.

Mangourit.

Für getreue Abschrift vom Originale, das während der Schatzuntersuchungs-Angelegenheit der Staatskanzlei von Bern aus dem Schriftennachlass des Marschall Brune vorgelegt worden
Bern, den 12. December 1851.

Der Staatsschreiber:

M. v. Stürler.

les der Herren Generale und Commissäre im Stiftgebäude, ein armer Soldat, der mit seinen Fingern nicht etwa in das Schatz-, Salz- oder Münzgewölbe, sondern lediglich in irgend ein obscures Gemach sich verirrt hatte, auf dem anstossenden Kirchhofe (Platteform) inmitten der Tafelmusik füsilitzt worden.

¹⁾ Infolge dieser „Contestations“ erfolgte wohl Rouhière's Gefäßfund der Livres ts. 1,537,809. 5 6. wovon in der Note c. zu No. 259 zu lesen ist.

²⁾ Mit den 3 Bären von Bern, die er Steiger, Weiss und . . . ? . . . getauft.

³⁾ Dis-moi qui tu hantes, et je te dirai qui tu es!

20.

Abschied des General Brune von den Bürgern Helvetiens.

Liberté.

Égalité.

République Française.

Au Quartier-général de Berne, le 8. Germinal an 6. de la République une et indivisible.

Le Général Brune aux Citoyens de l'Helvétie.

Citoyens,

Le Directoire-exécutif de la République française vient de me confier le commandement-en-chef de l'armée d'Italie: je m'éloigne de votre pays. En applaudissant à l'activité d'organisation qui se déploie au milieu de vous, je regrette de ne pouvoir être le témoin de vos généreux et derniers efforts. Mais votre souveraineté est reconquise sur l'oligarchie: les Français vous avaient promis cette victoire; ils vous l'ont donné. Déjà aux désordres de la tyrannie succède l'ordre de la liberté. Des autorités populaires s'établissent; un gouvernement de votre choix, s'élevant avec toute la majesté de l'indépendance, va mettre la dernière main au grand ouvrage de votre félicité, et ramènera la vigueur de ces belles institutions que des usurpateurs avaient altérées. Mon voeu le plus sincère, Citoyens, est qu'une prospérité durable soit le fruit de la sagesse de vos législateurs; ce serait aussi le prix le plus glorieux du triomphe de l'armée française.

Salut et fraternité.

Brune.

Für getreue Abschrift vom Originalabdruck unter den Acten der provisorischen Regierung.

Bern, den 20. November 1857.

Der Staatsschreiber:

M. v. Stürler.

